



COMPTE RENDU IN EXTENSO
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

25 ET 26 JUILLET 2019
(1^{ÈRE} JOURNEE)

MANDATURE 2018/2021



COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019 RÉUNION des 25 et 26 JUILLET 2019

S O M M A I R E Journée du 25 JUILLET 2019

Ouverture de la séance des questions orales à 10h30

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2019/E3/074 - Problématique de la drogue et des conduites addictives qui en découlent chez les jeunes, posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica »	11
Question n° 2019/E3/066 - Transition énergétique et avenir de la Centrale d’Aiacciu, posée par M. Petr’Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera »	17
Question n° 2019/E3/067 - Avenir énergétique de la Corse, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	19
Question n° 2019/E3/073 - Mesure 8.3 du FEADER-PDRC, posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	23
Question n° 2019/E3/068 - Tarifs et cotisations des assurances, posée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	27
Question n° 2019/E3/071 - La jeunesse corse, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	30

Question n° 2019/E3/069 - Bilanciu nant'à l'insignamentu di a lingua, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 35

QUESTION REPORTEE

Question n° 2019/E3/072 - Réseau routier et services de secours, posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » 35

Question n° 2019/E3/070 - Moteur de recherche Qwant, posée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 38

Allocution d'ouverture de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 40

Allocution d'ouverture de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 42

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 242 : Règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019-2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif 45

VOTE du rapport 46

Rapport n° 187 : Comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 46

DISCUSSION GENERALE 49

AMENDEMENT 48

VOTE du rapport 53

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Rapport n° 192 : Projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du Littoral, site de l'Alga, commune de Calvi

Présentation du rapport du Conseil exécutif	54
DISCUSSION GENERALE	56
VOTE du rapport	60

Rapport n° 193 : Gestion de la propriété du Conservatoire du Littoral à la pointe du Cap Corse par la Collectivité de Corse : reprise des biens de l'association Finocchiarola liée à la reprise de son activité

Présentation du rapport du Conseil exécutif	60
DISCUSSION GENERALE	61
VOTE du rapport	64

AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE ET FORÊTS

Rapport n° 231 : ODARC - Redéploiement des Opérations Spécifiques 2019 du Budget de l'ODARC au sein du Programme 2114 (investissement)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	64
VOTE du rapport	66

INFRASTRUTTURE - TRASPORTI / INFRASTRUCTURES - TRANSPORTS

Rapport n° 239 : Renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia - point sur l'état de la procédure et proposition de méthode et de calendrier

Présentation du rapport du Conseil exécutif	66
DISCUSSION GENERALE	67
AMENDEMENT	94
VOTE du rapport	123

Rapport n° 191 : Aéroport de Bastia-Poretta : acquisition foncière par voie d'expropriation de la parcelle AX 38 sur la commune de Lucciana

Présentation du rapport du Conseil exécutif 124

VOTE du rapport 125

Rapport n° 196 : Modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse dans les agglomérations

Présentation du rapport du Conseil exécutif 125

DISCUSSION GENERALE 127

AMENDEMENT 128

VOTE du rapport 133

Rapport n° 197 : Aménagement du carrefour RT 10 - ex. RD 30 sur la commune de Tagliu E Isulacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 133

VOTE du rapport 135

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Rapport n° 198 : Convention pluriannuelle entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud-est et la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 135

VOTE du rapport 136

Rapport n° 220 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 137

DISCUSSION GENERALE 138

VOTE du rapport 143

<i>Rapport n° 222 : Avis de la Collectivité de Corse sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2019-2023 (PRIAC) de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	143
DISCUSSION GENERALE	145
AMENDEMENT	145
VOTE du rapport	154
<i>Rapport n° 200 : Contrat de financement avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2019. Lutte anti-vectorielle</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	154
VOTE du rapport	155
<i>Rapport n° 201 : Subvention de fonctionnement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP 2A sur la région d'Aiacciu</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	155
VOTE du rapport	156
<i>Rapport n° 202 : Politique en faveur des personnes âgées : convention de partenariat et de financement avec le réseau gérontologique RIVAGE</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	156
VOTE du rapport	158
<i>Rapport n° 203 : Convention cadre entre la Collectivité de Corse et la CARSAT Sud-Est sur la période 2019-2022 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir »</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	158
VOTE du rapport	159
<i>Rapport n° 205 : Projet d'établissement de la crèche Laetitia - RAPPORT RETIRÉ</i>	

Rapport n° 206 : Renouveau de la convention d'objectifs et de financement de la crèche Laetitia

Présentation du rapport du Conseil exécutif 159

VOTE du rapport 160

Rapport n° 209 : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix-Rouge

Présentation du rapport du Conseil exécutif 160

VOTE du rapport 161

Rapport n° 221 : Convention CdC/CAF/MSA de transmission de données relatives aux situations de placement d'un enfant

Présentation du rapport du Conseil exécutif 162

VOTE du rapport 163

Rapport n° 223 : Convention de financement de l'association Opra A Leccia Comité de Quartier (OLCQ)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 163

VOTE du rapport 164

Rapport n° 224 : Convention de financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 164

VOTE du rapport 167

Rapport n° 225 : Convention de financement de Corse Active Pour l'Initiative (CAPI)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 167

VOTE du rapport 168

Rapport n° 226 : Appel à projets : externalisation du mode de gestion des mesures d'accompagnement social-MASP2

Présentation du rapport du Conseil exécutif	168
VOTE du rapport	169

AZZIONE ECUNOMICU / ACTION ECONOMIQUE

Rapport n° 240 : Corse Financement (Fin'impresu) : poursuivre et consolider une politique d'ingénierie financière territoriale ambitieuse au service des entreprises corses

Présentation du rapport du Conseil exécutif	170
DISCUSSION GENERALE	183
VOTE du rapport	202

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION - RECHERCHE**

Rapport n° 194 : Convention pluriannuelle relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'EPLFPA U RIZZANESE de SARTÈ

Présentation du rapport du Conseil exécutif	203
VOTE du rapport	204

Rapport n° 195 : Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des Etablissements Publics Locaux d'enseignement pour l'exercice 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	205
DISCUSSION GENERALE	206
VOTE du rapport	209

Rapport n° 199 : Revalorisation des bourses du secteur sanitaire et social infra bac

Présentation du rapport du Conseil exécutif	209
--	------------

VOTE du rapport	211
------------------------	------------

Rapport n° 204 : Programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse 2019/2022/IPI-MED

Présentation du rapport du Conseil exécutif	211
--	------------

DISCUSSION GENERALE	212
----------------------------	------------

VOTE du rapport	215
------------------------	------------

ACQUA - RISANAMENTU / EAU – ASSAINISSEMENT

Rapport n° 227 : Amélioration des transferts entre la Plaine orientale Nord et la Plaine orientale Centre - Tranche 2 - Renforcement des canalisations à l'amont du surpresseur de Tagliu Isulacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif	215
--	------------

DISCUSSION GENERALE	217
----------------------------	------------

VOTE du rapport	218
------------------------	------------

Rapport n° 228 : Convention de recherche n° 42VAL0319 à conclure avec plusieurs partenaires dans le cadre du projet Leptocox (Missions sanitaires pour la surveillance de la leptospirose et de la fièvre Q)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	218
--	------------

VOTE du rapport	219
------------------------	------------

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Rapport n° 217 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie » pour son programme d'activités 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	219
--	------------

DISCUSSION GENERALE	221
----------------------------	------------

VOTE du rapport	223
<i>Rapport n° 218 : Convention de partenariat 2019 avec l'Institut médico éducatif « Les Moulins Blancs » pour la mise en place d'actions culturelles autour de la médiation animale</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	223
DISCUSSION GENERALE	224
VOTE du rapport	226
<i>Rapport n° 219 : Convention pour l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » par la commune de Bunifaziu</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	227
DISCUSSION GENERALE	228
VOTE du rapport	231

VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

<i>Rapport n° 230 : Individualisation des aides au mouvement associatif - Aides aux foires (programme N3132)</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	231
DISCUSSION GENERALE	231
VOTE du rapport	233

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

<i>Rapport n° 229 : Répartition de la part territoriale CNDS 2019</i>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	233
DISCUSSION GENERALE	234

VOTE du rapport

235

Ouverture de la séance des questions orales à 10h30.**Le Président TALAMONI**

Nous sommes presque tous installés à nos places respectives et nous allons donc commencer avec une question d'Anne-Laure SANTUCCI.

La question orale est un peu longue, nous allons lui demander de résumer de manière à tenir dans les 2'30 de rigueur.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Si vous voulez, je ne la lis pas.

Le Président TALAMONI

Non, non ! Mais vous pouvez faire comme un certain nombre de vos collègues, ne pas la lire effectivement et la présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La présenter sans la lire, ça va être dur !

Le Président TALAMONI

La présenter sans la lire, c'est ce que font beaucoup de vos collègues et je vous signale que les 2'30 de rigueur, ça n'est pas moi qui les fixe mais la commission permanente à laquelle vous êtes représentée. Donc, je vous demande quand même de prendre en compte le travail de vos collègues en commission permanente.

Merci.

*** Question orale n° 2019/E3/074 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Problématique de la drogue et des conduites addictives qui en découlent chez les jeunes.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 1er mai 2016 en Corse, une jeune femme est décédée sous les coups de son ex-compagnon. La veille de ce drame, ce dernier avait consommé stupéfiants (MDMA, cannabis) et alcools.

Si je débute cette question orale en évoquant ce drame douloureux, c'est parce que cette calamité qu'est la drogue, et les conduites addictives qui en découlent, ne représentent pas seulement un problème de santé publique, un facteur de délinquance ou un trouble à l'ordre public, mais un véritable fléau qui menace gravement notre cohésion sociale.

Vous avez souhaité, en 2016, solliciter l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) pour la réalisation d'une enquête sur la santé des jeunes corses. Cette étude, menée de concert avec les Missions Locales, avait pour objectif d'améliorer la connaissance de l'état de santé des jeunes, notamment dans le domaine des conduites addictives.

Les résultats sont alarmants ; je ne vais pas les énoncer, chacun pourra les lire dans la question imprimée.

Une étude menée en 2017 par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) a montré que la jeunesse insulaire est également fortement concernée par l'usage de deux autres substances psychoactives, que sont l'alcool et le tabac.

Le niveau des alcoolisations ponctuelles importantes (API) chez les jeunes est, en Corse, largement plus élevé que la moyenne française. Notre île est en tête concernant le niveau d'expérimentation de l'alcool à 17 ans, avec 94 % des personnes questionnées contre 85,7 % en France.

Les chiffres qui concernent la Corse dépassent donc nettement la moyenne, que ce soit au niveau de l'expérimentation ou de la consommation régulière et intensive d'alcool et de tabac.

La lutte contre les trafics de stupéfiants et la sanction des consommateurs est bien évidemment du ressort des pouvoirs de l'État, mais nous savons que réprimer n'est pas une solution. Une partie de la solution est la prévention et elle n'est pas non plus une compétence directe de la Collectivité de Corse. Pourtant, nous l'avons dit et répété, nous avons l'ambition légitime de reconstruire un pays, et par conséquent nous ne pouvons éluder ces questions-là.

Il est de notre devoir, en tant que citoyen ayant aujourd'hui une responsabilité électorale, de trouver des moyens de protéger notre jeunesse, car notre projet de société s'adresse d'abord et surtout à elle. C'est elle qui

construira l'avenir de ce pays et nous devons sans cesse tenter de faire mieux, et surtout de faire plus !

Nous devons donc poursuivre notre engagement et agir dans cette lutte.

Nous avons déjà déployé certaines initiatives comme le « Pattu per a Ghjuventù » porté par la Conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI, à travers les actions également de la Direction générale en charge des affaires sociales, sous l'autorité de Mme la Conseillère exécutive Bianca FAZI.

Mais nous devons aussi mobiliser tous les acteurs - je pense notamment aux Missions Locales, à l'Éducation Nationale, ou aux différentes associations qui agissent - et être la force motrice de cette démarche.

Initier des actions de prévention et d'information au sujet des comportements addictifs et de leurs conséquences dans le cadre des événements festifs qui jalonnent la saison estivale, mais également tout au long de l'année, pourrait être une première piste, la prévention étant un des piliers de la protection.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, pourriez-vous détailler devant cette assemblée l'état d'avancement des travaux de notre collectivité dans le domaine de la sensibilisation aux comportements addictifs des jeunes, nous préciser les contours de la politique que vous souhaitez mettre en œuvre ainsi que les actions que vous prévoyez de mener dans ce domaine ô combien sensible et important ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Réponse par Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

Elle m'a été posée en d'autres termes il y a quelques semaines devant l'Assemblea di a ghjuventu, mais elles se rejoignent.

Les chiffres que vous avez rappelés sont justes, ils reflètent une réalité que la Corse n'est pas la seule à connaître ; pour une fois nous ne sommes pas en tête d'un triste palmarès sur les conduites addictives.

Je livrerai aussi quelques chiffres à mon tour.

L'ESCAPAD « Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense », réalisée en 2017, chez les jeunes de moins de 17 ans, a permis d'interroger 333 adolescents en Corse.

Les résultats de cette enquête indiquent que la Corse reste la région où le taux d'expérimentation du cannabis déclaré est la plus faible, 15 % contre 44 % en Bretagne, en Pays de Loire et en Normandie.

Cependant, cette enquête, et vous le soulignez aussi, nous alerte sur d'autres dimensions des conduites addictives de notre jeunesse, sur le tabac, sur l'alcoolisation ponctuelle qui est très importante : la part des jeunes déclarant fumer au moins dix cigarettes par jour est ainsi deux fois plus élevée, en Corse que dans l'Hexagone.

C'est pourquoi, la prévention des conduites addictives chez les jeunes a été retenue comme un atelier lors des Assises de la santé, les premières d'ailleurs, qui se sont tenues à Corti, les 5 et 6 juillet derniers.

Étaient représentés dans ces ateliers, plus de quarante participants dont l'Université, des associations de terrain, des professionnels de santé, des élus, les Services de la Collectivité (Jeunesse, Sports, Protection de l'Enfance).

Le constat est partagé, il est clair, ces comportements à risque touchent nos jeunes de plus en plus en tôt.

Plusieurs pistes ont été identifiées que je n'énumérerai pas toutes ici.

Parmi elles, certaines me paraissent majeures :

- intervenir auprès des jeunes, là où ils sont, sur Internet, sur les réseaux sociaux, dans les soirées, les festivals, à l'école. Le partenariat avec l'Éducation nationale doit être fort, et l'école doit s'ouvrir aux intervenants spécialisés en prévention, et pas seulement aux intervenants de sensibilisation des services de police.

Il nous faudra impliquer les enseignants et inscrire la prévention dans le parcours scolaire, en s'adaptant à chaque âge. Cet atelier riche en échanges et en propositions n'a cependant pas épuisé le sujet. Je m'engage donc à poursuivre l'animation des groupes de travail sur ce thème.

Ce plan d'actions ne sera pas celui de la Collectivité de Corse, vous le rappelez justement, nous sommes souvent en marge des compétences de la Collectivité et surtout, en compétences croisées, qui relèvent fortement des services de l'État. La Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA) doit prendre toute la mesure du phénomène et mobiliser les acteurs de terrain. L'ARS et l'Assurance Maladie sont parties prenantes aux questions de santé et à la lutte contre le tabagisme. Les associations présentes sur le terrain sont le lien avec notre jeunesse. L'école et l'Éducation nationale plus largement, doivent travailler et s'ouvrir aux acteurs de prévention.

Je voudrais rappeler ici, les actions et les engagements de la Collectivité. La prévention est un thème prioritaire, pour ne pas dire central de notre feuille de route. Les services de la PMI, des CPEF et des CEGIDD, de tabacologie, mais aussi les services relevant de la protection de l'enfance, de l'action sociale de proximité, de la jeunesse, développent, au quotidien, des actions à destination de ces publics.

Au-delà des actions ciblées, je souhaiterais valoriser deux leviers transversaux importants : le programme du développement des compétences psycho sociales porté par la Collectivité, ainsi que le « Pattu pè a ghjuventù », porté par la Conseillère exécutive, Lauda GUIDICELLI.

Les actions ciblées de la prévention, il y a un appel à projet sur la promotion de la santé qui permettra de financer, cette année, environ seize projets dont deux traitent plus spécifiquement des conduites addictives.

Dans le cadre des actions de soutien à la parentalité, nous proposons un lieu d'échange avec les parents. Les thèmes sensibles comme les drogues y sont souvent abordés.

Le service tabacologie de la Collectivité propose des consultations pour l'aide à l'arrêt du tabac dans et hors les murs.

Je m'attarderai ici sur deux leviers d'action que je considère comme fondamentaux.

Le développement des compétences psychosociales, les « life skills », c'est un concept porté par l'OMS à travers la définition des attitudes

éducatives qui favoriseront l'adoption de comportements favorables à la santé et au bien-être. Elles sont un véritable outil de construction, d'émancipation et d'accomplissement du libre arbitre de chaque individu.

La Collectivité de Corse propose un programme d'actions de développement des compétences psychosociales (CPS) dans les écoles du Pumontu dès la maternelle et depuis 2019, à titre expérimental dans une classe de 6^{ème} sur Prupia. Ce programme doit être élargi au Cismonte.

Il s'appuie sur des interventions directes au sein des écoles, des formations de formateurs, mais également sur la formation d'enseignants du primaire et du collège ainsi que des élèves de l'ESPE.

Nos professionnels de la petite enfance qui sont formés 2019, le service de Formation Jeunesse et Direction Jeunesse ont été associés afin d'intervenir au plus tôt auprès des familles et auprès des enfants. Tout cela nous paraît indispensable.

Je voudrais saluer également le travail réalisé dans le cadre du Pattu pè a ghjuventù qui accorde une place très importante à la réduction des comportements à risque et à la promotion de la citoyenneté en direction de la jeunesse.

Mais, au-delà, la volonté du Conseil exécutif est de favoriser le bien-être et les bonnes pratiques "Santé", dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes.

Donc, permettre aux jeunes de se construire en tant qu'individus, acteurs et citoyens, et renforcer l'accès à la culture et à la création, lever les freins à la mobilité territoriale, susciter l'intérêt pour l'ouverture sur le monde et favoriser la mobilité internationale, généraliser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, lutter contre les violences scolaires, les incivilités, les discriminations.

Je m'arrêterai là parce que la liste est longue. Je pense que nous n'aurons pas épuisé le sujet aujourd'hui mais soyez assurés que nous nous en chargerons.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être proposée par Petr' Antone TOMASI.

Question orale n°2019/E3/066 déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : Transition énergétique et avenir de la centrale d'AIACCIU.

M. Petr'Antone TOMASI

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Monsieur le Président de l'AUE,

La souveraineté énergétique de la Corse et la sortie des énergies fossiles ne peuvent plus être considérés comme de lointains objectifs. Ces questions sont dorénavant inscrites à notre agenda politique et font l'objet d'un large compromis.

Pour nous, les enjeux dans ce domaine sont clairs : sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'île pour la décennie 2020 et accélérer la transition vers un mix énergétique 100 % EnR avec pour perspective la décennie 2030, à l'instar de la plupart des Zones Non Interconnectées.

Sur ces sujets, lors de sa visite en Corse en début de mois, Edouard Philippe a apporté un certain nombre de réponses quant au devenir de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Ses déclarations ont aussi soulevé, ou confirmé, des interrogations majeures.

Certes, les engagements antérieurs du gouvernement français ont été réitérés, à savoir : d'une part, la rénovation de la centrale d'Aiacciu et la fin de son alimentation au fioul pour 2023, d'autre part, l'autonomie énergétique pour 2050 et un investissement renforcé au bénéfice des EnR.

Sur l'horizon 2023, au-delà des annonces de principe, de lourdes hypothèques demeurent, cependant, quant à la technologie qui doit permettre le raccordement au gaz, à son coût, et, donc, *in fine*, à la date de son entrée en service.

Ces points d'ombre nous interpellent quant au projet de nouvelle centrale du Ricantu et son dimensionnement.

Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer pour notre part de façon péremptoire quels seront les besoins énergétiques de la Corse en 2030 ou 2040, quelle sera la courbe d'évolution des EnR, et par voie de conséquence, quelle doit être le dimensionnement d'une nouvelle centrale.

Nous avons, en revanche, la conviction que tout investissement lourd dans ce secteur conditionnera notre stratégie énergétique à court et moyen terme. Un mauvais choix d'investissement ou de dimensionnement du projet ferait peser sur la Corse un risque de « black-out » ou bien, au contraire, renverrait aux calendes grecques un mix énergétique 100 % EnR, alors que le potentiel de la Corse est immense et sous-exploité.

Les dernières évolutions du dossier énergétique renforcent notre conviction que les élus de la Corse doivent disposer d'éléments objectifs afin de se forger leur opinion quant aux solutions à retenir pour demain.

Il nous semble fondamental qu'une expertise scientifique vienne éclairer le débat :

Faut-il une nouvelle centrale, et pourquoi ? De quelle dimension (250 MW ? 125 MW ?) ? À quelle échéance peut-elle être opérationnelle ? Avec quelle(s) énergie(s) ? À quelle échéance l'investissement sera-t-il amorti ? À quelle date projette-t-on un croisement des courbes entre la part des énergies fossiles et celle des EnR ? J'aurais tendance à rajouter : avec quel plan de formation pour les agents du secteur ?

À l'occasion du vote du budget primitif de notre Collectivité pour 2019, nous avons déposé un amendement co-signé avec les deux autres groupes de la majorité, pour la réalisation d'une étude visant à évaluer les potentialités de la Corse en matière d'EnR, et anticiper à 2030 l'accession à la souveraineté énergétique

Monsieur le Président, j'en viens à ma question partagez-vous avec nous l'idée que cette étude doit intégrer un volet consacré à l'avenir de la centrale du Ricantu et à son dimensionnement ? Plus largement, comment envisagez-vous notre politique énergétique suite aux annonces du gouvernement Philippe ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher Collègue. Il y a une deuxième question qui concerne l'avenir énergétique de la Corse et qui doit être posée par Anne TOMASI.

Jean BIANCUCCI me fait comprendre qu'il préférerait répondre globalement aux deux questions après qu'elles aient été posées.

Je vais donner la parole à Anne TOMASI pour sa question concernant l'avenir énergétique de la Corse.

Vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale N°2019/E3/067 déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Avenir énergétique de la Corse.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Monsieur le Président,

En début de mois, le Premier Ministre, Édouard PHILIPPE nous a rendu visite en compagnie, notamment, de l'ancien Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, François de RUGY.

Au programme de la visite ministérielle était organisée une réunion sur le site de Vignola, à Aiacciu, à propos de l'avenir énergétique de l'île.

Le Premier Ministre réaffirmait à cette occasion l'objectif d'autonomie énergétique pour la Corse à l'horizon 2050 et la construction d'une nouvelle centrale thermique à cycle combiné gaz-vapeur en remplacement de la centrale du VAZIU d'une puissance de 132 mégawatts (MW) et des turbines à combustion (T.A.C) installées sur le site de LUCCIANA d'une puissance de 65 MW.

De nombreuses questions demeurent néanmoins sans réponses, notamment sur le dimensionnement de ce projet.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui évoquent la nécessité d'un redimensionnement de la capacité de la future centrale à 125 MW.

Pourtant, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E) votée à une très large majorité, toutes tendances confondues, à l'Assemblée de Corse, le 29 octobre 2015, actait la construction d'une centrale à cycle combiné gaz-vapeur de 250 MW sur le territoire de la commune d'Aiacciu pour remplacer la centrale du VAZIU et les T.A.C du site de LUCCIANA (soit 197 MW sans compter les 20 MW de la TAC mobile présente sur le site du VAZIU) à l'horizon 2023.

Si l'État devait revenir sur cette position, en amputant de moitié la capacité prévue jusqu'alors, et si la P.P.E devait être révisée en ce sens cela poserait, à notre avis, une très grande difficulté en termes de calendrier.

En effet, même si l'on excepte le problème foncier aujourd'hui résolu, la procédure administrative, depuis le mois d'avril 2016 avec l'autorisation ministérielle d'Installation de Production d'Electricité (I.P.E) jusqu'à l'obtention du permis de construire en mars 2019, s'est étalée sur une période de trois années.

La révision de la P.P.E sur ce point nous obligerait à repartir de zéro ce qui équivaldrait, a priori, à une impossibilité de livraison de la future centrale en 2023, dernière échéance possible au vu de la législation actuelle.

Ainsi, Monsieur le Président, étant donné les échanges qui furent les vôtres avec lesdits Ministres, en intégrant la récente démission de Monsieur de RUGY pouvant constituer une difficulté au regard de la fiabilité des annonces faites, pourriez-vous nous dire si vous disposez de davantage d'informations sur ce point et plus largement sur l'avenir énergétique de notre île ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole à Jean BIANCUCCI pour cette réponse aux deux questions qui viennent d'être posées.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Merci Président,

D'abord, je vous remercie tous les deux d'avoir abordé ce dossier qui recoupe, il faut bien le comprendre, de nombreux aspects. Sa complexité et le temps qui m'est imparti ne me permettent pas d'entrer dans tous les détails, vous le comprendrez. Aussi, je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Effectivement, lors de la venue du Premier Ministre, une rencontre a eu lieu à Vignola. Étaient présents, le Président de l'exécutif, le Président de l'Assemblée, moi-même et bien entendu, il y avait le Ministre DE RUGY et ses collaborateurs.

Il a été question, comme vous pouvez le comprendre de la sécurité de l’approvisionnement en matière d’autonomie énergétique à l’horizon 2050 pour notre pays. Tout cela a été bien entendu réaffirmé.

Un accord en 10 points a fait consensus et cela a donné lieu, d’ailleurs, à un document signé par Président de l’Exécutif et le ministre DE RUGY.

En résumé, trois points pivots :

1. Mettre en œuvre le plus rapidement possible les actions de Maitrise de la Demande en Énergie, la fameuse MDE telle qu’elle avait été à la fois dans le Schéma Régional Climat Air Énergie et qui représente d’ailleurs 2/3 de l’effort dans le cadre de cette autonomie énergétique à laquelle nous avons souscrit.

La Collectivité aura, bien entendu, la possibilité de mieux piloter des actions structurantes dans les domaines de :

- La rénovation globale et performante des logements collectifs et individuels,
- La rénovation de l’éclairage public,
- La filière bois énergie,
- La filière solaire thermique collective et individuelle.

2. De même, il est réaffirmé de renforcer et d’accélérer le déploiement des EnR en s’attachant à lever les freins structurels pour chaque filière. Il est notamment acté de renforcer l’engagement financier de l’État. Il s’agira, bien entendu, de l’augmentation des volumes visés dans la nouvelle PPE et l’adaptation des mécanismes de soutien dont le lancement d’appels d’offres spécifiques à la Corse.

3. En ce qui concerne le volet infrastructures énergétiques, il est de nouveau réaffirmé l’objectif de sortie définitive du fioul dès 2023, ainsi que la remise en service de la nouvelle centrale du Ricantu aux conditions que vous connaissez. À cet effet, la nécessité de recourir au Gaz comme énergie de transition entre 2023 et 2050 est maintenu.

Pour ce faire il a donc été convenu :

- De mettre en œuvre une nouvelle centrale du Ricantu avec un juste dimensionnement. Cela doit permettre de garantir à la fois, la sécurité d’approvisionnement énergétique de la Corse, sans pour autant freiner l’objectif de la montée en puissance des EnR ;

- D'identifier le meilleur choix pour une alimentation en Gaz de la Corse dès 2023. Un cahier des charges portant sur la technologie d'aménée du gaz doit d'ailleurs être élaboré.

Tous ces points sont établis dans la perspective d'une autonomie énergétique au plus tôt. Bien entendu, nous n'oublions pas, nous ne mettons pas de côté la dimension sociale et l'impact sur l'emploi qui sont au cœur de nos préoccupations.

L'ensemble de ces points figurant à l'accord prévu entre la Collectivité de Corse et l'État seront intégrés dans la PPE en cours de révision.

Une première version de cette PPE révisée doit être soumise à la validation de la Collectivité de Corse et du ministre en décembre 2019. Donc, nous aurons l'occasion d'y travailler.

Afin de répondre à la problématique du juste dimensionnement de la nouvelle centrale du Ricantu et de mieux éclairer les choix proposés dans le cadre de la PPE, un courrier co-signé entre le ministre et le Président du Conseil exécutif est transmis au Président d'EDF afin de réaliser une étude précise et claire visant à se substituer au bilan prévisionnel de 2019 en retenant des hypothèses partagées, à savoir :

- Un rythme de développement de la MDE ambitieux ;
- Un développement renforcé de l'ensemble des filières EnR électriques ;
- Le développement du stockage, dont la mise en service de la Step de Sampolo dès 2024 ;
- L'évolution du seuil de déconnexion à 4 5% d'ici 2023 ;
- Le développement du véhicule électrique ;

et bien entendu,

- Le raccordement des bateaux à quai.

Dernier point, l'évolution du portefeuille de l'ensemble des consommateurs de gaz et de fioul vers l'électricité.

Plusieurs scénarios seront documentés en termes d'évolution des consommations d'électricité ainsi qu'en termes de technologies pour la centrale à gaz. Un calendrier contraint et chargé qui doit et sera malgré tout tenu.

J'espère avoir répondu de manière exhaustive à vos interrogations.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. D'ailleurs, compte tenu du fait qu'il y avait deux questions, vous avez doublé le temps de parole, mais là il y a une justification tout à fait admissible.

Nous allons à la question suivante qui concerne la mesure 8.3 du FEADER-PDRC. Elle est posée par Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane ».

Vous avez la parole, Cher collègue.

Question orale n° 2019/E3/073 déposée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : Mesure 8.3 du FEADER-PDRC.

M. Antoine POLI

Madame la conseillère exécutive en charge des affaires européennes,

Comme vous le savez la Corse est malheureusement régulièrement en proie aux incendies et depuis deux ans nous connaissons même des incendies dévastateurs durant la période hivernale.

Il est de notre devoir à tous de prendre toutes les dispositions afin de prévenir et de lutter contre les incendies.

C'est pourquoi de nombreuses collectivités de Corse avaient délibéré en ce sens mettant en place un dispositif de prévention financé en partie par les fonds européens de la mesure 8.3 du plan de développement rural de la corse via le fonds européen agricole et de développement rural.

Cette mesure a pour objectif principal de préserver les zones forestières et les espaces naturels des incendies en visant la diminution du risque d'éclosion des feux et la limitation des surfaces parcourues, en soutenant les investissements de DFCI (défense forestière contre l'incendie) réalisés par les gestionnaires des terres ou leurs délégataires en matière de prévention.

Plusieurs types d'investissements rentrent dans le programme de financement, à savoir : l'acquisition d'équipements et les travaux de création

d'ouvrages de DFCI ainsi que l'entretien et la mise en valeur des coupes feu dans le cadre des schémas et plans de prévention territoriaux.

Seulement certaines des collectivités ayant pris des délibérations allant dans le sens de la prévention des risques incendies attendent depuis maintenant plus de deux ans que les fonds européens prévus leurs soient versés.

Certaines se voient même dans l'obligation de prendre de nouvelles délibérations avec un financement en fonds propres faute de réponses des services instructeurs. Des mesures censées être financées à hauteur de 90 % se retrouvent donc effectuées presque exclusivement en fonds propre.

Cela implique une impossibilité pour ces collectivités de se projeter sereinement tant budgétairement que stratégiquement.

Alors, Madame la Conseillère exécutive, ma question est simple, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces fonds ne sont plus reversés aux collectivités. S'agit-il d'une mauvaise organisation administrative ? L'enveloppe allouée à ces projets est-elle consommée en intégralité auquel cas pourquoi les collectivités demandeuses n'en sont-elles pas informées ?

Ces fonds sont déterminants pour les collectivités mais ils le sont aussi pour la Corse entière car la lutte contre les incendies nous concerne tous.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, merci, M. le Conseiller,

Vous avez raison, la Corse est soumise à un risque incendie très important. Ceux qui ont eu lieu en période hivernale attestent bien de la nécessité d'inscrire la prévention des dommages en particulier causés aux forêts dans une politique régionale de gestion durable des ressources.

En effet, l'évolution climatique en zone méditerranéenne et la fermeture continue des milieux naturels, attestée par la progression du couvert boisé, accentuent les risques d'incendie et soumet ces espaces à un

aléa dont les conséquences peuvent se révéler encore plus dramatiques dans le futur.

Le Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 par l'intermédiaire de la mesure 8.3, que vous avez citée, d'un montant de 3 500 000€ de FEADER peut, en complément des financements mis en œuvre par l'État, les Collectivités locales et les organismes publics, contribuer à la prévention et la lutte contre les incendies en Corse.

Cette mesure 8.3 – DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) s'inscrit dans une politique globale d'aménagement et d'entretien de l'espace rural et forestier.

Elle permet, comme vous l'avez rappelé, de mettre en œuvre des outils de programmation, d'aménagement et d'entretien des massifs.

Cette mesure enregistre effectivement un retard de programmation du fait essentiellement des difficultés liées à la reprise des compétences départementales par la Collectivité de Corse et la réorganisation des services affectés à l'instruction de ces dossiers.

Toutefois, la mesure est activée, le personnel est mobilisé. Nous avons programmé au dernier COREPA, le 18 juillet dernier, une opération pour la *Commune de Bunifaziu – Création de la zone d'appui à la lutte du Parmentile* pour un montant FEADER de 200 000€

Les perspectives de programmation, je vous rassure, demeurent très satisfaisantes et plusieurs dossiers en cours d'instruction pourront prochainement être programmés pour un montant total de 2,6 millions d'euros de FEADER.

Ces dossiers sont essentiellement focalisés sur l'achat de matériel, la mise aux normes des pistes DFCI, la création de points d'eau, la mise en place de citernes en forêt territoriale et à la mise en œuvre d'opérations de brûlage dirigé.

Mais comme vous me questionnez en tant que Conseillère exécutive en charge des Fonds européens, permettez-moi aussi de vous rappeler que dans le cadre des fonds européens, la CdC a mis en place une véritable stratégie de mobilisation de plusieurs dispositifs de financement, afin de répondre aux objectifs de prévention et de lutte contre les incendies.

Ainsi, en est-il des mesures agri-environnementales (MAEC), qui sont également inscrites au PDRC et qui couvrent les grands enjeux en

termes de protection des paysages et de maintien de la biodiversité. Il s'agit là de mesures plutôt en amont, parce qu'elles contribuent également à la lutte contre les incendies et la réduction des risques par le maintien de l'ouverture des milieux naturels.

De même des actions d'animation et de sensibilisation sont inscrites au PDRC et donc financées par le FEADER.

Par ailleurs, plusieurs dossiers antérieurs à 2018 et relevant initialement des deux Conseils départementaux sont en cours d'instruction, désormais sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, et concernent un montant d'opération qui permettra, là encore, de mobiliser les 3.5 M€ de FEADER que vous citiez tout à l'heure.

Pour conclure, je souhaiterais préciser que la CdC a souhaité élargir son domaine d'intervention au Programme INTERREG MARITTIMO, puisque la CdC a été retenue comme Chef de file pour un projet stratégique à hauteur de 6 790 000 € pour la mise en place d'outils informatiques partagés pour la gestion des risques avec différents partenaires (Sardaigne, Toscane, Ligurie).

Cela permettra de tester, notamment, la mise en place de protocole(s) d'accord(s) inter-régionaux pour la gestion des moyens de lutte aériens et terrestres, et cela est très innovant comme vous pourrez le constater.

La CdC a aussi été retenue pour deux projets simples dans le cadre de MARITTIMO pour :

- porter une action pilote d'aménagement et de signalétique en forêt territoriale de Bavella ;
- mener une étude comparative sur la réglementation applicable sur les différents territoires ;
- analyser aussi, ce que l'on appelle « la culture du risque », la sociologie du risque incendie dans le contexte de réchauffement climatique.

Pour chacun de ces projets, on est sur des montants d'à-peu-près 1 M€ Évidemment, ces projets feront l'objet d'un rapport en Assemblée de Corse, il est prêt, mais il passera à la session du mois de septembre.

Je vous remercie encore pour votre question.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante concerne les tarifs et c otisations des assurances. Elle est pos ee par Jeanne STROMBONI au nom du PNC.

Vous avez la parole, Ch ere coll egue.

Question orale n o 2019/E3/068 d epos ee par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Tarifs et cotisations des assurances.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Pr esident.

Je regrette qu'il ne soit pas l a, mais je voulais dire un petit mot  a Jean-Charles ORSUCCI. Je suppose que mes paroles lui seront transmises.

Je voulais lui dire que oui, les  elus de la majorit e de cette assembl ee sont bien autocentr es sur les pr eoccupations des Corses et je le remercie d'en avoir fait la remarque  etonnante  a Hyacinthe VANNI lors de la pr ecedente session, alors qu'il pr esentait une motion. M eme si pour lui, il ne s'agissait que d'un reproche, nous le prendrons comme un compliment car c'est pour cela que les Corses nous ont  elus, pour nous occuper de notre terre, notre culture, notre peuple, et c'est ce  a quoi nous essayons modestement de nous employer.

Et c'est  evidemment dans ce m eme  etat d'esprit que je pose la question suivante :

Face  a la chert e de la vie en Corse, l'implication et la mobilisation de l'Assembl ee et de ces  elus est quotidienne. Monsieur le Pr esident de l'Ex ecutif,

La mise en place du panier-type de la m enag ere  a bas co ut, la cr eation en cours d'un fonds social de solidarit e, l'instauration de la carte Ritirata pour faciliter les d eplacements des retrait es insulaires sont autant de solutions d ej a en place ou en cours de cr eation.

Les initiatives impuls ees par l'Assembl ee de Corse sont nombreuses et concernent diff erents secteurs de la vie quotidienne des insulaires avec des retomb ees toujours plus concr etes.

Alors, si, ind eniablement, des travaux sont men es et sont encore en cours de r ealisation, il y a pourtant un secteur qui suscite de nombreuses

interrogations et qui nécessiterait que l'on s'y penche un peu : il s'agit de celui des assurances de véhicules.

En effet, la tarification de ce secteur est bien plus élevée sur notre île que sur le continent. De nombreux médias se sont penchés sur la question et arrivent aux mêmes conclusions. Les tarifs des contrats d'assurance pour les véhicules sont plus chers de 20 % en Corse que la moyenne nationale.

Les causes invoquées par les compagnies d'assurance sont multiples et variées : accidentologie bien plus importante en Corse que sur le reste du territoire, incendies quasi quotidiens de véhicules stationnés, état du réseau routier, la sinistralité du territoire est ainsi un facteur plus que déterminant. Au final, nous payons beaucoup plus cher pour un service équivalent.

Assurer un même véhicule, aux mêmes conditions, en Bretagne et en Corse n'a pas le même impact budgétaire. Un assuré breton paiera 635 euros tandis qu'un corse devra, quant à lui, déboursier 1 022 euros pour sa cotisation annuelle.

Vous le constatez bien, Monsieur le Président, si les médias évoquent des statistiques présentant une différence de 20 % de tarif en sus, nous sommes dans ce cas précis à près de 60 % de différence de coût, et quasiment 400 euros de moins dans le porte-monnaie.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, au vu de l'incidence considérable de ces écarts sur le pouvoir d'achat des insulaires et, bien que l'activité des assureurs relève exclusivement du secteur privé, pourrait-on mener une étude sur la pertinence des critères d'établissement des tarifs d'assurance en Corse, afin de saisir la légitimité fondée de ces différences de tarif et dans un second temps, espérer pouvoir les nuancer ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente question et de vos diligences pour y apporter une réponse.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La réponse donc par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Madame la Conseillère territoriale,

Merci pour votre question qui aborde en fait, sous un angle particulier, celui du surcoût constaté en matière de paiement des cotisations d'assurance, une problématique globale qui est celle de la cherté de la vie en Corse. Une problématique qui nous préoccupe, comme vous avez pu le souligner, et que nous avons d'ailleurs commencé à essayer de traiter de façon très concrète à travers les premiers travaux de la conférence sociale.

Vous parlez des cotisations d'assurance. Nous avons déjà essayé d'avancer sur la question de la cherté du prix des carburants ou celle des produits de consommation courante.

Je ne reviendrai pas sur la démonstration que vous avez faite dans le cadre de votre question. Il y a effectivement un certain nombre de disparités tarifaires.

Première remarque d'ordre méthodologique : c'est vrai au plan global. Sur tout le territoire français, si on en croit le comparateur d'assurances « Le lynx », pour une même prestation, un assuré paierait, je parle au conditionnel, 657 € en Île-de-France, pour la somme la plus importante, 491 € en Bretagne pour la moyenne la moins importante, soit un écart d'environ 100 €

La Corse se situe effectivement parmi les territoires les plus chers : 581 € par an avec un certain nombre de critères ou d'explications qui sont avancés par les compagnies d'assurance et notamment celles et ceux que vous avez rappelés.

Il y en avait un autre qui était aussi évoqué, pas forcément sur les voitures, c'était le risque « attentats » qui conduisait à un surcoût. Celui-là au moins, ayant globalement sinon totalement disparu, en tout cas reculé de façon très significative. On devrait peut-être avoir une répercussion de ce côté-là.

Mais, quoi qu'il en soit, moi, ce que je propose en termes de méthode, c'est que nous inscrivions cette question à la prochaine ou à une des prochaines sessions de travail de la conférence sociale, que l'on invite, puisque nous avons parlé d'aborder la problématique de l'eau, la problématique du logement. La problématique des cotisations d'assurance fait partie du quotidien des gens que la conférence sociale a, à mon avis, à traiter. Nous invitons les assureurs à venir autour de la table et nous essayons d'avoir une discussion la plus éclairée possible avec leurs explications bien sûr, et éventuellement nos questions, voire notre part de critiques.

Et puis, il y a aussi une façon peut-être de faire diminuer la cotisation : c'est de réfléchir aux causes qui sont évoquées dès lors qu'elles sont fondées. Je pense par exemple à l'accidentologie. Il a été répondu, ou il va y être répondu tout à l'heure, il y a beaucoup d'accidents, il y a trop d'accidents en Corse. Que fait-on en termes de prévention, en termes d'amélioration du réseau routier pour faire diminuer ces accidents ? Et cela aura aussi comme conséquence seconde, la conséquence première c'est d'éviter des morts et des blessés, c'est essentiel, mais cela peut aussi, par contrecoup, faire diminuer les cotisations.

Un autre exemple : les voitures brûlées. On en parle souvent. C'est vrai qu'il y a un taux de voitures brûlées qui est anormal. S'agit-il simplement d'actes isolés ? S'agit-il de délinquance ? S'agit-il de tel ou tel type d'escroquerie, comme cela a pu être évoqué dans les journaux ? Il y a là aussi un travail à faire. Ceci pour dire, nous l'inscrivons à l'ordre du jour. Nous travaillons. Nous essayons de faire un diagnostic précis et de proposer des réponses avec, pour objectif, de diminuer bien sûr le prix qui est payé par les automobilistes.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane », elle concerne la jeunesse corse.

Question orale N° 2019/E3/071 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : La jeunesse corse.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse,

Que veut dire jeune ? Cela veut dire être actif, vivant, concret, le contraire de l'abstrait ; cela veut dire également chaleureux et sanguin, encore entier, spontané de nature.

La jeunesse offre donc une image ambivalente faite de nostalgie et de crainte, d'espoir et de méfiance, d'attraction et de rejet.

Universelle donc dans sa nature fondamentale, la jeunesse est bien sûr gérée différemment d'une société à une autre. Comment la nôtre voit et vit cette jeunesse aujourd'hui ? En quoi cela est-il original par rapport aux périodes passées ?

Depuis bientôt deux ans nous ne pouvons que reconnaître le travail effectué à travers notamment le « Pattu Pè a Ghjuventù » pour lequel vous avez défini une méthodologie que nous partageons. Vous avez réalisé une étude sur 1 103 jeunes de 16 à 25 ans parmi lesquels des actifs, des étudiants, des lycéens et des demandeurs d'emplois.

Nous constatons que les préoccupations de nos jeunes ne diffèrent pas énormément de celles de la jeunesse continentale, à savoir : emploi, logement, mobilité et écologie.

Mais après ce constat que leur proposons-nous ?

Notre insularité diminue l'offre de proposition en termes de formation, de perspective professionnelle, mobilité et écologie.

Le fort taux de résidences secondaires diminue l'offre de logement et le prix du foncier ne permet plus à nos jeunes de pouvoir se loger.

Si jusqu'à récemment ces problèmes liés à l'insularité et l'accès à la propriété étaient compensés par un certain cadre de vie, une certaine sécurité j'ai l'impression que c'est de moins en moins le cas actuellement.

Nous nous pensions à l'abri des violences, il n'en est rien.

Nous pensions que le respect des femmes était ancré dans notre culture corse, mais les récents faits nous prouvent le contraire.

Nous aurions aimé continuer à dire que, dans notre île, la jeunesse était à l'abri de la drogue, mais ce n'est plus le cas.

Le nombre d'accidents sur les routes de Corse est dramatiquement élevé.

Ces drames quotidiens ont des causes multiples et le bilan que l'on peut en faire est que la prévention routière doit être renforcée.

Le réseau routier doit être rénové et l'accès aux secours d'urgence facilité.

La jeunesse et la nôtre en particulier n'est évidemment pas épargnée. Sur ce point, les statistiques nationales démontrent que les accidents de la route ont lieu principalement le week-end et sont causés par au moins trois facteurs parfois concomitants : alcool, consommation de produits stupéfiants, vitesse.

Nous voulons croire que la Corse est un paradis à bien des égards. Mais nous ne pouvons pas occulter que nous vivons sur une île où l'on ne trouve pas de solution à la gestion des déchets, située dans une mer polluée par des milliers de plastiques.

Aujourd'hui, j'espère qu'être jeune en Corse ne se résume pas être en recherche de logement, de formation, de travail, avec une faible mobilité, en manque d'offres culturelles, en proie à la violence, avec de surcroît un avenir environnemental plus qu'incertain.

Mme la Conseillère exécutive le portrait que je vous dépeins est volontairement exagéré, mais il fait part de notre préoccupation et de ma préoccupation envers la jeunesse corse : cette jeunesse à qui nous devons tout, cette jeunesse pleine de promesses, cette jeunesse avec son identité, des valeurs, mais surtout cette jeunesse qui est notre avenir.

Alors je vous le demande que pouvons-nous faire pour nos jeunes ?

Serait-il possible d'avoir un point d'étape du dispositif Pattu Pè a Ghjuventu et des mesures qui vont en découler ?

A libertà è i studii ùn bastanu più, ci vole campa piu sicuru

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. La parole à Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Mme la Conseillère, Chère Cathy.

Je vous remercie pour votre question.

En effet, les préoccupations et les craintes que vous soulevez concernant notre jeunesse sont aussi les miennes et sont partagées, je le

pense, par l'ensemble des membres de notre Assemblée. C'est pour cette raison que je souhaite apporter la réponse la plus adaptée à ces préoccupations, et travailler à construire d'autres perspectives pour la jeunesse Corse.

Je veux également éclairer, par la démarche que nous avons initiée à travers le Pattu per a Ghjuventù, ce qui souvent passe au second plan quand la jeunesse est évoquée : sa force, son énergie, sa créativité, sa capacité à innover ou encore sa soif d'idéal. Le Pattu per a Ghjuventù a aussi instauré le principe de la dialectique des droits et des devoirs pour les jeunes qui doit rester un préalable à toute aide.

Je suis convaincue que notre jeunesse a beaucoup d'atouts à mobiliser face aux défis qui l'attendent et qu'elle est en capacité de relever. Je citerai d'ailleurs quelques exemples, la liste étant bien longue.

Vous avez évoqué les déchets et la question environnementale : aujourd'hui ce sont de nombreux jeunes qui se mobilisent partout dans le monde comme sur notre territoire pour porter des initiatives et des projets concrets. Je pense par exemple au « Corsican Blue Projet », aux projets développés dans le cadre de EPA Innov, et notamment celui des collégiens du Collège de Saint-Joseph « l'avvene simu noi », ou encore aux chantiers jeunes de réhabilitation des zones rurales après les incendies.

Vous citez la mobilité qui est une des préoccupations majeures de la Collectivité de Corse. Lors des « caffè cittadini » les jeunes ont évoqué des dispositifs pour justement aller vers des modes de transport doux.

Le dispositif « Prima Strada », qui est une nouvelle aide au permis de conduire, est aussi venu répondre à une demande des jeunes, remontée lors des « caffè cittadini » pour lever les freins à la mobilité. Ce tout nouveau dispositif permet à des jeunes à partir de 15 ans, qui s'engagent dans le bénévolat et/ou l'action citoyenne, de bénéficier d'une aide pour passer leur permis de conduire.

Vous évoquez la thématique de la violence ou du harcèlement, là encore des voix se lèvent pour que cela change, comme par exemple l'association l'ARCU, qui défend les droits des personnes LGBT contre les discriminations, ou encore les motions présentées par l'Assemblea di a Ghjuventù et adoptées par votre Assemblée. Je pense notamment à celle concernant le harcèlement scolaire, qui aspire au respect, à la tolérance et à la bienveillance.

C'est aussi parce que le Conseil exécutif est conscient des enjeux de la jeunesse que nous avons choisi une stratégie qui place le jeune au cœur du Pattu per a Ghjuventù.

Ce dispositif a pour but, non seulement de construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes mais permet également de développer chez eux les compétences telles que l'autonomie, la confiance en soi, la capacité à exprimer ses choix, la capacité à agir, et bien sûr d'autre encore.

Ce que nous avons souhaité, c'est mettre en place une Stratégie Jeunesse tout autant conçue pour les jeunes et pour eux.

Depuis l'adoption de la feuille de route en avril 2018 du Pattu pè a Ghjuventù, nous avons poursuivi notre démarche.

Tout d'abord à travers la réalisation d'un diagnostic qui était fondamental pour évaluer l'offre existante, les enjeux du territoire et connaître les attentes de la jeunesse. Le diagnostic sera présenté aux jeunes et acteurs de jeunesse, le 14 novembre prochain, à l'Università di Corsica, à l'occasion des Assises de la Jeunesse auxquelles vous êtes bien sûr tous conviés.

L'évènement, d'importance majeure pour la co-construction de la politique jeunesse de la Collectivité, se déroulera à Corti. Il sera ouvert à tous les jeunes entre 13 et 30 ans ainsi qu'aux acteurs qu'ils soient décideurs, représentants institutionnels, experts, acteurs opérationnels ou associatifs...

Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la politique de jeunesse de la Collectivité en permettant aux jeunes d'y apporter des idées innovantes, aux acteurs et aux bénéficiaires de contribuer à la définition des actions à mettre en place que nous nous attachons à développer et à améliorer.

Ce temps fort permettra de consolider les liens nés lors de la phase de consultation, et donnera une nouvelle occasion aux jeunes de faire entendre leur voix et de s'investir dans la politique publique. Cela permettra aussi de mieux informer les jeunes sur les dispositifs existants et de formaliser le plan d'actions jeunesse, prévu avant l'automne 2020.

Mme la Conseillère, je conclurai en vous disant avec force que la jeunesse n'est pas seulement l'affaire de ma délégation, mais est au cœur des préoccupations de chacun des élus de l'Exécutif.

Cette volonté de travail en transversalité émanant du Conseil exécutif irrigue donc l'ensemble de notre politique ainsi que tous les services

de la Collectivité de Corse, afin qu'au sein de chaque action, de chaque dispositif, la jeunesse puisse se sentir accompagnée et prise en compte.

Siate sicura, Cara cunsigliera, chì simu cuscenti di l'impurtanza di a ghjuventù ind'è a custruzione di a Corsica di dumane è chì tuttu sera fattu pè cuntinuà à purtà sta brama maiò di vede a ghjuventù ammaestrà, di manera serena, u so avvene.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

È cusì sia.

La question suivante est posée par Anne TOMASI, elle concerne le bilan sur l'enseignement de la langue corse. La question est posée au nom du groupe PNC. Vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale n° 2019/E3/069 déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » :

Mme Anne TOMASI

M. le Président, en l'absence du conseiller exécutif, nous allons reporter la question à la prochaine session.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Question suivante posée par Marie-Hélène PADOVANI. Elle concerne le réseau routier et services de secours.

Vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale n° 2019/E3/072 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Réseau routier et services de secours.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,

Mme les Conseillères exécutives en charge de la santé et des routes,

Je me permettrai de prendre pour introduction une statistique de l'Agence Régionale de Santé concernant la seule population résidente.

75 425 habitants de l'île se trouvent à plus de 30 min d'un service d'urgence ou SMUR.

Cela correspond à 24.70 % de la population de l'île.

Au niveau national ce pourcentage est de 2.90 %.

Parmi les régions de Corse enclavées il y a évidemment le Cap Corse, la Castagniccia, le Taravo, la Plaine Orientale, je ne saurais procéder à la liste exhaustive.

De surcroît, nous savons que cette population est probablement la plus nécessiteuse en soin d'urgence car majoritairement résidente dans le rural donc potentiellement âgée.

L'été ces régions voient parfois leur population multipliée par 10 avec des services de secours et de soins déjà en hypertension ce qui potentiellement pose un problème majeur au niveau de la Corse.

Pour parler du Cap Corse, celui-ci est une véritable enclave, cela réduit son potentiel d'attractivité et pose un problème d'ordre sanitaire et la catastrophe naturelle qui l'a touché, le 15 juillet dernier avec une tornade, aurait pu avoir des conséquences plus dramatiques de ce simple état de fait.

J'ai suivi avec attention les dernières assises territoriales de la santé, et je n'ai pas relevé l'évocation de cette problématique.

Même si des moyens ont été rajoutés très récemment à Luri, ce qui corrobore mon propos, les voies d'accès sont suffisamment congestionnées pour qu'à chaque événement le Cap se trouve coupé du monde.

Pensez-vous que dans le cadre de l'élaboration des schémas routiers et plus généralement dans le cadre de la politique générale de la Collectivité de Corse cette problématique n'aurait pas toute sa place ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse donc par Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Mme la conseillère, merci pour votre question.

Vous appelez notre attention, dans votre question, sur l'enclavement des territoires en soulignant l'impact, notamment sur l'accès aux services d'urgence.

Sur ce point précis, nous le savons tous ici la solution ne saurait être de démultiplier les services d'urgence ou les SMUR sur le territoire.

Certaines microrégions rurales en sont cependant dotées, je citerai ainsi Sartè, Portivechju, Bunifaziu, Corti, A Ghisunaccia.

De même, nous aidons l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires et l'installation de jeunes médecins actuellement sur tous les territoires de la Corse.

Au-delà de ces implantations, le recours à l'aérien et la mobilisation d'hélicoptères sont le meilleur moyen de répondre à l'urgence ; la route restant comme partout un mode de transport incompatible avec cette notion.

Dans un avenir pas si lointain, nous pourrons compter sur le transport de passagers, y compris de malades par drone. Ce qui nous permettra de nous émanciper de ce que nous considérons comme des contraintes aujourd'hui insurmontables, les barrières physiques. Le premier transport de passagers par drone a eu lieu hier après-midi en Chine.

Donc, vous voyez, nous avons quand même des solutions.

Sur le schéma routier, puisque un volet de votre question s'y réfère :

Conscients des difficultés de mobilité qui affectent certains territoires, héritage d'un réseau routier de plus de 5 000 km de voies, nous avons déjà identifié des priorités d'action relatives à l'accessibilité des bassins de vie ruraux vers les services d'urgence.

La direction des routes dressera dans un premier temps un état des lieux physique de ce lourd passé. Il sera possible de définir une stratégie routière dans le cadre d'une concertation efficace avec tous les acteurs concernés.

La démarche est déjà engagée avec la construction d'un PPI, nous nous doterons d'outils de programmation opérationnels visibles par l'ensemble des acteurs.

C'est l'objet du futur schéma routier, dont la consultation sera lancée en Octobre.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il reste une question orale : elle va être posée par Mme Jeanne STROMBONI et concerne le moteur de recherche Qwant. La question est posée au nom du PNC.

Vous avez la parole.

Question orale n° 2019/E3/070 déposée par Mme Jeanne STROMBONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : Moteur de recherche Qwant.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif,

Qwant, vous n'êtes pas sans le savoir, est un moteur de recherche internet, initié par l'un de nos compatriotes.

Ce moteur dispose de sa propre technologie d'indexation du Web, et protège la vie privée de ses utilisateurs en refusant tout dispositif de traçage à des fins publicitaires. Aucun fichage, ce qui nous tient particulièrement à cœur, et aucune donnée personnelle vendue.

L'entreprise, devenue désormais un grand groupe qui pèse dans la sphère numérique, a implanté l'une de ses filiales, Qwant Music à Aiacciu,

général de fait des dizaines d'emplois locaux. La démarche Qwant est d'ailleurs soutenue par l'ADEC.

Le marché concurrentiel des moteurs de recherche est assez restreint et l'entreprise fait essentiellement face à des mastodontes étrangers connus de tous, notamment Google qui utilise les données personnelles des utilisateurs récoltées à des fins commerciales.

Pour ses valeurs et ses caractéristiques proposées, ce moteur de recherche a acquis la confiance de nombreuses institutions et grandes entreprises qui l'ont adopté en tant que moteur de recherche par défaut de l'ensemble de leur flotte informatique.

Je citerai quelques collectivités : la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et d'autres grandes métropoles telles Rennes, Cannes, etc. Et même l'État français qui l'a choisi pour ses administrations.

Ainsi, afin de soutenir cette entreprise qui contribue à l'emploi de nos jeunes dans un domaine d'avenir à forte valeur ajoutée, pourrait-on, M. le Président, envisagé d'opter pour Qwant comme moteur de recherche par défaut de la flotte informatique de la Collectivité de Corse et de ses structures satellites ?

Le Président SIMEONI

Donc, avant de répondre sur Qwant que nous connaissons tous, l'entreprise et ses dirigeants et, notamment, Eric LEANDRI que nous saluons, un mot général, c'est aborder dans votre question, là encore : le numérique est à un moment clé de son histoire. On a souvent insisté, et notamment à l'occasion de la DSP sur le très haut débit, sur les aspects positifs et le caractère indispensable de l'accès à cette technologie pour tout développement économique, social et culturel, il faut aussi avoir un mot sur les risques que fait encourir aujourd'hui ce développement quelquefois immature du numérique, notamment la question de l'exploitation abusive de nos données, de la marchandisation souvent de celles-ci, la consommation énergétique qui est considérable, les problèmes de démocratie et de décentralisation de pouvoirs, etc...

Donc, dès lors qu'il y a un opérateur économique qui s'inscrit dans une logique, qui est une logique de développement durable et de respect des droits, et notamment des droits liés à la vie personnelle, ce qu'est incontestablement Qwant comme opérateur, il est évident qu'il bénéficie, indépendamment même de l'origine ou de la nationalité de son dirigeant, il bénéficie, cet opérateur, forcément, d'un regard favorable de notre part.

Ceci pour dire qu'effectivement, un certain nombre de collectivités ont d'ores et déjà pris la décision d'intégrer Qwant comme moteur de recherches par défaut, y compris d'ailleurs un certain nombre de ministères me semble-t-il, lors des derniers éléments qui nous ont été communiqués. J'avais été sollicité fin 2018 par courrier, j'avais répondu. Depuis deux mois, nous avons mis en place un cadre de discussion entre la Direction de l'Aménagement du Numérique et Qwant, notamment sur cette question de le désigner comme moteur de recherche par défaut, mais nous voudrions avoir un cadre plus global.

Et donc, c'est dans ce cadre-là qu'une réponse, certainement positive, sera apportée à votre question dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI

Merci, nous avons épuisé la liste des questions orales, nous allons donc procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint.

Da lu biancu luminellu, Simbulu di luce chjara, À l'incendiu natu in celu, Quandu s'accende la fiara, Castagniccia si ribella. »

Cunniscimu tutti ste parolle d'una canzona di I Muvrini « Castagniccia ribella ». Sò state scritte da Petru Vachet-Natali. Petru era un militante naziunalistu di sempre, ma dinù un autore, un pueta di prima trinca. Ci ferma oghje a so opera, preziosa assai per a nostra lingua è per a Corsica.

S'hè spentu dinù a settimana scorsa u Duttore Dumenicu Antone Buresi, anzianu elettu naziunalistu di a nostra Assemblea. L'avemu scontru parechje volte st'ultimi anni chì era sempre impegnatu assai per u so paese è per a so ghjente. Pensemu forte à ellu è à i soi.

Vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

À ringrazià vi.

Durante sta sessione, u Presidente di l'Agenzia di l'Urbanisimu è di l'Energia, Ghjuvanni Biancucci ci presenterà un raportu nant'à i mercati fundiarii è immobiliari in Corsica. Ùn aghju micca da sviluppà quì u

cuntenutu di stu documentu di grande qualità, ma vogliu mintuvà ghjustu un sciffu : 138 %. Ghjè a crescita in 7 anni di u prezzu di u metru quadratu di un terrenu custruttibile.

138%. Aghju sceltu stu sciffu apposta perchè permette di sprime bè u nostru penseru in quant' à a pussibilità per i nostri giovani di cuntinuà à campà in Corsica. M'arricordu di e parolle di Jean-Claude Guazzelli, deci anni fà, à e Ghjurnate Internaziunale di Corti. Parlendu di e custruzione, avia dettu : « da quì à qualchì tempu, ci hà da esse un tsunamì ». À l'epica, parechji eletti ùn ci cridianu micca.

Eppuru, hè ghjuntu u tsunamì. È ci ritruvemu di pettu à ellu, senza mezi per parà lu.

U raportu di l' Agenzia porta a prova di ciò chè no dinuciemu dipoi anni è anni : i prezzu di u fundiaru è di l'immobiliare chì crescenu senza fine, l'artificialisazione di e terre agricole, un numeru di i permessi di custruì senza nisunu raportu cù i bisogni di i Corsi, cundizione di vita è in particolare d'alloghju di più in più difficiule per i Corsi...

Tuttu què mette in periculu l'equilibriu ecunomicu, suciale è culturale di l'isula.

U nostru custattu è e nostre dumande, l'avemu trasmesse à u guvernu, parechje volte. À u veranu di u 2016, u Cunsigliu Generale di l'Ambiente è di u Svilupp à Longu Andà hà scrittu un raportu d'analisi nant' à e nostre pruposte per luttà contru a pressione fundiaria è immobiliare. Ci hà solu dettu chì a Corsica abbisugnava d'alloghji suciali. Hè vera, n'avemu bisognu perchè, a sapemu, c'hè assai puvertà ind'è noi. Ma l'alloghji suciali ùn bastanu micca.

Oghje ghjornu, di pettu à a crescita tamanta di i prezzu, ancu quelli ch'ùn sò micca poveri anu difficità per pagà un alloghju cum'è pruprietariu o ancu puru cum'è lucatariu. A prima primura deve esse di permette à i Corsi di campà degni nant' à a so terra, vole dì, prima di tuttu, pudè truvà un travagliu è un alloghju. A primura deve esse di fà cresce u livellu di vita. Travagliemu assai nant' à a quistione suciale per via di parechji cartulari : à u livellu di e dimarchje di fondu, vogliu parlà di l'educazione è di a furmazione, di u rivinutu universale, di a cartula per l'impiegu lucale, è di modu generale, di u sviluppu ecunomicu. À u livellu di l'urgenza suciale, pensu à a carta ritirata, à u fondu Corsica sulidaria o à Territoriu senza disimpiegatu à longu andà.

Una di e suluzione per l'alloghju, per contu nostru, è per st'assemblea, era - è ferma sempre - u statutu di residente vutatu in lu 2014.

Serebbe una risposta à prublematiche sfarente, tantu à u livellu suciale chè à u livellu agriculu è ecunomicu, cum'è per a preservazione di l'ambiu. Sta pruposta, a sapemu, hè per avà ricusata da u governu.

Davanti à stu ricusu, avemu fattu una seconda pruposta à Parigi, à u principiu di a dimarchja di revisione custituziunale. Si trattava d'una residenza amministrativa è fiscale chì permetterebbe d'appiegà una fiscalità pisia assai à e residenze secundarie speculative è micca à e residenze secundarie patrimoniale è familiare ch'elli anu i Corsi in u so paese. Òn avemu avutu nisuna risposta.

Vogliu ramentà chì dispusizione simile esistenu in Auropa è ancu in dirittu francese, per riduce l'inugualità liata à a situazione di certi territorii. Ci vole à tene contu di l'esempji di i regimi specifichi di a Pulinesia, di Saint-Barthélémy o di Saint-Martin ind'è a messa in ballu di un statutu prutettore per migliurà e cundizione di vita di i Corsi. Chì fà quandu omu ci ricusa tuttu ? Turneremu à dumandà l'adattazione di i dispusitivi fiscali è l'urganisazione di a trasmissione di u patrimoniu. Ma s'è no vulemu ghjunghje à un resultatu, l'eletti è l'istituzione ùn basteranu micca.

In lu quadru di a « conferenza permanente ecunomia è suciale », in seguitu di i travaglii fatti nant'à a fiscalità di u patrimoniu, prupunereghju l'urganisazione di sittembre, d'una riflessione cullettiva cù a sucietà civile, i sindacati, l'associi, l'eletti eccetera. U scopu serebbe di mette in ballu una mubilisazione popolare per difende u patrimoniu corsu è u dirittu à l'alloghju per tutti.

U raportu chì serà presentatu oghje da u Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu ci mette à tutti davanti à e nostre respunsabilità. Ci tocca à risponde à sta quistione : accetteremu, o micca, di lascià a forza di u soldu lampà fora i nostri giovani da u so paese ?

À ringrazià vi.

A parolla hè a u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Je voudrais avoir également quelques mots, à mon tour, et pour Dominique Buresi et pour Petru Vachet-Natali.

Concernant Dominique Buresi, les plus jeunes ne le savent pas, ceux qui ont la mémoire de cette institution s'en rappellent forcément, il avait

été effectivement en 1992, un Conseiller territorial engagé, élu sur la liste MPA au titre personnalité d'ouverture, et donc il a été un de nos collègues et à ce titre, M. le Président de l'Assemblée vous avez décidé, comme c'est l'usage, de lui rendre hommage à travers une minute de silence.

Je voudrais avoir quelques mots pour lui et pour sa famille, bien sûr, parce que je crois que, peut-être dans le tumulte des jours, n'avons-nous pas suffisamment pris conscience de la perte que signifie sa disparition. Dominique Buresi, avait commencé par être un soldat, engagé pendant la guerre d'Algérie, il avait fait reçu une citation au feu pour son courage, je cite « sous le feu des rebelles ».

Et puis, après avoir risqué sa vie pour la Patrie et pour le drapeau, il avait continué à se construire comme chacune et chacun d'entre nous. Et c'est, me semble-t-il, à travers son engagement de médecin et son engagement humaniste indissociables, que l'on prend encore mieux la mesure de sa vision de la Corse et du devenir de son peuple.

Vous l'avez dit, M. le Président de l'Assemblée de Corse, jusqu'aux tous derniers jours il s'est intéressé à nos travaux et à la vie de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Je recevais régulièrement des mails de sa part, vous les receviez certainement également, sur la conférence sociale, sur la politique de santé, sur les outils à mettre en place, sur la comparaison avec ce qui se faisait et se réussissait ailleurs.

Je voudrais dire qu'il a été un médecin et chef de service au centre hospitalier d'Aiacciu, il a été aussi un homme qui s'est engagé pour l'OMS, l'organisation mondiale de la santé, qu'il a été dans des missions au Soudan, en Roumanie, au Cambodge, qu'il a participé au sortir de la guerre, à la reconstruction des structures de santé dans l'ex Yougoslavie, en Albanie en 1999, la réouverture de l'hôpital Calmette à Phnom Penh, partout, sur tous les continents, là où il y avait un homme, une femme ou un enfant qui souffraient, il considérait qu'il devait être présent et apporter sa pierre.

Et, cet engagement à dimension universelle était indissociable, et je termine, de son engagement pour la Corse et pour son peuple qu'il aimait passionnément.

Et donc, il a aujourd'hui disparu mais bien sûr son engagement, son sourire et sa voix restent ô combien présents et continueront de nous accompagner.

J'adresse donc au nom du Conseil exécutif de Corse, et je pense être autorisé à le faire en notre nom à tous, nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

Pour Petru, je n'ajouterai pas à ce qui a été dit, mais nous avons été saisis par la soudaineté et la brutalité du deuil. Petru Vachet-Natali était un militant de la première heure, il avait été candidat sur des listes, y compris à des moments où les chiffres n'étaient pas des nombres en termes de pourcentages, il avait été le lauréat du prix du livre Corse pour un ouvrage sur son village de Ficaja.

Lui aussi donc nous a quitté aujourd'hui physiquement mais nous sommes au côté de sa famille, de sa fille que nous avons eu, l'un et l'autre, au téléphone hier, de toute sa famille, « quande oghje hà da essu purtatu in tarra, oghje o dumane, ind'è u so paese, ùn pudemu micca esse ficamenti à fiancu à i soi perche simu ritinutti quì, mà di sicuru, simu incu elli, è dimi avveddeci, è cuntinueraghju da sicuru à essu incu ellu assai presente ind'è a nostra andatutara glubale. Vi ringraziau.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

Le Président SIMEONI

Jean-Guy, il faut que nous annonçons aussi, nous avons prévu de le faire, puisque ça n'a pas été dit par Anne, je vous laisse faire puisque vous présidez l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Oui, notre Conseiller exécutif, Xavier LUCIANI vient de perdre sa mère, donc bien entendu nous lui présentons, au nom du Conseil exécutif, au nom de l'Assemblée de Corse, nos condoléances émues dans ce moment difficile.

Le Président SIMEONI

Au nom du Conseil exécutif nous pensons, bien sûr à Saveriu, qui était présent ce matin, en train d'arriver et qui a appris sur le chemin de la session, malheureusement la disparition de sa mère. Donc, nous sommes de tout cœur au côté de Saveriu, di tuttu u so famiglione è simu à fianc'à elli.

Le Président TALAMONI

Bien nous allons prendre notre ordre du jour. Il y a deux dossiers présentés par la Présidence de l'Assemblée de Corse.

RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

*** Rapport n° 242 : règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019/2021.**

Comme vous le savez, L'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, est un organe consultatif de la Collectivité de Corse, a débuté sa deuxième mandature le 17 mai dernier.

Afin d'intégrer les modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement apportées par la délibération votée par l'Assemblée de Corse le 21 décembre 2018, les services du Secrétariat General de l'Assemblée de Corse ont proposé à l'ensemble des Conseillers un projet de règlement intérieur.

Ce document est joint au rapport, vous l'avez sous les yeux, il a été soumis à l'examen de l'Assemblea di a Giuventù à l'occasion de la séance publique du 4 juillet 2019.

Après l'adoption de trois amendements, notamment liés à l'interaction de cette assemblée avec ses vice-présidents et l'anticipation des convocations, c'est l'article 32, ainsi qu'à la proposition d'un calendrier prévisionnel, article 38, le texte a été voté à l'unanimité par l'Assemblea di a Giuventù.

Il convient également de rappeler que lors de la séance d'installation, les Conseillers s'étaient prononcés favorablement sur l'abaissement du seuil de constitution de groupe, c'est l'article 34.

Conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016, il convient aujourd'hui que le règlement intérieur de cette instance soit approuvé par l'Assemblée de Corse pour la durée de sa mandature qui, comme vous le savez, est de deux ans à compter de son installation.

Et, c'est ce sur quoi je vous demande de délibérer.

Est-ce qu'il y a, sur cette question-là des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce que le Conseil exécutif a quelque chose à préciser ? Non.

Donc, je vais mettre aux voix, il s'agit d'un vote purement formel puisque, bien entendu, tout cela a été validé à l'unanimité de l'Assemblée di a Giuventù. Donc, pour la bonne forme :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

Le rapport suivant est un rapport important par le sujet qu'il aborde, il s'agit donc de territoires zéro chômeur de longue durée, qui est une démarche importante, comme vous le savez :

*** Rapport n° 187 : comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).**

Donc, sur ce rapport et sur cette délibération qui vous sont soumis aujourd'hui, je voulais simplement vous dire qu'ils proposent de prendre acte de la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cette proposition intervient après un travail parlementaire débuté en 2017.

Trois chiffres peuvent permettre de traduire ce qu'a été l'engagement de l'Assemblée de Corse et de sa Présidence, au cours de ces deux années, pour promouvoir la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : 5 délibérations, 5 réunions de la commission ad hoc et 13 réunions dans les territoires. Chiffres dont vous avez le détail dans le rapport.

C'est dire l'engagement qui a été le nôtre pour faire en sorte que cette démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » soit largement partagée, en particulier par les élus locaux qui ont un rôle majeur à jouer évidemment, en la matière.

Alors plus spécialement, au cours de la réunion du 5 avril 2018, la commission a décidé de s'adjoindre l'expertise d'une mission d'assistance technique. Et donc, en raison du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux à mener, de sa connaissance en matière de formation professionnelle et d'analyse financière et de son implication

¹ Délibération N° 19/226 AC

personnelle dans le conseil d'administration de l'association et de son engagement reconnu en faveur de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », qui faisait d'elle une ressource tout à fait unique et adaptée aux besoins de la commission, la mission d'assistance a été confiée à Mme Véronique ALBERTINI, que vous êtes un certain nombre à connaître puisqu'elle travaille avec nous maintenant depuis de nombreux mois.

Un an plus tard, le 3 avril 2019, concluant ainsi la phase de la promotion de la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et de la mobilisation des acteurs, Mme ALBERTINI a présenté, en présence du Président du Conseil exécutif de Corse et de M. GRANDGUILLAUME, le Président de l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », a présenté un certain nombre de préconisations sur l'organisation à déployer afin de faire aboutir favorablement la candidature insulaire.

Il faut retenir que la Corse a été précurseuse, dès le début, elle a conçu la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » au niveau de la totalité de son territoire, ce qui était original comme approche. Depuis, de nombreuses collectivités, et non des moindres, ce sont positionnées dans la même logique, les villes de Marseille et de Paris, la Martinique, les régions Hauts-de-France et Rhône-Alpes-Auvergne.

Donc, ce qui prouve que la Corse a vu juste à cet égard, mais ce qui l'oblige aussi à placer sa demande à un certain niveau de qualité.

L'organisation proposée dans le rapport de Mme ALBERTINI que la commission ad hoc a fait sien et que vous pouvez trouver en annexe, a pour objectif de respecter la méthodologie préconisée par « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », tout en répondant à l'enjeu de placer une diversité de situations dans une même dynamique.

La déclinaison opérationnelle de cette proposition peut donc être envisagée à deux niveaux : un territoire de programmation d'une part et plusieurs territoires de mise œuvre, d'autre part. Donc, deux niveaux.

Le territoire de programmation, c'est le niveau « supra », est porté par la Collectivité. Celle-ci joue un rôle d'animateur, de coordinateur et de soutien en ingénierie de tous les territoires insulaires volontaires. Elle veille à l'harmonisation des démarches et s'assure que les candidatures respectent les critères d'éligibilité définis par l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Le niveau « infra », quant à lui, correspond aux territoires de mise en œuvre et est porté par les comités de pilotages locaux. Les candidatures de

ces territoires sont élaborées et animées par ces comités organisés à l'échelle soit des intercommunalités et des communes, soit d'autres zones pertinentes, étant entendu que le territoire pertinent, en principe, c'est plutôt la communauté de communes. Chaque comité de pilotage est responsable de son propre dossier de candidature.

Donc voilà, niveau « infra », niveau « supra » dans une parfaite complémentarité.

Alors, à l'issue de sa séance de travail du 4 juin 2019, qui a réuni à la fois les territoires volontaires, le Conseil exécutif et les services de la Collectivité, la commission ad hoc a estimé que le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la candidature de la Corse, au niveau aussi bien « infra » que « supra », devaient être confiés à un comité de suivi.

Il est apparu cohérent aux membres de la commission, au regard du travail entamé en 2017, que la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse, qui a porté à son terme la première phase, poursuive son action en se constituant en comité de suivi et d'évaluation, auquel seront intégrés les représentants de chaque territoire officiellement volontaire.

C'est pourquoi je vous demanderai de prendre acte de la constitution de la commission ad hoc en comité de suivi et d'évaluation des candidatures de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » d'une part, et de l'élargissement de la commission, ainsi constituée en comité de suivi, aux représentants des comités de pilotage de chaque territoire de Corse officiellement volontaire, d'autre part.

Voilà ce sur quoi, je vous demande de délibérer.

Alors, il y a un amendement présenté par les Présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée. Vous l'avez sous les yeux.

L'amendement consiste donc à préciser la déclinaison opérationnelle de « territoire zéro chômeur de longue durée » définie par la Collectivité de Corse, pourra évoluer au regard des éléments de contexte liés à la fois au caractère expérimental de la démarche et aux dispositions législatives et règlementaires qui auront été adoptées pour la deuxième étape du projet.

Parce que, comme vous le savez peut-être, enfin un certain nombre d'entre vous le savent, nous sommes toujours dans l'attente d'une nouvelle loi pour la deuxième phase, celle à laquelle la Corse va participer. C'est vrai que

cette loi n'a pas encore été votée par le Parlement, elle n'a pas été présentée encore par le Gouvernement et il y a donc une très forte attente à la fois de la part de l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée », mais également de nombre de parlementaires qui se sont manifestés, pour que cette loi soit votée au plus tôt de façon, effectivement, à ce que la deuxième vague puisse être lancée dans des délais raisonnables compte tenu, non seulement des attentes des élus, mais surtout des attentes des ayants-droits.

Voilà où nous sommes. Donc, la parole est à qui la demande, puis le Conseil exécutif donnera peut-être son point de vue. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, vous avez la parole, chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président merci.

C'est le triste marronnier de nos séances de travail, le taux de chômage élevé est une urgence politique. Le dispositif « territoire zéro chômage » est peut-être une solution par son particularisme, puisqu'il inverse les pratiques habituelles du recrutement. On ne parle plus d'offres d'emplois des entreprises, mais d'offres de compétences du salarié.

En effet, le salarié construit sa fiche de poste conformément à ses compétences et à ses disponibilités.

Réinsérer les personnes les plus éloignées de l'emploi et recréer du lien social, sont les objectifs principaux de cette démarche.

A ce titre, nous saluons l'inscription de la Corse à cette expérimentation.

Nous ne sommes pas sans savoir que la Corse est tristement reconnue comme l'un des territoires les plus pauvres de France et que cette expérimentation doit être un moyen, pour notre région, de sortir de cette tendance sociale difficile.

Les retours de la première phase prévue par la loi de 2016, font état d'une baisse de 30 % de chômeurs de longue durée sur les 10 territoires testeurs. C'est de très bon augure pour la suite du dispositif, d'autant que le Président Macron souhaite l'inscrire dans le cadre de son plan de lutte contre la pauvreté.

Alors bien évidemment, notre groupe est favorable à la constitution d'un comité de suivi et d'évaluation des candidatures. Il est normal d'encadrer

ces candidatures et, bien sûr, d'élargir ce comité aux représentants des microrégions.

En revanche, nous voudrions juste nous assurer que des moyens soient alloués à ce comité pour accompagner au mieux ces territoires volontaires qui ne sont pas toujours en mesure d'aller au bout de la démarche. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

J'ajouterai pour ma part que je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit, notamment à la fin de cette intervention. Il est tout à fait essentiel que les services soient pleinement engagés - ils commencent d'ailleurs à s'organiser pour se faire - soient pleinement engagés dans cette démarche pour véritablement assister les territoires qui souvent n'ont pas les ressources humaines suffisantes pour ce travail de dossiers qui est difficile, qui n'est pas simple. Il faut aussi que les candidatures de nos territoires, soient de bonne qualité parce que même si le Président GRANDGUILLAUME voit la Corse avec beaucoup de sympathie, nous ne pouvons quand même pas lui demander, pour dire les choses de manière familière, de nous « pistonner ».

Donc, il faut que nous ayons véritablement des dossiers qui soient techniquement au point, de manière à ce que la Corse puisse s'insérer à travers ces territoires, de manière pleine et entière dans cette démarche. Et, c'est vrai que les territoires ne peuvent pas, les intercommunalités en particulier, ne peuvent pas, faute des ressources humaines nécessaires, faire ce travail sans l'appui technique et en ingénierie de notre Collectivité.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, vous avez la parole.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président. Notre groupe ne peut que se réjouir d'une telle initiative et je tenais à féliciter notre Assemblée, ainsi que l'ensemble des services, pour le travail déjà effectué.

Les chiffres révélés par les travaux de la commission, ainsi que les constats faits lors des travaux sur la faisabilité d'un revenu de base, ne doivent laisser personne indifférent, environ 20 % de taux de pauvreté, 7 230 demandeurs d'emploi de longue durée, des disparités évidentes entre les territoires, des inégalités qui s'accroissent et des jeunes qui sont de plus en plus exposés au chômage.

Les élus que nous sommes se doivent de trouver des solutions pour ces personnes qui, au-delà de la pauvreté, se trouvent souvent en marge de la société.

C'est pourquoi la participation de la Corse à la deuxième vague d'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », est une excellente chose.

La participation de la Corse avec l'intégralité du territoire insulaire et la déclinaison au sein des territoires, permettra d'avoir une politique d'ensemble tout en étant au plus près des demandeurs d'emplois de longue durée.

Chaque personne doit avoir la possibilité d'avoir une vie décente, de pouvoir se nourrir, se loger, se vêtir et disposer d'un travail qui lui permette de subvenir à ses besoins et de s'épanouir. Il est intolérable qu'aujourd'hui des personnes se retrouvent exclues car elles sont dans l'incapacité de retrouver un travail.

Vous l'avez compris, M. le Président, notre groupe vous accompagnera sur la rédaction du dossier de candidature car pour nous cette expérimentation est en parfaite adéquation avec nos valeurs, inclusion, formation, service à la population, le tout au plus près des territoires, pour se donner des plus grandes chances de réussite. Nous serons également à vos côtés tout au long des travaux sur la faisabilité d'un revenu de base.

La détresse sociale nous oblige à tous et nous nous félicitons que l'Assemblée de Corse s'empare de cette problématique afin que nous la résolvions tous ensemble. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, la parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un mot, merci. Donc, ajouter bien sûr ma voix à celles qui se sont déjà élevées, pour nous réjouir de cette initiative qui a été prise et qui va maintenant se concrétiser, rendre hommage au travail que vous avez initié, M. le Président de l'Assemblée de Corse, qui a reçu un écho unanime au sein de l'Assemblée, il faut le souligner et qui a reçu également un soutien enthousiaste de territoires significatifs, même si d'autres restent encore à convaincre en tout ou en partie.

Et, ça fait partie des dossiers qui sont à la fois stratégiques et complexes. Stratégiques pour toutes les raisons qui ont été évoquées et nous nous sommes donnés les moyens de réussir à travers l'unanimité sur le principe de l'action.

Et complexe, pour au moins deux raisons, et c'est aussi le sens de l'amendement que nous avons décidé de déposer. D'abord, une raison d'ordre général, c'est que c'est un dispositif qui n'est plus totalement expérimental au plan national, mais qui va rentrer dans une nouvelle phase à partir de l'année prochaine, une nouvelle phase à propos de laquelle beaucoup d'inconnus, aussi bien en termes de calendrier que sur le fond, continuent d'exister.

Donc, il faut être attentif, réactif, le fait de pouvoir nous appuyer sur le travail de Véronique ALBERTINI, qui a été une cheville ouvrière importante, essentielle et aussi sur le soutien moral fort du Président et de l'ancien député, mais qui ne peut pas aller jusqu'à malmener les règles en notre faveur, est un avantage qui est un avantage important. Mais quand même, il va falloir faire preuve d'adaptation.

Le deuxième niveau il est plus relié à notre situation à nous. Moi je pense qu'on a créé beaucoup d'espoir, et je parle pour m'en être souvent entretenu avec Bianca FAZI, avec les services, on a créé beaucoup d'espoir, il ne faut pas créer de la frustration ou de la déception.

Moi je vais prendre l'exemple d'un certain nombre de programmes, dans d'autres domaines, dans lesquels on a fait le choix d'impliquer ou de retenir tous les territoires qui étaient volontaires, mais qui n'avaient pas les moyens organisationnels, humains ou financiers de dégager des candidatures ou un suivi à la hauteur des engagements souscrits. Ça s'est conclu ou ça risque de se conclure par des échecs.

Donc, de ce côté-là il faut qu'on réfléchisse bien, y compris sur la forme in fine à donner, est-ce que c'est une candidature de la Corse ? C'était un peu l'option que l'on a privilégié. Comment permettons à tous les territoires de s'agréger ? Comment on crée une synergie d'ensemble ? Et, s'il y a une synergie d'ensemble, il ne faut pas oublier que c'est un avantage comparatif par rapport à d'autres candidats, mais à condition de pouvoir le faire.

Et donc, c'est le dernier niveau, effectivement le sens de l'amendement c'est de dire : on peut réaménager le dispositif, l'adapter chemin faisant. Et, le dernier niveau interne à la Collectivité de Corse, c'est effectivement la répartition des tâches et du travail entre l'Assemblée de Corse, la commission ad hoc qui s'est emparée de cette question et qui l'a

popularisée, le Conseil exécutif et les services. Je crois que les services ont d'ores et déjà produit un travail considérable, qu'aujourd'hui, sous l'autorité de Bianca FAZI, l'Exécutif et les services de la Collectivité de Corse se sont appropriés avec vous ce projet et que maintenant il faut se donner les moyens opérationnels vraiment de le réussir.

Donc ça c'est un travail d'architecture interne qu'il va falloir peaufiner dans les semaines et dans les mois à venir. Si nous réussissions ça, à mon avis, nous donnerons les moyens d'aller au bout de la démarche et ça sera véritablement pour le plus grand profit des territoires, bien sûr, des personnes concernées, on inverse la problématique, ça été dit par notre collègue, et pour le bénéfice de l'institution tout entière et in fine de la Corse. J'espère et je forme le vœu que cela sera le cas et je n'en doute pas.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, je vais mettre aux voix l'amendement que nous avons déposé conjointement le Président du Conseil exécutif et moi-même, vous l'avez devant les yeux.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²

Je vous remercie sincèrement pour ce vote.

Nous en arrivons aux rapports « Ambiente ».

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

*** Rapport n° 192 : projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du littoral, site de l'Alga, commune de Calvi.**

² Délibération N° 19/227 AC

Dunque, chjamemu u Cunsiglieri esecutivu, in carica di u cartularu, l'aspettemu.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, je quitte la séance.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons note.

Le Président SIMEONI

M. le Président, un mot, sous le coup de l'émotion tout à l'heure, j'ai oublié d'abord de manifester notre sympathie à un certain nombre d'agents qui ont eu des deuils douloureux pendant le mois qui vient de s'écouler et j'ai oublié aussi de rendre hommage, en notre nom, à l'époux de Mimi ALLEGRINI-SIMONETTI qui est décédé la semaine dernier, l'époux de Mimi qui est aussi le père de Franck qui travaille à la Collectivité de Corse dans les services du patrimoine, qui est responsable du site d'Aleria.

On a eu l'occasion de rendre cet hommage lors de l'inauguration de l'exposition « Aleria Rumana », mais je voulais le faire encore aujourd'hui dans le cadre de cet hémicycle.

Le Président TALAMONI

Bien entendu, au nom de l'Assemblée, nous nous joignons une fois de plus puisque cet hommage a déjà été rendu à l'occasion de l'inauguration de l'exposition d'Aleria, et bien entendu à la fois pour Mimi qui est notre ancienne collègue et pour son fils qui, avec les autres responsables du service du patrimoine et du musée, ont réalisé véritablement une très, très belle exposition que nous vous invitons vraiment à aller visiter.

Alors Laura FURIOLI quitte également l'hémicycle et les services en prennent note au procès-verbal.

M. le Conseiller exécutif, voulez-vous nous présenter ce rapport ?
Avete a parolla.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président. Donc, c'est un rapport qui s'inscrit dans le cadre du projet de cofinancement des travaux, comme vous venez de le dire, du conservatoire du littoral du site de l'Alga, sur la commune de Calvi.

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

Dans ce contexte, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de financement relative à la réhabilitation écologique et paysagère de l'arrière plage de l'Alga, sur la commune de Calvi.

Le Conservatoire souhaite mettre en œuvre des travaux de réhabilitation écologique et paysagère afin de rendre son aspect naturel au site, et organiser l'accueil du public de manière adaptée et respectueuse.

Le coût total de l'opération s'élève à 145 436 €, donc une participation de notre Collectivité pour un montant de 40 000 €, soit 27,5 %.

En conséquence, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande formulée par le Conservatoire du Littoral en termes de participation au financement des travaux, d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Conservatoire du Littoral et d'autoriser le Président de l'Exécutif à signer l'ensemble des actes.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, je vous vois faire des signes.

Le Président SIMEONI

Non.

Le Président TALAMONI

J'ai cru qu'il y avait une difficulté.

M. François SARGENTINI

Non, ce sont des tics...

Le Président TALAMONI

Il y a un avis écrit de la commission développement. Julie GUISEPPI va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Oui, M. le Président, sur les observations, M. DELPOUX a estimé regrettable que le Conservatoire du Littoral n'ait pas poussé plus loin sa réflexion pour envisager l'expropriation des villas situées sur la presqu'île. Il a fait état de constructions non entretenues et notamment pour ce qui concerne leurs réseaux d'assainissement dont les eaux vont se déverser sur la plage de l'Alga.

Mme MAJOREK, du Service des espaces littoraux et terrestres, a précisé que la réalisation des travaux avait notamment conduit très récemment à la découverte sur le site de trois stations individuelles d'assainissement, anciennes et en très mauvais état, qui ont nécessité une mise en sécurité immédiate. Elle a indiqué que cette situation conduirait nécessairement à envisager des travaux futurs plus importants.

Sur la question de l'expropriation éventuelle, elle a souligné que rien n'avait été acté, la question ayant été simplement évoquée oralement. Néanmoins, une réflexion sera menée, non pas à des fins d'expropriation des propriétaires, mais pour réhabiliter et « rattraper » les impacts sur le site.

Elle a ajouté que dans le cadre de la réflexion générale qui sera menée sur le site de la Revellata, si le recours à l'expropriation n'était pas envisagé, les propriétaires et usagers seront de toute façon vivement encouragés à participer de manière active à la réhabilitation du site.

Faisant observer s'il s'agissait d'une infraction, Mme GIOVANNINI a estimé pertinent de réaliser un inventaire des différents réseaux d'assainissement recensés afin de pouvoir se retourner contre les propriétaires contrevenants si besoin.

Mme MAJOREK a précisé que des actions étaient menées par le Conservatoire du Littoral pour contraindre, à minima, à la prise en charge des travaux de réhabilitation nécessaires, le maxima relevant de la discrétion des autorités.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir si les habitations étaient actuellement occupées, si les propriétaires avaient été sommés de réaliser les travaux nécessaires.

Enfin, s'agissant de propriétés privées, elle a souhaité s'assurer que dans le cas de la réalisation d'une mini station d'épuration, la prise en charge des travaux serait assurée par les propriétaires éventuels sans que la commune n'ait à intervenir.

Mme MAJOREK a précisé que les villas concernées étaient occupées en saison estivale et durant les vacances scolaires.

Pour ce qui concerne l'intervention des communes, elle a précisé que la configuration de l'espace privé ne pouvait supporter l'aménagement d'une station d'épuration pour raccorder les différentes constructions, la seule possibilité résidant dans de l'assainissement individuel.

Enfin, elle a ajouté qu'aucune sommation n'avait été effectuée à l'encontre des propriétaires dans la mesure où les trois fosses septiques découvertes sur le chantier n'appartiennent pas à ces constructions-là.

Mme GIOVANNINI a souhaité connaître le nombre de constructions présentes sur le site et s'il pouvait être considéré comme illégal d'avoir construit sur cet espace.

Mme MAJOREK a précisé que trois habitations étaient recensées. Précisant qu'elle n'avait pas connaissance de la date de leur construction, elle a indiqué que ces dernières pourraient être considérées aujourd'hui comme illégales en application de la loi.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un autre rapport de la commission des finances. Anne TOMASI vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. ORLANDI a rappelé qu'en ce qui concerne les travaux sur des sites relevant du Conservatoire du Littoral, il y avait, par le passé, deux façons de s'engager : soit par une participation financière, soit par une participation des agents du Département.

Il a souhaité savoir si ces deux pratiques étaient encore envisagées dans le cadre de la Collectivité de Corse.

Les services ont précisé que sur ce site bien précis, les travaux sont difficilement réalisables en interne compte tenu des connaissances, des préconisations et des particularités dans les intentions paysagères.

Sur ce type de travaux, la Collectivité s'est positionnée, jusqu'à présent, sur des cofinancements ; cependant en terme de gestion et d'interventions quotidiennes telles que l'entretien des embouchures des étangs, la Collectivité a sollicité des forces en interne plutôt que de passer par des marchés publics.

Les services ont fait observer que cette réflexion est engagée à chaque fois que des crédits doivent être déployés pour des travaux ; toutefois, sur des sites tels que La Revellatta ou d'autres, la spécificité des interventions ne permettra pas de faire appel à des forces en interne.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Tout simplement une petite réflexion, une interrogation, puisque là on parle d'habitation et de système d'assainissement, aujourd'hui il y a la possibilité avec la loi sur l'eau de 2002 et le SPANC, le service public d'assainissement non collectif, de faire effectuer tout simplement des contrôles et de demander, sans être plus répressif que cela, aux propriétaires de remettre en état leur système d'assainissement, de manière à ce qu'il devienne conforme si, le cas échéant, il ne l'était pas.

Donc, aujourd'hui c'est une obligation dans le code de l'environnement, le SPANC effectue des contrôles, rend un rapport comme cela se fait, qui est souvent de la compétence des communautés de communes. Alors, peut-être qu'il est en train de le faire, il faut du temps parce que les choses se mettent en place, et à partir de là, les choses peuvent être réglées très rapidement, puisque sur d'autres endroits et dans d'autres problématiques, cela a été fait et les gens comprennent bien et font le nécessaire dans les meilleurs délais, tout simplement. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Vous avez la parole.

M. Pascal CARLOTTI

Vi ringraziau, Presidente.

Juste pour remettre dans le contexte des activités qui font les activités de cet endroit, le site de l'Alga est très fréquenté par les marcheurs et par d'autres sports de pleine nature.

Nous nous sommes rendus régulièrement sur site, les nouveaux chemins de randonnée sont vraiment magnifiques, le travail accompli par les agents et les partenaires institutionnels et associatifs est de grande qualité.

Ce travail conjoint a notamment permis l'élaboration future d'un chemin pour VTT et bien sûr dans le respect du site et de son environnement.

C'est une bonne chose pour la Balagne, nous nous réjouissons des conséquences de ce rapport et je vais d'ailleurs féliciter le conservatoire du littoral et sa Présidente, ainsi que les divers acteurs qui ont contribué à ce projet. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, un mot du Conseiller exécutif en charge de la question.

M. François SARGENTINI

Effectivement il y a eu quelques observations, non pas des réserves, qui ont été émises, bien sûr il faut les prendre en compte, mais je pense aussi que dans le cadre de la réhabilitation qui est prévue, que l'ensemble de ces questions est certainement pris en compte.

Maintenant, il y a le volet d'ordre privé, vous l'avez souligné, mais ça sera au conservatoire du littoral à se retourner vers les privés et faire en sorte que le conservatoire du littoral, puisqu'il y a des fonds publics qui aujourd'hui sont engagés pour réhabiliter le site, soit, je dirais, demandeur vis-à-vis de ces privés d'une quote-part puisqu'effectivement, c'est un domaine privé, ce sont des activités privées qui ont occupé le site pendant de nombreuses années. Donc ça sera imputé, bien sûr, à leur charge. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité³

Nous allons examiner le rapport suivant :

*** Rapport n° 193 : gestion de la propriété du conservatoire du littoral à la pointe du Cap Corse par la Collectivité de Corse : reprise des biens de l'association Finocchiarola liée à la reprise de son activité.**

Vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Donc, c'est la reprise des biens de l'association Finocchiarola qui se poursuit par l'Assemblée. Donc, toujours dans le cadre de la politique que nous mettons en place au niveau des espaces naturels sensibles.

Donc, concernant les propriétés sises à la pointe du Cap Corse, gérées par l'association Finocchiarola en cours de dissolution, je pense qu'elle arrêtera son activité à la fin du mois de juillet, donc l'Assemblée de Corse a acté, lors de la session des 23 et 24 mai 2019, la reprise de l'activité de gestion sur ce domaine, ainsi que des salariés de l'association.

Donc dans le cadre de la reprise de l'activité, il y a bien sûr une reprise des moyens puisque pour gérer des espaces tels que les îles de la pointe du Cap, vous vous doutez bien que des moyens sont nécessaires.

Le total du coût de ses moyens représente 131 193 €. Dans le cadre de ses moyens il y a des moyens de transports, l'outillage nécessaire, le matériel informatique liés aux missions de suivi et de surveillance.

Donc, cet ensemble-là est bien sûr repris dans le cadre du transfert qui est en cours, donc de la gestion à notre Collectivité.

Donc, nous demandons à notre Assemblée d'acter ce fait.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission développement.

³ Délibération N° 19/228 AC

Mme Julie GUISEPPI

M. le Président, merci.

Sur ce rapport, Mme CASALTA a salué la reprise des biens nécessaires à l'activité de gestion ainsi que la reprise des personnels.

Sur ce dernier point, revenant sur l'hypothèse de recrutements d'agents titulaires à l'externe, elle a fait part de son étonnement, regrettant que parmi les ressources humaines internes, voire au sein même de l'OEC, les postes offerts sur un tel site n'aient pas suscité d'intérêt.

Mme MAJOREK, a précisé que l'une des particularités supposait au moins pour les candidats potentiels de résider dans la région afin d'être en mesure de se rendre sur le site, à l'extrémité du Cap Corse.

Mme PADOVANI s'est fait le relais des inquiétudes exprimées par l'un des personnels quant aux procédures administratives de reprise.

Mme MAJOREK s'est voulue rassurante quant à la situation personnelle de l'agent concerné précisant que ce dernier, rattaché dans un premier temps à la Collectivité de Corse, ferait l'objet d'une mise à disposition auprès des services de l'Office de l'Environnement de la Corse, tel que cela a été acté dans le cadre de la reprise des personnels.

Enfin, Mme PADOVANI a souhaité savoir si le point info à destination de la population, mis en place anciennement par l'association Finocchiarola, était maintenu.

Mme MAJOREK a indiqué que le point info n'avait pas bénéficié cette année d'une structuration organisée en raison de l'impossibilité de maintenir les agents saisonniers en position fixe sur le site et sans accompagnement des agents titulaires.

Pour autant, l'expérience récente ayant démontré que le point info constituait une véritable porte d'entrée du site, elle a précisé que dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur la réorganisation future du secteur, il pourrait être envisagé une véritable structuration de ce point d'information.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la commission des finances. Mme TOMASI, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président. M. ORLANDI a fait observer que cette association a entrepris un excellent travail en terme de protection de l'environnement depuis le début des années 80 et ce avec un effectif réduit et des matériels performants.

Il a rappelé que durant cette période de transition, il convenait d'être vigilant et a souligné que notre Collectivité devrait se rapprocher des élus des communes de Rogliano, d'Ersa et de Centuri et de tous ceux qui œuvrent sur le terrain, notamment sur le Sentier des Douaniers.

Il a informé les commissaires que l'association dispose de matériels très performants et que ceux-ci seront mis à disposition de la Collectivité de Corse dans ses nouvelles missions.

Soulignant que des conventions liaient l'association Finocchiarola au Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, notamment pour de la surveillance Incendie, M. ORLANDI a souhaité que les objectifs de ces conventions ne soient pas abandonnés lors de la reprise des activités de l'association par la Collectivité de Corse.

Il a estimé qu'il faudra déterminer la structure qui va gérer la partie « terrestre », de celle qui va gérer la partie « maritime », voire les interventions de l'Office de l'Environnement. Tout cela mérite qu'on prenne en considération une synergie entre les partenaires concernés afin de trouver ensemble les meilleures solutions en termes de sécurité et de protection de l'environnement.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, donc François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, je ne vais pas rajouter à ce qu'Anne vient de lire, mais juste souligner qu'au moment du passage de témoin de l'association, et l'issue est heureuse, et l'intégration notamment des personnels au sein de la Collectivité, il faut en effet être vigilant, mais je crois qu'il faut surtout s'inspirer de l'expérience et du travail qui a été fait, j'entends parler de restructuration, soyons prudents, appuyons-nous sur véritablement cette expérience qui date de plus de 20 ans, de 30 ans même pratiquement, et bouleverser les choses, remettre en cause ce qui a été déjà réalisé, pourrait être dangereux.

Donc, inspirons-nous, j'insiste véritablement, parce que, et vous connaissez bien le territoire, les acteurs étaient particulièrement impliqués, connaissaient le territoire et le regard nouveau est toujours intéressant, à la condition qu'il ne le vienne pas remettre en cause tout ce qui a été fait précédemment.

D'autre part j'ajoute, ma surprise d'entendre que les postes qui ont pu être offerts, je dirai, pour œuvrer sur la pointe du Cap, n'ont pas trouvé preneur en interne. Je suis surpris parce que dans d'autres circonstances, j'ai eu l'occasion d'entendre nombre d'agents susceptibles ou intéressés sur des postes sur le territoire.

Donc, ouvrir en interne, c'est d'ailleurs un sujet qui fera certainement débat un peu plus tard dans la lecture des rapports, me paraît assez surprenant et si tel était le cas, j'en suis vraiment désolé parce que c'est une belle expérience sur un très beau territoire, avec une mission particulièrement remarquable. Merci.

Le Président TALAMONI

Effectivement, on ne peut que souscrire à cette appréciation. Le Président de l'office a la parole.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Pour répondre à deux interrogations, je dirai, bien sûr dès que nous aurons la gestion effectivement des Iles Finocchiarola, donc nous allons prendre contact avec les élus des communes concernées pour continuer à avoir de bonnes relations et continuer à travailler avec les élus de ces communes.

La deuxième question qui a été posée, c'était si nous allions maintenir le même dispositif. Bien sûr que nous allons le maintenir avec l'ensemble du système d'information, voire nous allons le renforcer ce dispositif. Il n'y a aucun souci de ce côté-là. Je pense que tout le monde peut être rassuré. Les actions qui ont été entreprises jusqu'à aujourd'hui au niveau des îles vont se poursuivre et même s'accroître. C'est la précision que je tenais à apporter.

Le Président TALAMONI

Parfait. Ces précisions étant apportées, nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Je vous remercie.

Rapport suivant n° 231. M. le Président de l'ODARC, vous avez la parole.

*** Rapport n° 231 : ODARC - Redéploiement des Opérations Spécifiques 2019 du Budget de l'ODARC au sein du Programme 2114 (investissement)**

M. Lionel MORTINI

Merci, Président.

Je serai extrêmement bref, vous avez le rapport. C'est simplement la reventilation d'une partie des crédits de 3 opérations au profit d'une opération qui est de poursuivre l'activité de fonds de financement à destination des associations foncières afin de relayer les subventions FEADER et ODARC. D'autre part, étendre ce fonds au projet de modernisation des exploitations agricoles âgées, ce qui est une vieille demande de la profession.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission du développement.

⁴ Délibération N° 19/229 AC

Mme Julie GUISEPPI

Oui, M. le Président, merci.

Mme Mattea CASALTA a souhaité avoir un certain nombre de précisions.

Faisant observer, en premier lieu, que le redéploiement de crédits provenait pour partie du budget destiné aux Jeunes Agriculteurs, elle s'est inquiétée de savoir si cela n'était pas susceptible de nuire, d'une manière ou d'une autre, à l'installation de Jeunes Agriculteurs. Aussi, elle a souhaité en connaître l'explication.

Enfin, elle a souhaité savoir si, auparavant, l'ensemble des aides dédiées aux Jeunes Agriculteurs avaient été utilisées en totalité ou pas, la disponibilité de crédits pouvant alors expliquer des redéploiements vers d'autres destinataires.

Les services de l'ODARC, représentés par Mmes CIMIGNANI et EBENDINGER, ont précisé, en réponse, que le rapport présenté concernait plus particulièrement le programme d'opérations spécifiques relatif notamment à des prêts d'honneur et garanties bancaires à destination des Jeunes Agriculteurs, programme qui doit être distingué des dotations aux Jeunes Agriculteurs relevant d'une autre programmation.

Mme Mattea CASALTA a précisé qu'il s'agissait d'avoir simplement des explications sur le redéploiement d'aides qui étaient bien initialement réservées aux Jeunes Agriculteurs (garantie bancaire et prêt d'honneur) tel que cela est exposé dans le présent rapport.

Néanmoins, elle a souhaité connaître également le nombre d'aides à l'installation aux Jeunes Agriculteurs allouées au titre de l'année 2018 et 2019.

Les services de l'ODARC ont indiqué en réponse, qu'au départ, les crédits avaient été reventilés au titre du BP, de nouveaux crédits étant sollicités au titre du BS pour compensation.

S'agissant des dotations aux Jeunes Agriculteurs, les services présents ont indiqué ne pas être en mesure de communiquer de chiffres précis, ces derniers n'étant pas en charge de l'instruction de ces dossiers.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

La parole est à qui la demande. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁵

Compte tenu des desiderata des membres du Conseil exécutif et de l'ordre du jour tel qu'il a été composé par la commission permanente, il serait bon de suspendre la séance jusqu'à 14 h 30, si vous en êtes d'accord. En attendant, M. le Président des chemins de fer, je crois que nous avons une signature qui nous attend.

La séance est suspendue. Reprise à 14 h 30. Merci à tous, nous nous retrouvons pour la signature relative aux chemins de fer de la Corse.

La séance est suspendue à 12 h 30. Elle reprend à 15 h 48.

Le Président TALAMONI

Nous avons le quorum et nous allons reprendre nos travaux. Merci à chacune et chacun de regagner son siège. Nous allons pour poursuivre.

Rapport n° 239 : Renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia - point sur l'état de la procédure et proposition de méthode et de calendrier

S'il vous plaît, il y a du bruit. Là, on s'apprête à travailler sur un dossier très important.

Il y a un délai abrégé à valider. Est-ce que le Président du Conseil exécutif peut nous indiquer la motivation de la demande du délai abrégé ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, est-ce que vous m'autorisez à faire un rappel au règlement ?

⁵ Délibération N° 19/230 AC

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vais profiter de ce premier rapport pour dire ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission, mais je dirai que c'est un point qui s'aggrave quand même.

Nous avons reçu 3 rapports, et pas des moindres, sur lesquels le travail dans l'Assemblée ne peut pas se satisfaire. Je pense au port que nous allons aborder maintenant, je pense à un rapport important de l'ADEC où on parle de 40 M€ je pense à la question des eaux d'Orezza où le respect de transmission des rapports n'a pas été tenu.

On ne peut pas imaginer un fonctionnement démocratique qui s'appuie sur la mesure d'urgence telle que vous allez la mettre en œuvre et où, évidemment, au regard de la majorité absolue qui est la vôtre, les choses vont aller assez rapidement pour être validées, on ne peut pas accepter qu'une institution comme la nôtre puisse fonctionner de cette manière. C'est inacceptable. Je le dis d'autant plus fortement, mais de façon amicale bien évidemment, il n'y a pas mort d'homme, que siègent dans cette Assemblée, des amis élus qui étaient dans l'opposition. J'insiste un peu parce que, connaissant et ayant eu à pratiquer pendant 5 ans cette opposition, je peux vous garantir et je mets ma main à couper, que si ça avait été le cas, le ton aurait été beaucoup plus ferme, ferme, oui c'est le bon mot, pour dénoncer un déni de démocratie, quelque chose d'inacceptable dans des institutions démocratiques.

J'insiste un peu sur ce point. Je crois que pour qu'on puisse travailler sereinement, efficacement, on ne peut pas recevoir nuitamment un rapport qui doit être examiné le lendemain concernant des millions d'euros et être efficaces dans notre rôle d'élu, de la majorité ou de l'opposition. Sincèrement, ça, au bout de deux ans, parce que là les choses ont eu le temps de s'installer, la Collectivité a eu le temps de prendre ses marques. Ce n'est pas bon, voilà. Ce n'est pas bon pour notre institution, ce n'est pas bon pour la démocratie de façon générale.

J'appelle l'exécutif à être vigilant sur ce point précis qui doit permettre à notre institution de fonctionner démocratiquement.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, s'il vous plaît, juste un point d'ordre par rapport aux décisions de la commission permanente.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous avons décidé en commission permanente qu'avant le dossier du port, il y avait un certain nombre d'autres dossiers qui devaient être examinés. On s'adapte aux travaux, ce n'est pas la difficulté, mais il y a 2 amendements au moins qui sont en cours de rédaction au niveau du groupe « Corsica libera ». Je ne sais pas du coup, si on reporte l'examen du port tel qu'on l'avait déterminé en CP ou s'il pourra y avoir plus tard une suspension de séance, mais simplement pour vous prévenir de l'arrivée de ces amendements.

Le Président TALAMONI

Peut-être vaudrait-il mieux attendre que les amendements soient parvenus...

Le Président SIMEONI

Président, je répondrai à Jean-Charles ORSUCCI, que les amendements ne posent pas de problèmes de principe puisqu'il s'agit simplement de balayer le plus largement possible le spectre des possibles. Je pense qu'on peut avancer sur ce rapport et ce débat qui sont importants mais qui ne figent pas les choses et puis intégrer les amendements, chemin faisant, étant précisé que sur le principe, ils ne poseront pas de problème à l'exécutif, et sans vouloir préjuger de nos débats, je pense qu'ils ne poseront pas de problème de façon générale.

Le Président TALAMONI

Vous êtes plutôt partisan de commencer l'examen de ce rapport. Je pense qu'il faudrait, dans ce cas, que vous puissiez d'une part, répondre à l'interpellation de Jean-Charles ORSUCCI, d'autre part, nous donner

brièvement quelques éléments de motivation pour le délai abrégé. Après quoi, nous ferons voter ce délai abrégé et ensuite, vous présenterez le rapport sur le fond ? On fait comme ça ?

Vous avez la parole pour répondre à Jean-Charles ORSUCCI et à la question du délai abrégé également devrait être abordée, me semble-t-il.

Le Président SIMEONI

OK. D'abord, sur le délai abrégé, je dirai simplement que la première raison valable, c'était l'engagement que j'avais pris le mois dernier, suite au dépôt de la motion qui demandait notamment un point exhaustif sur l'état des travaux concernant l'option port de la Carbonite et que ce débat puisse venir. J'avais dit qu'il se tiendrait avant l'été, c'était également un engagement que j'avais pris au plan public au-delà de l'engagement pris devant votre Assemblée. Je tenais à ce qu'il puisse être respecté, ce d'autant mieux qu'il y a un certain nombre d'observateurs ou d'acteurs politiques qui pensent qu'il n'y a pas de volonté d'avancer sur ce dossier.

Je voulais donc démontrer, premièrement, qu'il y avait une volonté d'avancer. Deuxièmement, l'argument technique, il est que j'ai produit ce rapport dès lors qu'il était en l'état et je l'ai fait en visant le délai abrégé pour nous permettre de respecter un calendrier qui restera quand même long, mais qui est le plus resserré possible par rapport à l'attente globale qui est exprimée par rapport à ce dossier. Ça, c'est pour cet élément-là.

Il me semble qu'il a quand même été communiqué, même si c'est dans un délai plus court que celui des 15 jours prévu par notre règlement, dans un délai, me semble-t-il, utile pour pouvoir délibérer en ayant tous les éléments. Ce, d'autant mieux que le rapport est une synthèse d'éléments disparates sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir nécessairement lors des semaines et des mois à venir puisque vous aurez noté également qu'il y a prévu, dans la méthode proposée, un suivi régulier par l'Assemblée de Corse et également par un comité de suivi dans lequel l'ensemble des organes de la Collectivité de Corse seront représentés. Ça, c'est pour le premier exemple que vous avez choisi.

Pour les deux autres, il y a une addition qui est malheureuse. Sur le fond, je comprends, vous l'aviez dit lors de la précédente session et je vous ai donné raison sur le principe, ce n'est pas pour vous donner tort aujourd'hui. Sur le principe, vous avez raison.

Sur l'affaire des eaux d'Orezza, c'est un cas exceptionnel parce qu'on travaille dans un calendrier qui nous est imposé, qui est extrêmement

contraint, avec un cocontractant dont nous avons un certain nombre de difficultés à obtenir certaines pièces. Et puis là, on a une échéance qui est une échéance fatidique. J'ai produit ce rapport dès lors que j'avais les éléments qui permettaient d'introduire le débat, et je précise à toutes fins utiles, qu'entre aujourd'hui, au moment où vous me faites cette remarque qui est fondée en son principe et demain, je continue d'attendre de la part notamment de nos avocats, un certain nombre d'éléments que je n'ai pas encore et que j'aurai à verser demain.

Le troisième et dernier élément, c'est le dossier sur l'ADEC. Le président de l'ADEC n'est pas là, je dirai simplement que le visa de l'urgence, c'est qu'il y a des opérations techniques de compensation, de réattribution des fonds qui ont pris plusieurs mois, notamment pour respecter la réglementation européenne. Les destinataires de ces fonds qui sont des structures qui agissent notamment dans le domaine de l'activité économique des entreprises, de l'insertion sociale, etc. les attendent depuis longtemps et sont en situation de trésorerie extrêmement tendue et difficile et qu'il fallait passer ce rapport au visa de l'urgence pour leur permettre d'avoir cette bouffée d'oxygène.

Ce sont des explications techniques qui sont prises individuellement, me semble-t-il, fondées. Ça n'enlève rien à la pertinence de fond de votre argumentation.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Avant de conclure sur ce point qui n'est pas seulement technique, je voudrais simplement dire, puisqu'il est dans mes fonctions de défendre les droits de l'Assemblée délibérante, de faire observer que la justification écrite du délai abrégé qui m'a été transmise par lettre du 17 juillet 2019 est pour le moins succincte, puisqu'il s'agit de 2 lignes et demi disant que « ce rapport est transmis en urgence à l'Assemblée de Corse en vue de sa session des 25 et 26 juillet en raison d'ultimes concertations avec les partenaires publics engagés dans la réalisation de ce projet à la fois stratégique et complexe ».

Je pense que la justification du délai abrégé au sens de la décision de la commission permanente doit avoir une consistance un peu plus forte à l'avenir. Je vous demande donc, M. le Président du Conseil exécutif, de veiller à cet égard à ce que nous soyons, lorsque le délai abrégé s'impose, en mesure d'évaluer la justification du délai abrégé de manière plus complète qu'à travers 2 lignes et demie. Tout cela dans un esprit constructif et afin que nos travaux se déroulent dans le parfait respect des droits de manière générale de l'Assemblée et de manière plus particulière des droits de l'opposition.

Nous allons voter sur le délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Le délai abrégé est voté malgré une opposition des groupes qui ne soutiennent pas notre majorité.

Le délai abrégé est ADOPTE à la majorité.

CONTRE : “Andà per dumane”, “Per l’avvene”.

ABSTENTION : « La Corse dans la République ».

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour présenter ce rapport au fond.

Le Président SIMEONI

Pour tirer la leçon à titre principal, communiquer dans les délais à l’Assemblée, ça vaut pour le Conseil exécutif et ça vaut, même si les rapports sont beaucoup moins fréquents, pour la présidence de l’Assemblée ou l’Assemblée...

Le Président TALAMONI

Oui, l’Assemblée y vieille !

Le Président SIMEONI

Je sais. Moi aussi j’y veille, mais des fois, on veille et finalement, on n'arrive pas à respecter ce à quoi on essaie de s'astreindre.

Donc, sur le principe, essayer systématiquement de respecter le délai. Lorsque, par exception, il y a une dérogation, veiller à ce que la motivation soit large et susceptible de remporter l'adhésion. C'est bien cela ?

Le Président TALAMONI

Tout à fait.

Le Président SIMEONI

OK. Merci.

Sur le fond, sur cette question qui est un dossier important et une question importante. C’est un rapport qui a un double objet : d'une part, présenter à votre Assemblée l'état de la procédure concernant le projet de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia. Cette présentation,

c'est essentiellement la synthèse des études ayant été faites ou restant à faire par rapport à l'option qui a été historiquement privilégiée, voire considérée comme la seule valable, c'est-à-dire le port de la Carbonite. Cette demande d'état complet avait notamment été réitérée par le groupe « Andà per dumane » à travers le dépôt d'une motion, le mois dernier.

Donc, premier volet, un point sur le dossier dit de la Carbonite.

Deuxième volet, proposer une méthode et un calendrier visant à permettre à votre Assemblée et plus généralement à la Collectivité de Corse de faire dans les délais les plus brefs, je reviens aux questions de délais, les meilleurs choix concernant les modalités d'évolution et de développement des espaces portuaires de Bastia, ceci dans le cadre de la vision d'ensemble de notre stratégie de développement, (développement économique, développement durable, développement touristique), étant précisé que, ça a été dit hier, à plusieurs reprises devant le CESEC, également devant les 2 commissions qui ont eu à connaître avant cette session plénière de ce rapport, qu'un port ou un aéroport n'est pas une fin en soi. C'est un outil, c'est une infrastructure qui vient s'inscrire dans le cadre d'une vision globale de la stratégie de développement et il ne peut pas en être autrement des infrastructures portuaires de Bastia.

Très brièvement, le contexte, je n'y reviens pas, vous le connaissez, vous l'avez en tête, il y a trois parties volontairement chronologiques dans ce rapport.

La première partie est consacrée à la période allant de 2002 à 2015, c'est-à-dire, que s'est-il passé entre 2002, date à laquelle pour la première fois, l'idée d'un nouveau port ou d'un réaménagement des infrastructures portuaires de Bastia a été versée dans le débat public, en tout cas a été activée dans le débat public parce que l'idée était bien était bien antérieures ? Donc, 2002/2015, c'est en gros l'examen d'une période pendant laquelle le primat, l'exclusivité de la réflexion ont été consacrés à l'option dit « port de la Carbonite », avec une synthèse des initiatives et des résultats concrétisés pendant cette période. Donc, première période, 2002/2015.

Deuxième période, 2015 à aujourd'hui. Qu'avons-nous fait, qu'ai-je fait en ma qualité de Président du Conseil exécutif, qu'a fait le Conseil exécutif, qu'a fait la majorité territoriale dans le cadre de ce dossier entre 2016 et aujourd'hui ?

Troisième période, que vais-je vous proposer de faire entre aujourd'hui et le moment de la décision et de la réalisation dès lors que vous

aurez décidé d'aller vers de nouvelles infrastructures portuaires ou des infrastructures portuaires profondément remaniées ?

Cette présentation chronologique vise d'abord à la clarté, mais elle est aussi importante parce qu'en arrière-plan de chaque période, il y a aussi des enjeux politiques, toujours, et puis des visions qui peuvent être différentes.

Sur la première partie, 2002/2015, j'ai essayé, dans le cadre du rapport qui vous est présenté, d'être aussi exhaustif que possible sur ce qui avait été fait, mais également sur ce qui n'avait pas été fait. Pourquoi ? Parce qu'il y a une critique, que je respecte, qui vise à dire notamment de la part d'un certain nombre de promoteurs de l'idée d'un port à la Carbonite qu'en gros, entre 2002 et 2015, tout avait été fait, tout était prêt et il aurait presque suffi, pour caricaturer un tout petit peu, que nous appuyons sur un bouton en 2016 pour que le process de construction de ce nouveau port s'engage.

Je dis très tranquillement que la réalité n'est pas celle-là et je me propose de vous le démontrer à travers cette étude.

Qu'est-ce qui avait été fait ? Je le rappelle brièvement. Un certain nombre d'études techniques préalables, un dossier de dérogation d'atteinte aux espèces protégées, c'est la fameuse question des herbiers de posidonie avec un impact environnemental lourd et un avis du CNPN du 20 décembre 2012 avec un arrêté d'autorisation rendu par le Préfet de Haute-Corse, un arrêté d'autorisation de destruction d'habitats à espèces protégées en date du 3 mai 2013, et un certain nombre d'études techniques complémentaires qui avaient servi à un débat public qui avait eu lieu, je vous le rappelle, en 2007, mais j'y reviendrai.

Ces démarches avaient été faites et réalisées. De la même façon, un certain nombre d'études considérées comme indispensables avaient été ordonnées, mais non réalisées, à la demande d'une partie de l'opposition de l'époque, « Femu a Corsica » à l'époque, en septembre 2014, un certain nombre d'études avaient été ordonnées et j'y reviendrai sur la nature de ces études. Voilà ce qui avait été fait. On avait un dossier avec un certain nombre d'ébauches importantes, intéressantes, avec des études techniques préalables qui avaient été faites à l'initiative de la CCI avec des investigations qui avaient été conduites par le groupement ARTELIA.

Ça, c'est ce qui avait été fait.

Ce qui n'avait pas été fait, et c'est important de le rappeler, premièrement, une sécurisation des avis et études sur l'évolution du trait de côte. Ça, c'est la délibération de septembre 2004.

Deuxièmement, une vérification de l'adéquation du projet au regard de l'évolution constatée du trafic. Je vous rappelle qu'en 2007, au moment du débat public, les projections sur le fondement duquel les échanges s'étaient faits et notamment la justification du nouveau port de la Carbonite en sa présentation actuelle avait été défendue, tablée sur des évolutions de trafics passagers qui passaient 2,2 millions à l'époque à 4,5 millions, voire 9 millions.

Aujourd'hui, 15 ans après et depuis plusieurs années, le trafic s'est stabilisé en ce qui concerne les passagers à 2,2 millions. Au-delà de cette stabilisation qui est certainement pérenne, eu égard au choix de développement touristique que nous avons fait, je rappelle qu'il y a eu une inversion et un report modal puisque hier, il y a 12 ans, au moment du débat, la clef de répartition concernant les passagers transportés, était de 70 % pour le transport maritime et de 30 % pour l'aérien. Aujourd'hui, 12 ans après, et c'est un choix politique corrélé aussi à notre vision du développement et notamment du développement touristique et aussi à l'évolution du temps de travail et des pratiques touristiques, on est passé d'un rapport de 70 % maritime, 30 % aérien à un rapport 52 % aérien, 48 % maritime.

Troisièmement et j'y insiste, qu'est-ce qui n'avait pas été fait et qu'est-ce qui n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui ? C'est intégrer ce projet de réaménagement, voire de construction d'un nouveau port à Bastia, dans la vision d'ensemble de l'organisation globale du transport maritime en Corse. Je l'ai dit tout à l'heure, il faut partir du général au particulier, quelle stratégie de développement économique et au-delà même du développement économique, quelle stratégie de développement ? Parce que l'économie, elle est au service de l'homme, elle est au service de la vision, elle est au service du développement durable, etc. Donc, quelle stratégie de développement ? Dans le cadre cette stratégie de développement, quelle stratégie de transport ? Dans le cadre de cette stratégie de transport, quelle stratégie de transport maritime ? Et dans le cadre de la stratégie de transport maritime, quelles infrastructures portuaires ?

Mais le port de Bastia, c'est un enjeu majeur pour Bastia, la ville, l'intercommunalité, les intercommunalités voisines, mais c'est aussi un enjeu majeur pour toute la Corse. Je pense que nous en sommes tous d'accord, nous en avons parlé souvent, on ne peut pas penser l'évolution du port de Bastia sans penser aussi l'évolution du port de l'Ile-Rousse, l'évolution du port

d'Aiacciu et a fortiori, l'évolution des ports secondaires ou qualifiés comme tels de Porto-Vecchio et de Propriano.

Je considère, et je vais aborder cette question tout de suite comme ça elle ne sera plus dans le débat, tout le monde sait que je suis né à Bastia, j'y ai vécu une grande partie de ma vie, j'ai été maire de cette ville, donc forcément, j'ai pour la ville de Bastia un attachement et un regard qui sont forts.

Aujourd'hui, je suis Président du Conseil exécutif de Corse et ma responsabilité, c'est de réfléchir à l'échelle de la Corse toute entière, à fortiori dans un dossier comme celui-là. Donc, j'ai au moins le mérite de la cohérence, ce que je dis aujourd'hui en ma qualité de Président du Conseil exécutif, je le disais aussi hier lorsque j'étais dans l'opposition.

Un autre point qui est extrêmement important, c'est que, par exemple, un certain nombre d'autorisations au titre du code de l'environnement n'ont toujours pas été obtenues.

Par ailleurs, pour l'instant, jusqu'en 2015 et après, pas d'évaluation réelle du coût de l'opération, ni directe, ni indirecte. On est passé, je le rappelle, d'une estimation dans le cadre du débat public de 2007 de 250 M€ à une estimation de 550 M€, ce qui indépendamment même du débat sur la caducité du débat public pose une vraie question. Lorsqu'on demande un débat public, c'est pour s'assurer que tous les éléments décisifs sont débattus. Est-ce que c'est la même chose de débattre sur un port qui coûte 250 M€ que sur un port qui en coûte 550 ?

Et puis indépendamment de ça, je rappelle par exemple qu'il n'y avait aucune autorisation de programme qui avait été ouverte, ce n'était pas le moment mais, non seulement on n'avait pas l'évaluation du coût, mais on n'avait même pas l'évaluation, à part une étude générale de bon niveau mais très générale, sur comment on finance. A l'époque on comptait sur les recettes et le fonds de roulement des chambres de commerce et d'industrie comme un apport important. Aujourd'hui, 12 ans après, le contexte a changé, le choix au niveau étatique est d'assécher financièrement les CCI. On va d'ailleurs statuer sur l'hypothèse qui ait privilégiée aujourd'hui, notamment par les chambres consulaires à l'unanimité, d'un rattachement à la Collectivité de Corse. C'est aussi dû au fait qu'au plan financier, l'équation a totalement changé. Donc, comment allons-nous financer ces infrastructures portuaires nouvelles ?

Enfin, dernier mot, ça fait défaut aussi mais ça avait été ordonné en 2014 et 2015 et ça reste à faire, il faut avoir une vision urbanistique d'ensemble puisque la relation ville/port, quel que soit notre choix, sera en

toute hypothèse à repenser et à imaginer avec, et je termine cette présentation, un contexte qui a profondément changé.

On a parlé des chiffres de passagers, on a parlé d'évolution du fret, on a parlé de l'évolution institutionnel, on va parler des nouvelles technologies en matière d'infrastructures portuaires. Tout cela doit être intégré dans notre réflexion d'aujourd'hui pour un choix, ça a été dit et je le répète, qui n'engage pas seulement les années à venir, mais qui engage les décennies à venir.

Débat public qui est une obligation légale, je le rappelle, qui a été mené au début de 2007 et qui a été rendu public le 10 juillet 2017. Le texte de l'article L 121-12 du code de l'environnement prévoit que le délai maximal pour ouvrir l'enquête publique en suite du débat public obligatoire est de 8 ans. La date d'expiration de ce délai est donc intervenue le 10 juillet 2015, j'y insiste. Le 10 juillet 2015, c'était 5 mois avant que nous n'arrivions aux responsabilités, ce qui veut dire que le débat public était frappé de caducité avant que nous ne soyons en situation de décider. C'est un fait objectif.

Donc, on ne peut pas venir aujourd'hui nous quereller sur un éventuel retard qui aurait été pris lorsque je viens de rappeler tout ce qui restait et tout ce qui reste à faire, alors même qu'on a laissé s'écouler les délais de 8 ans prévus par le texte.

In fine pour être tout à fait complet, il appartient à la commission nationale du débat public de décider formellement si un nouveau débat public doit être organisé.

Mais je dirai qu'au-delà de cette discussion juridique, pour moi et pour nous, Conseil exécutif, le débat public est un impératif, et technique, et démocratique. Je n'imagine pas qu'il puisse y avoir une décision qui soit une décision fondée et je dirai même acceptable pour ceux qui seraient minoritaires, parce qu'il faudra bien à un moment donné, trancher et trancher rapidement. Mais je crois que la décision qui sera prise quelle qu'elle soit, si on veut qu'elle soit légitime, si on veut qu'elle soit acceptée, il faut qu'elle soit adossée à un débat qui aura permis d'intégrer tous les nouveaux éléments, qui aura permis d'évaluer les différentes options et un débat à l'occasion duquel chacun aura pu exprimer son opinion, l'avoir forgée au visa d'éléments incontestables et l'avoir débattue.

Je pense, et c'est ce qui est écrit dans ce rapport, que ce débat public, il est indispensable.

Mais, la question est légitime, elle a été posée la dernière fois par des membres de l'opposition, elle préoccupe également la majorité, il ne faut pas que cette exigence d'approfondissement des conditions conduise à délayer, à reporter ou à allonger. Je le dis clairement, là aussi, je veux et je souhaiterais qu'on fasse le plus vite possible. Je le démontre non seulement à travers ce rapport mais également à travers ce qui a été fait, c'est la deuxième période, le deuxième volet du rapport, entre janvier 2016, date de la prise effective des fonctions et aujourd'hui.

Même si ça n'a pas été très visible, il y a eu beaucoup de faits pendant cette période sur cette question-là. Je ne parle pas de la réflexion générale, lorsqu'on a intégré dans des décisions type DSP, etc. Je vais prendre 2 exemples. Il y avait parmi le train de mesures ordonnées en septembre 2014 par Paul GIACOBBI, mon prédécesseur dans cette fonction, il y en avait 2 qui avaient été considérées par tous, y compris ceux qui considéraient que de toute façon, le choix de la Carbonite resterait un mauvais choix, mais y compris ceux qui défendaient le choix de la Carbonite disaient « il y a 2 études qui sont indispensables, nécessaires mais peut-être pas suffisantes, mais en tout cas indispensables, c'est l'étude d'hydro sédimentologie et l'étude géotechnique.

L'étude hydro sédimentologie, on a lancé un appel d'offres international, on a eu ce qui se faisait de mieux, elle a été menée à bien pour un prix important et elle nous permet aujourd'hui d'avoir un rapport d'expertise qui dit que la construction d'un port au sud de la citadelle n'aurait pas, je parle au conditionnel parce qu'il ne peut pas y avoir de garanties scientifiques absolues, d'impacts négatifs en termes d'érosion au nord ni au sud, c'est-à-dire, ni vers le Cap, ni vers l'Arinella, l'étang de Biguglia, le lido de la Marana et l'étude qui était une étude sur une modélisation à grande échelle, a inclus le périmètre jusqu'à l'embouchure du Golo.

Donc, cette étude est rassurante sur ce point-là. Est-t-elle définitivement rassurante ? La réponse est non parce qu'en matière scientifique et notamment, en matière d'érosion, les experts sont par définition prudents. Mais on a le plus haut niveau de certitude que l'on puisse avoir en l'état de la technique actuelle.

Deuxième étude qui restait à faire qui n'a pas été menée à son terme pour des raisons indépendantes de notre volonté, c'est l'étude sur la nature des sols sous-marins, l'étude de géotechnie indispensable parce que la nature du sol conditionne et la faisabilité, et le coût de l'ouvrage. Cette étude, ce marché nous l'avons engagé. 4 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu. Malheureusement, ils ont répondu au-dessus de notre enveloppe

estimative qui avait été fixée à 1,8 M€ et toutes les réponses étaient aux environs de 2,5 M€

Donc, on a relancé le marché, il est en cours d'attribution sous réserve de l'issue de la procédure. Donc, nous avons entre aujourd'hui et le délai de restitution de cette étude indispensable pour avoir notamment une idée du coût final du projet de la Carbonite, nous avons un délai qui est environ de 14 à 18 mois.

Ce que je vous propose, c'est, pendant ce délai qui est incompressible y compris par rapport à l'option Carbonite, en temps masquer, c'est d'engager un certain nombre d'études, celles que je vous propose d'entériner, qui vont permettre d'avoir une vision complète de la faisabilité et de l'opportunité, non seulement du projet Carbonite, mais également des 2 autres grandes options qui auront vocation à être soumises à débat public.

Deux remarques. Premièrement, il n'y a pas d'allongement de la procédure par rapport à ce qui est aujourd'hui nécessaire et l'avait été jugé dès 2014. Deuxième remarque, il ne s'agit pas de partir dans des études exhaustives qui auraient pour conséquence d'augmenter de façon injustifiée le coût des études d'une part, et d'autre part, de nous faire perdre du temps.

L'objectif de ces études dont certaines sont d'ailleurs communes à l'option B et à l'option C, voire à l'option A, l'option B et l'option C, c'est de nous permettre d'avoir un bon niveau d'information et d'évaluation par rapport aux 3 options pour avoir le débat et la décision dans les 18 ou 20 mois à venir.

Voilà donc le cadre de la troisième et dernière partie, c'est-à-dire que proposons-nous de faire ? Je propose qu'on examine 3 grandes options : première option, maintien de l'activité portuaire sur le site actuel, option A dans le rapport. Deuxième option, option dite « de la Carbonite », option B dans le rapport. Troisième option, option alternative d'un port différent au sud de la citadelle, l'option dite « portu novu » que j'ai contribué à verser au débat pour élargir la palette des choix possibles.

Très brièvement pour laisser la place au débat, de quoi s'agit-il ?

Sur l'option A, le maintien de l'activité sur le site actuel, il s'agit de réfléchir à 2 sous-options ou peut-être 3. Une qui est l'agrandissement du bassin actuel, elle avait été évoquée au tout début du rapport de 2007. En gros, on déplace la digue vers le large et on agrandit le bassin. Soit, on la déplace simplement, soit on la déplace et on l'allonge, c'était l'option dite

« des pêcheurs ». L'idée, c'est de regarder globalement combien ça coûterait, quels sont les avantages, quels sont les inconvénients de cette option ?

Un instant pour dire que les 3 options auront forcément des avantages et des inconvénients. C'est le cas chaque fois qu'il y a ce type de grands projets. L'idée, c'est de pouvoir faire un choix qui nous conduise à opter vers la solution qui sera la plus adaptée à notre vision stratégique. Option A1 donc, agrandissement du port ; option A2, une option qui avait été mise en débat et qui a fait l'objet d'une pré-étude qui avait été portée par le groupe Suez, c'est le doublement de la digue, notamment à travers un recours à des techniques de digues flottantes. Il y a une digue actuellement, il y en aurait une deuxième et il y aurait ainsi 2 bassins : un consacré à titre principal au port de commerce et l'autre qui pourrait être y compris dévolu à la plaisance et grande plaisance.

Faisabilité de cette option, on ne va pas repartir sur un cycle d'étude à n'en plus finir, elle peut présenter des avantages communs avec l'option A. Elle permet aussi de faire des études qui valent pour les options A, B et C, ce que je disais tout à l'heure. Exemple, quid de la possibilité d'une requalification du port de commerce actuel en port de plaisance ou de grande plaisance. Y a-t-il des clients ? Combien ça peut générer en termes de recettes ? Comment ça peut nous aider à financer les nouvelles infrastructures portuaires ? Quel impact sur le devenir urbanistique de la ville ? Etc. Ça, c'est l'option A.

L'option B, port de la Carbonite, celle-là, c'est celle qui est la plus achevée au plan technique, il n'y aura pas besoin d'études complémentaires.

Je vais m'autoriser à redire ce que j'avais dit, je pense que ce port de la Carbonite n'est pas adapté à ce dont nous avons besoin par son impact écologique, par son dimensionnement, par les techniques auxquelles il fait appel, etc. Je ne vais pas rouvrir le débat. Je crois que ce rapport n'a pas pour objet d'ouvrir le débat. Mais cette option sera mise au débat comme les 2 autres par définition parce qu'il faut que tout le monde puisse s'exprimer et choisir.

Par contre, il y a un certain nombre d'études qui doivent être faites et qui vaudront également pour l'option C parce que, par exemple, comment on connecte le port, qu'il soit port de la Carbonite ou portu novu au centre-ville ? Comment on préserve la plage de l'Arinella ? Comment on organise l'intermodalité ? Comment on organise la desserte routière puisqu'on sait que le tunnel de Bastia aujourd'hui, chaque fois qu'il y a un accident ou une fermeture, ça crée des difficultés énormes. Un nouvel itinéraire routier avait

été prévu, il n'a pas été poussé jusqu'à son terme. Donc, il y a un certain nombre d'études qui, de ce côté-là, vont devoir être faites.

La dernière option, c'est l'option C. L'option C, c'est celle de « portu novu ». En quelques mots, le site au sud de la citadelle, certes, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire, déplacé vers le nord pour moins impacter la plage de l'Arinella. Une configuration plus réduite pour tenir compte de l'évolution des flux de passagers, une sécurité plus grande, notamment à travers les cercles d'évitement qui sont mieux calculés que vers la première option, des techniques moins impactantes rendues possibles par la reconfiguration du port. Donc, un impact moindre sur l'environnement et par exemple, le recours à des digues sur pieux qui ont pour avantage majeur d'être moins coûteuses, mais aussi moins impactantes puisqu'il y a moins d'emprise au sol et que par ailleurs, l'eau continue à circuler. Donc, il y a moins d'impacts sur la courantologie. Donc, un certain nombre d'éléments qui seront là aussi mis au débat.

Je termine la présentation en disant qu'en arrière-plan de ce débat, il y a une vision politique et il y aura une vision politique que chacun aura à défendre.

Nous avons à décider et nous aurons à décider, ça sera probablement dans le cadre de cette mandature, que le vote aura lieu. Nous aurons à décider d'abord d'infrastructures portuaires à Bastia qui s'inscrivent dans une vision économique globale (le développement durable, le tourisme, le fret, son évolution, etc.).

Nous aurons à décider d'infrastructures portuaires qui s'inscrivent dans une vision globale de nos transports et notamment de la mobilité externe et interne.

Nous aurons à décider d'infrastructures portuaires qui s'intègrent pleinement dans notre stratégie économique. Des infrastructures innovantes en termes de respect, de protection de l'environnement, de développement durable avec l'économie bleue, d'intégration des nouveaux enjeux techniques et technologiques, des institutions qui devront être maîtrisées au plan de la gouvernance et des choix stratégiques par la Collectivité de Corse.

Je vous rappelle que, ça a été un peu évacué, il va y avoir les concessions qui vont arriver à expiration en 2020. On aura à décider probablement pour une période de 8 ans ou un peu plus, on a à s'assurer aussi que nous conservons la maîtrise, nous, Collectivité de Corse, de ces infrastructures. Je vous rappelle ce qui se passe dans certaines régions ou pays méditerranéens. La Grèce n'est plus propriétaire de ses ports

aujourd'hui. Les pays d'Afrique côtiers ne sont plus propriétaires de leurs ports, ce sont les Chinois qui sont propriétaires des ports. Ce sont des enjeux qui sont extrêmement importants, confère aussi par exemple l'aéroport de Paris et autres.

Et puis au-delà de la construction elle-même, il y a l'impact de cette construction. J'en ai parlé tout à l'heure, la vision urbaine, paysagère, architecturale, la dimension balnéaire, là je parle un instant de Bastia. Personne n'imagine une grande ville méditerranéenne ou un grand port méditerranéen sans une dimension touristique et pas de dimension touristique en Méditerranée sans plage. Les choix qui ont été faits en amont à Bastia on conduit, vous le savez, à supprimer beaucoup de plages et notamment la plage du Lido jusqu'à la plage dite Boulogne. Aujourd'hui, il y a l'Arinella qui reste presque la dernière plage. Il y a la plage de Ficaghjola. Il faudra faire des choix qui permettent de préserver cette richesse-là.

Au-delà de l'objectif, nouvelles infrastructures, je crois qu'on doit aussi regarder toutes les autres options, on en a parlé en commission de développement économique. L'investissement qu'on va faire, c'est un investissement pour toute l'année. Or, les transports maritimes comme les autres, ils sont impactés par la saisonnalité. La gestion des flux doit être intégrée dans nos choix, y compris de dimensionnement.

Je prends un exemple, je l'ai dit devant la commission développement économique, hors DSP parce que dans le cadre de la DSP, on a essayé d'organiser et dans le cadre des flux actuels, hier, vous aviez à Bastia 4 bateaux de compagnies privées qui arrivaient dans un délai de 20 minutes, le matin. Lorsque vous gérez les arrivées comme ça, quelle que soit l'infrastructure, vous contribuez à des phénomènes de saturation. Donc, à un moment donné, la redistribution des flux et la gestion des flux doit être intégrée dans notre vision du devenir de ce que sera le port.

Je termine en disant, il n'y a pas que ce qu'il sera, il y a aussi entre aujourd'hui et la décision qu'on prend, premièrement, faut-il de nouvelles infrastructures où des infrastructures réaménagées ? A l'évidence, oui. Je crois que là-dessus, tout le monde est d'accord, ne serait-ce que parce qu'il y a la question de la sécurité et de l'exiguïté actuelle. Je vous rappelle qu'il y a eu des incidents graves, un taux de sinistralité, d'accidentologie important qui aurait pu l'être plus encore si on n'avait pas des membres de la communauté portuaire très compétents. Je propose d'ailleurs que soit recensé le nombre d'accidents survenus ou évités et mis en perspective avec un taux de sinistralité dans un port aux normes, premièrement.

Deuxièmement, une fois qu'on va faire évoluer, où et comment ? Si on décide de faire évoluer, avec quel argent et dans quel cadre de marché public ? Le cadre de marché public, je crois que si on va vers à nouveau la construction d'une grande infrastructure, il va falloir avoir une démarche d'écosystème qui soit une démarche vertueuse, comme on a essayé de le faire notamment à travers la fibre et le très haut débit. Lorsqu'on a un marché public important ou très important, dans le respect des règles de la commande publique, nationale et européenne, eh bien, il faut s'assurer ou chercher à construire des systèmes qui vont avoir le maximum de retombées économiques directes et indirectes sans l'emploi local.

Je prendrai l'exemple de la centrale EDF de Lucciana, à l'époque, un chantier très important dont une très grande part a échappé aux entreprises locales. Ça veut dire donc, qu'à un moment donné, dans le respect des règles, j'y insiste et j'espère que c'est entendu au-delà de notre hémicycle, il y a des façons de réfléchir. Par exemple, est-ce que cette technique est bonne pour le développement durable ? Est-ce qu'elle est bonne pour les garanties ? Est-ce qu'entre une technique A qui ne peut être faite que par des opérateurs extérieurs ou une technique B qui peut être faite par ici, est-ce que on peut choisir ? Est-ce qu'on peut faire monter en compétence des entreprises et des emplois pour être en situation de répondre à la commande publique ?

Je vous rappelle que ce sont des interrogations légitimes. Un des retours d'expérience du PEI qui avait été pointé à l'époque et notamment par Jean TOMA, par d'autres aussi, mais Jean TOMA rappelait toujours, le regretté Toussaint LUCIANI disait à l'époque fortement « attention, nos entreprises n'auront pas les moyens d'absorber la commande publique prévue par le PEI ». C'est ce qui s'est passé. Donc, aujourd'hui il faut que nous construisions, quels que soient les marchés, des écosystèmes qui vont permettre d'avoir des retombées importantes à travers la commande publique.

Je termine sur la méthode.

Les 2 éléments qui sont des éléments à mon avis nouveaux par rapport à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, premièrement, c'est la volonté d'avancer vite et bien dans le domaine des infrastructures portuaires et notamment, et aujourd'hui principalement, à Bastia puisque c'est le premier dossier dans l'ordre.

Nous avons créé une structure dédiée avec une personne chargée de l'animer qui est présente, M. BAILLY qui a une grande expérience professionnelle, qui a construit un certain nombre de ports et qui a choisi de rejoindre la Collectivité de Corse pour relever ce challenge. Il avait déjà travaillé d'ailleurs dans le cadre de personnes privées sur le port à Bastia,

Aiacciu et même Propriano, si ma mémoire est bonne. Donc, il est là. Son équipe va être renforcée avec un urbaniste, un ingénieur portuaire, un cadre supérieur qui est chargé de la transversalité, adossé à la DGA des infrastructures. Donc aujourd'hui, il y a une volonté d'avancer vite et bien.

Je termine sur la question du pilotage et du suivi. Je crois que le suivi est extrêmement important. C'est la raison pour laquelle je vous propose également de mettre en place un comité de suivi renouvelé avec 2 déclinaisons : le comité de suivi technique opérationnel dans lequel nous pourrions représenter l'ensemble des organes de la Collectivité de Corse, y compris les instances consultatives (chambre des territoires, CESEC, Assemblea di a juventù, bien sûr la ville de Bastia, la CAB, la CCI, la chambre des métiers, les agences et offices compétents, le Préfet ou son représentant ainsi que les administrations compétentes, l'ensemble des organisations syndicales et patronales, les représentants de la communauté portuaire du port de Bastia et un représentant de chaque compagnie maritime intervenant). On serait certains que l'ensemble de celles et ceux qui ont vocation à penser le port seraient associés à la mise en oeuvre de la procédure.

Et puis aussi, à côté de ce comité de suivi opérationnel, un comité scientifique et environnemental parce que cette question pour moi, elle reste essentielle. Le port que nous allons développer, si on est dans l'option A ou que nous allons construire, si on est dans l'option B ou l'option C, ça devra être en toute hypothèse un écoport, ça devra être un port qui s'inscrit dans notre vision globale. On ne peut pas réfléchir à la diminution des pollutions marines ou aériennes et ne pas inclure au premier chef dans nos priorités, la préoccupation du développement durable et l'environnement dans la construction de cette infrastructure portuaire.

Donc, un comité scientifique et environnemental. Ces 2 comités ayant vocation à se réunir une fois par trimestre, ce qui garantira un suivi efficace.

Voilà donc la présentation que je voulais vous faire.

Je pense que si vous décidez de voter ce rapport, nous aurons avancé de façon significative et nous serons dotés d'une méthode et d'un calendrier qui devraient nous permettre de faire le meilleur choix et en toute hypothèse, un choix qui sera légitime au plan technique, au plan politique et au plan démocratique.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport écrit de la commission du développement que va nous présenter Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Sur les observations des commissaires, la présidente Nadine NIVAGGIONI a fait observer que Bastia est une ville de caractère avec une architecture exceptionnelle qu'il convient de ne pas dénaturer, alors même qu'il est notoire que les aménagements portuaires sont en règle générale assez inesthétiques de par leur nature industrielle.

Elle a donc indiqué qu'à ce stade, l'heure n'est pas au choix d'une des trois options proposées, mais plutôt au choix politique sur le devenir de la ville de Bastia au travers d'un tel aménagement.

A ce titre, elle a mis l'accent sur l'impact économique, mais aussi sur l'aspect environnemental qui sera déterminant dans les choix qui permettront à la ville d'être attractive.

Elle a pris acte des différentes évolutions possibles et s'est dite dans attente de précisions techniques.

Mme Rosa PROSPERI a pour sa part rappelé que le Président du Conseil Exécutif a fait état dans son propos liminaire de la position du groupe Corsica Nazione, devenu Corsica Libera, position qui date du débat public de 2007 mais qui reste constante. Elle s'est dite favorable, dans le cadre d'études à réaliser, à un maintien de l'activité sur le site actuel, avec un projet d'extension qui n'a pas été examiné.

Avant toute chose, elle s'est félicitée qu'un nouvel élément figure dans le rapport quant à l'opportunité des aménagements portuaires, alors même que cette idée n'a jamais été centrale lors du débat public.

Elle a fait part de la préférence de son groupe consistant à décider d'une politique globale pour ensuite la décliner et la mettre en œuvre. A ce titre, les positions sur la politique des transports, plus spécifiquement des transports maritimes, sont donc à décliner sous la forme d'infrastructures portuaires. Elle a salué l'intégration au rapport de conditions cumulatives, notamment l'idée de l'opportunité.

Néanmoins, elle a indiqué que des amendements seront déposés afin de préciser certains éléments du rapport.

Elle a également fait observer l'absence d'une proposition évoquée dans le cadre du débat public, appelée « projet des pêcheurs » et qui consistait à agrandir le port actuel par l'extension de la digue Est sur 250 mètres, orientée Sud-Est, avec pour objectif de protéger le port des pêcheurs et le vieux port en cas de mauvais temps, projet complété par la réalisation d'un quai de croisière.

Elle a reconnu que ces éléments sont évoqués en page 9 du rapport, mais de manière suffisamment imprécise.

Par ailleurs, elle a fait part de son souhait de voir examiner de façon plus précise et plus approfondie les études de la phase « zéro », estimant que nombre d'entre elles ont été soit réalisées, soit abandonnées, sur la base du projet de la Carbonite et de nul autre. Tout a été maqueté pour converger vers le projet du port de la Carbonite.

Elle a estimé nécessaire de voir ces études réexaminées à l'aune de nouveaux éléments du rapport.

Elle a ensuite souhaité que les études qui seront réalisées le soient dans le cadre de l'éco-port, estimant que le temps écoulé depuis 2007 impose de revoir certaines techniques de construction à la lumière des évolutions environnementales.

Enfin, sur la question de la sécurité, elle a rejoint le Président SIMEONI estimant nécessaire la communication d'une liste de tous les incidents signalés, afin de procéder à une étude comparative avec les ports de la Méditerranée.

M. Jean-Louis DELPOUX, sans vouloir empiéter sur le débat qui aura lieu en Assemblée de Corse, s'est interrogé sur les trois options choisies.

Il s'est réjoui de la création d'un port au Sud de Bastia, Carbonite ou Portu Novu, faisant ressortir les nombreuses similitudes qui existent entre ces deux projets.

En revanche, il a montré plus de réserve quant au projet d'extension du port actuel, option qui avait été balayée par les observations faites lors de la consultation publique réalisée en 2007.

A ce titre, il a mis l'accent sur les problèmes que ne manquerait d'engendrer le doublement du bassin actuel, que ce soit en termes de durée des travaux, en termes de répercussions environnementales (digue de 2 km, profondeur de plus de 50 mètres) comme de desserte routière.

Enfin, il a rappelé qu'une grande partie des données présentées ont déjà été débattues sans connaître, depuis 2007, d'évolutions majeures hormis une baisse de la fréquentation.

En réponse, le Président SIMEONI a indiqué qu'à ce stade il est important de ne rien exclure a priori, grâce à la mise en œuvre d'une méthode rationnelle et dans le cadre d'un calendrier resserré.

Il a insisté sur la nécessité de réaliser certaines études, estimant qu'il ne serait pas responsable de prendre une décision définitive, en l'état actuel des connaissances.

Par ailleurs, il a fait part de son souhait de voir présenter des projections 3D des différents projets, afin de d'évaluer de manière plus réaliste l'impact visuel qu'ils auront sur la ville.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Corsica Libera » et « Per l'Avvene ».

Absence des groupes « La Corse dans la République /A Corsica ind'è a Republica » et « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. TOMASI a fait remarquer que si sa remarque relevait plus d'une commission de l'aspect développement du projet que de l'aspect financier, son groupe proposerait un amendement concernant une sous-partie de l'option 1 et le prolongement de la digue.

En attendant, le groupe « Corsica Libera » s'est abstenu et la commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande, dans la limite de 10 minutes par groupe.

Stéphanie GRIMALDI a levé la main et elle a la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

En ce qui concerne ce rapport et cette proposition de méthode et de calendrier, c'est vrai que je partage un certain nombre de points de dénonciation que fait le Président de l'Exécutif, notamment sur le fait qu'on est quand même ici face à un dossier éminemment politique, avec un choix très fort qu'il y a à faire : celui à mon sens d'un port international qui voit passer plus d'un million de passagers, un million de mètres linéaires de fret et donc à ce titre-là, et c'est pour cela que ce dossier revêt une importance particulière je pense, ce n'est pas le port d'une ville, ce n'est pas le port de Bastia, mais c'est bien le port de la Corse toute entière.

Et c'est vrai que déjà à l'époque, sous Napoléon III, les mêmes archaïsmes s'étaient déjà affirmés, puisqu'il faut quand même savoir qu'il y a déjà toute une histoire derrière la création de ce port, puisque la première délibération départementale pour la création du nouveau port date de 1838. En 1845, il y a eu un projet de loi relatif au nouveau port qui était présenté à la Chambre des députés, En 1848, un projet définitivement adopté avec la validation de la CCI de l'époque et la Ville de Bastia. Et en 1860, le début des travaux, avec une ligne spéciale de crédits accordés par Napoléon III.

Alors, aujourd'hui, face à ce que nous a expliqué le Président de l'Exécutif et les 3 options possibles, et cette proposition de méthode et de calendrier, c'est vrai que je pense qu'il faut avoir la possibilité de prendre le temps de bien réfléchir et de poser le pour et le contre de chacune des possibilités, sachant que vous vous en doutez bien, chacun de nous a quand même aujourd'hui ses idées, bien évidemment, sur le choix des options.

Je ne vous cacherai pas que, pour ma part, je suis absolument persuadée, mais depuis le début, dans ce dossier (ayant appartenu à l'ancienne mandature avec Ange SANTINI et Tony SINDALI), rien que parce qu'il y a ce choix d'en faire un véritable port international, déjà du principe qu'il faut décroiser Bastia et le port, pour moi c'est absolument essentiel. Donc, cela veut dire que déjà l'option A... Mais, je vous l'avoue, l'option C également, que je n'ai pas tout à fait comprise, je dois le dire, en tout cas dans ses

différences avec celle de la Carbonite, sauf sur le lieu... Pourquoi je vous dis cela ? Parce que, pour moi, il faut décroiser Bastia et le port. Et je ne comprends pas pourquoi le Portu novu pourrait être fait dans l'enceinte actuelle, ou en tout cas un peu déplacé, quand on sait qu'aujourd'hui il y a 100 camions par jour qui asphyxient Bastia en permanence.

Et la question que je me posais est : pourquoi rejeter forcément le projet de la Carbonite, au prétexte d'un impact environnemental, alors qu'il y a 5 ans, la CTC, ici, a voté quand même à l'unanimité des études complémentaires pour 2 M€?

J'aurais aimé savoir où sont les conclusions de cette étude parce qu'elle avait été confiée à un BET de niveau international, très qualifié. Donc, ce serait intéressant peut-être qu'on ait les études et les conclusions. Car la chose qui m'a surprise, le Président de l'Exécutif l'avait dit également lors d'une réunion publique à Bastia il y a quelques mois, c'est quand il dit que « le projet Portu novu permettra un impact environnemental moindre, il sera moins près de l'Arinella et impactera moins la plage de l'Arinella », de ce que j'ai compris.

Seulement, moi, de la connaissance que j'ai de l'ancien dossier, de la présentation qui avait été faite, de l'enquête publique qui avait été faite sous notre mandature, il n'avait jamais été question de toucher à la plage de l'Arinella lors de l'enquête publique.

Donc, là j'ai un questionnement, parce que si on rejette le projet de la Carbonite au prétexte de cet impact environnemental, déjà on a voté ces études et à quoi ont-elles abouti ? Les conclusions de ce BET donc.

Et ensuite, il n'a jamais été question de toucher la plage de l'Arinella lors de l'enquête publique, donc c'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre.

Après, il y a juste une question également que je voudrais poser au Président de l'Exécutif : c'est vrai que c'est un dossier qui traîne, on a perdu beaucoup de temps. Est-ce que à cause de ce temps qui est passé, un peu plus de 10 ans, forcément maintenant, en ce qui concerne le PEI et la sortie des financements FEDER, parce qu'à mon sens, ce type d'ouvrage pouvait totalement bénéficier et s'inscrire dans le cadre des financements FEDER et du PEI, donc, aujourd'hui qu'en est-il ? Et c'est vrai que c'est dommage d'avoir perdu tout ce temps.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

À l'écoute de la présentation qui a été faite sur le port de Bastia, un certain nombre de questions :

D'emblée, je voudrais dire qu'on ne va pas douter de la volonté de tous les acteurs, les décideurs d'aboutir sur ce projet, de sortir par le haut de ce projet dont on parle depuis un certain nombre d'années, depuis de très longues années, pour un port qui, je le rappelle, fonctionne aujourd'hui dans des conditions dérogatoires. Cela veut dire qu'au moindre incident, les conséquences pourraient être beaucoup plus graves que ce que l'on peut imaginer, eu égard à l'importance de cet outil dans l'économie insulaire.

Monsieur le Président, vous avez évoqué le port comme un outil, certes, mais c'est un outil particulièrement essentiel, vous en conviendrez, et ce dans un contexte économique global.

Il y a le port, il y a le port de Bastia, il y a le port de la Corse et il y a, dans cette nécessité d'évolution, tout ce que déjà dans un premier temps la construction d'un nouveau port apporterait à l'économie locale.

Vous avez fait une présentation en 3 points, en 3 options :

Un point qui évoque le port de la Carbonite. Je ne suis pas un fin connaisseur du dossier, mais étant impliqué également dans le périmètre de la vie bastiaise, on s'intéresse forcément à l'évolution de ce port et on est conscient de cette nécessité aujourd'hui de faire évoluer rapidement un projet. Et la présentation qui avait été faite, à travers le projet de la Carbonite, semble une pré-condamnation.

Vous avez évoqué comme argument, parmi les arguments principaux, la caducité de certaines études. Je répète, je ne suis pas du tout connaisseur précis de la procédure, mais il se dit aussi que la caducité n'est pas aussi incidente que ce qu'on a bien voulu dire et qu'en revanche, il y avait des études complémentaires (et Stéphanie GRIMALDI vient de le rappeler) qui avaient été prévues. Ont-elles été diligentées ? Les résultats qui devaient permettre d'adapter et de faire évoluer le port de la Carbonite, si besoin en était, ne sont visiblement pas connus, en tout cas pris en compte. Alors, bien

évidemment, si ces études sont restées en état, pré-condamner le port de la Carbonite devenait une évidence.

Autre option : Portu novu.

Vous savez, là-aussi, qu'on entend, à tort ou à raison, que Portu novu, ce n'est ni plus ni moins que le déplacement du port de la Carbonite et que ce qui est recherché, c'est une labellisation en quelque sorte un peu différente. Alors, je veux bien croire que ce ne soit pas qu'un simple déplacement de quelques dizaines de mètres du port de la Carbonite, mais une question que je me pose : le nouveau port de commerce doit prendre en compte l'évolution et du trafic maritime, et du trafic terrestre.

L'évolution du trafic maritime, à dix ans, j'imagine qu'on peut le connaître. Au-delà, à 30, 50 ans, c'est quand même quelque part un peu une inconnue. Ce que l'on sait, c'est que le type de navires qui vont demain être utilisés pour assurer notamment le fret, mais peut-être un peu plus que le fret, le transport de passagers... Vous avez évoqué à juste titre l'impact carbone des déplacements en avion, et on peut aussi imaginer qu'on aura moins de déplacements en avion et peut-être plus de déplacements en bateau, et que donc le nouveau port de Bastia devra pouvoir être évolutif et être adapté aux nouvelles exigences du trafic maritime. Est-ce que le Portu novu pourra répondre à ces exigences et à cette nécessité éventuellement d'évoluer, sachant que coincer entre la citadelle dans l'anse de Ficaghjola, on réduit quand même cette capacité d'évolution future ?

La troisième option que vous avez évoquée : celle de l'extension du port actuel, à mon avis est non seulement dépassée mais totalement inenvisageable. Aujourd'hui, il est nécessaire de décongestionner Bastia et le centre-ville. Si on double la capacité du port, en quelque sorte, dans Bastia, je ne vois pas comment, sauf à créer un nouveau tunnel encore plus large, on arriverait avec un nouveau port à atteindre cet objectif, qui est en même temps celui de faire bénéficier Bastia d'un autre air à respirer que celui des bateaux qui rejettent aujourd'hui beaucoup d'oxyde de carbone.

Alors, et c'est louable de vouloir s'arrêter sur les 3 options possibles, faut-il véritablement consacrer du temps et de l'argent sur un projet dont je crois savoir d'ailleurs, si on devait s'inspirer du modèle de Monaco, qu'il est même plus cher qu'un port « classique ». Donc, l'intérêt me paraît tout à fait dépassé.

Consacrer des financements à des études pour quelque chose qui semble mort-né, je n'en vois pas trop l'utilité, c'est une perte de temps, c'est une perte d'argent, et en même temps je crois que cela condamnerait une

activité qui pourrait être développée au bénéfice de Bastia et de sa région, notamment à travers une plaisance qui aujourd'hui répond à un besoin. Il manque 7 000 anneaux sur la Corse et ça pourrait être en même temps un moyen de répondre à ce besoin tout en développant une activité à forte valeur ajoutée dont pourrait bénéficier la Haute-Corse, voire la Corse entière, et pas uniquement Bastia.

Moi, ce que je ne voudrais pas, c'est qu'à travers la présentation qui a été faite et à laquelle en bien des points, je souscris : à la nécessité d'affiner les études, de bien connaître les impacts, de prendre en compte les évolutions techniques qu'on a pu constater au fil des années et surtout depuis 2007, je ne voudrais pas que la démarche actuelle soit un moyen de gagner du temps, peut-être de traverser des périodes électorales qui pourraient entraîner des débats un peu houleux.

Je crois que l'intérêt de Bastia, l'intérêt de la Corse en matière de transport dépasse largement le cadre de ces querelles qui me paraîtraient bien déplacées.

Je crois qu'il faut que tous ensemble, je dis bien tous ensemble parce que ça ne peut pas être le projet ni d'un homme, ni d'une majorité, mais c'est véritablement le projet économique de l'île, parce que le port de Bastia, ce sera le « poumon maritime », si je puis utiliser cette expression, de l'île doit être porté et partagé par le plus grand nombre.

Alors, je veux bien faire confiance à toutes les études complémentaires, comparatives, aux nouvelles enquêtes qui seront diligentées, j'en appelle surtout à la nécessité de réagir avec rapidité, avec célérité et ne pas s'enfermer justement et se cacher derrière des études pour gagner encore du temps. Je crois qu'on a perdu beaucoup de temps. Il y a urgence, il y a précarité dans l'exploitation et il y a nécessité d'arrêter un projet de manière définitive, sans parti pris, et de s'y engager au bénéfice de la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La parole au président de Corsica Libera.

M. Petr'Antone TOMASI

Ce sera une intervention à deux voix avec Rosa PROSPERI.

Le Président TALAMONI

Donc, deux orateurs qui ne partageront sans doute pas l'opinion de l'orateur qui vient de s'exprimer...

M. Petr'Antone TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Ce rapport, cela a été rappelé, ne vise pas, à cette heure, à valider un choix, mais à relancer un débat autour de l'avenir du port de Bastia.

Je crois qu'il faut à ce stade rappeler, en tout cas c'est notre analyse, que le débat qui a eu lieu en 2007 n'avait de débat que le nom, et que l'option du Port de la Carbonite qui avait été validée dès l'origine par les responsables politiques de l'époque a été la seule à avoir été mise à l'expertise de façon sérieuse. Et donc, le débat qui va s'ouvrir est l'occasion de rectifier ce péché originel quant à l'avenir du port de la ville de Bastia.

Deux ou trois éléments.

Premier élément, et cela a été rappelé. Cette affaire n'est pas une affaire bastiaise. C'est une affaire qui concerne l'ensemble de la Corse et j'ai presque envie de dire que ce n'est pas simplement une question qui relève de la politique des transports, puisqu'elle interroge à la fois notre vision du rôle de la puissance publique et de la maîtrise de ses investissements : sommes-nous farouchement attachés à une gouvernance publique du projet ?

Elle touche à notre vision de l'aménagement du territoire et pose la question de l'avenir des autres infrastructures portuaires.

Elle est en lien avec notre vision de la politique touristique, avec nos engagements en matière d'excellence écologique également.

J'ouvre une parenthèse à ce sujet : François ORLANDI faisait référence à la question importante de la pollution maritime. Nous sommes bien sûr, en ce qui nous concerne, attentifs à ces questions de santé publique lorsqu'elles se posent en centre-ville dans le cadre du port actuel, et lorsqu'elle touche les habitants de la place St Nicolas et du quartier de Toga. Ces questions seraient tout aussi prégnantes si le port était situé au sud de la ville et elles toucheraient alors les habitants de Lupino et de Montesoro qui ont droit, comme tous les Bastiais, comme tous les Corses, à bénéficier d'un air d'une qualité pure et de conditions écologiques et climatiques qui soient conformes aux normes du moment.

Tout ça pour dire que les clauses environnementales et écologiques sont des clauses que l'on doit retrouver sur l'ensemble des options qui seront expertisées dans le cadre de ce débat public.

Et puis, ce projet interroge aussi notre vision du développement économique, de la vitalité des centres villes, de l'interface ville/port. Et c'est donc un choix politique qui est un choix politique tout à fait fondamental qui va être posé par cette assemblée dans les prochains mois.

Dire aussi qu'il y a eu des évolutions considérables depuis 2007, cela a été rappelé. Les courbes qui se sont croisées dans la part des transports maritimes et aériens, c'est aujourd'hui une donnée qu'il faut prendre en compte.

Dire également qu'en dehors de Corse, un certain nombre de grands projets manifestement surdimensionnés qui relèvent d'une sorte de gigantisme infrastructurel ont été mis à mal, on pourrait très bien les égrener. Et je crois que, dans le cadre des débats qui sont les nôtres, il faut aussi prendre en compte cette donnée.

Avant de laisser la parole à Rosa PROSPERI qui vous présentera un projet alternatif et des amendements, que dire à cette heure ?

Lors du débat de 2007, Corsica Nazione à l'époque défendait un projet repris par Corsica Libera, projet qui était aussi le projet des pêcheurs, qui consiste, en synthèse, à un agrandissement du port actuel inscrit dans un projet global et cohérent, qui vise notamment à l'agrandissement de la digue orientée sud-est. Nous, ce projet, nous continuons de le porter, nous continuons à y croire. Nous pensons qu'il a même gagné en pertinence depuis 2007 eu égard aux éléments que nous venons d'avancer.

Et à cette heure, nous demandons une chose assez simple, sans préjuger des autres projets que nous allons étudier. Je crois que dans le cadre du débat sur le port de Bastia, tout le monde n'est pas d'accord avec nous, c'est un euphémisme, mais chacun a en tout cas reconnu et la cohérence du propos, et la constance et le sérieux dont nous avons fait preuve dans l'analyse des dossiers.

Donc, nous allons, pour notre part, analyser l'ensemble des propositions et nous demandons que notre proposition, le projet porté par Corsica Libera, porté par les pêcheurs aussi et surtout à l'origine par la profession, soit versé au rapport, soit versé à l'examen et bénéficie des mêmes moyens d'expertise que l'ensemble des autres projets.

Voilà ce que je voulais vous dire à cette heure, ou du moins j'en aurai fini en vous disant que notre conviction, c'est que les projets mort-nés, les projets dépassés, les projets archaïques, ce sont plutôt les projets surdimensionnés du type port de la Carbonite, que la vision que nous défendons. Mais l'avenir nous le dira et nous le dira très vite.

Le Président TALAMONI

Merci. Il vous reste à peu près 5 minutes.

Mme Rosa PROSPERI

Merci, M. le Président.

Il n'y a pas de mystère, la position que je vais défendre a été largement exprimée en commission. Dans un souci de respect des décisions de la commission permanente et de la fluidité des débats, j'ai exposé la position qui sera la nôtre. C'est la raison pour laquelle je ne reviendrai pas sur ce qui a été lu par le rapporteur de la commission tout à l'heure.

Ce que je veux dire, c'est que le projet que nous avons porté depuis 2007 et que nous soutenons toujours ne relève ni d'une attitude dogmatique, ni d'un entêtement forcené. Il résulte d'un certain nombre de considérations dont, je l'ai dit en commission, certaines sont contenues dans le rapport.

Nous avons toujours considéré qu'on ne construisait pas un port et que l'on construisait après la politique des transports. Nous, nous considérons que l'on construit d'abord une politique des transports et ensuite on décide de quelles infrastructures on a éventuellement besoin.

C'est la raison pour laquelle, et nous considérons que c'est un progrès fondamental, ce rapport pose la question de l'opportunité de l'évolution et de l'aménagement des infrastructures portuaires de Bastia, au regard d'un certain nombre d'éléments visés au rapport et dont le rapport indique que ces exigences sont cumulatives. Cela nous paraît être un progrès notable eu égard à ce que l'on a connu précédemment.

Mais précédemment justement, on a assisté à un débat qui consistait uniquement à favoriser, à privilégier l'option Carbonite et enterrer sous la forme d'un enterrement de première classe tout ce qui n'était pas ce projet-là. C'est la raison pour laquelle je vais vous demander par voie d'amendements... Alors je m'excuse par avance, parce que dans un souci de fluidité et d'efficacité de nos débats, j'aurais souhaité que mes amendements soient prêts. Il se trouve que nos attachés bataillent depuis un moment avec

des problèmes de réseau qui perdurent depuis ce matin et que les amendements ne sont pas rédigés de façon formelle, mais je vais les présenter quand même, la rédaction précise n'apportera rien de nouveau.

Ce projet donc que nous avons défendu depuis 2007, nous entendons qu'il soit présenté au débat au titre des options examinées et qu'il bénéficie des mêmes moyens que les autres options.

Ce projet quel est-il ? On vous le disait tout à l'heure et on vous le rappelait dans le rapport de la commission, c'est le fameux projet des pêcheurs qui consiste en l'allongement de la digue est de 250 mètres orientées en sud-est, ayant pour effet, premièrement, de protéger le bassin du port de commerce actuel, de l'agrandir évidemment, de le protéger et de protéger le bassin du Vieux-port largement exploité par les pêcheurs, notamment des rafales de nord-est par grand vent.

Deuxièmement, de permettre d'accueillir pendant la haute-saison des navires de taille plus importante. Et enfin, de créer l'aménagement d'un espace terrestre pour assurer la logistique de déplacement des flux. Ça, c'est le projet.

Mais nous souhaitons aussi que les projets votés, examinés, éliminés pour certains, retenus pour d'autres, projets dits de la phase 0 soient aussi réexaminés. C'est indiqué dans le rapport mais ce n'est pas indiqué de façon aussi précise.

Ces projets, je l'indique dans mes amendements, ont fait l'objet de plusieurs rapports, votés par la Collectivité territoriale de Corse en 2004, en 2008 et en 2011. Ils ont été synthétisés dans un rapport de 2011 que je vise dans mes amendements.

Et ces travaux ont été soit retenus, soit éliminés tout simplement au regard de la préférence qui avait été accordée au projet Carbonite. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'ils n'ont pas été régulièrement examinés.

Je vais vous donner un exemple précis : en 2008, la CTC abandonnait la réalisation d'un terre-plein nord en raison notamment de la mise en évidence d'espèces protégées, c'était principalement les posidonies mais il y avait d'autres espèces, et ce projet était abandonné parce qu'on considérait que le déplacement (ou la destruction) de ces espèces nécessiterait des autorisations qui ne seraient pas accordées, sauf s'il y avait d'autres solutions plus satisfaisantes. Donc, on abandonne ce projet parce qu'on ne serait pas autorisé à déplacer les posidonies. 0,2 hectares de posidonies à cet

endroit. En 2012, notamment le Conseil national de protection de la nature et un arrêté préfectoral qui va le suivre, vont autoriser sur le port de la Carbonite la destruction de 500 fois plus !

Pourquoi ? Parce que le débat était biaisé. Parce qu'on considérait que le projet devait être à la Carbonite, et d'ailleurs l'avis du Conseil national de protection de la nature dit que on peut autoriser la destruction ailleurs parce que, écoutez bien, il est impossible de procéder à l'extension d'aucun des autres ports de Corse existants. On n'était même pas sur le bassin du port actuel !

« L'ensemble des autres ports de Corse existants », ce qui veut dire qu'on a donné des éléments qui sont faux à tous les stades du débat pour favoriser l'option Carbonite.

Un autre exemple : cette réalisation du terre-plein nord est abandonnée. A la place, on procède à l'aménagement d'un quai nord-est qui va avoir pour effet de rétrécir le bassin. Or, on sait que depuis le départ, c'est l'exigence de la sécurité et la difficulté qu'ont les navires de tourner à l'intérieur du bassin qui est à l'origine prétendument des problèmes de sécurité. Or, on rétrécit le bassin. On le rétrécit en 2008, et depuis il est rétréci, et on explique que la sécurité du port est menacée. Si on n'avait pas réduit le bassin, elle aurait peut-être été un peu moins menacée !...

J'en terminerai parce que les amendements seront présentés, en disant que, comme l'a dit tout à l'heure d'ailleurs le Président du Conseil exécutif, ce projet, ces aménagements ne sont pas des aménagements légers et ils nécessitent, en décideurs, que nous les examinions avec tous les éléments et en bon père de famille de famille, pour reprendre une expression que les juristes connaissent bien.

Et c'est la raison pour laquelle je vais reprendre tout simplement l'exemple qu'a donné le Président du Conseil exécutif tout à l'heure et qu'il avait donné en commission hier : oui, effectivement, en haute-saison 4 navires peuvent arriver dans le port de Bastia en 20 minutes. Vous savez comme moi, et on peut le déplorer que la haute-saison ce sont quatre petites semaines. Nous le déplorons, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, mais ce sont aujourd'hui quatre petites semaines.

Est-ce qu'on doit considérer que de tels aménagements doivent être réalisés pour quatre petites semaines ? Et ne pourrait-on pas aussi considérer que les touristes qui arrivent dans le port de Bastia à flux renforcé du 15 juillet au 15 août et qui vont pour la plupart d'entre eux à Portivechju ou en Balagna soient directement acheminés sur les ports de Balagna et sur le port

de Portivechju, permettant ainsi un désengorgement de nos routes et peut-être des économies substantielles en matière d'aménagement et d'entretien des mêmes infrastructures routières.

Je présenterai les amendements tout à l'heure de façon très très brève, je le promets.

Le Président TALAMONI

Très bien, vous avez la parole.

C'est vrai que Pierre GHIONGA avait demandé la parole avant...

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je serai bref, comme d'habitude.

Le Président TALAMONI

Vous voulez le port à Corti ?

M. Pierre GHIONGA

Bien sûr ! Dans le Tavignanu.

Ne rigolez pas, il y avait un projet de 3 écluses sous Napoléon III !

M. le Président, même si je suis en faveur, tout le monde le sait, d'un nouveau port à la Carbonite, j'approuve la méthode du Président qui consiste à s'entourer de toutes les garanties, que ce soit au niveau économique, écologique et sociétal. Et je voterai votre rapport, M. le Président.

J'aimerais avoir deux précisions sur des points un peu particuliers :

Est-ce que l'option A, B ou C nous permettra de sortir de l'hypocrisie du port de l'Ile-Rousse qui est le seul habilité à recevoir des matières dangereuses parce que soit disant on ne passe pas en milieu urbain ? Si vous trouvez un endroit où on ne passe pas en milieu urbain à l'Ile Rousse, je vous paye... Donc, est-ce qu'il y aura une option qui nous permettra de sortir de cette hypocrisie ?

Je reviens sur Porto-Vecchio aussi, il faut draguer le chenal d'entrée et les posidonies là-aussi subissent de graves dommages.

Deuxième point et dernier : au début, on avait choisi deux compensations : le Parc naturel marin du Cap Corse qui est acté et la deuxième dont je n'ai plus entendu parler, c'est la réserve multi-sites sur l'herbier de posidonies. Je voudrais savoir où en est ce projet.

Voilà, c'est tout, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président vous répondra.

M. DELPOUX a la parole donc, comme il l'avait demandée.

M. Jean-Louis DELPOUX

Merci, M. le Président.

Pour notre part, nous sommes très satisfaits de voir revenir un rapport sur le projet du Grand Port Bastia et de la Corse, avec une nouvelle orientation de l'implantation de ce dernier au sud de la Citadelle de Bastia, assez proche de celle actée pour la suite des études par notre assemblée en septembre 2007 sur le site de la Carbonite.

Cela n'empêche qu'aujourd'hui je crois qu'il faut prendre en compte le problème de la dangerosité du port de Bastia et mon collègue ORLANDI disait tout à l'heure qu'on était sous dérogation, ce n'est peut-être pas tout à fait exact, mais enfin on peut estimer qu'on l'est aujourd'hui. Et je pense qu'on peut penser aujourd'hui qu'on a beaucoup de chance, et je remercie d'ailleurs le Président du Conseil exécutif de nous informer, à travers une enquête qui sera faite, sur tous les avaries qui ont eu lieu sur ce port, et heureusement que nous n'avons pas eu d'accidents plus dangereux qui auraient pu provoquer peut-être un arrêt complet de ce port.

Donc, je pense qu'aujourd'hui il est temps qu'on avance. Cela fait maintenant, je pense, 17 ans qu'on a engagé les premières études. Je pense qu'on n'attendra pas encore 17 ans pour voir la fin et pour voir le début de la pose de la première pierre de ce port.

Donc, en ce qui nous concerne, on est très satisfaits de voir revenir à l'ordre du jour ce projet de grand port de Bastia et de la Corse.

Je vais revenir un peu sur les études qui ont été faites et qui font partie de la première partie du rapport, qui ont été exécutées entre 2002 et 2015 et qui ont abouti quand même, principalement, à la fin de ces études,

donc fin 2015, à un avant-projet plan de masse de l'option Carbonite puisque c'est celle qui avait été arrêtée par l'Assemblée de Corse.

On avait une étude sur un pôle multimodal. On avait une étude sur la desserte routière.

On avait une étude sur la requalification du bassin St Nicolas.

On avait une étude aussi sur les sources d'approvisionnement des matériaux, et Dieu sait s'il en faudra pour construire un tel port.

On avait d'ailleurs envisagé pas mal de carrières sur la Corse, malheureusement il semble que les quantités envisagées pour effectuer notamment tous les terre-pleins nous obligent à aller chercher des matériaux ailleurs qu'en Corse.

Ensuite, il y avait une autre étude sur l'impact sur l'urbanisme et les mobilités de la ville.

Et il y avait, enfin, un plan de financement, qui n'était peut-être pas complètement arrêté, effectivement, qui était en partie pris sur le fonds de roulement de la Chambre de Commerce. Je ne sais pas, aujourd'hui, ce fonds de roulement n'existe peut-être plus, moi je n'en ai pas entendu parler au niveau de la Chambre de Commerce, mais il y avait quand même un fonds de roulement qui avait été mis en place et qui permettait donc d'introduire un mode de financement qui serait bien sûr complété pour la réalisation de ce port.

Il avait également été prévu quand même, parce que j'entends parler aujourd'hui de mettre en place un comité scientifique, un comité de pilotage. Ces deux comités avaient été mis en place à l'époque, je pense qu'ils avaient été mis en place dès que la dérogation d'atteinte aux espèces protégées avait été accordée par la commission nationale de protection de la nature. Chose extrêmement importante, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a obtenu cette dérogation qu'en 2013 et sans cette dérogation, on ne pouvait pas imaginer faire un port sur Bastia, que ce soit sur l'emplacement actuel ou sur le site de la Carbonite et peut-être maintenant sur le nouveau site que vous envisagez de prendre en compte.

Donc, ces comités scientifiques avaient été mis en place. C'était un comité scientifique indépendant. Il était composé de 16 membres. Je pense qu'il a fait un travail à l'époque, puisque j'ai assisté à certains débats de ce comité, assez remarquable.

Il y avait également un comité de pilotage qui avait été mis en place dont il y a eu quelques premiers comptes rendus de réunions, qui bien entendu se sont arrêtées à la fin 2015 quand la nouvelle majorité a été mise en place.

En fonction de tout cela, pour notre groupe, en fonction de toutes les études et concertations engagées jusqu'à ce jour pour un montant de plus de 5 M€ je le rappelle, dont 1 M€ pour le débat public, il ne reste plus que l'option de réalisation d'un port au sud de la Citadelle de Bastia qui prédomine, que ce soit l'option Carbonite ou l'option Portu novu.

En fonction de certains paramètres qui ont évolué depuis 2007, comme le tassement de la courbe du trafic des passagers (qu'on est obligé bien entendu de prendre en compte), l'évolution éventuelle de certaines techniques de construction portuaire qui permettent de diminuer l'impact environnemental, il sera nécessaire d'actualiser certaines études pour la réalisation d'un nouveau plan de masse qui pourrait éventuellement être l'esquisse de Portu Novu qui a été ébauchée en page 15 du rapport, qui est vraiment proche du plan de masse du projet Carbonite, si ce n'est l'enracinement de la digue du large qui ripe au nord sur 250 mètres environ.

Concernant l'option du site actuel, nous ne pensons pas que l'évolution des paramètres évoqués précédemment puissent faire évoluer tous les avis négatifs émis sur cette option lors du débat public de 2007, qui portait en particulier sur la réalisation d'une digue de protection de près de 2 kilomètres sur des fonds avoisinant les 50 mètres, la réalisation d'un chantier de plusieurs années entre autre en ville, le maintien du trafic pendant ce chantier, la desserte routière de ce nouveau port, etc.

Dans ce cadre, nous souhaiterions qu'une demande formelle soit adressée à la commission nationale du débat public pour connaître sa position sur la nécessité de reconduire un débat public, malgré effectivement sa caducité depuis le 10 juillet 2015.

Pour notre part, nous pensons qu'aujourd'hui il est nécessaire que ce port voit le jour le plus rapidement possible et que de ce fait, on arrête un peu d'imaginer des tas de solutions qui aujourd'hui ont été débattues dans le cadre du débat public. Et je pense honnêtement qu'aujourd'hui, le port tel qu'il a été envisagé pourra vraisemblablement voir le jour, sans gêner quoi que ce soit. Et aujourd'hui, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher le port de la Carbonite de voir le jour, dans la mesure où toutes les études ont été prises en compte pour que ce port puisse le moins possible impacter la ville, bien entendu, et rendre la destination qui était prévue à l'origine.

En fonction de certains paramètres, tout à fait dans ce cadre, nous souhaiterions qu'une demande formelle soit adressée à la Commission nationale du débat public pour connaître sa position sur la nécessité de reconduire un débat malgré sa caducité depuis le 10 juillet 2015.

Nous aujourd'hui, nous sommes pour prendre en compte un nouveau port, bien entendu à la Carbonite, et nous souhaitons qu'on ne rentre pas dans un débat stérile qui ne ferait que retarder cette échéance, car aujourd'hui je pense que Bastia, et la Corse a besoin de ce nouveau port et qu'il est temps qu'on puisse le réaliser le plus rapidement possible et le plus efficacement possible.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Vous avez la parole, M. POZZO di BORGO.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Président.

Bien sûr, ce dossier concerne la ville de Bastia car il aura des conséquences, on l'a dit, sur son devenir en termes d'aménagement, d'architecture, cela a été rappelé en commission du développement, mais aussi d'urbanisme et bien sûr de développement économique.

Il concerne aussi et surtout les Bastiais dans leur ensemble, car il impactera directement leur quotidien en termes de qualité de vie et ce nul ne peut l'ignorer.

Ce futur port concernera aussi toutes les communes du Grand Bastia, et au-delà, la Corse entière, cela a été rappelé.

Ce port, sujet ô combien prégnant, est sans doute le dossier structurant le plus important de cette dernière décennie.

C'est pourquoi, cette réflexion sur ce projet majeur doit s'inscrire dans une vision territoriale, et c'est justement ce qui est fait aujourd'hui.

Nul ne peut penser que la future installation de Bastia n'aura pas d'impacts sur les autres ports de Corse, et Rosa l'a judicieusement fait remarquer. Ce choix doit donc s'inscrire dans une vision globale des transports et notamment du modèle de transport maritime que nous voulons pour la Corse de demain.

Il serait irresponsable d'aborder cette question en pensant que seul le transport maritime sera impacté par un tel projet, il faut le construire en intégrant les questions de mobilité, d'intermodalité et de tourisme durable, indispensables à la réussite de ce projet, qui engagera la Corse pour des décennies.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de mettre au débat l'ensemble des propositions et de peser pour chacune d'entre elles les avantages et les inconvénients.

Soyons réalistes, quel que soit le choix que nous ferons, il aura forcément des inconvénients comme dans tout projet de cette ampleur, mais il est de notre devoir d'optimiser notre décision au maximum en s'assurant d'emprunter la voie qui présentera le moins de risques, dans l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Vous l'avez dit, M. le Président, le débat public est une obligation, les conclusions du dernier débat ont été rendues publiques, il y a plus de 12 ans, le 10 juillet 2007 exactement. Comme vous l'avez rappelé, la caducité de ce type de projet est de 8 ans et était donc acquise avant l'arrivée de notre majorité aux responsabilités.

Comment peut-on nous reprocher aujourd'hui de ne pas vouloir avancer et de ne pas travailler sur ce dossier quand on voit tous les choix hasardeux qui ont été fait pas le passé.

Mais nous ne referons pas l'histoire, ce n'est pas le but. Aujourd'hui, nous nous devons de travailler avec sérieux pour construire la Corse de demain.

Le débat public sur la base de données réactualisées va être relancé.

Il représente une obligation juridique et un impératif technique car depuis 2007 beaucoup de choses ont évolué, et cela a été rappelé :

- Tout d'abord, il s'est avéré que les projections de l'époque en termes d'augmentation du nombre de passagers qui annonçaient une augmentation exponentielle (4 millions de passagers pour le trafic maritime) avaient été largement surestimées. Qui plus est, on constate une inversion aujourd'hui de la courbe. En 2006, 70 % du trafic passait par le maritime, il n'en reste plus aujourd'hui que 48 %.

- On constate aussi une évolution de la typologie des séjours qui sont de plus en plus courts.

- De plus, la population est de plus en plus sensible et inquiète

concernant les émissions de gaz à effet de serre, et la législation en termes de normes environnementales a été renforcée.

- Enfin, notre majorité a montré sa volonté politique de construire de manière démocratique et non plus à marche forcée la Corse de demain.

Ainsi, ce nouveau débat public, est aussi et surtout une nécessité politique et démocratique qui permettra l'expression de chacun et un choix final responsable et éclairé.

Ce rapport nous propose une méthode claire et sérieuse, et un calendrier précis qui fixe un cap et témoigne bien de notre ambition de faire avancer les choses, dans le délai le plus réduit possible car nous sommes conscients qu'il faut aller vite mais bien.

Nous nous réjouissons que ce document formalise et présente pour la première fois à cette assemblée une troisième option qui semble, à première vue, particulièrement pertinente.

Mais cette méthode, vous avez pu le constater, n'écarte aucune possibilité, ni la Carbonite, ni l'agrandissement du bassin du port actuel. Aucun projet. Elle montre que nous souhaitons approfondir toutes les pistes. Cela répond aux exigences qui guident notre engagement politique : l'équité, la transparence et le respect de la démocratie.

Les enjeux du futur port de Bastia vont bien au-delà des sommes à consentir pour réaliser quelques études, par ailleurs indispensables pour éclairer nos décisions à court terme.

Les enjeux du futur port vont bien au-delà des considérations budgétaires. Elles vont bien au-delà des aspects techniques.

Car il s'agit aussi surtout :

- de défendre notre vision politique ;
- de choisir un modèle de société équilibré alliant développement économique et protection de l'environnement.

La population a une perception négative des infrastructures portuaires ou plus précisément d'un certain type de transport. Cette acceptabilité réduite des habitants est essentiellement liée à l'impact des navires sur la qualité de l'air. Sujet ô combien prégnant.

C'est vrai à Venise, à Barcelone, à Marseille et c'est vrai aussi

malheureusement - dans une moindre mesure peut être - à Bastia ou Ajaccio.

D'ailleurs, le sujet de la pollution par les navires a fait l'objet de motions adoptées en 2018 par notre Assemblée pour la réduction des émissions par mise en œuvre de zones SECA et NECA en méditerranée. Mais aussi plus récemment de mesures spécifiques imposées dans la DSP Maritime pour la période 2019-2020

La question principale qui se pose est donc de savoir ce que les Corses sont en droit d'attendre du futur port de Bastia ?

Ils sont en droit d'attendre un port zéro émission, un éco-port, un port sûr et propre.

Ils sont en droit d'exiger une prise en compte de l'environnement le plus tôt possible dans la conception du nouveau projet :

- sa localisation (au Nord ou au Sud de la Cidabelle),
- son dimensionnement (évolution du trafic, conteneurisation du fret),
- ses choix technologiques (carburant alternatif GNL, électricité à quai)

Il est évident qu'il est inconcevable pour nous - et plus particulièrement pour moi en tant qu'élus de Furiani - de prendre des décisions qui auraient un impact négatif sur la Réserve naturelle de l'étang du Chjiurlinu, classé en ZNIEFF et principal site de passage et de reproduction en Méditerranée pour les oiseaux migrateurs.

Cela montre bien la nécessité de mener les études présentées dans ce rapport afin d'avoir de solides garanties. Nous veillerons également à avoir tous les éléments concernant l'évolution du trait de côte et les impacts sur les plages situées aux alentours de la zone.

Cette intégration de la problématique environnementale, dès l'amont est essentielle pour réduire les impacts négatifs, puis les éviter, et en dernier lieu, les compenser.

La stratégie proposée par le Président du Conseil exécutif dans ce rapport est essentielle pour guider nos choix en prenant en compte les mutations du domaine maritime.

Cette stratégie nous la partageons et la validons car elle repose sur

trois piliers essentiels pour l'avenir du grand Bastia et de la Corse :

- la promotion du dialogue
- la transparence,
- et enfin la préservation de la qualité environnementale.

Enfin et en guise de conclusion, je tiens à rappeler à chacun que derrière ce projet, ce choix du site d'implantation, ce levier de développement économique, il y a des hommes, des femmes et des enfants que nous avons le devoir de respecter, d'écouter et de protéger.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole pour le temps qu'il reste à votre groupe.

M. Guy ARMANET

Absolument ! Je vous remercie, Président.

Juste pour rajouter quelques mots.

Je crois que Louis a bien résumé la situation, tout a été dit.

Je voulais simplement m'inscrire dans la logique. Effectivement, le Port de Bastia est un port dont la Corse a besoin de se doter au même titre que la ville de Bastia, et j'ai envie de rajouter au même titre que les communes du nord de la ville et que la pointe du Cap Corse.

Aujourd'hui, pour être très pragmatique, au droit de la mairie de Pietranera, il passe 25 000 véhicules/jour, été comme hiver. Donc, vous comprendrez bien que lorsqu'on arrive du Cap, parfois il nous faut plus d'une demi-heure pour traverser la ville et tout ce que cela impose et impacte en émissions carbone et tout le reste.

Alors bien évidemment, il y a plusieurs points là-dedans.

Je rejoins assez ce qui a été dit et je crois que Portu novu est un besoin évident pour la ville, un éco-port bien évidemment. Je crois qu'on a parlé du caractère sécuritaire et du caractère de la santé. Il va falloir qu'on se penche dessus, il va falloir qu'on ait les meilleures évaluations possibles.

Et enfin, je terminerai en vous disant que la ville de Bastia peut avoir en son sein des parkings, en lieu et place du port existant et de développer la plaisance à souhait dans le port qui sera le sien à terme.

Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringrazia vi, O Sgiò Presidente.

Vulia palisà, cum'è tutti l'altri ch'anù parlatu sin'avà, l'urgenza di truvà una suluzione pè su portu, su portu di Bastia mà, cum'elle stata detta ssu portu di a Corsica, pè u sviluppu di u trasportu pè tuttu un'isula.

U portu, cum'ellu hè oghje, hè ghjuntu à a so limita. Hè difficiule pè tutti quelli chì ci travaglianu, nant'à i battelli è ancu in terra. E dunque ghjè impurtantissimu è urgente assai di truvà una suluzione.

Mà ancu s'ellu hè urgente assai, ùn ci pudemu micca preccipità è ci vole à piglià u so tempu in s'urgenza, è per quessa u mettuda ch'hè pruposta oghje di fà tutti ssi studii è di piglià u tempu di a riflessione, mi pare a soluzione a più intelligente pè l'avvene.

Vogliu ramintà chì u prugettu di a Carbonite chì digià ùn era micca un prugettu perfettu quand'ellu hè statu imaginatu, è ancu s'ellu era stata un prugettu perfettu, oghje ssu prugettu hè troppu anzianu. Hè statu riflettutu troppu tempu fà per esse a suluzione che no pudemu imaginà.

Oghje ci vole à lascià a piazza à u dibattitu publicu. E pensu chì su studiu lascia u tempu è a piazza à a riflessione cummuna di tutt'un populu.

Per compie, vogliu dì chì hè impurtante di riflette ssu portu ind'è una custruzione più glubale d'un trasportu, un trasportu marittimu in generale mà un trasportu di strada dinò.

A ringrazia vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Tutti i gruppi si sò sprimati nant'ù à su cartularu impurtante, è avà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu hà da risponde podassi à qualchi intervezione.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu.

Vi ringraziu, O Sgiò Presidente di l'Assemblea di Corsica,

Vi ringraziu dinò cari cullegghi pè e vostre intervezione.

Primu, mi sò scurdate di duie affari impurtante nanzu di risponde :

D'abord l'avis du CESEC, puisqu'il y a eu une présentation qui a été longue, avec des échanges fructueux. Je voudrais simplement dire que nous avons entendu et lu que le CESEC se préoccupe de l'intérêt qui est porté à ses avis et de la prise en compte de ceux-ci. Je tiens à essayer de le rassurer au moins en partie et à dire au Président du CESEC et aux membres du CESEC que le Conseil exécutif et je pense l'Assemblée de Corse intègrent pleinement dans leur réflexion et leurs décisions les travaux de cette instance consultative, comme d'ailleurs des 2 autres que la Collectivité de Corse compte.

Sur l'avis du CESEC : après une présentation de la méthode, le CESEC souligne l'importance d'études scientifiques approfondies pour chacune des options envisagées. Il donne un avis favorable au rapport relatif à la présentation de l'état de la procédure, ainsi qu'à la méthode et au calendrier projeté.

Toutefois, il émet les remarques suivantes qui sont au nombre de 4 ; remarques qui permettent également de mettre l'accent sur des points de vigilance qui devront être intégrés aux études à venir :

- Le renouvellement des infrastructures portuaires doit s'inscrire dans une vision d'ensemble d'aménagement et d'organisation territoriale des transports menant à une réflexion approfondie sur le développement économique et social, la place, et le dimensionnement des autres ports et aéroports de l'île, avec un souci constant de mise en adéquation des activités humaines et des pollutions induites, dans un schéma de développement territorial cohérent, équilibré et raisonné ;

- Le dimensionnement et l'emplacement des futures infrastructures portuaires soient choisis de telle manière à ne pas fragiliser ou modifier de manière irréversible le littoral côtier et les écosystèmes marins, tout en ayant conscience que les études les plus fines ne peuvent prévoir de manière certaine les conséquences de l'évolution d'un milieu marin transformé de manière importante par la main de l'homme ;

- Le CESEC souhaite que soient approfondies les perspectives de développement des échanges avec les différents ports italiens ;

- La Collectivité de Corse soit particulièrement attentive sur la nécessaire intégration du projet dans une vision architecturale et paysagère en adéquation avec la ville de BASTIA.

Quatre rappels de principe ; pour ma part, j'y souscris totalement.

Par ailleurs, le CESEC attire l'attention de la Collectivité de Corse sur la dangerosité du port actuel ; ce dernier ne répondant plus aux normes en vigueur, pour les salariés, les passagers et l'accostage des navires. Dont acte.

Enfin, le CESEC acte sa participation aux travaux du Comité de suivi opérationnel, et souligne avec intérêt que doivent être dès aujourd'hui étudiées précisément, tant techniquement, financièrement que scientifiquement, toutes les options envisageables afin que ce projet soit le plus pertinent possible et participe harmonieusement au développement de la Corse. Un objectif que là-encore je ne peux que partager.

Voilà donc pour le premier oubli qui était d'importance qui est rattrapé.

Je voulais dire aussi que l'Université de Corse et le lycée maritime sont cités dans le corps dans le corps du rapport comme de devant être bien sûr totalement partie prenante de la démarche ; c'est un oubli fâcheux s'ils ne sont pas mentionnés dans les membres du comité de suivi.

Donc, voilà, cet oubli là-encore réparé.

Je voudrais dire aussi : vous avez vu que la liste n'est pas définitive parce que ce que je souhaiterais, c'est bien sûr discuter avec l'ensemble de celles et ceux qui peuvent être intéressés, sous le contrôle de l'Assemblée ou de la commission du développement, et bien sûr vous soumettre un avis de composition définitive avant de l'arrêter comme c'est prévu par le rapport, si vous décidez de le voter. C'est un arrêté du Président du Conseil exécutif,

mais bien évidemment le projet de composition définitive le plus large possible vous sera soumis.

Ceci étant précisé, je voudrais donc répondre très brièvement à ce qui a été souligné.

D'abord, Stéphanie GRIMALDI, deux réponses rapides : au plan environnemental, je crois que je l'ai dit et je le répète, il y a une étude importante sur l'hydro-sédimentologie qui a été confiée à un cabinet anglais, qui a travaillé sur un bassin de plusieurs dizaines de mètres pour avoir des modélisations qui sont donc beaucoup plus fiables que les modélisations à la maille très large, voire théoriques qui avaient été faites dans le cadre des premières études. Et cette étude a conclu au caractère non significativement impactant de la construction d'un port, et notamment du port de la Carbonite puisque c'était dans ce cadre-là, sur le littoral côtier, qu'il s'agisse de l'Arinella, du Lido de la Marana jusqu'à l'embouchure. Donc, c'est a fortiori pour Portu novu, puisque Portu novu serait de dimension plus réduite et construit avec des techniques moins impactantes, laissant plus circuler la mer, donc moins d'impact sur les courants.

Je précise que les choses soient bien claires, le site envisagé pour Portu novu conduit à décaler à réduire la construction et à la décaler vers le nord.

Mais en gros, actuellement, l'ancien projet de port de la Carbonite commençait un peu au sud du camping actuel, entre le camping et le Solemeo, pour ne pas faire de publicité... Donc, forcément, cela a impacté la plage de l'Arinella directement, d'abord matériellement et forcément visuellement.

Le projet de Portu novu permet une réduction d'abord et un déplacement d'environ 300 mètres vers le nord. Donc, en gros, on commencerait, dans ce projet-là, au niveau de la déchèterie à peu près, tout en aillant des cercles d'évitement plus larges.

Je crois que c'est important, pourquoi ? Et je réponds à Stéphanie et à Jean-Louis aussi. Pourquoi je demande qu'il y ait des modélisations en 3D ? Parce que je crois qu'il est important qu'on se rende compte de ce que seraient les projets concrètement.

Le projet du port de la Carbonite, celui dont vous disiez que « finalement tout est prêt, il n'y a qu'à avancer, on n'a plus besoin de discuter », je ne suis pas d'accord avec cette partie-là de votre argumentation, vous l'avez compris. Je vous rappelle, c'est une digue de 1,7 km ! Pour mémoire, la digue actuelle du port de commerce, elle fait environ 450 mètres.

Je ne sais pas si vous vous imaginez ce que c'est une digue de 1,7 km qui irait du camping pratiquement jusqu'à chez les pompiers ! C'est quand même une chose énorme !

En termes de tonnages, vous l'avez dit, il n'y a pas la possibilité actuellement. Ici, c'est 1,5 millions de m³ de béton ! On a vu qu'à Monaco, ils font mieux... ou pire... Vous avez vu, ils gagnent sur la mer actuellement près d'une dizaine d'hectares, mais c'est quand même quelque chose...

Je crois qu'on a besoin, y compris en tant qu'élus, les citoyens et les élus, d'avoir une représentation y compris physique du projet que l'on s'apprête à valider ou à invalider. Il faut qu'on visualise concrètement, on ne peut pas rester dans l'abstraction. À mon avis, c'est très important.

Sur le PEI, vous vous rappelez qu'on doit programmer avant le 31 décembre 2020. Il n'y avait pas de crédits PEI qui étaient prévus pour la construction.

Donc aujourd'hui, on a pratiquement épuisé les crédits qui étaient spécifiquement dédiés à l'opération « port de Bastia », mais on n'aura pas de difficulté, surtout que c'est un cofinancement, à trouver 1,5 millions, 1,4 millions, hors taxes.

Cofinancement avec la CCI, éventuellement avec la ville de Bastia, voire avec la CAB, par exemple, parce que je considère qu'il y a des études qui sont indispensables, et j'allais dire par exemple pour A2, c'est-à-dire le doublement du bassin actuel, le port de la Carbonite ou Portu novu, ces trois options impliquent une requalification du port de commerce actuel en port de plaisance, on a besoin de savoir si ça fonctionne.

Mais c'est vrai aussi que derrière, c'est une vision totalement différente de la ville. C'est vrai que si demain vous avez un espace qui se libère en centre-ville plus les 7 hectares de terre-plein, alors Guy ARMANET a anticipé, mais moi je crois qu'à ce stade, je répète, c'est un discours de la méthode, on peut imaginer, et ça fera partie certainement des arguments que retiendront ceux qui in fine se positionneront par rapport au port de la Carbonite ou par rapport à Portu Novu, de dire on fait un nouveau port au sud, donc ça règle une partie des problèmes de flux routier et de l'intermodalité, puisqu'on est à proximité du train, etc. Et puis aussi, on requalifie le port de commerce actuel, et c'est vrai que là on peut avoir une vision qui est une vision architecturale qui projette Bastia dans le 21^{ème} siècle, en disant : on va faire un port de plaisance, et sur les 7 hectares, vous parliez de parking, on peut aussi y voir des jardins, on peut y voir du logement, on peut y voir une

ville nouvelle. Mais ça, ça fera partie du débat ou des programmes électoraux, éventuellement.

En sens inverse, il ne faut pas croire que c'est neutre, d'un point de vue de l'impact sur l'équilibre global de la ville, etc. vous savez, moi j'ai beaucoup, comme vous tous sûrement, mais j'ai beaucoup réfléchi à toutes ses questions nécessairement, la question du tunnel de Bastia, elle ne se réduit à son impact sur le choix des infrastructures portuaires.

Ce qui est certain, c'est que lors des derniers mois lorsqu'on a eu pendant trois ou quatre heures le tunnel bloqué pour des raisons, « x », « y » ou « z », y compris en essayant de prévenir en amont, etc., Bastia a été asphyxié, pas seulement d'un point de vue de la circulation, d'un point de vue économique. Je vous rappelle, que nous allons devoir fermer le tunnel pendant environ 3 semaines, totalement, à la circulation de jour parce qu'il y a des obligations de désamiantage qui font qu'on ne pourra pas le faire en gardant la circulation ouverte. Ça va nous obliger à une anticipation très forte, à calquer les travaux sur les périodes où il y aura le moins de circulation pendant les vacances, etc. Si demain, on a un incident, vous vous rappelez la voiture qui avait failli brûler, les pompiers sont intervenus, si demain il y a une voiture qui explose dans le port de Bastia, un accident grave, ce qu'à Dieu ne plaise, et que le tunnel est fermé pendant trois ou quatre mois, la ville ne s'en remet pas.

A tel point, que j'ai demandé depuis deux ans ou deux ans et demi, de relancer, indépendamment de la discussion sur le port, de relancer les études sur la possibilité de doubler l'actuel tunnel ferroviaire, c'est-à-dire d'avoir un itinéraire bis, avant on parlait d'une pénétrante supérieure à Bastia, aujourd'hui il n'y a plus le foncier, est-ce que l'on peut passer par les quartiers sud et reprendre l'actuel tunnel ferroviaire pour avoir une sortie routière qui conduirait à la gare, surtout avec le projet de réaménagement ?

Il y a des impératifs de sécurité depuis le problème du Mont-Blanc, il y a des problèmes de gestion de flux, il y a des problèmes de coûts, il y a des problèmes de faisabilité technique, mais on y travaille quand même parce que ce n'est peut-être pas dans les 5 ans, mais c'est peut-être dans 10 ans ou dans 15 ans.

Donc dans tous les cas, je veux dire, on va avoir une équation qui est extrêmement difficile. Je disais tout à l'heure, l'option A2, qui a été portée à un moment donné, en tout cas qui a été explorée par la ville de Bastia, vous l'avez dit, le doublement, les caissons, on sait que ça été fait à Monaco. Mais je dis très clairement, ça ne me paraît pas une solution envisageable aujourd'hui pour beaucoup de raisons, d'abord parce qu'il y a beaucoup de

fond, ensuite parce que c'est beaucoup plus long, ça n'a jamais été fait si loin du bord et surtout sur une telle longueur. Et puis par exemple, je vous l'ai dit en commission développement, quand j'ai commencé à réfléchir à cette option, je me suis dit : est-ce que l'on peut faire les caissons sur place ? Parce que si vous ne faites pas les caissons sur place, il y a un surcoût, mais en plus vous payez ailleurs qu'en Corse, et ce n'est pas possible parce que ça impact trop littoral, Monaco ils l'ont fait à Algésiras, sur un site dédié de 8 ou 9 hectares, en cale sèche, etc., on ne l'a pas et on ne peut pas l'avoir. Donc, à mon avis, ça invalide.

Mais pour autant, dans le cadre de la méthode qui consiste à dire on va vraiment purger les choses, je souhaite au moins, non pas que ça soit exploré avec des centaines, des milliers d'euros, pas ça, mais qu'au moins les gens qui ont cru à cette option ou qui continuent d'y croire, qu'il y ait de quoi dire : elle n'est pas écartée à priori.

Et, je me tourne vers celles et ceux qui ont vécu ces 12 années en situation d'opposition, moi je ne suis pas là pour polémiquer, je regarde devant, mais c'est vrai que ça été vécu de façon douloureuse parce que lorsque l'on a une opinion, même si elle est minoritaire, le problème n'est pas qu'elle soit ou qu'elle reste minoritaire, le problème c'est qu'à un moment donné elle puisse s'exprimer et qu'on puisse, dans le cadre de la méthode qui est définie, permettre à cette opinion d'être critiquée avec des arguments rationnels.

Moi, c'est ce que j'aimerais construire à travers la méthode d'aujourd'hui qui, je le rappelle, coûte très peu en argent et ne nous coûte rien en temps, pour répondre à ce que vous disiez et ce que disait François ORLANDI. Il ne faut pas perdre de temps, au contraire, il faut aller très vite, et on n'en a pas perdu, et le temps qui reste là, de toute façon, même pour vous qui êtes partisans de la Carbonite, vous avez compris que je ne le suis absolument pas, je suis opposé à ce projet, aujourd'hui je pense vraiment que ça ne correspond pas, mais je ne veux pas en parler aujourd'hui, mais toujours est-il, même si on est pour, on sait qu'il reste 14 ou 15 mois, où il faut l'étude d'hydrogéologique, elle n'est pas faite, on n'a pas trouvé pour l'instant les concurrents, on est en train de le faire, on est obligé de la faire c'est un impératif absolu.

On se sert de ce temps-là, pour mettre à niveau les autres. Je me tourne vers Corsica Libera, bien sûr votre amendement sera intégré, en tout cas je souhaite qu'il le soit, il y aura un avis favorable du Conseil exécutif et il faut qu'il le soit avec des investigations qui ne peuvent pas être délayées sur des mois ou des années, qui ne peuvent pas être, je dirai, à concurrence ou à égalité avec ce qui été fait pour la Carbonite en 12 ans. L'important c'est

qu'on ait des éléments de choix suffisamment objectifs et suffisamment pertinents pour que le débat puisse se nouer et pour que ceux qui croient à cette option, ou celles et ceux ni croient pas, puissent avoir le matériau du débat.

Donc, de ce côté-là je pense que la méthode qui est proposée, me semble-t-il, peut convenir à tout le monde, et regardez, y compris ailleurs, quand les choix sont difficiles, et celui-là l'est incontestablement, et lorsqu'ils engagent durablement l'avenir, le seul moyen qu'une solution soit acceptée, y compris par celles et ceux qui ne la partagent pas et qui vont être minoritaires au moment de la décision, c'est qu'elle ait été débattue dans des conditions qui lui donnent une légitimité incontestable.

Moi je vais la saisir la commission des débats publics, pas de problème, je vais la saisir avec des arguments etc., on va voir la décision qu'ils vont prendre. Mais j'ai envie de vous dire si demain ils nous disent : non, on n'a plus besoin de débat public, d'une façon ou d'une autre, il faudra qu'on l'organise ce débat, si ce n'est pas dans les formes du débat public légal, etc., mais il faudra bien qu'il y ait un débat et un débat citoyen au-delà du débat dans cette Assemblée. Donc là-dessus, je pense qu'on n'a pas de difficulté.

Je réponds à Pierre GHIONGA qui a été très bon, comme d'habitude : « j'approuve la méthode du Président, je vais voter... » ! Plus sérieusement, sur l'Ile-Rousse et Portivechju, moi je pense que ça fait partie de ce qui va être réfléchi dans la vision globale de notre schéma portuaire qu'on n'a pas, qui est lancé, je me tourne vers Vanina, ce sont des études qui sont lancées et qui vont venir abonder, là-aussi, le matériau pour la réflexion.

Sur le projet de réserve, il y avait le parc naturel marin, il existe, il y a ce projet de réserve au large de l'Arinella, il y a un tiers qui a été fait, c'est l'office de l'environnement qui porte, l'arrêté est prêt, on va repartir, on va y aller, et j'ai envie de dire, de toute façon la réserve on va la faire, quel que soit le choix, a, b ou c, parce que de toute façon c'est une plus-value.

J'ai répondu, me semble-t-il, à Jean-Louis DELPOUX. Louis POZZO di BORGO, Guy ARMANET, Anne TOMASI, merci pour ce qui a été dit, la vision globale. J'ai un mot, quand même, c'est vrai pour les communes, ça été dit, mais ce sont des cercles concentriques, il y a Bastia, il y a les communes autour, au nord et au sud, ensuite il y a toutes les intercommunalités et il y a la Corse toute entière.

Je termine en disant, si on veut que ça soit vraiment un projet réussi, l'anticipation sur la vision, et générateur d'emplois, et dans la

construction et ensuite, là-aussi il faut qu'on innove, que ça soit dans le secteur du nautisme, de la grand plaisance, de la maintenance, de l'exploitation, ce qui est fait par exemple à Viareggio, en face, etc. Est-ce que l'on peut créer de nouveaux métiers ? Comment on amène des jeunes à se former à ces nouveaux métiers ? Comment on structure la filière ? Les nouveaux métiers dans le domaine du numérique aussi, avec la gestion automatisée, etc., la réflexion, le port. On l'a dit, c'est le port de Bastia, c'est le port de la Corse et c'est un port méditerranéen.

J'ai reçu tout à l'heure un mail de Jean CASTA qui m'a fait part de son grand désarroi et de son grand mécontentement, Jean CASTA qui est très engagé dans l'action méditerranéenne, en disant : « j'ai lu votre rapport, je suis consterné de voir qu'il n'insiste pas sur la nécessaire dimension méditerranéenne ». Alors, on oublie toujours des choses. Moi je crois que la dimension méditerranéenne, elle est mentionnée et ça été dit, y compris lors du débat qu'il y avait eu à Bastia par le Président de l'ordre des architectes, il disait : le problème c'est que vous ne pensez le port qu'en termes d'importation, le port, il faut le penser en termes d'importation, d'exportation, peut-être aussi d'ouverture, ça été dit par le CESEC, vers l'Italie, c'est une évidence, et vers la Toscane et comme une plateforme portuaire en Méditerranée, et aussi un pont, à un moment donné, une plateforme portuaire qui est un pont entre le nord, le sud, l'est et l'ouest, au niveau européen et une façon de se raccrocher au réseau transeuropéen.

Donc tout cela, à mon avis, on peut le faire vite et bien, c'est ce que je vous propose de faire à travers ce rapport, si vous décidez de le valider.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président eu Conseil exécutif. Il y a donc des amendements, dont ceux de Corsica Libera qui sont en train d'être tirés. Mais il y a ceux du groupe Per l'Avvene, deux amendements, vous les avez devant les yeux, je suppose. Nous allons donc demander à Per l'Avvene de défendre brièvement l'amendement n° 1, l'amendement n° 2 et puis nous voterons.

M Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Je crains que nos collègues n'aient pas les amendements devant les yeux, je vais donc essayer de faire synthèse et d'expliquer que ces deux amendements s'adosent à une réflexion sur laquelle, une fois encore, nous discordons.

Vous avez commencé votre propos, M. le Président de l'Exécutif, et ça été repris, en disant : « ce rapport ne vise pas à valider des choix ». Et on se

demande, dans cet hémicycle, quand viendra l'heure des choix parce que notre approche à nous, elle vise à dire, sur ce sujet comme sur tant d'autres, que la Corse ne crève pas de ses mauvais choix, des erreurs que l'on fera toujours en choisissant parce que choisir c'est renoncer, renoncer c'est décevoir. Il y aura toujours, M. le Président, des évolutions technologiques, des évolutions en matière de fret, des évolutions en matière de passagers, des évolutions environnementales. Et, dans 10 ans, dans 15 ans, ceux qui seront là à votre place, pourront justifier de nouvelles études pour de nouveau choisir.

Alors, les deux amendements consistent, de notre part, à dire qu'il faut a minima faire un choix qui va à l'opposé de la demande formulée par le groupe Corsica Libera, c'est commencer à éliminer une des options, l'option A.

Alors, je disais il faudra toujours plus de technologie, il faudra toujours plus d'environnement, il faudra certainement toujours plus de démocratie. Vous évoquez l'argument selon lequel l'exercice démocratique sur ce sujet, n'ait pas abouti. Mais on peut philosopher à l'infini sur les termes d'un débat abouti, il y a sûrement eu des imperfections, il y a sûrement eu peut-être même des maladroites, peut-être même des non-choix, peut-être même des débats qui n'ont pas été suffisamment éclairés, mais à un moment donné, on demande de choisir.

Donc nous, la première série d'amendements pour faire simple, M. le Président, consiste à renoncer à l'option a. La deuxième consiste, non pas qu'on veuille accélérer les choses, vous avez bien compris que pour ce qui nous concerne, on n'est pas sur l'option a, mais on n'est pas sur l'option b deux points zéro, parce que pour nous, Portu Novu, c'est une option Carbonite revisitée, on est sur l'option Carbonite qu'il faut sûrement parfaire, actualiser. Mais on pense sérieusement qu'il faut avancer maintenant sur ce projet et éclairer nos concitoyens, sur ce thème comme sur tant d'autres, de notre capacité, de notre propension à mettre des choix sur la table.

Est-ce que le port de la Carbonite, tel qu'il a été validé scientifiquement, de façon imparfaite, de façon sûrement insatisfaisante, mais dans le temps, mériterait d'être revisité ? Certainement. Mais est-ce que pour autant, on va encore faire des études, dans le temps qu'il nous reste, dans les 14 mois ? On sait très bien ce qui va se passer au terme des 14 mois, on va revenir encore une fois, en n'ayant pas tranché, et puis on gagnera du temps.

La seule alternative, ce serait celle qui consisterait à trancher sur le thème, comme ça été fait par certains observateurs, faut-il un port ? Et, faut-il un port à Bastia ? Parce qu'en matière d'aménagement, le regretté Toussaint LUCIANI, dont vous évoquiez la mémoire, disait la chose suivante :

l'épicentre de la Corse, les Romains l'avaient bien compris, ce n'est pas Bastia, en matière d'échanges internationaux, parce que c'est ça, vous l'avez évoqué, un port ce n'est pas seulement de l'importation, de l'exportation, c'est un lieu d'échange international, c'est Aléria. Et à l'époque, on évoquait des impossibilités, des incapacités dues à l'ensablement.

Aujourd'hui des techniques, qui évolueront dans le temps, pourront conduire, celles et ceux qui siégeront dans 10 ans, dans 15 ans, vous diront mais ce n'est pas du tout Bastia qu'il faut, c'est Aléria. Seulement, le port c'est un objet d'études et un objet d'accomplissement physique sur lequel il faut trancher pour un siècle, on trouvera toujours des gens pendant le siècle qui arrive, pour évoquer d'autres évolutions technologiques.

Donc, le deuxième amendement, M. le Président, consiste, puisque nous partageons l'idée qu'il faut bien un débat démocratique, pour lever tous les seuils d'acceptabilité, il y aura toujours des majorités, il y aura toujours des minorités pour contester le fait majoritaire, de créer les conditions pour saisir la commission nationale sur l'opportunité d'organiser de nouveau un débat public afin de gagner en ce sens sur ces sujets.

En un mot comme en cent, les deux amendements que nous vous proposons, consistent à écarter, un : l'option a et deux : à essayer de gagner du temps pour donner le signal de l'efficacité et de l'efficacité de nos réflexions ou de nos travaux.

Le Président TALAMONI

Bien, merci cher collègue. Nous n'avons toujours pas devant les yeux, en tout cas tous les élus n'ont pas devant les yeux les amendements à la fois de Per l'Avvene et de Corsica Libera. Donc, avant de voter, quand même, je souhaiterais que chacun ait ces amendements.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Excusez-moi, Président, nous aussi on a des amendements. Je ne sais pas s'ils sont arrivés ou pas.

Le Président TALAMONI

Ils ne sont pas arrivés non plus.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Est-ce que vous voulez que je vous en donne lecture, M. le Président ?

Le Président TALAMONI.

Non, nous allons demander à Corsica Libera et ensuite à Jean-Charles ORSUCCI de présenter les amendements, comme vous venez de le faire, et puis d'ici-là, je pense que les amendements seront parvenus devant nos yeux. Et, à ce moment-là, nous serons tous à même d'entendre la position du Conseil exécutif sur ces amendements et ensuite de nous positionner.

Donc, si Rosa PROSPERI, veut présenter les amendements de Corsica Libera, nous sommes prêts à l'entendre.

Mme Rosa PROSPERI

Sur le fond, bien entendu, je n'ai rien à rajouter à mon intervention dans le cadre de la commission puis en séance publique. Les amendements ont été rédigés de sorte qu'un certain nombre de précisions vous soient apportées et surtout ils indiquent à quelle partie du rapport et à quel moment du rapport nous souhaitons les intégrer.

Donc, il s'agit plutôt d'une présentation formelle, qu'une présentation sur le fond puisque vous avez bien compris quel est l'esprit des amendements, intégrer le projet, en tous les cas, intégrer à la synthèse du programme d'études complémentaires, les études et les projets retenus et éliminés dans le cadre des études de la phase zéro, et je vise le rapport de la Collectivité qui synthétise toutes ces études et tous ces projets, l'intégration de l'étude comparative des problèmes de sécurité et enfin l'intégration de ces études au calendrier. Voilà.

Le Président TALAMONI

Peut-être que Jean-Charles ORSUCCI peut-il nous présenter son amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président. Mon amendement reprend quasiment, presque mot pour mot ce qu'a dit Jean-Martin MONDOLONI, si vous voulez je vous en fais lecture : « supprimer toutes références à l'agrandissement du bassin Saint Nicolas. Et, Page 18, paragraphe 1 : après « permettant d'évaluer la

pertinence des », supprimer « trois scénarii décrits ci-dessus... études complémentaires d'inventaires des espèces naturelles présentes sur les sites. », et remplacer par : « la pertinence des deux scénarii décrits ci-dessus ».

Évidemment, aujourd'hui on peut au moins faire ce choix-là, et je ne comprends toujours pas l'argumentaire du Président de l'Exécutif qui consiste à dire : il faut rassurer ceux qui ne partagent pas notre sentiment sur la pertinence du projet en allant jusqu'au bout des études.

Cette psychologie à 400 000 €, moi je trouve que c'est chère la psychologie et que notre devoir aujourd'hui, c'est d'être sérieux sur l'utilisation des fonds publics et qu'à un moment donné, il faut accepter d'être majoritaires ou minoritaires et de faire de vrais choix et d'aller plus vite parce que là je crois que véritablement on perd du temps et c'est dommage.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vous avez bien compris qu'une partie de la majorité ne sera pas d'accord avec votre intervention, ni avec votre amendement.

Alors, le problème que nous avons à l'heure où je m'exprime, c'est que nous n'avons toujours pas ces amendements devant les yeux, or il est impossible, compte tenu de la technicité du propos, de voter sans avoir ces amendements.

Donc, je vous propose une suspension brève, de quelques minutes enfin que nous puissions voter en toute connaissance de cause. Cinq minutes de suspension.

La séance suspendue à 18 h 10 est reprise à 18 h 27.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places, la séance est reprise.

Nous avons les amendements des trois groupes qui les ont présentés il y a quelques minutes. Donc, nous allons demander, pour chaque amendement, la position de l'Exécutif et nous allons voter.

Amendement n° 1 du groupe Per l'Avvene, M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Je note que c'était une présentation de l'amendement qui ressemblait fortement à une intervention dans le cadre du débat et, je note également que nous avez été très sévère avec moi ce matin concernant le règlement et très permissif avec Jean-Martin MONDOLONI. Et, je m'inscris en faux contre ce traitement discriminatoire, je m'interroge d'ailleurs sur les raisons qui vous conduisent...

Le Président TALAMONI

Je défends les intérêts de l'Assemblée de Corse dans toute sa diversité, n'est-ce pas ?

Le Président SIMEONI

Vous avez raison de défendre l'Assemblée et c'est votre rôle et votre fonction.

Ce que je veux dire très tranquillement, je suis contre cet amendement. Jean-Martin n'est pas là, mais on lui répètera, j'espère, ce que je vais dire. Il faut arrêter la posture consistant à dire, pour ne pas dire à ânonner, que nous ne prenons pas de décisions. On nous reproche de ne pas prendre de décisions assez vite, moi je pense que si sur quelques décisions vous aviez un peu plus, je parle de nos prédécesseurs de façon générale, réfléchi on ne se trouverait pas dans des situations catastrophiques et quelquefois irréversibles.

Je vais prendre l'exemple du port Toga à Bastia, puisque l'on est sur un port, il n'est pas de jour où je rencontre des gens qui me disent : mais vous vous rendez compte, quelle catastrophe, on avait une plage d'un kilomètre de long et aujourd'hui on a un port qui est le seul port peut-être du monde où lorsque l'on est dans le port, on ne voit pas la mer, avec une digue de quatre mètres de haut.

Donc, moi je vous dis, je vous le dis tranquillement Jean-Martin, prendre une décision aujourd'hui, alors même que je vous ai démontré que nous ne sommes manifestement pas en l'état de le faire de façon libre et éclairée, ça serait pour moi une erreur et une faute politique grave, je n'interdis à personne et je ne conteste à personne le droit de penser au moment où nous parlons, que telle option est la meilleure.

J'ai eu l'occasion de dire, en ce qui me concerne, les préventions définitives que j'ai par rapport au projet de la Carbonite, les interrogations sur

la pertinence du choix d'un réaménagement sur site, les perspectives, me semble-t-il, positives que pouvait ouvrir Portu novu, avec aussi un certain nombre de réserves importantes. Et je vous démontre que dans tant un temps court, qui de toute façon, est un calendrier imposé, incompressible, y compris pour l'option que vous vous défendez, que nous allons nous mettre en situation d'avoir un débat, une décision, etc. et vous me dites : on ne veut pas le faire.

Donc vous dites, nous, on est prêts à débattre, mais à condition qu'à priori on exclut un certain nombre de propositions. C'est votre conception, ce n'est absolument pas la mienne. Moi, je dis qu'il faut choisir. Je suis fier aussi de ce qui a été fait, parce que, je vais vous le dire, si on prend ce dossier, concrètement, si on regarde ce que la Collectivité de Corse a fait pour faire avancer le dossier entre 2002 et 2015 et ce qu'elle a fait depuis 2015, je peux vous dire que nous n'avons pas à rougir de la comparaison ! Nous n'avons pas à rougir de la comparaison et nous sommes allés beaucoup plus loin et beaucoup plus vite pour créer les conditions d'un choix optimal.

Donc, je dis aussi que la méthode que j'ai proposée et la méthode que je vous propose, est une méthode qui, me semble-t-il, a reçu l'assentiment y compris d'autres institutions, mais elles auront l'occasion de le dire, je ne veux pas en parler à leur place.

Donc, moi je suis très serein de ce côté-là, je maintiens le rapport sur les trois options qui doivent être débattues. Je suis défavorable au premier amendement du groupe Per l'Avvene qui demande d'exclure du débat et de la réflexion a priori un certain nombre d'options.

Et deuxièmement, je suis favorable sur le fait de demander à la commission nationale du débat public, je vais la saisir bien sûr. Je vous dis aussi que je vois mal comment nous pouvons faire l'économie, ce n'est même pas comment nous pouvons faire, je pense qu'il est indispensable que l'on ait un débat et un débat public, soit sous la forme du débat public stricto sensu, soit sous une autre forme, mais à mon avis, ça sera de façon impérative, la forme du débat public.

Donc défavorable sur l'amendement n° 1 et favorable sur l'amendement n° 2 du groupe Per l'Avvene.

Sur l'amendement n° 3, groupe Anda per Dumane, c'est un amendement qui rejoint l'amendement n° 1 du groupe Per l'Avvene, donc je le rejette pour les mêmes motifs.

L'amendement n° 4 du groupe Corsica Libera, amendement n° 5, groupe Corsica Libera et l'amendement n° 6 : favorable sous réserve d'une petite modification sur les études comparatives sur les problèmes de sécurité, je vous propose Marseille et Gênes, pour avoir deux ports voisins de référence.

Si vous en êtes d'accord, sous cette proposition de modification, puisque ces amendements ne visent qu'à améliorer les conditions du choix, je suis bien évidemment totalement favorable à ces amendements.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 1, qui n'a pas reçu un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement n° 2 qui a reçu un avis favorable du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3, qui n'a pas reçu un avis favorable du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Amendement n° 4 de Corsica Libera, qui a reçu un avis favorable du Conseil exécutif, comme il se doit.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté.

Amendement n° 5 du groupe Corsica Libera, qui a reçu un avis favorable du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté.

Et enfin, l'amendement n° 6, il y a une proposition de sous-amendement du Président du Conseil exécutif : à la place « dans les ports de Méditerranée », ce serait « à Marseille et à Gênes ».

J'interroge d'abord la porteuse de l'amendement ? Accord du groupe Corsica Libera.

Donc, je vais mettre aux voix le sous-amendement du Président du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 6, ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est adopté.

Je vais aux voix l'amendement n° 7 du groupe Corsica Libera, qui a reçu un avis favorable du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 7 est adopté.

Alors à présent je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé et sous-amendé...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, j'ai beau être là depuis quelque temps, est-ce qu'à ce moment-là, on peut expliquer notre vote, quand même ?

Le Président TALAMONI

Non, nous avons déjà commencé le vote, il n'y a plus de prise de parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pas sur les amendements, le vote définitif parce que forcément notre vote peut être changeant en fonction des amendements qui sont intégrés ou pas au rapport, il me semble.

Le Président TALAMONI

Donc, sur le vote général, encore que vous vous êtes exprimés de façon générale, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Juste pour dire que nous aurions été prêts à voter pour le rapport, et bien évidemment si nos amendements avaient été, je dirai intégrés. Mais au-delà de cela, si simplement le Président de l'Exécutif avait été au bout de ce qui nous a annoncé cet après-midi, à savoir qu'il pense que la bonne option c'est Portu Novu, il pense aujourd'hui que l'extension n'est pas la bonne solution et que le port de la Carbonite n'est pas solution, s'il avait été au bout de ses idées, qu'il nous avait présenté ce rapport de cette façon, nous aurions voté son rapport.

Là, en l'état, nous allons, là encore il n'y a pas une défiance dans l'avancement du dossier, mais on va s'abstenir sur ce rapport définitif, tel qu'il a été amendé, et on regrette de ne pas pouvoir avoir un large consensus sur une vision qui pourtant paraît partagée.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je mettre aux voix le rapport amendé et sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁶

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA.

Abstention : Andà per dumane.

NPPV : La Corse dans la République, Per l'Avvene.

⁶ Délibération N° 19/231 AC

Nous allons examiner le rapport suivant.

* **Rapport n° 191 : Aéroport de Bastia-Poretta : acquisition foncière par voie d'expropriation de la parcelle AX 38 sur la commune de Lucciana.**

Vous avez la parole, Mme BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc effectivement, comme vous l'avez dit, une acquisition foncière par voie d'expropriation sur une parcelle de la commune de Lucciana, une parcelle où se trouve un canal qui collecte les eaux pluviales de l'aéroport de Bastia - Poretta, de son aéroport, de ses parkings et des lotissements, maisons individuelles et emprises qui sont situés dans les environs.

Donc une expropriation pour cause d'utilité publique puisque la procédure amiable n'a pas abouti, les propriétaires de la parcelle que nous entretenons donc, avaient mis en vente cette parcelle et nous sommes obligés, nous, en tant que Collectivité, de respecter l'estimation qui avait été faite par l'expert foncier, qui était une évaluation à 7 730 € pour l'ensemble de la parcelle, qui a été refusée par les propriétaires.

Donc, nous sommes obligés aujourd'hui d'utiliser la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour cette parcelle qui est absolument indispensable pour l'entretien et l'évacuation des eaux pluviales de l'aéroport.

Voilà, merci M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il y a un avis oral de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Nous saluons Valérie BOZZI qui a eu un heureux événement dans sa famille, une petite fille, nous la félicitons chaleureusement au nom de notre Assemblée et j'imagine du Conseil exécutif. Félicitation.

(Applaudissements).

Nous passons donc au rapport suivant.

*** Rapport n° 196 : modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse dans les agglomérations.**

Donc, Vanina BORROMEI, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Un rapport que nous avons souhaité, avec l'ensemble du Conseil exécutif et la majorité territoriale, effectivement sur les modalités de financement des travaux sur le réseau routier.

Donc, ce n'est pas un règlement, c'est une proposition de modalités car lors de la fusion de nos ex-collectivités, il n'y avait pas de règles uniformes, bien sûr, et dans les cadres notamment des routes ex-départementales, je dirai, il y a beaucoup de demandes de la part de communes pour participer et les aider dans le cadre de l'aménagement des bords des routes dans les agglomérations.

Donc, on vous a fait un petit rappel de ce qu'étaient les agglomérations, la définition des pouvoirs de police du maire dans ces agglomérations dans le cadre, bien sûr, du respect du code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière également.

⁷ Délibération N° 19/232 AC

Et, il était indispensable aujourd'hui, pour nous, de clarifier, de poser un cadre, y compris pour les élus locaux pour que nous puissions, ensemble, avoir des règles précises qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir anticiper ensemble et travailler à des travaux d'aménagement.

Donc, il y avait des dispositifs qui existaient dans les trois anciennes collectivités, il s'agissait aujourd'hui, pour nous, eh bien, d'organiser et de réorganiser ces règles.

Alors, pages 3 et 4, nous vous avons proposé et rappelé les différentes modalités de répartition de financement de ces travaux d'aménagement et d'entretien. Il s'agit, je le rappelle, de travaux lorsque la collectivité est le maître d'ouvrages des aménagements sur le domaine public routier territorial.

Et, nous vous proposons donc, un tableau de répartition, page 7, en fonction de la population de la commune, population DGF, et le taux communal de participation lorsque la commune nous solliciterait pour qu'on participe avec elle. Donc, pour les communes de moins de 300 habitants, il n'y aurait pas de participation, ce serait des travaux qui seraient entièrement à la charge de la Collectivité et une participation qui pourrait être jusqu'à 45 % pour les communes de plus de 15 000 habitants.

C'est une possibilité qui est offerte, qui varie selon l'effort fiscal et également le degré d'effort fiscal des communes. Je crois que pour nous c'était très important de proposer ces modalités, tout simplement parce que nous sommes sollicités très régulièrement pour l'aménagement de trottoirs, par exemple, ou la pause de réverbères, etc., dans le cadre des agglomérations sur les routes anciennement départementales.

Je crois qu'il était important aujourd'hui que nous ayons, pour les élus locaux et pour nous, un cadre strict, précis qui permette aux communes d'envisager des travaux. Et, je le rappelle pour qu'il n'y ait pas de difficultés par rapport aux aides qu'on pourrait retrouver dans le cadre de l'aide aux communes, cette proposition de financement concerne uniquement les travaux dans lesquels la Collectivité aurait la maîtrise d'ouvrages. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc il y a un avis de la commission de développement. Julie GUISEPPI, vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a également un avis de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Tout en soulignant qu'il était en accord avec l'esprit du rapport présenté, M. ORLANDI s'est étonné de la présence d'éléments, mentionnés lors de la présentation. Il a indiqué que les dispositifs déclinés dans le règlement proposé existaient déjà auparavant et s'est dit surpris par l'affirmation selon laquelle les collectivités n'étaient pas organisées précédemment dans ce domaine.

M. MORVAN, Adjoint au Directeur général adjoint en charge des routes, a répondu que les services actuels n'avaient pas eu connaissance des documents de type « modalité de règlement ».

Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas de se livrer à une analyse statistique des différents aménagements ou investissements réalisés antérieurement par les départements, mais simplement de relever les pratiques existantes, à la fois dans leur traduction en terme de règlement ou au travers d'investissements.

M. MINICONI a souhaité obtenir quelques précisions sur les différents types de ralentisseurs susceptibles d'être installés.

M. MORVAN a procédé à une explication détaillée des différentes possibilités offerte en la matière en précisant les avantages et inconvénients de chacune des solutions.

Dans le cadre du déploiement de ces dispositifs, il a souligné la nécessité de réaliser des analyses d'opportunité en fonction des considérations de sécurité, de fluidité et du type de voie concernée.

M. Pierre POLI est intervenu pour évoquer les difficultés rencontrées par les maires des communes rurales au sein desquelles la vitesse de circulation des véhicules reste préoccupante.

Il a ajouté que parmi l'ensemble des dispositifs existants, seuls les ralentisseurs lui semblaient susceptibles d'avoir un effet sur la vitesse des véhicules.

En accord avec les propos de M. Pierre POLI, le Président ARMANET a réaffirmé qu'il s'agissait d'une problématique préoccupante, cela malgré la présence d'aménagements spécifiques.

M. MINICONI a souhaité avoir des précisions sur la gestion globale des eaux pluviales au sein des agglomérations.

M. MORVAN a répondu que dans l'hypothèse d'interventions de rénovation lourde, la Collectivité de Corse intervenait dans le cadre d'une analyse globale prenant en compte l'ensemble des besoins y compris ceux de la commune.

Toutefois, s'agissant de situations courantes, la gestion des eaux pluviales en agglomération relève exclusivement de la compétence du maire.

Enfin, M. ORLANDI a souhaité signaler aux services de la Collectivité, aux fins de prise en compte, les difficultés rencontrées par la commune de Macinaggio confrontée, lors de pluies importantes, à des inondations résultant d'un défaut de curage d'un pont situé à l'entrée de la commune.

M. MORVAN a indiqué prendre acte de cette demande.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je suis saisi de 3 amendements de Xavier LACOMBE. Sans doute, Xavier LACOMBE va-t-il nous présenter ses amendements, que vous avez également sous les yeux d'après ce que je crois savoir, ou bien vous allez les avoir sous les yeux.

M. LACOMBE peut commencer à nous présenter ses trois amendements, s'il veut bien.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Tout d'abord, ce rapport qui nous est présenté concerne donc, d'après ce que j'ai compris, je pose la question, les routes territoriales ou aussi les routes départementales ? Les deux, nous sommes bien d'accord.

Donc là, c'est un règlement d'aides et de financement et de travaux qui nous est présenté, à la seule différence c'est qu'auparavant, effectivement, sur les routes territoriales il y avait une participation de la commune avec des obligations, tandis que sur les routes départementales, tout était assumé par les départements.

Aujourd'hui, depuis que la Collectivité unique existe, on demande aux communes, qui sont traversées évidemment et la définition des agglomérations, Mme la Conseillère exécutive, vous avez bien rappelé les modalités et les conditions, on nous demande une participation. Donc, on voit bien aujourd'hui que les villages, les communes traversés par une départementale dont l'agglomération est définie, doit mettre la main à la poche. Et de fait, elle doit la mettre à travers la dotation quinquennale.

Donc la question que je pose, au-delà des amendements, s'il faut je suis prêts à en rajouter un autre, si vous le permettez, M. le Président, est-ce que les communes traversées par la route départementale, dans le cadre de travaux effectués, se verra dotée d'un pourcentage supplémentaire sur la dotation quinquennale ? Parce qu'à un moment donné, on va demander à la commune de participer à hauteur de 20 % minimum, alors qu'elle ne le faisait pas auparavant, ce qui montre bien que nous commençons à connaître les premiers effets, les premières limites de la Collectivité de Corse unique, M. le Président.

Donc pour poursuivre sur le dépôt des amendements, oui parce que dans le cadre, et je fais référence au règlement d'aides aux communes, certes transitoire, devenant définitif, la Collectivité unique aide moins les communes et de ce fait, on demande aux communes de participer un peu plus, ceci étant un exemple, mais même dans d'autres dossiers on aura l'occasion d'en débattre, je pense au mois de septembre ou octobre lors de l'adoption du règlement définitif.

Oui, je le dis aujourd'hui, les communes sont moins aidées, doivent participer plus qu'auparavant en présence des conseils départementaux ou généraux.

Donc l'amendement, pour le premier relatif au taux minimum de financement, page 3 du rapport, au premier paragraphe, à partir des mots « les études », on supprime et nous rajoutons : « les travaux et l'acquisition foncière », en deux mots on demande à ce que les acquisitions foncières par la commune soit financées aussi à 80 %, parce que dans le rapport les acquisitions foncières, encore une fois, sont à la charge de la commune.

Deuxième : après le premier paragraphe, toujours à la page 3, insérer un deuxième paragraphe ainsi rédigé : « Ce taux est porté à 90 % pour les communes appartenant à une communauté d'agglomération ». C'est ce qui se pratique, parce que quand on fait la rénovation, on investit sur les réseaux communaux, c'est 90 % et non 80.

Et pour terminer, toujours page 3, sur les travaux relatifs à la chaussée, au deuxième paragraphe portant sur le balayage des chaussées, vous imaginez que les communes aujourd'hui, si en plus on doit acheter des balayeuses, ùn ci ni surtimi micca. Donc nous demandons que le mot « commune », soit remplacé par le mot « collectivité », ce n'est pas la commune qui prendra en charge le balayage, mais la Collectivité. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Donc je vais interroger le Conseil exécutif sur ces trois amendements... La discussion n'est pas close, si vous désirez intervenir, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, tout le monde reconnaît que le meilleur moyen de lutter contre la canicule, c'est de planter des arbres dans les villes et je ne vois rien dans ce rapport et j'aimerais qu'on oblige, lorsque l'on fait des travaux de traversée d'agglomérations, on oblige à planter des arbres.

Le Président TALAMONI

Alors, nous allons donner la parole à Vanina BORROMEI pour donner son avis sur ce que vient de demander Pierre GHIONGA, bien entendu, mais également sur les trois amendements de Xavier LACOMBE.

D'abord, François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président, à propos de l'amendement qui a été déposé par Xavier LACOMBE, si vous m'y autorisez, je voudrais lui demander une précision, il parle d'un taux porté à 90 % pour les communes appartenant à une communauté d'agglomération, et les communautés de communes ? Est-ce que c'est une coquille ?

Le Président TALAMONI

J'étais en train de me poser la même question.

M. Xavier LACOMBE

Je ne pense pas que les communautés de communes ont la possibilité, je ne sais pas, si c'est le cas donc les communautés d'agglomérations et les communautés de communes, mais je ne sais pas pour les communautés de communes si c'est possible, dans le cadre des communautés d'agglomérations, j'en ai la certitude.

Si tel était le cas, bien sûr, pour les communautés de communes et les agglomérations.

M. François ORLANDI

Sachant que s'il y a un financement d'État, c'est 80 % maximum, de toute manière.

Le Président TALAMONI

Il ne faudrait peut-être pas rentrer dans un chjame è risponde, mais si vous voulez dire un mot ? Non, donc nous allons donner la parole à Vanina BORROMEI qui va nous donner son avis sur l'intervention de Pierre GHIONGA, bien sûr et également sur les trois amendements.

Mme Vanina BORROMEI

Évidemment, sur la végétalisation, tout à fait favorable. Alors, je ne sais pas de quelle manière on pourrait l'intégrer, peut-être faire un amendement ou en tout cas l'acter ensemble. Mais effectivement, l'aménagement paysagé est quelque chose qui a une importance forte pour nous et c'est vrai qu'on n'est pas forcément sollicités par les communes pour faire cet aménagement que la commune fait souvent elle-même dans le cadre d'aménagement des ronds-points, par exemple, ou des giratoires.

M. Pierre GHIONGA

Je parle d'un cas précis, j'ai essayé quand j'étais à l'Exécutif, de revégétaliser la 200, l'entrée de Corte sur Aléria, qui est un véritable four l'été, c'est impossible parce que ça n'a pas été prévu au départ, il y a tellement de réseau que ça coûterait je ne sais combien de millions pour le refaire. Donc, autant le prévoir dès le début.

Le Président TALAMONI

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un amendement ou bien on considère que le procès-verbal in extenso prendra acte de notre accord collectif ? Parfait, alors Vanina BORROMEI pour les trois amendements de Xavier LACOMBE.

Mme Vanina BORROMEI

Alors, pour les trois amendements, pour le foncier, de toute façon le foncier est financé à 100 % par la Collectivité.

Le balayage des chaussées, dans le cadre des communes, c'est toujours à la charge de la commune, donc il n'y aura pas de modification, ce n'est pas une nouveauté, c'est une règle. Donc, l'entretien est à la charge des communes, c'est la règle, elle ne sera pas modifiée, ce n'est pas l'objet de ce rapport.

Donc, ces amendements, en tout cas dans le cadre de ce rapport-là, ne peuvent pas être retenus pour ce qui nous concerne.

Le Président TALAMONI

D'accord, aucun des trois. Je vais mettre aux voix ces trois amendements qui ne bénéficient pas de l'avis favorable de l'Exécutif.

Amendement n° 1 :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est rejeté.

Pour : Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la république.

Contre : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA.

Amendement n° 2, qui ne bénéficie pas davantage d'un avis positif du Conseil exécutif :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est rejeté.

Pour : Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la république.

Contre : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA.

Amendement n° 3 :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Pour : Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la république.

Contre : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA.

Donc, je vais mettre aux voix le rapport, qui n'a pas été amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁸

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA.

Contre : Per l'Avvene, Andà per dumane, la Corse dans la République.

Donc nous allons passer au rapport suivant.

*** Rapport 197 : aménagement du carrefour RT 10 – ex RD 30 sur la commune de Tagliu è Isulacciu.**

Vanina BORROMEI a la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. le Président, ce projet impactant ma commune, je me retire de l'hémicycle.

⁸ Délibération N° 19/233 AC

Le Président TALAMONI

Et nous en prenons acte, et les services le mentionneront au procès-verbal. Vanina BORROMEI a la parole pour présenter ce rapport.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc l'aménagement du carrefour au niveau de la commune de Tagliu è Isulacciu, entre la RT 10 et la RD 30, ce carrefour se situe sur une section de la RT 10 où le trafic est aujourd'hui très dense, environ 17 000 véhicules/jour, tous sens confondus. Des caractéristiques géométriques encore trop favorables à la prise de vitesse, avec des lignes droites très importantes et des pentes faibles et des courbes peu serrées et une urbanisation qui commence véritablement à se densifier à l'approche de l'agglomération Bastiaise. Et donc, une multiplication des accès directs sur la route territoriale.

Donc une proposition d'aménagement avec un tourne à gauche. Ce projet prévoit différents îlots, la création de stockage de véhicules, un arrêt bus, des trottoirs et l'éclairage public.

Le coût total de cette opération est estimé à 575 000 € et il y aura dans ce prix-là, 20 000 € d'acquisitions foncières. Il est financé à 100 % par la Collectivité.

Et donc, je vous propose d'approuver cet aménagement. C'est un aménagement, à notre sens, qui est vraiment essentiel sur ce tronçon de la Plaine orientale, il y en aura d'autres qui vous seront présentés d'ici la fin de l'année parce qu'effectivement c'est un tronçon qui est très, très accidentogène et je crois que ce type de mesure, on parlait ce matin de la sécurité routière, au-delà de l'importance de la fluidité du trafic, cela contribue aussi énormément, en termes de sécurité, à avoir un réseau et une route dignes et qui nous permettent de circuler en toute sécurité et de manière de plus en plus fluide. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis également favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui, vous avez la parole, M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. Simplement pour compléter les propos de Mme la Présidente, dire que ce carrefour dessert bien évidemment, la mairie aussi le parc Galea et quand on connaît le succès de ce lieu et la fréquentation qui est la sienne, le tourne à gauche est une mesure extrêmement positive et elle apportera sécurité à ce lieu qui peut être effectivement extrêmement accidentogène. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Absente : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI.

Nous passons au rapport suivant.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

*** Rapport n° 198 : convention pluriannuelle entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud-est et la Collectivité de Corse.**

Bianca FAZI a la parole.

⁹ Délibération N° 19/234 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Donc, Le Code de l'action sociale confère conjointement au Président de l'Exécutif et à la DPJJ des missions de contrôle des établissements et services qui prennent en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire.

Le renouvellement de la convention l'amélioration de la prise en charge des mineurs et la bonne exécution des décisions judiciaires. Elle assure la continuité également la continuité de la politique d'audit-contrôle des établissements.

Les personnes désignées pour réaliser les contrôles pourront être formées comme auditeur à l'école nationale de la PJJ. Cette formation a déjà pu bénéficier à un agent de l'aide sociale à l'enfance du Cismonte.

Ainsi, cette convention est soumise à votre approbation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Nous passons au rapport suivant n° 220. Bianca FAZI a la parole.

¹⁰ Délibération N° 19/235 AC

*** Rapport n° 220 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des premières parties, déjà votées, du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales. Celui-ci concerne les dispositions relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi que les actions de promotion de la santé et de prévention sanitaire. Comme les volets précédents, il est en majeure partie la déclinaison du code de l'action sociale et des familles.

Fidèle à notre volonté d'associer nos partenaires institutionnels et les organisations syndicales dans la construction de nos travaux, la section PA-PH de ce rapport a été présente devant le Conseil de la Citoyenneté et l'Autonomie le 24 juin dernier. Ce travail participatif s'est conclu par un avis favorable à l'unanimité du CCA suite à une présentation riche en débats.

Dans la première partie figurent les conditions d'applications des aides au maintien à domicile, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la prévention de la perte d'autonomie, la compensation du handicap, avec la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les aides en établissement, l'accueil familial et la coordination gérontologique.

Certains points ont nécessité une harmonisation entre les deux territoires, toujours avec l'objectif d'apporter la meilleure qualité de prestations possibles à notre population.

Ainsi pour l'hébergement pour les personnes âgées en EHPAD, les ex-CD avaient opéré des choix différents quant au reste à vivre laissé à la disposition des bénéficiaires. Nous avons choisi de privilégier le plus important et donc, les bénéficiaires conservaient 15 % de leurs ressources en Pumonté et seulement 10 % en Cismonté. Nous avons obtenu le 15 %.

Autre point d'harmonisation, nous pourrions citer la généralisation du contrôle qualité des prestations effectuées au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'enjeu est ici pour nous de mieux répondre aux attentes de la population et des usagers.

Plus largement, nous prévoyons également avec ce règlement la possibilité d'accompagner les projets « habitat inclusif » en permettant notamment d'expérimenter des modes de versement spécifiques de prestations individuelles, avec l'accord des bénéficiaires, bien entendu.

Concernant le second volet relatif à la promotion de la santé et la prévention sanitaire, nous avons fait le choix d'aller bien plus loin que ce que les textes nous imposent car nous considérons ces missions comme essentielles pour le territoire. Elles s'exercent au sein des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), un rapport sur leur congrès annuel vous a d'ailleurs été présenté lors de la dernière session.

Les missions de prévention sanitaire telles que les vaccinations ne relèvent pas de nos compétences propres mais seront maintenues, et même étendues à l'ensemble du territoire. De la même manière, il nous apparaît indispensable d'assurer un maillage dense et à proximité de la population en matière de puéricultrices, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'aller plus loin que ce que préconise le ratio de naissances par année, en ouvrant plus de postes qu'exigé.

Les prochains volets de ce règlement des aides concerneront l'insertion et le logement et les établissements et services sociaux ou médico-sociaux vous seront proposés de manière ultérieure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Et un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme PEDINIELLI, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président.

Mme la conseillère exécutive, je n'ai malheureusement pas pu assister à la commission « santé sociale » la semaine dernière et j'ai quelques questions rapides. Je vous prie de m'excuser par avance car elles sont assez techniques. Ca concerne principalement le handicap.

Concernant la location de perte d'autonomie (APA), il est question des personnes âgées de plus de 60 ans. Les personnes handicapées optent, soit pour un maintien en PCH - je rappelle que la PCH est la prestation compensatoire du handicap -, soit pour l'APA.

Plusieurs articles de ce rapport traitent de la problématique des aidants et des aides techniques qui sont proposées aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA et c'est très bien.

Est-ce que on ne pourrait pas étendre aux personnes handicapées ces aides, même si elles sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP (allocation compensatoire à la tiers-personne) ?

Pour exemple, lorsqu'un parent aidant d'enfant ou d'adulte handicapé tombe malade, que se passe-t-il ? Quelle structure peut accueillir la personne handicapée ? Il est ici prévu une solution pour les aidants des personnes âgées, et c'est très bien, mais qu'en est-il pour les personnes handicapées ? Je vous avais en effet interrogée au mois d'avril dernier tellement le sujet est prégnant en Corse et les familles profondément investies auprès de leurs proches.

A l'article 123 qui concerne l'allocation compensatrice pour frais professionnels, je voulais savoir quel était son montant. Est-ce qu'une personne handicapée bénéficiaire de la location compensatrice peut toujours en faire la demande ? Ce sont ces deux questions qui sont assez techniques

D'un point de vue général, la mise en œuvre d'urgence d'un vrai diagnostic de la situation des personnes handicapées en Corse s'avère nécessaire pour quantifier les besoins. Pour mémoire, la Corse compte à ce jour 2 fois moins d'établissements que sur le continent pour répondre aux besoins de ces personnes. Ce diagnostic permettrait à la Collectivité de Corse de définir une véritable politique de réponse aux handicaps sous la forme d'un schéma directeur adapté.

Pour information, le schéma directeur de la Corse-du-Sud est caduc depuis le 31 janvier 2017. Or, il me semble qu'il est réglementairement obligatoire. Nous sommes donc, hors cadre. Je crois que nous sommes également la seule région de France à ne pas avoir ce schéma.

Il permettrait de définir le nombre de personnes concernées, les pathologies répertoriées, les différents établissements recensés et ce manquant sur tout le territoire insulaire.

La maison du handicap de Corse, anciennement MDPH n'arrive pas à nous donner ces statistiques. Donc, le vote de ce règlement, aujourd'hui, avant l'élaboration de ce schéma directeur me gêne un peu.

Enfin, et j'en ai bientôt terminé, notre collègue Francis GIUDICI, avait proposé à l'Assemblée une motion en septembre dernier, motion adoptée à l'unanimité, qui validait le principe de l'expérimentation d'un dispositif de mutualisation d'une partie de l'APA et de la PCH lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif. Cette motion chargeait l'exécutif de faire étudier par la DGA sociale et sanitaire la faisabilité et les conditions de cette mutualisation partielle.

Je vous rappelle que les plus de 60 ans représente 30 % de la population insulaire contre 26 % sur le continent. Les plus de 75 ans représentent 11 % contre 9 % au niveau national. En 2050, la population insulaire aura plus de 75 ans.

Sur le territoire insulaire, 8 243 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 1 177 en établissement. Cela fait donc 88 % des bénéficiaires de l'APA qui vivent à leur domicile contre 58 % sur le continent. Nous voyons bien que le maintien dans l'habitat traditionnel reste un objectif à poursuivre et qu'il correspond aux attentes de bon nombre de personnes âgées sur notre territoire.

Le placement en EHPAD, dont les places sont d'ailleurs limitées sur notre territoire insulaire, ne constitue plus aujourd'hui la seule alternative puisque la législation encourage le développement d'une offre d'habitats inclusifs, vous l'avez rappelé, autour de la résidence autonomie qui permet à chaque résident de disposer de son logement tout en bénéficiant des services adaptés et d'une sécurité constante.

La circulaire émise en 2016 par le ministère des affaires sociales nous précise que les dispositions législatives et réglementaires ne font pas obstacle à la mutualisation de l'APA avec la PCH, qu'une autorisation de

l'ARS n'est pas nécessaire puisque la mutualisation ne concerne que l'hébergement et non le soin.

Je pense qu'il suffirait peut-être de procéder à cette mutualisation que la Collectivité de Corse, pleinement compétente, puisse modifier son règlement d'actions sociales comme l'ont déjà fait plus d'une vingtaine de départements.

C'est une motion et un projet auxquels nous tenons. Nous souhaiterions, Mme la conseillère exécutive, avoir des éléments de réponse à ce sujet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. C'est vrai que là, on est dans un débat qui aurait été davantage un débat de commission, mais bon... Donc, la conseillère exécutive va s'essayer à une réponse...

M. Pierre GHIONGA

C'est fini ?

Le Président TALAMONI

Pardon ? Non, si vous demandez la parole, vous l'avez. Vous savez que je ne vous la refuse jamais.

M. Pierre GHIONGA

Je suis gêné par deux choses. Ne prenez pas mon intervention comme une intervention corporatiste, mais je suis gêné par le fait que le chef de service de PMI ne soit plus un médecin, que ce soit une sage-femme ou une puéricultrice et qu'on déroge au quota d'une puéricultrice pour 250 enfants. On le fait dans la pratique, c'est sûr, mais l'acter dans un règlement, ça me gêne.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons avoir une réponse de la conseillère exécutive en charge de la santé.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Plusieurs questions déjà dans la question de Mme PEDINIELLI. Je vais essayer d'y répondre. Il faudra quand même les mettre par écrit parce qu'il y a plusieurs choses.

Concernant votre demande sur ce règlement, ce règlement ne vaut pas valeur de schéma. Vous parliez du schéma, il ne date pas de 2017, il est bien en amont. Il avait été prorogé jusqu'à 2017. Donc, nous avons convenu avec les membres du CCA de commencer à le travailler à l'automne.

Concernant votre deuxième question, le règlement dont je parle aujourd'hui n'a rien à voir avec un règlement global. Ce sont des règlements sur des aides individuelles.

Concernant la motion de Francis GIUDICI, nous avons lancé un appel à projets. Sur la mutualisation PH et PA, nous avons eu lors des échanges avec le CCA le 24 juin à Bastia, ils ne sont pas tous favorables. Nous avons quand même lancé l'appel à projet, mais tout le monde n'est pas favorable à cette mutualisation parce que beaucoup pensent que la personne en situation de handicap peut y perdre pour plusieurs raisons dont on pourra discuter, mais pas aujourd'hui parce que ça me paraît un petit peu long.

Concernant le choix de la CPTA/PCH, plus de choix possible parce que c'est terminé. On est obligé de passer de la CPTH en PCH, c'est la loi. C'est le code de l'action sociale, ce n'est pas nous.

Ensuite, vous avez parlé des plateformes de répit, je pense, vous faisiez référence à votre question de la dernière session, là, c'est pareil, nous étudions la demande de cette personne dont vous défendiez un petit peu le projet sur Sotta, si je me souviens bien. Pour l'instant, c'est à l'étude, on ne peut pas valider sans avoir toutes les garanties nécessaires, vous l'aurez compris.

Concernant la question de Pierre GHIONGA sur le médecin de PMI, le médecin-chef de PMI est toujours présent, d'autant que là, nous avons recruté. Peut-être que ça a été mal retranscrit, mais le médecin reste le médecin chef de la PMI même si par ailleurs, ça peut être décliné en sage-femme, ou infirmière, ou puéricultrice.

Le taux de puéricultrices est parallèle au nombre d'enfants. Là, justement, nous avons augmenté par rapport au ratio des naissances. On a

essayé de recruter plus de puéricultrices, ce qui n'est pas facile parce qu'il n'y a pas beaucoup de formations de puéricultrice. Pour l'instant nous en sommes là. Nous allons peut-être recruter des infirmières qui feront une formation par la suite. Mme SIMEONI me disait que c'est la norme nationale, mais on est favorable à avoir plus de puéricultrices.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez répondu de manière précise, il me semble.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Nous allons passer au rapport n° 222. Bianca FAZI a la parole.

*** Rapport n° 222 : Avis de la Collectivité de Corse sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2019-2023 (PRIAC) de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS)**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Ce programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) est la déclinaison opérationnelle du Projet Régional de Santé (PRS II) dans le domaine du médicosocial. Il fixe les priorités en matière de financement des places en établissements et services médico-sociaux à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'ARS recueille l'avis de la Collectivité de Corse sur ce Programme.

Les orientations du PRIAC 2019 s'inscrivent en cohérence avec les choix que nous opérons en matière d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

¹¹ Délibération N° 19/236 AC

Je citerai ainsi les principales actions du PRIAC sur lesquelles la CDC intervient directement à hauteur de 700 000 €par an.

Elles concernent une extension du SAMSAH (services d'accompagnement méco social pour adultes handicapés), existence spécialisée sur les troubles du spectroticque, 10 places supplémentaires. La Collectivité met 150 000 €par an sur ce projet.

Une expérimentation pour la création de 8 places de SAMSAH spécialisées dans la prise en charge de jeunes atteints de maladie neuro dégénérative qui vivent à domicile et pour qui l'offre de prise en charge actuelle est insuffisante. La Collectivité met 96 000 €par an sur ce projet.

Création d'un centre d'accompagnement du handicap multimodal sur le territoire de l'extrême-sud et de la Plaine orientale souffrant d'une insuffisance d'offres médicosociales. La Collectivité met 100 000 € par an sur cette action.

Avec un renforcement de l'offre d'accueil de jour pour les personnes âgées sur les territoires, la création de 36 places sur trois territoires suivants :

L'extrême-sud et la Plaine Orientale : 10 places

Pays bastiais et Castagniccia : 16 places

Balagne et centre Corse : 10 places.

La Collectivité met 326 000 €par an.

Le soutien à la création de 3 plateformes de répit, une sur chacun de ces 3 territoires. Avec ces deux dernières actions, l'accompagnement des aidants est renforcé.

L'ensemble de ces 5 mesures permet de renforcer l'offre médicosociale, d'améliorer les accompagnements proposés, de réduire les inégalités sociales d'accès.

Sur le plan financier, le PRIAC consacre 8 M€ sur la période 2019/2023 pour la création de 304 nouveaux lits et de places sur tout le territoire insulaire. 2 M€sur le secteur des personnes âgées et 5,9 M€sur le secteur du handicap.

Cette enveloppe est en diminution par rapport au précédent PRIAC d'environ 2 M€ Comparativement au PRIAC précédent, cela représente

schématiquement une diminution de 49 places. Au vu des besoins croissants et des inégalités territoriales persistantes, les moyens mobilisés par l'ARS sur cette période nous paraissent insuffisants. Nous attendons une meilleure prise en considération des réalités insulaires.

C'est le sens des amendements que je souhaite vous soumettre et qui demandent à l'ARS d'abonder l'enveloppe existante.

Je vous propose donc d'émettre un avis réservé sur ce PRIAC et d'examiner l'ajout de 3 articles suivants à la délibération dans le cadre d'une proposition d'amendement.

Je peux lire mes amendements ?

Sur l'article 4 : mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour requérir auprès de l'Agence Régionale de Santé le détail des financements et leur ventilation, ainsi que la mobilisation de financements complémentaires dans le cadre du PRIAC 2019/2023 et leur intégration lors des actualisations annuelles à venir.

Sur l'article 5 : demande à l'ARS d'assurer la présentation générale du PRIAC auprès du conseil de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'une présentation des modifications annuelles au cours de la période.

Sur l'article 6 : demande à l'ARS d'associer plus en amont la Collectivité de Corse, ses services et son Assemblée et le conseil de la citoyenneté et de l'autonomie dans la rédaction de la future programmation du PRIAC.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

L'avis est favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Il y a également un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. POZZO DI BORGIO a déploré la diminution des financements de l'Agence Régionale de Santé sur ce programme de l'ordre de 2 M€ alors que les besoins dans ce secteur sont croissants.

Il a interrogé les services afin de savoir si toutes les opérations prévues dans le PRIAC pourront être réalisées et si, en cas de défaillance de l'ARS, ce sera à la Collectivité de Corse d'intervenir pour pallier les financements manquants.

Mme CIANELLI, Directrice de l'Autonomie, a fait observer que la Collectivité de Corse n'a pas été associée à la définition des montants prévus pour le PRIAC. Cette diminution des crédits peut s'expliquer par la diminution des dotations d'Etat sur différents vecteurs de financement, notamment dans le cadre du plan autisme ou dans celui des maladies neurodégénératives.

Elle a précisé que même si la baisse des financements est conséquente, il n'y aura aucun risque financier direct pour la Collectivité de Corse, étant entendu que l'ARS finance le soin et la CdC finance l'hébergement et la dépendance. Au cas où l'ARS ne mettrait pas de nouveaux financements, il n'y aura pas de nouveaux établissements créés. De ce fait, il y aura moins de places créées dans les établissements existants.

Elle a également fait observer qu'au-delà des actions menées dans le cadre du PRIAC, la Collectivité de Corse continue de porter des projets dans le cadre de ses compétences propres, notamment la création d'une résidence pour l'autonomie, le développement d'une offre d'habitat inclusive, l'accompagnement et le développement de l'accueil familial.

Elle a rappelé que le PRIAC pourra être révisé chaque année en cas d'attribution de nouveaux financements dans le cadre des plans nationaux ou de mises en œuvre difficiles de certaines actions.

M. POZZO DI BORGIO, faisant observer que la Corse est une région où la population est vieillissante et que l'axe fort du PRS 2 est le médico-social, prend acte de la diminution des dotations de l'ARS et regrette qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec la Collectivité de Corse.

Mme FELICIAGGI, évoquant les maladies neurodégénératives, a souhaité savoir si cela concernait à la fois la maladie d'Alzheimer et la sclérose en plaques.

Mme CIANELLI a précisé qu'il existe un plan national « Alzheimer », que celui-ci va évoluer vers un plan plus global sur les maladies neurodégénératives. Sur ce type de maladies, la Collectivité de Corse est amenée à accompagner de plus en plus de jeunes patients. Jusqu'à présent, l'offre existante n'était pas adaptée à leurs besoins.

Mme FELICIAGGI a interrogé les services sur la prise en charge des malades au niveau de l'hébergement et aussi sur les fléchages éventuels pour l'emploi, la formation professionnelle, la scolarisation de ces personnes.

Elle a fait observer que l'on parlait de plus en plus de l'inclusion des personnes handicapées, mais sans donner les moyens financiers nécessaires.

M. VANNI a précisé que le rapport du Conseil exécutif donnait un avis réservé sur ce programme et qu'il convenait de délibérer en ce sens.

Mme CIANELLI a rappelé que le périmètre du PRIAC prévoit un cadre pour la création d'établissements et de services médico-sociaux ; le PRIAC n'aborde pas la question de l'inclusion au sens large.

Mme SIMONI a souhaité savoir dans quels secteurs la Corse souffrait-elle des retards les plus importants.

Mme CIANELLI a fait observer :

- qu'en ce qui concerne les taux d'équipement, c'est dans les EPHAD que le retard est le plus important et où les taux d'occupation sont très faibles ; en Corse les familles privilégient le maintien des personnes âgées à domiciles

- qu'il y a un retard dans les établissements d'hébergement pour les enfants, tels que les I.M.E ou les CESSAD, même si la Collectivité de Corse n'est pas compétente et aussi dans la prise en charge des adultes dans des maisons d'accueil spécialisé (deux projets sont en cours de finalisation).

M. BERNARDI a souligné que la diminution de 2 M€ sur le PRIAC va se traduire sur le terrain par des difficultés pour les familles.

Il a rappelé que la Collectivité de Corse était porteuse de projets sur lesquels elle se devait d'être réactive.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

La question de l'égalité des droits, des chances et celle du handicap nous tient tous à cœur. Nous partageons l'avis donné par la Collectivité de Corse dont l'un des axes forts est celui de réduire les inégalités territoriales, la volonté d'améliorer le maillage ainsi qu'une meilleure prise en charge et compte aussi concernant les besoins des familles.

Nous ne pouvons que, concernant ce PRIAC, regretter que les financements mobilisés par l'ARS soient en diminution de 2 M€ Les objectifs et les points de développement sont pertinents et nous les partageons. Cette baisse de budget ne va pas permettre de les mener efficacement. Il y va du devoir de l'Etat d'aider les plus vulnérables.

Cependant l'argent ne fait pas tout et une politique volontariste peut nous permettre de réaliser de belles choses.

Notre groupe votera pour ce rapport qui émet un avis réservé.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre-Jean LUCIANI a demandé la parole et Mme FELICIAGGI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

D'une part, j'aurais voulu demander s'il était possible d'avoir une copie du PRIAC. Deuxièmement, le PRIAC, que je sache, est issu du ministère. Donc, quand vous avez rencontré, si vous l'avez rencontrée, Mme BUZYN, c'était avec elle qu'il fallait essayer de débattre de cela. Ce n'est pas l'ARS qui va vous aider dans ce domaine-là, à mon avis. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme FELICIAGGI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président.

Mon intervention va être un peu plus large que le PRIAC pour justement expliquer où on en est aujourd'hui au niveau du handicap, au niveau du Gouvernement et de l'ARS. Je compte bien sur vous pour faire quelque chose en tant que Collectivité unique.

Tout d'abord, je ne reviendrai pas sur les moins de 2 M€, c'est énorme, sur la baisse spéciale Corse du financement du plan autisme 4 parce que nous allons devoir faire avec.

Je voudrais relever l'avenir sombre qui se profile dans le monde du handicap par des prises de décisions qui sont à venir et pour le moins, alarmantes.

Je veux tout d'abord parler du revenu universel qui verra la réduction de toutes les prestations sociales dont l'AAH. J'en parle en connaissance de cause, puisque nous en avons discuté ensemble, M. le Président, et vous m'avez même dit, « on montera au créneau si c'est le cas ». Apparemment, c'est le cas puisque ce revenu universel va, pour faire des économies, réduire beaucoup d'allocations sociales dont l'AAH.

Ensuite, les futurs établissements de santé qui verront le jour en Corse pour l'autisme et qui mélangent encore d'autres pathologies. Ce sont des décisions contre les préconisations de la haute autorité de santé, pire, ils sont gérés par des personnes qui n'ont aucune compétence en matière d'autisme. Ça, ce n'est pas vous non plus puisque c'est l'ARS qui prend la décision aussi. Mais, je pense qu'il y a quelque chose à dire.

La création des fameux centres de répit pour les aidants plutôt que la création de places en établissements obligeant les familles à arrêter de travailler pour certaines et garder à domicile les personnes âgées ou les personnes en situation de perte d'autonomie, tout simplement.

La question à se poser, c'est : est-ce que le choix de toutes les familles, est-ce que les familles ont envie de perdre leur emploi ou même, je vais aller plus loin, de perdre toute vie sociale ?

Certaines s'épuisent, tombent malades, une manière pour le Gouvernement de mettre la poussière sous le tapis.

Enfin, la réforme des ESAT, réforme qui semble vouloir mettre tous les jeunes en situation de handicap dans un pot commun, peu importe leur degré d'autonomie. Là aussi, je compte sur vous pour être vigilant, même si...

Je finirai mon analyse en disant que ce qui n'est pas honnête aussi vis-à-vis de l'ARS, c'est le territoire 100 % inclusif sur lequel j'ai œuvré effectivement avec vous et dans lequel on identifie les bonnes pratiques sur le territoire en matière de prise en charge du handicap. On vous demande juste de faire des fiches d'action pour présenter les services proposés aux personnes en situation de handicap.

Il est difficile de comprendre l'aide de l'Etat lorsque l'Etat lui-même s'appuie sur les politiques mises en place et surtout financées par les collectivités territoriales.

Pour conclure, je pense que la Collectivité de Corse ne doit pas se laisser gangréner par cette inertie, car si elle est capable de monter au créneau dans certains dossiers que je qualifierai plus politiques, elle est aussi capable de répondre aux besoins des familles qui se sentent de plus en plus seules et dans la détresse. Elle est capable, si elle le veut, de mettre en place une politique ambitieuse, innovante en matière de handicap de manière à ne plus cloisonner mais à penser l'inclusion d'une manière transversale dans tous les champs de la vie sociale.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse en a la seule compétence et elle doit élaborer un véritable schéma directeur et non penser le handicap en termes de commission ad hoc, faute de quoi, la Corse perdra aussi le financement de l'Europe au fonds européen du PEI voyant l'éligibilité des projets des différents acteurs de secteurs.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Oui, vous avez la parole.

Mme Véronique COLONNA

Merci, M. le Président.

Il nous est aujourd'hui proposé de donner un avis sur le PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie).

Ce document de de l'agence régionale de santé qui a pour vocation de fixer les priorités en termes de handicap et de perte d'autonomie pour la Corse sur la période 2019/2023.

Il s'agit donc d'un document particulièrement important car, comme nous le précise l'avis de l'exécutif, la Corse est un des territoires les plus concernés par le handicap et le vieillissement de la population progresse plus vite en Corse que dans les autres territoires.

Par conséquent, nous nous devons d'accompagner le plus efficacement possible les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Globalement, nous partageons les orientations stratégiques de ce document. Les mesures prévues par le PRIAC s'inscrivent dans la volonté de notre majorité d'assurer un maillage du territoire en termes d'offre de santé et d'avoir une approche territoriale de proximité rendue nécessaire par le contexte spécifique de notre île.

Au-delà de la création de places en établissements, le document prévoit de développer davantage la prise en charge hors institution. Cette mesure va dans le bon sens puisque cela correspond à notre mode de vie et à notre philosophie de maintien à domicile de nos aînés et la garantie d'un meilleur accompagnement face à la progression du handicap.

De plus, la volonté d'accompagner les aidants familiaux dans la prise en charge d'une personne dépendante est un objectif clé car il permettra de les aider à accepter la situation dans laquelle ils vivent, mais aussi de veiller sur leur propre santé.

Vous le savez, notre majorité met un point d'honneur à tenter d'améliorer sans cesse l'accompagnement de ces personnes et de leurs proches car, nous souhaitons remplacer l'humain au centre des politiques publiques.

Aujourd'hui, l'Assemblée de Corse en tant qu'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse doit se prononcer sur ce document. Mais il ne faut pas que cela se limite à un simple avis dont on espère seulement qu'il sera pris en compte. Il faut que la Collectivité de Corse puisse travailler de concert avec l'ARS et que nous puissions coordonner nos politiques afin de proposer aux Corses une offre cohérente et efficace.

Ce rapport nous dit que les financements mobilisés par l'ARS dans le cadre du PRIAC sont en diminution de 2 M€ par rapport au programme

précédent. Cela n'est pas acceptable, alors que les besoins de notre population dans ce domaine augmentent.

C'est pourquoi nous partageons le souhait de la conseillère exécutive d'émettre un avis réservé sur ce document.

De plus, nous regrettons profondément que cette baisse soit annoncée sans concertation avec les élus et avec les services de la Collectivité de Corse.

Les considérations d'offres financières ne doivent pas peser sur l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

Nous aurions dû pouvoir discuter en amont de cette baisse avec l'ARS pour faire valoir notre point de vue et chercher ensemble une meilleure issue.

Mme la conseillère exécutive, vous nous avez présenté un amendement visant à demander la mobilisation de financements complémentaires et exprimant notre souhait d'arriver à davantage de concertation avec l'ARS, nous nous inscrivons parfaitement dans cette idée et espérons que ces préconisations seront entendues.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Je pense que Bianca FAZI va réagir à ces interventions. Après quoi, nous voterons sur les amendements.

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, oui, pour en revenir à la consultation avec l'ARS et la discussion, elles sont déjà entamées. Ils nous ont quand même déjà promis une rallonge budgétaire parce qu'ils ont compris que c'était quand même assez important. Je pense que ça, c'est en bonne voie et nous serons très vigilants sur cette partie.

Concernant la question de Mme FELICIAGGI sur le revenu universel, ce n'est pas du tout tranché pour l'instant puisque la consultation

début à peine. Lors des assises de la santé, nous avons reçu la secrétaire générale de l'APF au niveau national qui nous a bien expliqué ce problème. Je pense qu'ils sont quand même très intéressés par cette nouvelle loi. Je crois que personne ne se laissera faire. Donc, je pense qu'à ce niveau-là, ça ne sera pas gagné par le Gouvernement.

Pour répondre à M. LUCIANI, quand nous avons vu Mme BUZYN, on n'a pas parlé du PRIAC spécialement parce que c'est souvent les ARS qui déclinent, mais on pourra toujours rediscuter.

Sur l'habitat 100 % inclusif pour Mme FELICIAGGI, les financements ne sont pas encore fléchés. Donc, au niveau de la Collectivité, on peut mobiliser plus de financements et avoir des projets. Pour l'instant, nous sommes très axés sur ce dossier. De la même manière, Mme CIANELLI qui est là, sera en capacité de vous donner les futurs projets que nous allons mettre en place.

En gros, voilà pourquoi nous avons fait des amendements. Mais déjà, on a entamé des discussions avec l'ARS. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Sur l'appellation « revenu universel », il s'agit du revenu universel d'activité qui n'a strictement rien à voir avec le revenu universel qui a été défendu bien avant, même s'il n'est pas mis en pratique, malheureusement. C'est un petit peu une escroquerie intellectuelle de se servir d'un concept pour mettre en place un dispositif qui n'a strictement rien à voir. Donc, il ne faudrait pas que nous prenions l'habitude nous aussi d'appeler ça « revenu universel » parce que ça n'a strictement rien à voir et on ne peut, évidemment pas, en attendre les effets positifs que nous sommes un certain nombre à attendre du revenu universel ou du revenu de base. Là, pour l'instant, on voit surtout les inconvénients de la nouvelle démarche. C'est une attitude assez perverse de la part des services de l'Etat à cet égard de récupérer une appellation qui est en l'espèce peut contrôlée.

Nous avons épuisé la discussion générale. Nous allons voter sur l'amendement n° 1 qui a été déposé par le Conseil exécutif au rapport. Je mets aux voix l'amendement du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport initial. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité¹²

Nous passons au rapport n° 200. Vous avez la parole, Mme FAZI.

*** Rapport n° 200 : Contrat de financement avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2019. Lutte anti-vectorielle
Mme Bianca FAZI**

Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, l'Etat représenté par l'ARS et la Collectivité mènent une action commune de sensibilisation.

En application de cette stratégie partagée de communication, le financement de ces actions spécifiques s'effectue à part égale entre l'ARS et la CdC conformément au contrat de financement à titre du FIR (fonds d'intervention régional).

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le contrat de financement qui permet le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € accordée par l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre du FIR et couvrant les dépenses engagées par notre Collectivité dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances. Mme TOMASI n'est pas là, mais c'est M. ARMANET qui va nous le donner, mais je suppose que c'est un avis favorable.

M. Guy ARMANET

Vous avez devancé mes propos, avis favorable.

¹² Délibération N° 19/237 AC

Le Président TALAMONI

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, nous allons mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹³

Nous passons au rapport suivant n° 201. La parole est à la conseillère exécutive en charge de la question.

*** Rapport n° 201 : Subvention de fonctionnement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP 2A sur la région d'Aiacciu**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de notre politique de lutte contre l'exclusion, nous soutenons les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP), offre un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté. La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes mais aussi un cadre de vie permettant un accompagnement social global en fonction des besoins identifiés.

C'est pourquoi chaque année, nous contribuons, en complément des financements de l'Etat, au fonctionnement de cette activité.

La fréquentation de Stella Maris a sensiblement augmenté ces trois dernières années.

En 2018, 762 personnes ont été accueillies, en grande partie pour un accès aux prestations de première nécessité (repas, se laver, etc.) et pour des demandes de domiciliation administrative.

Il convient donc de reconduire la participation de la Collectivité pour 2019 à hauteur de 145 000 euros.

¹³ Délibération N° 19/238 AC

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je précise à l'attention des services que Laura-Maria POLI est sortie, étant l'avocate de la FALEP. Nous en prenons note.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Rapport n° 202. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 202 : Politique en faveur des personnes âgées : convention de partenariat et de financement avec le réseau gérontologique RIVAGE**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

En lien avec les partenaires institutionnels, publics, privés et associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social, la Collectivité de Corse définit une stratégie d'action en faveur des personnes âgées en cohérence avec son Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 qui ambitionne :

¹⁴ Délibération N° 19/239 AC

- de favoriser le maintien à domicile
- d'améliorer la qualité de prise en charge des publics âgés et en situation d'handicap
- d'adapter l'offre en matière d'hébergement, au service d'une société plus inclusive
- de créer les conditions favorables au développement de la silver-économie en Corse.

S'agissant de la coordination des parcours des personnes âgées, la Collectivité de Corse est porteuse des 3 dispositifs d'appui à la coordination :

- Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ;
- Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) ;
- Expérimentation pour la coordination du parcours des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA).

Ces dispositifs d'appui ont pour vocation de repérer la fragilité, coordonner et fluidifier les parcours des personnes âgées et optimiser leur intégration dans un parcours de soin pour éviter les recours à l'hospitalisation.

Le partenariat conventionnel, d'une durée de deux ans, avec le réseau RIVAGE qui se déplace à domicile, prévoit les modalités d'un financement annuel de 31 700 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, également, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité. ¹⁵

Abstention de M. Pierre GHIONGA.

Rapport n° 203. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 203 : Convention cadre entre la Collectivité de Corse et la CARSAT Sud-Est sur la période 2019-2022 dans le cadre de la politique menée en faveur du « Bien vieillir »**

Mme Bianca FAZI

Je vous remercie, M. le Président.

Ce rapport a pour objet la formalisation du partenariat avec la caisse d'assurance retraite de santé au travail au travers d'une convention cadre pluriannuelle sur 3 années.

Son objectif sera de permettre une prise en charge coordonnée des personnes âgées en perte d'autonomie. Elle ne comporte pas d'éléments financiers et permettra de définir des axes de collaboration et de partenariat des actions respectives.

Cette convention sera régulièrement suivie et évaluée au travers d'un comité de pilotage afin définir plus précisément le programme annuel de coopération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

¹⁵ Délibération N° 19/240 AC

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant n° 206. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 206 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la crèche Laetitia**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de renouveler le conventionnement avec la caisse d'allocations familiales qui assure une partie du financement de la crèche Laetitia.

La crèche s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'objectifs notamment visant à lutter contre les inégalités sociales en favorisant la mixité sociale, en permettant une bonne conciliation entre vie professionnelle et familiale aux parents, en incluant les enfants porteurs de handicap en permettant aux parents qui ont des horaires décalés de pouvoir avoir un service de crèche qui corresponde à leurs attentes.

En contrepartie, la CAF du Pumont verse la PSU (prestation de service unique) qui est une aide au fonctionnement dont le calcul et le plafond sont fixés nationalement.

Ce rapport sera complété par un autre rapport que j'ai retiré, qui sera prévu ultérieurement.

Merci.

¹⁶ Délibération N° 19/241 AC

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La commission de la culture n'a émis aucune observation sur ce rapport. Elle a émis un avis favorable. Non-participation de M. Romain COLONNA pour des raisons personnelles et familiales.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹⁷

Non-participation de M. Romain COLONNA.

Rapport n° 209. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 209 : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix-Rouge**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Ce centre d'hébergement d'urgence (CHU) a été créé en 2013 et géré par la Croix-Rouge. Il propose un accueil inconditionnel pour les personnes sans domicile fixe ou en situation de détresse orientées par le 115. Il est doté d'une capacité d'accueil de 30 places et ouvert 7 jours sur 7. Il s'agit d'une solution transitoire qui doit permettre une orientation des bénéficiaires vers les structures adaptées susceptibles de les accompagner.

¹⁷ Délibération N° 19/242 AC

Je rappelle que la compétence de l'hébergement d'urgence est la prérogative des services déconcentrés de l'Etat, mais la dotation attribuée à « La Croix-Rouge Française » apparaît malheureusement insuffisante pour subvenir aux besoins de ce centre dont les missions sont tristement indispensables pour la ville d'Aiacciu, comme en témoigne son taux d'occupation avoisinant les 100 %.

Ainsi, la Collectivité de Corse contribue, à hauteur de 60 000 € annuels, au fonctionnement du CHU dont l'activité reste constante et conforme aux objectifs fixés.

Je vous propose d'approuver cette convention de financement.
Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable. On a échangé les commissions, mais les deux avis sont favorables.

Le Président TALAMONI

C'est très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁸

Rapport n° 221. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 221 : Convention CdC/CAF/MSA de transmission de données relatives aux situations de placement d'un enfant**

¹⁸ Délibération N° 19/243 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance, la Collectivité de Corse est bénéficiaire des prestations sociales des enfants dont elle a la charge. Ces prestations sont versées par les Caisses d'Allocations Familiales et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Le présent rapport concerne les modalités de transmission auxdits organismes de prestations familiales des données relatives aux mesures de placements et aux versements des allocations familiales à l'Aide sociale à l'enfance et de l'allocation de rentrée scolaire.

De ce fait, les organismes débiteurs de prestations familiales doivent connaître l'ensemble des mesures de placement ainsi que leur fondement juridique.

Ces conventions de partenariat sont conclues pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec les CAF Cismonte, Pumonte et la CMSA de Corse. Elles ont pour objet la fixation des modalités de transmission des données ainsi que les obligations des parties tout en garantissant les règles de confidentialité relatives aux données particulièrement sensibles qui seront transmises.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Rapport suivant n° 223. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 223 : Convention de financement de l'association
Opra A Leccia Comité de Quartier (OLCQ)
Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

L'association Opra propose un accompagnement adapté spécifiquement axé sur la mobilité à destination notamment des bénéficiaires du RSA.

C'est dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle de ces mêmes bénéficiaires que la Collectivité lui apporte son soutien, en effet, dans le cadre de ses missions d'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs de l'association à travers la mise en œuvre du dispositif Plateforme Mobilité 2B sont d'apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables permettant de lever les freins liés à cette problématique.

Elle met en œuvre un accompagnement en forme de multiples services, le bilan mobilité, autoécole, location, transport à la demande.

Elle se propose également de coordonner les acteurs pour des actions et dispositifs adaptés aux besoins du territoire.

Ainsi, la plateforme permet également une information des usagers, des professionnels sur les aides et les dispositifs existants.

Acteur prépondérant de la structure associative MOB IN CORSICA, entête régionale de MOB IN France, elle a pour vocation de réunir tous les acteurs de la mobilité en Corse.

En 2018, l'association a accompagné 306 personnes par la réalisation de bilans mobilité et l'orientation vers un accompagnement adapté : atelier mobilité complémentaire du bilan mobilité permettant d'aborder certaines problématiques, connaître son territoire, covoiturage, etc., autoécole associative, location solidaire, transport à la demande.

¹⁹ Délibération N° 19/244 AC

Pour 2019, l'association OPRA s'engage à apporter des solutions individualisées, à 50 bénéficiaires du rSa sur Bastia et son agglomération ainsi qu'à mutualiser et coordonner les acteurs de la mobilité sur le territoire d'intervention.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 20 000 € Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Rapport n° 224. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 224 : Convention de financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), principal opérateur de microcrédit sur le territoire, est une structure proposant

²⁰ Délibération N° 19/245 AC

un accompagnement technique et financier qui favorise l'insertion économique et professionnelle des bénéficiaires du rSa. Elle permet aux personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant bénéficier d'un financement bancaire pour le réaliser, de le mettre en œuvre grâce au microcrédit accompagné.

Elle développe une offre complète d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiques adaptés aux projets d'insertion.

Les projets de création ou de développement de microentreprise peuvent donner lieu à l'octroi d'un « microcrédit accompagné », dispositif spécifique...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, on ne s'entend plus ! Il y a un brouhaha incessant.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

... combinant microcrédit plafonné à 10 000 € et services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance.

Cette offre comporte deux volets : un volet financier et un volet technique. Une phase d'accompagnement préalable à l'instruction financière peut également être proposée.

L'association propose également une gamme de prestations après l'obtention du financement, ainsi que des financements de besoins majeurs visant à lever les freins à l'embauche (permis de conduire, réparation ou acquisition d'un véhicule, financement d'un déménagement, etc.)

Les objectifs de 2018 prévoyaient l'accompagnement de 30 bénéficiaires du rSa et ont été atteints. En effet, 294 personnes ont été soutenues par l'ADIE en 2018 dont 42 étaient bénéficiaires du rSa. Pour 2019, l'association se propose d'accompagner et de financer 30 porteurs de projets bénéficiaires du rSa résidant en Corse.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 30 000 €

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Petr' Antone TOMASI est intervenu sur deux points :

D'une part, rappelant les recommandations de la Commission Européenne qui préconise, pour ce type de financement, l'utilisation d'appels à projets, il a souhaité savoir si le conventionnement présenté dans le rapport présentait un caractère transitoire.

D'autre part, il s'est interrogé sur l'articulation de deux dispositifs relatifs aux microcrédits, à savoir le subventionnement, par l'intermédiaire de l'ADIE et la mise en place d'instruments financiers, tels qu'envisagés dans le rapport qui sera présenté lors de la session de juillet.

Concernant le caractère transitoire du conventionnement, Mme Laurence GIUNTINI, Directrice de l'Insertion et du Logement, a répondu par l'affirmative, en indiquant que le choix du conventionnement avait été arrêté afin de ne pas mettre en difficulté l'association au regard des délais contraints.

Elle a en outre précisé qu'un travail serait mené, en concertation avec l'ADEC, au cours du second semestre afin d'établir un projet pour l'exercice 2020.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²¹

Rapport n° 225. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 225 : Convention de financement de Corse Active
Pour l'Initiative (CAPI)**

Mme Bianca FAZI

Corse Active pour l'Initiative est un dispositif spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires créatrices d'emplois. Elle met en œuvre un accompagnement financier, soit par des apports en fonds propres, soit par garantie d'emprunt bancaire, puis un accompagnement technique reposant sur 3 dispositifs.

La Fabrique à initiatives qui permet d'accompagner les acteurs locaux dans la construction de projets répondant aux besoins sociaux. En 2018, 18 idées-projets ont été accompagnées, dont 4 ont abouti à la création d'entreprises solidaires débouchant sur 2 emplois.

Second accompagnement, le dispositif ACCESS (accompagnement à la création des entreprises solidaires) dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projets de l'ESS.

Enfin, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dont le but est d'accompagner les associations employeuses d'utilité sociale et les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) en les faisant bénéficier d'un diagnostic partagé de leur situation.

En 2018, ce sont 53 structures qui ont été accompagnées dans le cadre du DLA.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 40 000 €

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

²¹ Délibération N° 19/246 AC

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²²

Rapport suivant n° 226. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 226 : Appel à projets : externalisation du mode de gestion des mesures d'accompagnement social-MASP2**

Mme Bianca FAZI

Ce rapport vise à externaliser, au travers d'un appel à projets, la gestion des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP).

Les MASP consistent en une aide à la gestion des prestations sociales ainsi qu'en un accompagnement individualisé de toute personne dont la santé ou la sécurité est menacée par la difficulté qu'elle éprouve à gérer ses ressources, notamment lesdites prestations. Il existe 2 niveaux de MASP : le premier concerne l'accompagnement social et budgétaire du bénéficiaire, alors que le second inclut également une perception partielle ou totale des prestations sociales en lieu et place du bénéficiaire. Ceci dans le but d'affecter ces ressources, notamment au paiement des charges locatives.

A ce jour, cette gestion est différenciée en Pumonte et Cismonte. En Cismonte, cette gestion est internalisée et se fait avec la paierie régionale qui joue le rôle de « banque sociale » pour les usagers faisant l'objet d'une MASP. En Pumonte, l'UDAF 2A (Union Départementale des Associations Familiales) bénéficie d'une convention de délégation signée en avril 2016 et arrivant à échéance cette d'année.

Afin d'harmoniser la gestion sur tout notre territoire, le choix s'est porté sur une externalisation de cette gestion. Cette décision permet, pour un

²² Délibération N° 19/247 AC

coût modeste, d'avoir une gestion des délais de paiement raccourcis, un recentrage des conseillers en économie sociale et familiale autour de leurs missions ainsi qu'une sécurisation de la gestion et du traitement des dossiers par un prestataire reconnu.

Le lancement de l'appel à projets est prévu pour le 15 août, pour une durée d'un mois, et débouchant sur une sélection du candidat à la fin du mois de septembre. La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Et un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets le rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²³

AZZIONE ECUNOMICU / ACTION ECONOMIQUE

Nous en arrivons à un rapport présenté par Jean-Christophe ANGELINI. C'est le rapport n° 240.

²³ Délibération N° 19/248 AC

Il nous reste une heure avant la suspension, ce qui ne veut pas dire que vous êtes obligés d'utiliser l'heure qui vient.

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif.

*** Rapport n° 240 : Corse Financement (Fin'impres) : poursuivre et consolider une politique d'ingénierie financière territoriale ambitieuse au service des entreprises corses**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président. Chères conseillères, chers conseillers...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, il y a un délai abrégé. Est-ce que vous pouvez nous donner une motivation pour le délai abrégé et on fait voter pour le délai abrégé. Ensuite, vous intervenez au fond si l'Assemblée reconnaît la nécessité du délai abrégé.

M. Jean-Christophe ANGELINI

En fait, c'est un rapport que l'on aurait pu présenter sur le fond au mois de septembre ou bien le mois précédent, le mois dernier, mais qui, compte tenu de la nécessité d'abonder dans l'urgence les budgets des outils financiers, nous conduit donc à un débat, aujourd'hui. L'urgence est liée à l'ingénierie financière et à l'outil.

Le Président TALAMONI

Bien. Nous allons voter sur le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

CONTRE : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République », « Andà per Dumane ».

Je fais observer à l'Exécutif que l'opposition semble de plus en plus rétive s'agissant des délais abrégés qui ne se sont pas justifiés de manière précise et écrite, ce que l'on peut comprendre. Donc, cela doit nous permettre de faire évoluer nos méthodes d'ici la prochaine session, avant que nous ayons un incident.

Le Président SIMEONI

J'entends, mais je voudrais quand même, sur les statistiques, il y a 52 rapports, il y en a 49 qui ont été transmis dans les délais, 3 ne l'ont pas été, je parle de ceux qui viennent du Conseil exécutif et pas du côté Assemblée éventuellement.

Le Président TALAMONI

Ils ont été déposés dans les temps.

Le Président SIMEONI

Je parle pour cette session. Mais il vous arrive de ne pas les déposer dans les temps aussi.

Le Président TALAMONI

Euh, non !

Le Président SIMEONI

Oui ! Ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est aux membres de l'Assemblée et particulièrement aux membres de l'opposition. Donc, 49 rapports ont été déposés et pour beaucoup d'entre eux, depuis le 3 juillet, ce qui n'enlève rien au fait que nous avons bien entendu et que nous nous efforcerons que ce caractère extrêmement minoritaire devienne un caractère si possible totalement absent.

Le Président TALAMONI

Disons que la procédure du délai abrégé est une procédure tout à fait recevable. La seule chose, c'est que la commission permanente a souhaité à plusieurs reprises qu'il y ait une motivation écrite. Je pense que c'est cette précaution qu'il faudrait prendre dans les temps à venir.

Jean-Christophe ANGELINI a la parole pour présenter au fond son rapport puisque le délai abrégé a été retenu par l'Assemblée.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Mmes les conseillères, MM. les conseillers,

Rapidement, « en quelques minutes » puisque le rapport est assez ample, vous présenter les termes de la politique que le Conseil exécutif propose aujourd'hui dans le domaine de l'ingénierie financière.

Comme vous le savez, nous avons voté en décembre 2016 le SRDEII, schéma dit régional du développement économique de l'innovation et de l'internationalisation, lequel schéma faisait suite à la mise en oeuvre déjà d'un certain nombre d'éléments de politique économique durant l'année 2016, ainsi qu'un certain nombre de stratégies ou schémas proposés au vote de l'Assemblée.

Ce schéma s'inscrit dans le sillage de la loi NOTRe, laquelle loi, comme vous le savez également, accordait aux collectivités comparables à la nôtre, régionales, ici territoriale, aujourd'hui Collectivité de Corse, une vocation de chef de file renforcée dans le domaine économique.

Nous avons voulu à l'ADEC, sous l'autorité du Conseil exécutif et de son Président, poser un certain nombre d'actes s'inscrivant tous dans cette trajectoire de Riacquistu economicu è suciale cher à notre majorité territoriale en générale. Et c'est ainsi que nous avons très rapidement mis en oeuvre et proposé des mesures qui ont toutes été votées, pour la plupart même à l'unanimité.

Je pense à la plateforme de soutien aux entreprises en difficulté, qui a reçu à l'époque, je crois, un soutien unanime, à tout ce qui a relevé de la restructuration de l'ADEC, un département dédié à l'international, la mise en oeuvre de Corsica Statistica, la simplification des aides avec la réduction drastique d'un certain nombre de mesures, bien sûr dans le droit fil du SRDEII la capacité donnée au bureau d'individualiser les soutiens aux entreprises, la mise en oeuvre et le cofinancement du DU d'intelligence économique, entre autres sujets.

Dans le domaine particulier de l'ingénierie financière, nous avons voulu poser 3 actes :

Le premier qui a consisté donc à fusionner Corse Active et Initiative Corse, dont il a été question à l'aune des rapports présentés par Bianca FAZI, pour créer la CAPI (Corse Active pour l'initiative). L'idée étant que les publics auxquels s'adressaient ces deux outils de financement étaient assez proches, assez voisins pour que l'on n'ait pas à les traiter de manière distincte.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, en lieu et place de deux outils comparables, nous avons un outil unifié qui donc comporte une quinzaine de

personnes, une administration, une direction, une présidence désormais unifiées.

Deuxièmement, nous avons sélectionné et labellisé une plateforme de crowdfunding, de crowdlending qui s'appelle MOVE, qui a été portée par Marie MAESTRACCI et son équipe et qui est aujourd'hui la plateforme corse de référence dans le domaine du crowdfunding ; domaine dont vous savez qu'il est aujourd'hui très dynamique à l'échelle européenne et même mondiale pour tout ce qui va concerner la recherche de financements complémentaires dans le cadre du développement de projets.

Et enfin, en juin 2016, nous avons donc eu en ce même hémicycle, un débat sur le plan PINVILLE, avec donc à la clé le vote, dirons-nous, la validation d'une enveloppe globale de 20 M€, lesquels sont partagés à parité entre l'État et la CdC, avec l'objectif affiché donc de mettre en œuvre un certain nombre de fonds dans des domaines essentiels.

Nous avons, en parallèle, structuré un certain nombre d'actions, dont je veux dire, à côté de celles que j'ai déjà citées, qu'elles viennent compléter la stratégie économique de la Collectivité mise en œuvre par délégation donc par l'ADEC.

Je citerai ici, pour les actions les plus récentes, la création d'un cluster dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales, que nous suivons notamment avec Jean-Baptiste CALENDINI pour le compte de la présidence du Conseil exécutif et auquel l'ADEC est sensible, avec l'université de Corse, depuis ses premiers pas.

Structurer également une action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en sanctuarisant le périmètre de financement des structures tout en inscrivant dans une dynamique d'appel à projets et donc de saine émulation, les autres porteurs de projets.

Nous viendrons, MM. les Présidents, à la rentrée de septembre avec une proposition de structuration de soutien à la filière du transport de voyageurs qui est aujourd'hui soumise à un certain nombre de difficultés. En même temps, nous viendrons plus prosaïquement, à la rentrée également, dans le domaine de la croissance bleue avec une proposition, un rapport complet, puisque c'est là une thématique de croissance qui est chère à un certain nombre de décideurs à l'échelle européenne et mondiale.

Nous aurons demain, avec un certain nombre de conseillers exécutifs ici présents, une réunion décisive autour d'un projet de scierie, dans le domaine donc, vous l'aurez compris, du bois et de la forêt. L'idée étant de

dynamiser la création de 2, ou 3, ou 4 scieries pourquoi pas d'ici la fin de la mandature, au moins au sens de leur engagement, pour que l'amont de la filière connaisse aujourd'hui un élan nouveau avec un degré d'interlocution désormais unifié et identifié en la personne de Lionel MORTINI particulièrement.

Nous avons développé un certain nombre de projets et d'appels avec Lauda GUIDICELLI dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat du sport.

Avec Josépha GIACOMETTI et Saveriu LUCIANI, dans le domaine de l'entrepreneuriat culturel et donc de l'économie liée à la langue corse, avec la mise en œuvre d'une plateforme ici votée à l'unanimité.

Et nous avons, plus près de nous, voté un rapport et installé un comité de pilotage dédié aux territoires d'industrie, lesquels territoires s'adressent plus particulièrement à la CAB et à la CAPA avec l'idée de favoriser le développement industriel de la Corse dans des domaines qui soient bien sûr dédiés à l'innovation : je pense là-aussi à l'aéronautique, avec Corse Composites et le PIAC (Pôle des industries aéronautiques de Corse) ; je pense à la croissance bleue dont il a été un peu question sous les angles notamment de l'aquaculture, de la pisciculture, du nautisme, de la plaisance, etc. ; ainsi bien sûr qu'au numérique, au digital et à tout ce qui concourt à une politique d'innovation, laquelle est par ailleurs soutenue dans le cadre de la 3S suivie et supervisée par la conseillère exécutive en charge de la DAEI.

Donc, nous avons globalement des éléments de politique économique qui se mettent en mouvement et qui tous, je le redis, sont votés, souvent unanimement par l'Assemblée.

S'il nous fallait aller plus vite et plus loin, je vous dirais pour ma part, même si ça n'est pas très directement lié au rapport, mais quand même, qu'il faudrait que nous obtenions aussi deux types de résultats, qui malheureusement au stade où nous sommes rendus ne dépendent pas de la Collectivité de Corse.

Je veux dire ici, sous l'autorité du Président du Conseil exécutif ainsi que sous celle de notre assemblée, que nous sommes toujours dans l'attente des décisions communautaires liées aux taux qui seront choisis pour les crédits d'impôt recherche et innovation. Selon que l'on développe tel type de fiscalité ou telle autre, on encourage ou pas le développement de l'innovation dans notre pays.

Deuxièmement, nous avons collectivement porté un certain nombre de revendications que je veux ici préciser.

La première porte sur un statut fiscal et social, Président, que le Conseil exécutif également a voulu proposer conjointement à un moment donné. Nous n'avons pour l'heure pas de réponse ferme.

Deuxièmement, le principe d'une autonomie fiscale avec en troisième lieu ce que Bruno LEMAIRE lui-même avait noté, la question d'un transfert des droits et ressources liés aux successions sur lesquels nous demeurons toujours dans l'expectative.

Dire également que nous sommes toujours aussi dans l'attente d'une compétence pleine et réelle dans le domaine qui interroge quotidiennement les Corses : l'urbanisme commercial.

Et dire enfin que la question, en cette saison délicate, la conseillère exécutive en charge du tourisme ne démentirait pas, du paracommercialisme et du paratourisme demeure également posée.

Tout ceci pour dire que le périmètre dans lequel nous évoluons en matière de politique économique est, à l'instar de tous les périmètres dans lesquels le Conseil exécutif et plus généralement l'Assemblée de Corse sont appelés à évoluer, extrêmement contraint et que si, sur ces 5 domaines là, nous venions à évoluer dans le cadre d'une négociation politique institutionnelle globale, nous pourrions en quelques années à peine changer radicalement la physionomie de l'économie de la Corse. Ça n'est malheureusement pas le cas au moment où nous parlons et ceci étant posé, je voudrais quand même rappeler que notre collectivité, en matière économique comme dans tous les domaines, elle évolue dans un cadre et un périmètre qui sont par nature et intrinsèquement relativement, pour ne pas dire extraordinairement contraints.

Cela ne nous empêche pas, et les uns et les autres, de déployer dans le cadre des moyens qui nous sont dévolus un certain nombre de stratégies.

J'en arrive donc au sujet, mais il me paraissait pertinent d'introduire de la sorte le débat et le rapport du jour.

Il s'agit donc de donner à la Corse une stratégie en matière d'ingénierie financière. L'ingénierie financière, parce que comme vous le savez, c'est là un point tout à fait fondamental. Il s'agit pour nous de déployer concrètement trois éléments :

- Premièrement, passer du tout subvention, qui est souvent la règle pour un certain nombre d'entreprises, à un financement plus diversifié et plus équilibré de nos entreprises et singulièrement de nos TPE.
- Deuxièmement, je l'ai un peu dit, passer d'une plateforme de financement, dont je veux rappeler ici qu'elle a été créée en 2009, il y a dix ans, à une stratégie globale d'ingénierie ; ce qui, vous l'aurez compris, n'est pas du tout la même chose.

Et enfin, passer d'un soutien direct ou du soutien prodigué par un opérateur désigné de gré à gré à une stratégie qui passe par la voie de l'appel d'offres et qui consiste à désigner des instruments financiers auxquels nous dédions des fonds par le biais donc de marchés publics.

Il s'agit pour nous, premièrement, d'entériner la claire supervision par la Collectivité de Corse, via l'ADEC et le dispositif FIN'IMPRESA, de l'ensemble de l'ingénierie financière.

Deuxièmement, et je vous y rends particulièrement attentifs, d'obtenir un effet levier qui soit véritablement stable et qui a un effet amplificateur avéré.

Le rapport qui vous est présenté va permettre d'injecter, dès la rentrée de septembre, 40 à 45 M€ dans l'économie de l'île de façon directe. Ce qui, avec l'effet levier de l'argent public en général issu du PEI, des crédits de la Collectivité et d'autres crédits d'État, et des fonds que nous proposons en particulier, va permettre en gros de démultiplier et d'arriver à la somme globale de 200 à 250 M€ qui seront, à un rythme pluriannuel, injecter dans l'économie, dans le développement, dans l'innovation, dans la croissance de nos TPE.

C'est donc, vous l'aurez compris, un acte, qui n'est pas un acte neutre et dont la portée financière dans un moment relativement délicat sera tout à fait appréciable.

Troisièmement, de mieux impliquer donc le secteur bancaire. L'idée étant, vous l'aurez compris, de fluidifier l'accès au crédit qui est relativement développé depuis quelques temps, mais dont nous continuons de penser qu'il peut être plus développé encore.

Le plan PINVILLE nous nous a permis de mettre en œuvre des fonds dans quelques domaines que je souhaiterais vous rappeler et qui sont, très rapidement, au nombre de 7.

Premier, la trésorerie pour les TPE. La CADEC s'est vu confier ce fonds qu'elle a, dirons-nous, mis en œuvre de manière tout à fait appréciable ?

Deuxièmement, la garantie bancaire avec 50 % du montant de l'emprunt sur 5 ans qui est couvert par l'outil, avec un plafonnement à 70 000 €

- Troisièmement, la garantie spécifique pour les publics précaires.
- Quatrièmement, l'amorçage.
- Cinquièmement, les avances remboursables dans le domaine notamment de l'économie sociale et solidaire.
- Sixièmement, les prêts d'honneur plafonnés à 30 000 € avec un différé d'un an et étalé sur 5 ans.

Il s'agit donc pour nous de mettre en œuvre cette politique, puisque le dit rapport, vous l'aurez compris, ne se propose pas simplement de créer des fonds nouveaux, mais aussi d'assurer la stabilité et le développement des fonds issus du plan PINVILLE.

Ce plan PINVILLE, je n'y reviens pas, il a été mis en œuvre de manière appréciable et globalement coordonnée, mais il nous reste maintenant à le consolider et à en stabiliser les effets dans la durée.

En quelques minutes, vous dire très rapidement que nous avons, à l'aune des éléments d'analyse, y compris critiques, développés ces derniers mois, proposé un certain nombre de fonds nouveaux, parce que nous considérons, comme nous le disons souvent à l'ADEC... Et je veux saluer ici le travail qui a été conduit sous l'autorité du Directeur général, Jean-Charles VALLEE, Olivier MOSCONI, Directeur adjoint opérationnel, et par Xavier PIERI notamment. Donc nous avons analysé et considéré qu'il manquait un certain nombre d'outils et que l'on constatait, pour reprendre une expression consacrée, des défaillances de marché.

Dans quelques domaines, que je voudrais vous rappeler rapidement :

L'aide à l'investissement des commerçants, ça nous revient beaucoup, il y a, comme on le dit communément, un trou dans la raquette.

Le soutien, Mme la Conseillère exécutive, à l'installation des professionnels de santé, cela a été rappelé, notamment dans les zones déficitaires.

Le soutien à l'investissement des collectivités locales : on est souvent confronté à des collectivités qui sont en attente d'un retour de TVA, d'un crédit quelconque, d'une dotation de la collectivité et qui souvent peinent, Mmes et MM. les maires, à réaliser dans les délais impartis les projets qui sont les leurs.

Quatrièmement, sur proposition je crois du groupe Corsica Libera, la création d'un fonds de crédit social universel, avec l'expérimentation du revenu, non pas au sens où il a été évoqué précédemment, mais au sens plein, voulu unanimement par notre Assemblée de Corse, avec bien sûr le micro-crédit social.

Cinquièmement et enfin, nous en avons souvent parlé, y compris dans les médias, la création d'une monnaie locale complémentaire. Nous considérons qu'elle ne doit pas être déconnectée de la stratégie d'ingénierie que nous voulons mettre en œuvre, mais qu'elle est au contraire très liée. Je veux rappeler ici que dans le sillage de la loi ESS, qui je crois a été votée en 2014, 120 ou 130 monnaies locales ont été globalement mises en œuvre ; seules 5 ou 6 demeurent encore en activité pour des raisons qui, du point de vue qui est le nôtre, relèvent essentiellement du fait qu'elles ont été conçues à l'aune de modèles associatifs ou de développement d'un certain nombre de circuits courts ou dédiés à l'économie de proximité, sans être dans une approche résolument probusiness. Les monnaies locales qui fonctionnent, je pense à l'eusko, je pense au sardex en Sardaigne, sont des monnaies qui sont la fois numériques et émanent, dirons-nous, de l'entreprise et pas uniquement du circuit institutionnel, même si la Collectivité, par délibération du PADDUC particulièrement, a vocation donc à les impulser, impulser ici *i soldi corsi*.

Sixièmement, un soutien plus marqué à l'innovation. On l'a souvent dit, y compris au travers de l'ADEC ou du Conseil exécutif en général, on ne soutient pas de la même manière la création d'un Spar en zone rurale, d'un salon de coiffure à Aiacciu ou d'une startup. On a donc besoin d'outils dédiés et c'est un peu ce que nous vous proposons.

Et enfin, nous considérons que certains domaines que j'évoquerai rapidement, notamment le crédit-bail immobilier qui est développé partout ailleurs et qui ici demeure insuffisamment en pointe, méritait également une approche dédiée.

À partir de là donc, la proposition qui vous est faite intègre un certain nombre de fonds. Et je voudrais en quelques minutes à peine vous les rappeler tous.

1. Proroger le fonds de trésorerie pour les TPE et PME (TPE particulièrement) avec, si vous en êtes d'accord, si vous en délibérez, la libération ou la programmation d'une deuxième tranche de 5 M€ au COREPA qui interviendra au troisième trimestre de l'année en cours. Ce qui permettra à la CADEC de continuer à avancer.

2. La création d'un fonds de garantie spécifique pour les publics précaires qui a été actée avec dans le même lot un fonds de prêt d'honneur et un fonds de micro-crédit solidaire dont nous vous proposons également qu'il soit toiletté, remis en perspective et dynamisé.

3. La création d'un fonds d'amorçage. Je vous y rends attentifs un instant. Comme cela a été rappelé par Olivier MOSCONI et Xavier PIERI en commission des finances, toutes les collectivités comparables à la nôtre ont recours à la création d'une SASU (société par action simplifiée unipersonnelle). Cette création nous est aujourd'hui indispensable pour pouvoir doter FemuQui Ventures d'éléments de sécurisation juridique en même temps que d'une impulsion nécessaire au lancement d'un fonds nouveau qui sera doté de 4 M€ et qui permettra donc de booster l'innovation dans notre pays.

4. Le Prêt à taux zéro qui va être donc traité par les chambres de commerce de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Je vous y rends très attentifs, si vous me le permettez.

Nous nous mettons 2 fois 750 000 € en payant les frais de dossiers et en bonifiant les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont, en gros, à 2,40 % (avec l'assurance, on est entre 2,40 et 3 %). On les ramène à quelque chose qui est proche de 0. Et pour 1,5 M€ que l'on met, on compte sur à peu près 800 dossiers du nord au sud.

Plafonnement du prêt par entreprise, 50 000 € On compte sur un prêt moyen à 30 000 €; $30\,000\text{ €} \times 800 = 24\text{ M€}$ par lesquels on implique le secteur bancaire et avec 1,5 M€ de la part de la Collectivité, et je dis bien de la part de la collectivité publique et pas uniquement de la Collectivité de Corse, abondés par les chambres de commerce, on vient en impact direct et induit sur près de 25 M€ dans l'économie de la Corse, avec donc un secteur bancaire qui pour le coup est parfaitement sécurisé et des chambres consulaires qui, conformément et aux droits et aux usages, interviennent directement. Je vous épargne la lecture fastidieuse de la maquette financière, mais elle est éloquente et intéressante à plus d'un titre.

5. Le besoin de financement d'action en faveur des collectivités territoriales. Je n'y reviens pas. Sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, décision a été prise de reporter à la rentrée de septembre la mécanique plus précise du dit fonds. L'idée étant de l'articuler avec la Direction des dynamiques territoriales, ainsi qu'avec celles et ceux qui concourent à la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité. Je pense à la Chambre des territoires, au Comité de massif et à tant d'autres, pour aboutir donc à une démarche conjointe et efficiente.

Un instrument financier dédié à l'avance remboursable, donc à l'investissement qui également nous revient de la part des entreprises, ainsi qu'au crédit-bail immobilier. Je vous épargne là-aussi, je suis sûr que vous avez regardé le détail des maquettes financières.

6. Abonder le FRIDEC. De quoi s'agit-il ? C'est le Fonds dédié à l'innovation qui n'est plus abondé depuis un certain temps et dont nous considérons qu'il a vocation à l'être davantage.

Je vais vous rappeler brièvement trois chiffres :

Une entreprise corse a un niveau d'endettement moyen pour son équipement de 56 000 €

Une entreprise de PACA a un niveau d'endettement moyen de 87 000 €

Une entreprise donc, en Languedoc-Roussillon est également autour des 80 000 €

Ce qui veut dire concrètement que nos entreprises dont la sinistralité est moins marquée (en témoigne le nombre, même s'il est beaucoup trop important, de redressements judiciaires et de liquidations devant la juridiction commerciale), dont l'accès au crédit est désormais simplifié, fluidifié, développé ont aussi besoin donc d'un équipement qui soit plus fort et dont nous considérons, dès lors qu'il est plus développé, qu'il concourt aussi à une vitalité économique beaucoup plus marquée.

Il s'agit pour nous, donc, d'investir dans le domaine du crédit-bail immobilier et de l'avance remboursable avec notamment un retour des fonds de la CADEC.

Enfin, 3 ou 4 derniers fonds :

L'abondement du fonds pour les avances remboursables à l'amorçage, le fameux FIFARA, qui depuis décembre 2011 donc mérite aujourd'hui un développement un peu plus marqué.

L'ensemble des outils qui sont mobilisables par Bpi France, je pense particulièrement aux fonds de garantie FEDER et aux prêts FEDER Innovation.

Et je voudrais terminer. Je sais que tout ceci est technique, je sais que tout ceci est un peu fastidieux, que l'on manipule des données juridiques, techniques et des chiffres qui peuvent sembler lourds mis bout à bout, mais il en va à ce stade d'une phase déterminante dans le développement économique de notre île et dans notre capacité collective à doper la croissance qui est en cours.

Non content, dirais-je, de mettre en œuvre ces fonds ou d'abonder l'ensemble des fonds préexistants, nous développons également un certain nombre de grandes directions sur lesquelles, très rapidement, je voudrais vous rendre, en conclusion ou presque, attentifs.

Premièrement, par décision de la Collectivité conjointement avec les outils financiers, et c'est une donnée fondamentale, les fonds reviennent aux instruments. Quand vous accordez une subvention, elle va à l'entreprise et elle y reste, même si l'on bénéficie, et c'est normal, d'effets de consolidation et d'effets induits. Les fonds que nous attribuons, puisqu'il s'agit non plus de subventions mais d'avances remboursables dans la plupart des cas, sont réinjectés dans les instruments financiers. Donc, ce que vous allez décider, en tous les cas je l'espère aujourd'hui, c'est d'amorcer un cycle qui sera un cycle long et dont les effets financiers ne se limiteront pas à la durée d'une mandature ou même à la période ou à la durée de portage, dirons-nous, d'un marché donné.

Nous vous proposons également une conférence territoriale bancaire placée sous la présidence du Président du Conseil exécutif. Vous devez peut-être savoir que dans toutes les collectivités ou territoires comparables au nôtre, existe un comité local des banques qui ici n'a jamais été mis en œuvre. Donc, nous vous proposons, à raison d'au moins deux fois par an, conjointement avec la Banque de France, d'inviter l'ensemble des banques présentes dans l'île, pour qu'elles nous expliquent les éléments de leur politique et que l'on voit ensemble ce qu'il y a lieu de faire ou pas.

Nous allons enfin créer un comité des financeurs qui va venir compléter la plateforme de financement MOVE notamment, et qui va réunir l'ensemble donc des acteurs dédiés à cette fin. Et acter ce qui n'existait pas

pour l'heure : la création d'un réseau de Business Angels ; l'idée étant là-aussi de mobiliser non pas simplement les fonds publics mais également l'épargne et les fonds privés dans une logique donc de développement, et notamment de tout ce qui a trait à l'innovation.

Vous aurez donc compris, M. le Président, Mmes et MM. les conseillers, et j'en aurai terminé à ce stade, qu'il s'agit :

- Premièrement, d'avoir une politique d'ingénierie publique de financement de l'économie qui soit à la hauteur des enjeux que nous avons assignés au Riacquistu Economicu è Suciale ;
- Deuxièmement, que désormais l'ensemble, ou presque, des défaillances de marchés, des besoins exprimés par nos entreprises sont en mesure de trouver une réponse rapide, technique et adaptée.
- Troisièmement et enfin, que le dit plan, dès lors que vous en aurez délibéré, deviendra pleinement opérationnel à compter de la rentrée et permettra donc à nos TPE et à nos PME de retrouver un horizon de financement qui soit, je l'espère, beaucoup plus clément et beaucoup plus ouvert avec, je le redis, cet effet levier tout à fait considérable, 40 à 45 M€ investis pour un retour dans l'économie et des effets induits de l'ordre de 200 à 250 M€, avec l'effet levier que l'on connaît tous.

Mon dernier mot sera pour dire que si ce plan, après que vous en ayez délibéré, devait être perfectible, ce qui est par nature le cas, et pourquoi pas revu, nous avons également institué, c'est un des éléments du rapport, un comité de gestion et quelque part une clause de revoyure qui nous permettront, pourquoi pas au sein de l'Assemblée elle-même, de réévaluer les politiques mises en œuvre et de les ajuster au plus près des besoins de nos entreprises.

Voilà Président, en un peu moins d'une demi-heure, mais je crois que le sujet le méritait, ce que je voulais vous dire à ce sujet et je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif, pour cet exposé particulièrement passionnant, c'est vrai, et important.

Donc, il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. François ORLANDI a souhaité savoir d'une part, si les établissements bancaires du continent étaient susceptibles d'apporter leur contribution et dans l'affirmative s'il existait pour ces dernières, des garanties particulières.

D'autre part il s'est interrogé sur l'existence ou non d'avantages fiscaux pour les contributeurs.

Concernant le crédit-bail, **M. Olivier MOSCONI**, pour l'Agence du Développement Economique de la Corse (ADEC), a répondu que les co-bailleurs possédaient une garantie sur le bien, puisqu'ils procédaient à son acquisition afin de le louer à l'entreprise pour une durée située entre 10 et 15 ans.

En revanche, sur l'ensemble des autres outils, plusieurs dispositifs de garantie ont été mis en place, cela afin de permettre l'accès à la dette bancaire soit en partageant le risque avec un prêt d'honneur, soit avec un mécanisme de garantie, porté par la Caisse de Développement de la Corse (CADEC), par exemple.

Concernant la question relative aux avantages fiscaux, il a précisé, que pour les business angels, ils étaient inexistantes, le contributeur prenant une participation dans l'entreprise.

M. Xavier PIETRI, pour l'Agence du Développement Economique de la Corse (ADEC) a indiqué que ce modèle de financement était largement utilisé, notamment pour l'amorçage de sociétés innovantes.

Il a précisé qu'il existait des réseaux de business angels territoriaux ainsi que des réseaux sectoriels. A ce titre, il sera possible de faire appel à un réseau présent en Europe, spécialisé dans un secteur, afin de procéder à des investissements en Corse.

M. Olivier MOSCONI a souligné la présence de 64 réseaux thématiques de business angels, concernant des secteurs comme l'innovation ou encore l'économie de la mer.

M. Paul LEONETTI a souhaité savoir si des domaines étaient exclus du bénéfice de ce dispositif.

En réponse, **M. Olivier MOSCONI** a indiqué que parmi les 64 thématiques aucun secteur n'était écarté de ce dispositif de financement.

M. Jean-Christophe ANGELINI est intervenu pour préciser qu'il s'agissait d'un financement général qui n'excluait aucun domaine et qui tendait à intégrer une population, qui n'avait auparavant pas accès à ces dispositifs de financement.

Il a souligné que la Collectivité de Corse avait vocation à avoir un rôle d'impulsion en matière d'ingénierie financière, à savoir apporter les outils, afin que les établissements bancaires puissent faciliter l'accès au crédit.

Rappelant que la Corse devait arriver à une maîtrise de son ingénierie financière, il a indiqué que la CdC devait, par l'intermédiaire de l'ADEC, déterminer et mettre en œuvre les grandes politiques de financement et d'ingénierie de financement de l'économie.

M. Petr'Antone TOMASI s'est interrogé sur la procédure et notamment sur les conditions d'accès à ces microcrédits.

M. Jean-Christophe ANGELINI a indiqué qu'il appartiendra à l'ADEC de lancer, par voie d'appels d'offres, l'ensemble des procédures dédiées, à l'issue desquelles seront désignés des outils financiers qui permettront d'assurer, sous le contrôle de l'ADEC et de la plateforme Fin'impresa, la sélection des dossiers et l'instruction des candidatures avec in fine, le paiement.

M. François ORLANDI a souhaité savoir si pour chaque catégorie avait été défini un montant maximum de financement.

En réponse, **M. Olivier MOSCONI** a indiqué qu'effectivement cela avait fait l'objet d'un cadrage et l'ensemble des fonds plafonnés.

M. Paul LEONETTI a souhaité disposer de précisions quant à l'accueil de ces dispositifs par les organismes bancaires.

M. Olivier MOSCONI a répondu que l'accueil était très favorable et précisé que les banques faisaient partie intégrante des instances délibérantes des outils financiers.

M. Jean-Christophe ANGELINI a souligné que l'accueil était d'autant plus favorable que cela permettait de réduire considérablement le risque, au regard des modalités d'intervention qui sont intéressantes pour les banques.

M. François ORLANDI s'est interrogé sur les capacités de traitements des demandes enregistrées. Il a souhaité savoir quel était le taux de traitement envisagé.

En donnant l'exemple du prêt à taux zéro reposant sur une bonification du taux d'intérêt et de frais de dossiers supportés par les banques **M. Olivier MOSCONI**, a répondu que la totalité des demandes pourront être prises en comptes.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation du groupe Andà per dumane)

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif,

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous en aparté, mais je tiens quand même à partager publiquement le mécontentement des membres de notre groupe.

Encore une fois, vous nous demandez de voter l'urgence ! Or, une urgence doit être liée à un fait d'actualité soudain et imprévisible, à un caractère impérieux. Malheureusement, le tissu économique local, les difficultés des entreprises ne sont pas nouvelles... Pour cause, le dispositif "Corse Financement" sur lequel vous basez votre rapport a été voté en 2009.

Par ailleurs, nous avons bien compris qu'il était impératif de voter ce rapport avant le 31 juillet prochain. Mais, M. le Conseiller exécutif... gouverner c'est prévoir !

Certes, votre majorité est absolue et vous donne toute latitude dans vos prises de décisions ; peut-être est-ce une manière de ne pas nous associer à vos travaux ?

Le Président de l'exécutif fait parler les statistiques. On entend que seuls 4 rapports sur 52 ont été transmis hors délais, mais quels rapports !!! L'étude du port de Bastia, OREZZA, le foncier et celui-ci ! Des rapports stratégiques et techniques.

Avec une transmission du rapport lundi et une présentation par vos services en commission du développement hier après-midi à 16 h 00, alors que certains commissaires, dont je fais partie, devaient assister à la même heure à la commission permanente, il nous a été impossible de travailler sérieusement sur ce rapport qui présente, nous l'espérons pour les entreprises, de nouveaux leviers de financement et qui mérite un intérêt particulier.

Compte tenu de ces retards et dans l'incapacité matérielle de travailler sérieusement sur ce rapport, notre groupe ne participera pas au vote.

Le Président TALAMONI

Mattea CASALTA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Vous l'aurez compris, je ne parlerai pas sur le même ton.

Donc, au contraire, je pense que nous avons voté un délai abrégé et que l'économie locale l'impose. Quand on est au fait de l'actualité, quand on est dans la rue et qu'on écoute les gens, quand on est près d'eux, on les entend.

Donc, merci, M. le Président de l'ADEC ! Merci, pourquoi ? D'abord, pour toutes les actions déjà menées par l'ADEC depuis le début de notre mandature. Ce sont des dossiers qui ont été traités. Ce sont des entreprises qui ont été sauvées. Ce sont des entreprises qui sont soutenues et forcément, c'est de l'emploi maintenu.

Donc, moi je voudrais quand même retenir, parce qu'évidemment le rapport a été extrêmement précis pour ceux qui l'ont écouté et je pense qu'il était vraiment de grande qualité et je crois pouvoir dire que c'est un rapport majeur de cette mandature.

Pourquoi « majeur » ? Non pas parce qu'il est présenté parce Jean-Christophe ANGELINI, non ! Il est majeur parce que notre société est dans un tel état, notre Corse est à construire et donc, évidemment, ça passera par l'économie et le développement économique raisonnable, et c'est de cela dont il s'agit.

Moi, je retiens quelques mots quand même : soutien, accompagnement, renforcement... Tout cela destiné aux entreprises existantes d'abord, mais aussi à d'autres porteurs de projets. On facilite les choses, on essaye de simplifier de façon à ce que tous les secteurs de l'économie puissent avoir accès à des financements presque « sur mesure ». Donc, ces outils, pour l'avenir de la Corse, sont essentiels.

Et surtout, je pense, M. le Président, qu'avec vos services, vous êtes à l'écoute des différents publics de notre société. Et donc, effectivement, ce rapport s'adresse à tous et implique tout le monde : il implique l'ADEC, il implique la CADEC, il implique les CCI, il implique forcément notre collectivité territoriale et il implique aussi l'épargne privée.

Je pense que, effectivement, là, nous retrouvons une vraie dynamique de financement et que ce que j'ai ressenti en lisant ce rapport, c'est que, réellement, on va vers une économie pérenne. On arrête là-aussi, comme dans d'autres domaines, la subvention, la manne qui venait d'ailleurs et on est dans la production. Parce qu'effectivement, les porteurs de projets ont besoin d'être rassurés, ont besoin de financements certes, mais ont besoin d'être rassurés pour que leur entreprise se pérennise.

Et, ce que j'ai noté aussi et qui me semble de grande importance, au-delà du levier évident que peut provoquer ce genre de financement à tous les niveaux... Effectivement, réinjecter 250 M€ dans l'entreprise corse, c'est extraordinaire, il faut quand même qu'on en ait conscience, mais ce qui me paraît important aussi, c'est de noter que cet argent sera réinvesti au fil du temps. Cet argent reviendra à la Collectivité. Donc, il y a une transparence parfaite puisque vous avez donc un contrôle général des aides, nous avons un remboursement des outils financiers, un conseil stratégique et un comité technique de gestion. Tout cela présidé par le Président du Conseil exécutif, géré par l'ADEC et les différents partenaires.

Je crois que cela va vraiment dans le bon sens et je pense que, enfin, nous allons pouvoir commencer à véritablement travailler dans ce pays et véritablement à produire.

Alors, c'est vrai que nous avons voté l'urgence, mais vraiment là, nous le comprenons parfaitement, et dès la rentrée, les entreprises pourront bénéficier de ces aides. C'est extraordinaire ! Je ne sais pas si vous réalisez, c'est magique !

Donc, félicitations pour ce rapport ! Et je pense que toutes les entreprises seront ravies d'entendre une communication là-dessus et j'espère qu'elle sera la plus précise possible pour que, effectivement, tout le monde comprenne bien.

Merci beaucoup.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. François ORLANDI.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

J'étais en commission des finances en début d'après-midi, c'est pratiquement le moment où on a découvert le rapport. Donc, je m'associe aux déclarations qui ont été faites précédemment, comme l'ensemble des membres de mon groupe, sur la transmission tardive d'un document aussi important.

Je ne doute pas ni de la volonté, ni de la capacité des cadres de l'ADEC pour construire un projet utile et nécessaire à la Corse et aux entreprises notamment. Il est d'une telle technicité que le peu de temps qui nous a été attribué pour en prendre connaissance ne permet pas de faire le tour de quelque chose d'aussi complexe et avouons-le, sans prendre des avis avisés qui nous éclaireraient un peu plus.

On parle de consultations juridiques, elles sont, ou elles seraient de bon aloi. Le problème, c'est qu'on ne les connaît pas, on ne connaît pas le résultat.

Ce dossier n'a pas été présenté, sauf erreur, au conseil d'administration de l'ADEC, donc il n'a pas été discuté.

Donc, un certain nombre d'éléments juridiques qui portent quand même des incertitudes - je dis bien « des incertitudes » -, qui ne serait pas du fait d'une volonté de cacher quoi que ce soit, pas du tout, mais je pense que sur des montants aussi importants, sur un dossier aussi important que celui-ci, la place pour l'incertitude doit être réduite à son maximum. Et il aurait été en effet de bon aloi qu'il nous soit présenté en temps et en heure.

J'ai cru comprendre qu'il y avait une date butoir qui est celle du 31 juillet pour pouvoir faire prospérer cette offre. Présenté le 27 juillet pour le 31 juillet, avouez que !... Portant sur autant de millions d'euros ! C'est quelque chose qu'il est quand même difficile d'assumer.

Alors, moi, j'ai envie de vous dire que je veux faire confiance au Président de l'ADEC et au Président de l'Exécutif sur la mise en œuvre des éléments dont certains m'ont paru tout à fait accessibles lors de la présentation en commission des finances, mais d'autres qui m'ont totalement échappé. J'ai envie de faire confiance parce que je sais leur foi au développement économique. Simplement je crois que, comme nous l'avons fait pour le Port de Bastia, comme nous le ferons peut-être, sauf si la lecture des éléments nous porte à nous positionner différemment, ces dossiers transmis en dernière minute et d'une aussi haute importance ne nous paraissent pas devoir obtenir notre assentiment sans la réflexion nécessaire qui conviendrait.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Très brièvement pour expliquer un peu le vote du groupe.

Également, ce que nous reprochons, c'est bien sûr la méthode, le passage en force et la volonté de ne pas discuter, de ne pas avoir le temps de réellement étudier ce dossier qui, effectivement, n'a même pas été présenté à l'ADEC en amont, ni au CESEC effectivement, alors qu'on aurait pu je pense le faire autrement.

Donc, pas tant sur le projet en lui-même, mais évidemment sur la méthode, on ne peut que déplorer ce type de méthode à l'heure actuelle.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président.

Pour Corsica Libera, on ne va rentrer dans le débat du délai abrégé puisque pour notre groupe, c'était une nécessité effectivement de passer ce rapport lors de cette session au vu du contexte économique local.

Pour clore ce sujet et rentrer dans le vif, j'ai envie de vous dire, je commencerai cette intervention en citant quelques chiffres que vous reprenez pour certains dans votre rapport :

47 000 entreprises sont implantées en corse ;

4 501 entreprises ont été créées cette année, soit une progression à souligner.

Pour autant fin mars 2019, donc sur 12 mois, 415 entreprises ont été enregistrées comme défailtantes, avec notamment 48 liquidations judiciaires prononcées.

Vous l'avez dit notre tissu économique a des spécificités dont il faut tenir compte et qui au travers de ce rapport permettent de consolider une politique d'ingénierie financière territoriale ambitieuse, mais également innovante au service et au profit des entreprises qui permet de répondre à leurs différents besoins de financement et surtout de les accompagner tout au long de leur existence.

Effectivement, ce rapport est très technique, très complet.

J'aborderai donc deux points :

Le premier qui concerne la proposition de finaliser avec la banque des territoires, qui gère des crédits dédiés, un cadre général destiné à mettre en œuvre de manière expérimentale un outil de microcrédit universel.

Je le rappelle le MICROCREDIT UNIVERSEL est réservé aux personnes les plus en difficulté financièrement et permet à l'emprunteur de financer des biens dans le but d'améliorer son quotidien et sa situation.

Au-delà du micro crédit professionnel existant qui avait pour but de développer ou d'améliorer une activité professionnelle, le microcrédit social a pour but quant à lui d'améliorer la situation de l'emprunteur à travers un projet personnel et est réservé aux personnes n'arrivant pas à obtenir de prêt bancaire classique.

Vous citez dans votre rapport la délibération de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 relatif au rapport d'orientation de la commission du développement social du microcrédit universel corse qui avait été réalisé suite à la présentation du SRDEII qui avait induit deux innovations :

La première inhérente à la nature même de la mesure, puisque le périmètre de ce microcrédit ne s'adressait plus seulement aux petites entreprises mais également aux ménages ;

Et la seconde qui était relative à l'évolution de la réglementation communautaire puisque depuis 2013, le financement du dispositif ne peut plus passer par un conventionnement mais par un appel d'offres que l'Assemblée aura la charge d'approuver.

Donc aujourd'hui, dans le contexte social dans lequel se trouve la Corse, face aux chiffres malheureusement que nous connaissons bien, la région dite française la plus pauvre, 1 personne sur 5 qui vit sous le seuil de pauvreté, nous ne pouvons que nous réjouir de voir enfin l'effectivité de cette proposition destinée à un public précaire et éloigné du monde de l'entreprise entrer bientôt, nous l'espérons, en vigueur.

La seconde concerne l'intégration des Business Angels dans l'écosystème financier puisque, vous l'avez dit, cela permettrait de compléter l'offre de financement en capital pour les phases risquées et d'autre part, et c'est ce qui nous intéresse véritablement, de favoriser l'accès à un cofinancement privé sur mobilisation de l'épargne privée en Corse.

L'épargne en Corse est considérable et pourtant la part investie dans l'économie productive locale, est infime.

Pourquoi ? Eh bien aujourd'hui et depuis toujours, le système bancaire n'a jamais joué le jeu pour les Corses. Et notre courant politique a toujours plaidé pour que cette épargne corse soit mobilisée à destination de l'économie locale.

Nous avons toujours pensé qu'il fallait construire des outils financiers à travers deux propositions : un fonds de garantie et une banque de développement avec des principes éthiques. C'est au prix de cette conjonction

de mesures cohérentes que nous créerons de la richesse, que nous sortirons du saupoudrage et de l'assistanat, et surtout que nous engendrerons une responsabilisation.

Nous ne pouvons donc aujourd'hui que vous féliciter de la prise en considération de cette épargne corse en tant que levier économique.

Et sans grande surprise, nous voterons bien évidemment ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Simplement quelques mots pour réagir aux différentes interventions des groupes notamment de l'opposition.

Je crois que les enjeux de ce rapport dépassent très largement la question du délai abrégé ou encore des consultations juridiques, d'autant que je pense que sur ce dossier on peut largement faire confiance aux services de l'ADEC dans leurs compétences, d'autant qu'en commission il a été précisé que les dispositifs tels qu'ils sont proposés sont déjà déployés dans de nombreuses régions et efficaces par ailleurs (Business Angels, plateformes de participation ou encore la SASU).

Donc, c'est vraiment un rapport qui dépasse à mon sens ces enjeux pour l'économie insulaire et qui est innovant puisque finalement la stratégie d'ingénierie financière est complètement remodelée. Je crois pouvoir dire que par les sommes investies (40 M€), l'effet levier qu'on est en droit d'attendre, on peut créer un nouvel écosystème du monde de l'entreprise par la mutualisation et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs (la CAPI, l'ADEC...) et donc créer de nouvelles synergies et répondre aux enjeux du territoire et rattraper les retards et les difficultés que peuvent connaître notamment les TPE insulaires.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Pratiquement, je ne devais pas intervenir, sauf que je voudrais réagir.

Premièrement, si nous pensions que ça n'allait pas dans le sens des intérêts de la Corse et des Corses, nous aurions voté contre. Cela nous arrivera peut-être dans cette session de le faire. Et j'ai envie de dire, normalement la logique c'est que souvent on a une opposition qui vote contre. Aujourd'hui, nous on va se contenter de ne pas participer au vote.

Ensuite, il y a quand même un ou deux points sur lesquels justement cette question de la capacité à travailler, moi je vous le dis sincèrement, pour moi c'est quasiment de l'allemand et je ne parle pas du tout allemand. Donc, à un moment donné, et dans notre groupe, à 6, je ne vous cache pas qu'il y a sûrement quelques petites compétences, ça peut aussi arriver, mais il y a aussi parfois de grandes lacunes. Donc, on est obligé de faire appel à des gens qui, à l'extérieur, peuvent nous conseiller ou pas.

Moi, aujourd'hui, par exemple, j'ai cru voir... J'hésite presque à poser la question, parce que je ne veux pas être ridicule non plus, mais je vais quand même m'y essayer. J'ai l'impression qu'il y a une réutilisation de fonds européens qui n'auraient pas été encore consommés, est-ce que c'est le cas dans le rapport ? Et pourquoi cette non-consommation ?

Est-ce qu'aujourd'hui, vous pouvez nous éclairer sur les financements qu'on va utiliser ? J'ai l'impression, et je préfère le dire, qu'il y a des financements d'État importants, et d'ailleurs, si je le dis, c'est bien sûr, vous vous imaginez, pour m'en féliciter. Parce qu'évidemment, je me félicite, Mattea, moi aussi. J'ai vu ton enthousiasme, je pense qu'en octobre, on a réglé les problèmes de la Corse, je pense que ça va être cela. C'est tout ce que j'espère. C'est tout le mal que je souhaite à Jean-Christophe ANGELINI et à Gilles SIMEONI de régler tous les problèmes de la Corse.

Pour revenir, je pense que ça va dans le bon sens, mais je veux être prudent.

La SASU, ça a été évoqué. J'ai des gens qui s'inquiètent de savoir si véritablement une collectivité territoriale comme la nôtre est en capacité juridique et si on est vraiment blindé de ce côté-là pour créer cette société. Ce sont des interrogations.

Et je le répète, ou je demande des éclaircissements à l'Exécutif, vraisemblablement, ce dispositif va dans le bon sens. Si on était mauvaise langue, on vous dirait « on crée une clientèle ». Mais si je suis un peu honnête intellectuellement, je vous dis aussi qu'on attend toujours de la collectivité publique qu'elle aide les entreprises pour se sauver, pour aller mieux, pour aller de l'avant. Donc, oui c'est forcément un dispositif qui va dans le bon sens et personne ici ne nie la difficulté que connaissent nos entreprises aujourd'hui en Corse.

Mais cette question de la forme aujourd'hui, sur ce dossier-là... Et c'est pour cela que j'insiste. Tout à l'heure, le Président de l'Exécutif nous dit « non mais vous avez reçu 40 ou 50 rapports dans les temps ». En aparté, je disais à François ORLANDI, oui on a eu le fameux rapport où on plante 3 arbres à Zerubia, on l'a eu dans les temps. Si je suis méchant, je dis cela, je le taquine comme ça.

Si je suis sérieux, je lui dis « Président, j'ai fait tout à l'heure une intervention et je le redis, c'est le sujet du Port de Bastia, qui est LE sujet structurant des transports de la Corse ; c'est le sujet des eaux d'Orezza, c'est une des entreprises phare de la Corse ; c'est le sujet à 45 M€ en direction de l'économie ». Alors ce n'est pas trois petits rapports, ceux-là il nous faudrait même, au-delà du délai car il aurait fallu les avoir début juillet, parce que derrière, si on veut sérieusement faire notre travail sur des sujets importants... Demain, dans la rapidité, on vote une subvention pour sauver un club de foot, ou autres, ça peut se faire vite, ça peut se décider, il n'y a pas besoin d'une grande technicité, il y a un courage politique à avoir ou ne pas avoir. Mais sur un rapport de ce genre, je pense que c'est cela que l'on dit. Et je le répète, c'est d'ailleurs pour ça qu'on ne votera pas contre.

Tout à l'heure, vous nous entendrez peut-être, sur un rapport, manifester un mécontentement plus fort et voter contre, à moins qu'on soit rassurés, j'en ai parlé au Président du Conseil exécutif. Mais là, ce n'est pas le cas. Ça va dans le bon sens, mais il faut que vous entendiez qu'on a nos propres limites à 6. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Jean-Christophe ANGELINI va brièvement, à ce stade, répondre à deux ou trois interpellations qui sont, il faut bien le dire, du niveau plutôt de la forme, même si la forme peut à un moment donné être pénalisante s'agissant du travail que nous sommes tous amenés à faire et en droit de faire dans de bonnes conditions.

Mais je crois qu'il faut quand même, une fois qu'on a dit cela, et je l'ai dit moi-même, de manière générale sur l'ensemble des dossiers qui n'ont pas été transmis dans les délais, et vous le dites vous-mêmes, il va dans le bon sens. Vous dites « ça va dans le bon sens », donc si ça va dans le sens, et c'est le plus important, et là on touche au fond, effectivement, ce rapport... On a beaucoup loué les services, il y a aussi peut-être le Président de l'ADEC quand même qui y est pour quelque chose aussi. Les services bien entendu, mais également...

Encore une fois, il y a le problème de forme, d'accord. Et après, il y a aussi un sujet qui est d'une importance considérable et un rapport qui, manifestement, va dans le bon sens et vous l'admettez.

J'aurais, en ce qui me concerne, souhaité que l'on parle davantage du fond sur les bancs de l'opposition et que l'on puisse faire la part des choses entre le problème de délai et quand même, malgré le problème de délai, la capacité que nous avons tous à cette heure-ci de voir que ce rapport est un excellent rapport et qui va dans le bon sens, ce n'est pas moi qui le dis, c'est un membre de l'opposition.

Voilà ce que je voulais dire. Faisons la part des choses. Les délais et le fond.

Vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Juste une petite chose, Président. Je comprends, on comprend, tout le monde est intervenu en ce sens. Juste une chose qui est très révélatrice, je ne sais plus qui est le rapporteur de la commission du développement : combien de commissaires sont intervenus hier en commission du développement ?

Brouhaha.

Je suis désolée, mais alors apparemment, ça n'a pas été retranscrit.

Le Président TALAMONI

Ce que je veux dire c'est qu'on est d'accord.

Mais à ce stade, est-ce que sérieusement nous ne sommes pas tous en mesure là, même sans être des spécialistes et d'ailleurs, je ne suis pas un

spécialiste des choses économiques, de nous rendre compte que ce rapport est un bon rapport ? Oui ! Et ça a été dit et ça a même été reconnu.

Mme Christelle COMBETTE

Depuis hier 16 heures, en tous les cas personnellement, apparemment Jean-Charles ORSUCCI pareil, on n'est pas en mesure de traiter un tel rapport qui nous a quand même été présenté pendant une demi-heure ! Non ! Et effectivement, un rapport d'importance, et quoi qu'en dise notre collègue Mattea, nous aussi on est dans la rue, nous aussi on voit ce qui se passe...

Le Président TALAMONI

Nous n'en doutons pas.

Mme Christelle COMBETTE

Il n'y a pas de discussion là-dessus, on ne discute pas sur le fond du problème des entreprises corses. On discute juste sur la forme et on aurait aimé participer et vous accompagner, M. le Conseiller exécutif, dans justement ce projet, parce que c'est un projet certes important pour le monde économique.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

30 secondes. Je comprends, on a été dans l'opposition, on a joué notre rôle d'opposition... Je vais juste dire une chose : c'est vrai, on aurait dû le recevoir avant, on l'a dit, le Président l'a dit, mais quand même ! En commission des finances, François ORLANDI a posé un certain nombre de questions, il y a quand même eu une présentation du Conseiller exécutif, des services que je salue et que je félicite, dans des détails, vraiment ! Même si ce n'est pas suffisant, mais quand même, on est quand même bien imprégné du dossier. Moi, je l'ai aussi découvert comme vous, et je ne suis pas plus compétent que vous dans le domaine, mais j'ai quand même compris un certain nombre de choses et je vous félicite des explications qui ont été données. Et des questions qu'on a pu poser au fur et à mesure.

C'est vrai que sur la forme, on est d'accord. Mais sur le fond, quand même, c'est un dossier qui a été présenté, qui a été vraiment bien présenté,

bien défendu et Jean-Christophe a parlé pendant une heure en commission, et les services ont expliqué pendant une heure.

Je tenais quand même à le rappeler, même si ça n'excuse rien du rapport qui a été transmis très tardivement.

Le Président TALAMONI

Oui, il ne faudrait peut-être pas refaire éternellement le débat, parce que là nous en étions déjà...

M. François ORLANDI

Si vous me donnez la parole très, très brièvement, M. le Président.

On a eu une présentation en commission. Je ne suis pas suffisamment au fait et je salue les compétences des membres de la commission qui ont tout compris en si peu de temps. J'ai évolué une trentaine d'années dans la banque, et il y a beaucoup de choses qui m'ont échappé. Il y a un certain nombre de choses que j'ai comprises parce qu'on me les a expliquées, et puis d'autres pour lesquelles j'avoue encore maintenant, peut-être que je reprendrai ce rapport pour essayer de comprendre.

Le rapport va dans le bon sens... Nous présumons qu'il va dans le bon sens parce que nous avons envie de faire confiance et que nous sommes confiants dans la démarche de l'Exécutif. Pour autant, dire que pour ma part et pour avoir échangé avec les membres de notre groupe que nous avons tout compris en si peu de temps, eh bien je vous le dis très humblement ce n'est pas le cas.

Le Président TALAMONI

Marie-Anne PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Moi, je voulais juste poser une question concernant le bail à construction qui sont en fait, semble-t-il, des baux sur 10 ou 15 ans, vous n'êtes pas sans ignorer qu'en sortie, il y a une plus-value qui est monstrueuse pour le preneur. Donc, il faut que ces baux soient au moins de 30 ans pour éviter la plus-value.

Le Président TALAMONI

Merci. Quelques mots de synthèse de Jean-Christophe ANGELINI qui va battre sa coulpe sur les délais et récolter les lauriers auxquels il a droit sur le fond.

M. Anne TOMASI

M. le Président, juste une petite minute, si vous permettez. Je vous remercie, je vous promets que je ne dépasserai pas.

Je me demandais juste si les Conseillers avaient remarqué que le rapport avait été mis à la disposition mercredi 17 et non certes lundi 15, comme il aurait dû l'être. Mais si on considère que ce sont les deux jours qui ont manqué entre le lundi et le mercredi qui ne permettent pas la compréhension du dossier, je suis un peu étonnée.

Le Président TALAMONI

Jean-Christophe ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci à vous toutes et à vous tous pour ce débat. Vous dire en trois mots le sentiment qui est le mien. Moi, vous me connaissez, je veux positiver et considérer donc que l'intérêt de la discussion pour l'économie de la Corse et pas le débat légitime, bien qu'excessif à mon goût, j'y reviendrai d'un mot, sur la transmission tardive.

Donc, en trois mots, enthousiasme, remerciements notamment aux élus de la majorité, tous groupes confondus, et en même temps attente bienveillante des effets sur l'économie corse du rapport qui, je l'espère malgré tout, va être voté.

Alors quelques éléments. Christelle COMBETTE, merci pour l'intervention. Ceux qui ont la mémoire de ce dossier et la mémoire de ce qu'est Corse Financement depuis 2009, et je pense que vous en êtes, apprécieront d'autant moins la non-participation, que je ne conteste pas, qui est aujourd'hui la vôtre. Je le redis, j'entends, et je n'y reviendrai plus, ou en tous les cas très peu, que ce soit un élément gênant qui vous empêche de vous approprier pleinement les problématiques, qui ne vous permette pas de travailler comme vous le faites sur d'autres rapports, le rapport en question. Néanmoins, à partir de là, ni l'ADEC, ni moi-même, n'avons à juger, ce sont,

je le dis sans démagogie, ni populisme, nos entreprises et notre économie qui jugeront.

Si vous considérez que le fait que le rapport soit transmis tardivement, mais je le dis sérieusement Christelle, c'est un signe qui doit vous empêcher de voter en faveur de 45 millions dans l'économie de la Corse, avec 200 millions d'effets induits, c'est votre droit le plus absolu.

Hyacinthe a dit : quand nous étions dans l'opposition, nous avions-nous-même un certain nombre de pratiques, dont je veux croire qu'elles n'étaient pas comparables à celle-là, je le dis avec toute l'amitié et tout le respect qui vont caractériser nos relations. Mais là, je dois quand même insister sur le fait que ça me semble excessif.

Après, encore une fois, c'est votre droit le plus absolu, mais puisque la parole m'est donnée et qu'en ma qualité de Conseiller exécutif il m'appartient de vous répondre, je vous réponds, on aurait parlé d'un autre rapport, j'aurais pu l'entendre, dès lors qu'il est question, dans un sujet qui manifestement vous tient à cœur, qui est l'économie et la vie de nos entreprises, de pareils mouvements, je comprends mal.

Vous nous dites : gouverner, c'est prévoir. Que nous auriez-vous dit si nous avions laissé passer la date fatidique du 31 juillet ? Et oui ! Il faut l'entendre aussi, vous pouvez en rire, mais moi je peux aussi vous dire que si nous étions aujourd'hui au mois de septembre et que les entreprises tapaient à la porte parce qu'il y avait une rupture dans la chaîne de financement, vous auriez vraisemblablement, et à bon droit, trouver le chemin de l'ADEC pour me dire : Président, il y a une difficulté. Nous l'avons évitée, il n'y aura pas de rupture et les entreprises qui montent des dossiers aujourd'hui, seront payées dans un mois, puisque c'est en gros le délai que l'on peut se permettre d'envisager dès lors qu'il est question d'un instrument financier et pas d'une agence ou d'un office en particulier.

Alors, le chapitre est clos, j'entends, je respecte, c'est légitime, je pense que c'est excessif et qu'au regard de la portée du rapport, c'est même un peu déplacé, mais il n'y a pas de difficultés, c'est le débat démocratique.

Sur ce qu'a dit Mattea, merci, Je ne sais pas si on peut parler d'effets magiques, mais en tous les cas, on peut parler d'effets dynamiques, et il y aura une dynamique, parce qu'on ne peut pas, et toutes les études et toutes les situations analysées le démontrent et le prouvent, injecter autant en si peu de temps et ne pas bénéficier, à un moment donné, d'une dynamique.

Donc je pense, de ce point de vue-là, que les choses seront au rendez-vous.

Sur ce qui a été développé par François ORLANDI, je n'entends également, pas de difficultés. Sur le plan juridique, je veux quand même préciser des 3 choses, un : nous avons sollicité, comme Xavier ou Olivier me le rappelaient à l'instant même, l'expertise d'ERNST & YOUNG, puisque c'est là une matière très complexe, mettre en œuvre les fonds en question, ça relève d'un exercice qui, croyez-moi, est particulier. D'autant que depuis 2016 et le vote du SRDEII, ça ne vous a pas échappé, nous sommes tenus, par délibération de l'Assemblée, de faire traiter par l'ADEC, et non plus par les services centraux de la Collectivité, quand bien même sous l'autorité d'Alexandra FOLACCI et d'autres, font-ils un travail remarquable a posteriori, donc tenu d'exécuter, de lancer des appels d'offres et des marchés publics, ce que nous ne faisons pas, dans des proportions comparables, jusqu'ici.

Donc, je pense que nous avons digéré assez rapidement cette faculté et qu'aujourd'hui, ma foi, les choses se passent relativement bien puisque nous n'avons pas, notamment sur les premiers lots, de contentieux particuliers, ni de problèmes quelconques.

Deux : nous ne sommes pas tenus, mais ça vous le savez, cher ami, de présenter les rapports qui viennent devant l'Assemblée, au CA de l'ADEC, même si j'entends qu'ils auraient pu être débattus, puisqu'il s'agit aussi d'une instance dédiée à cela.

Donc, je reviens sur la question de la transmission tardive, je la reçois et la respecte telle qu'exprimée, mais je veux dire, à mon humble avis, qu'elle n'aurait pu dû, encore une fois, l'emporter sur le fond.

Idem, bien sûr, pour les arguments, que je respecte et que j'entends, développés par Valérie BOZZI et auxquels je veux répondre la même chose.

Sur ce qui a été dit enfin par Laura-Maria POLI, merci. Effectivement, les points qui ont été soulignés et concernant les Business Angel et concernant les questions plus sociales, ce sont des points saillants qui jusqu'ici n'étaient pas traités dans des proportions et modalités comparables et qui désormais vont pouvoir l'être.

Terminer enfin par ce qu'a dit Julien qui effectivement tombe sous le sens, mais qui méritait d'être rappelé. Nous avons désormais une stratégie beaucoup plus aboutie en matière d'ingénierie financière, ça été rappelé et au travers de l'épargne privée ou des fonds privés, dirons-nous, et au travers, bien

sûr, des fonds publics que nous allons désormais dispenser au travers desdits instruments.

Ca été dit, et peu importe, même si je veux remercier Anne, le jour près ou précis auquel les rapports ont été envoyés, je crois, là aussi, que c'est le fond qui doit dominer.

Et, ça me conduit donc à préciser deux éléments auprès de Jean-Charles comme d'Annette PIERI.

Concernant le propos de Jean-Charles, sur trois plans. Premier plan, ces fonds, cher Jean-Charles, ne nous servent pas à éviter un dégagement d'office, du tout. Pas plus qu'ils ne nous servent à recycler des fonds communautaires que nous n'aurions pas utilisés jusqu'ici. Nous avons un taux de programmation de FEDER, dont je rappelais ici, placé sous l'autorité de la Conseillère exécutive, Nanette et du Président du Conseil exécutif, qu'il est passé de 4 à 60 %, même davantage... ? Ce sont les chiffres que j'ai, pardon de sous-estimer la portée des choses ! Et, qu'on est donc dans un exercice qui avait prévu sur l'axe accroître la compétitivité des entreprises, de développer une stratégie d'ingénierie, avec des fonds dédiés.

Donc, on n'est pas dans un plan b ou un exercice par défaut, on est dans l'expression d'une claire volonté politique qui consiste à donner à l'ingénierie de financements publics de la Corse, les moyens d'un développement. Et là aussi, que nous aurait-on dit si nous avions fait l'inverse, je n'ose pas l'imaginer et je sais que ça n'est pas le propos, donc je n'y reviens pas. Mais je veux simplement préciser que ça n'a pas été fait pour éviter pareil dégagement.

Sur les SASU, les SASU sont mises en œuvre dans certaines régions, notamment en Aquitaine, je crois, depuis 2011. D'ailleurs l'Aquitaine en a créé, me semble-t-il, une trentaine sur la même période, dont près d'une vingtaine, 17 exactement, sont encore actives. Ce qui me conduit à dire qu'il n'y a pas, pour nous, de difficultés particulières, en termes d'expertise ou de compétence, à lancer une SASU et à la gérer. Il n'y a pas davantage de volonté de constituer une clientèle ou de récupérer une compétence.

Tout l'objet du rapport, c'est précisément de confier à des instruments ce que nous n'avons pas vocation à faire pour fluidifier l'accès au financement public et en même temps, accélérer la dynamique de croissance de nos entreprises. Donc, si nous avions voulu créer une société dédiée à des fins partisans, nous ne l'aurions pas présenté de cette manière-là.

Donc la SASU est un véhicule dont nous maîtrisons les termes, qui va nous permettre d'actionner le fonds d'innovation posé à Femu Qui, et dont nous n'aurions pas pu d'ailleurs mesurer les effets si nous ne l'avions pas créé.

Donc, je ne dirai pas que ça relève de la formalité, mais pas loin et je n'ai pas de doute quant à la compétence et des services et de la Collectivité pour assumer ceci.

Terminer sur le propos d'Annette, il n'y pas de difficultés fiscales puisqu'on est dans le cadre d'une dynamique particulière, il n'est pas question de bail à construction au sens classique du terme, mais de crédit-bail immobilier avec des dispositions fiscales particulières, dont je veux dire ici d'ailleurs, qu'elles ne s'exonèrent pas lorsque c'est encore possible, de l'arrivée d'un crédit d'impôt ou du cumul d'autres avantages fiscaux ou mesures particulières

Donc voilà, à ce stade et en quelques 10 minutes ce que je voulais dire pour préciser ma pensée. Je ne reviendrai plus sur la question de la forme et de la transmission tardive, mais je veux croire qu'à compter de demain, les entrepreneurs corses, les acteurs de l'économie qui auront connaissance et de ce rapport et des votes des différents groupes, sauront en mesurer l'exacte portée, et je l'espère de tout cœur, la véritable mesure. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'ADEC. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.²⁴

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, la Corse dans la république.

Contre : Per l'Avvene, Andà per Dumane.

Bien nous suspendons la séance et nous nous retrouvons à 22 h 30 pour poursuivre nos travaux.

La séance suspendue à 21 h 20 est reprise à 23 h.

²⁴ Délibération N° 19/249 AC

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Si vous voulez bien regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

*** Rapport n° 194 : convention pluriannuelle relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'EPLEFPA U RIZZANESE de Sartè.**

Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Vice-président. Depuis 2013, par voie de convention, la Collectivité de Corse apporte son concours à la mise en œuvre de moyens complémentaires à ceux de l'État pour maintenir un enseignement agricole de qualité en Corse.

Concernant le BTSA de Sartè qui propose 3 options, les moyens alloués par la CdC sont destinés à couvrir exclusivement le coût pédagogique généré par la mise en œuvre de l'option « Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole », y compris le dédoublement des disciplines de tronc commun.

Cette nouvelle convention permettra de pérenniser l'existence au sein de l'EPLE de Sartè du BTSA à trois options : Gestion et Protection de la Nature ; Gestion Forestière ; Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole.

Par le développement de ces propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et conformément à la loi de 2002, la CdC veille à enrichir et équilibrer la carte des formations au regard des besoins du territoire.

Donc, le coût total estimé éligible de ce projet sur deux rentrées scolaires, englobant les deux promotions de BTSA est de 1 423 968 €

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 350 400 €, équivalent à environ 24,6 % du montant total éligible. Et, cela correspond à la dotation globale horaire de l'option analyse conduite et stratégie de l'entreprise agricole du BTS, les deux autres options étant financées par l'État.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Avis commission sociale.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il une demande d'intervenir ? M. LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Juste pour vous dire que je quitte l'hémicycle.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Pas d'autres demandes d'intervention ? On note que M. LUCCHINI quitte l'hémicycle. Donc, on passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Merci. On passe au rapport suivant :

²⁵ Délibération N° 19/250 AC

*** Rapport n° 195 : fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des Etablissements Publics Locaux d'enseignement pour l'exercice 2020.**

Mme Anne TOMASI

Veillez noter que je quitte l'hémicycle, M. le Président.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Moi aussi.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté.

Mme Lauda GUIDICELLI

Afin de réduire des inégalités dans ce domaine, la Collectivité de Corse est engagée depuis 2008 dans une logique d'harmonisation progressive des tarifs pratiqués pour les élèves et pour les commensaux.

En effet, il est toujours constaté un écart important entre d'une part les tarifs commensaux d'une même catégorie et d'autre part entre les tarifs commensaux et les tarifs élèves.

Les objectifs de ce rapport sont de poursuivre la politique d'harmonisation progressive des tarifs pour les élèves en cohérence avec les tarifs appliqués aux commensaux et parvenir à une tarification unique et également de déterminer un taux d'augmentation maximum des tarifs élargis aux commensaux qui puissent combiner la nécessaire prise en compte du niveau général des prix, le maintien de la qualité du service pour l'ensemble des usagers et répondre également aux exigences liées aux objectifs d'harmonisation progressive de la tarification des services d'hébergement à l'échelon territorial.

Il est donc proposé au vote, pour les élèves : un taux d'augmentation maximum fixé à 1,8 % en 2020 des tarifs de restauration, étant entendu que le tarif maximum est fixé à 3,60 € ; l'application systématique d'un taux maximal d'évolution pour les tarifs inférieurs au tarif moyen territorial élève, à savoir 3,27 € et un taux d'augmentation maximum fixé à 1,8 % en 2020 des tarifs d'hébergement internat, étant entendu que le tarif maximum est fixé à 9 € ; l'application systématique du taux maximal

d'évolution pour les tarifs inférieurs au tarif moyen territorial élève, à savoir 7,91 %.

Ce taux d'augmentation du tarif élève, semble de nature à préserver la qualité des repas servis, sans obérer la capacité des familles les plus modestes à inscrire leur enfant à la demi-pension.

Pour ce qui est des commensaux, la libre fixation par chaque établissement des prix des repas pour les tarifs supérieurs à la moyenne territoriale élève : 3,27 € et l'application systématique d'un taux d'augmentation de 5 % pour les tarifs commensaux inférieurs à la moyenne territoriale élève.

Pour l'encadrement des taux de la contribution aux charges de fonctionnement il y a un maintien des orientations de 2019, à savoir entre 30 et 35 % du tarif d'internat et entre 10 et 25 % du tarif de la demi-pension.

Au niveau de l'aspect financier, il n'y a pas d'impact direct pour la Collectivité de Corse, les tarifs de restauration et d'hébergement vont impacter le contenu du budget des EPLE.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission sociale.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu, Mme SIMEONI a souhaité se voir confirmer qu'il y avait bien une augmentation de tarif pour les élèves. Elle a ajouté avoir noté que les élèves payent plus que les commensaux, ce qui lui paraît injuste.

Les services ont indiqué que l'augmentation maximale pour les élèves était de l'ordre de 1,8 %, de manière encadrée puisque les services proposent une fourchette de tarifs à chaque établissement et ces derniers arrêtent ces tarifs en Conseil d'administration pour le budget 2020. Elle a en outre confirmé que les élèves payaient plus que les commensaux mais a ajouté que d'ici à 2021, une démarche sera menée en vue de tendre vers l'unification des tarifs élèves et commensaux.

Les services ont également signalé qu'à partir de cette année étaient également intégrés les tarifs pour les internats afin de garantir une certaine équité.

M. GHIONGA a souhaité savoir s'il était plus intéressant financièrement d'avoir recours aux transports scolaires ou aux internats. Il a ajouté que pédagogiquement, il était attesté que les internats étaient très efficaces et a insisté sur la nécessité de creuser cette question et de considérer la possibilité de relancer les internats en Corse.

Les services ont répondu que le mode le plus économique était celui du transport scolaire puisque ce mode se passait de frais de fonctionnement et de personnels de la CdC.

M. Jean François CASALTA, prenant appui sur son expérience au lycée Laetitia, au CA duquel il siège, a fait remarquer qu'au préalable, il s'agit a minima de calculer un budget pour ce projet global de réhabilitation et de construction d'internats.

La Présidente de la commission, Mme POLI, a souhaité savoir comment étaient aidés les enfants dont les parents avaient de faibles revenus.

Les services ont savoir qu'il existait un dispositif d'Etat dédié : le fonds social lycéen ou collégien qui prend partiellement en charge la demi-pension de certains enfants en fonction de critères de revenus de leurs parents.

En réponse à une question de Mme SIMEONI concernant les bourses, les services ont confirmé que celles-ci pouvaient se cumuler avec les aides du fonds social.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ?

Mme Marie SIMEONI

Quelques petites observations, mais très courtes, M. le Président, je vous rassure.

La première observation concerne les aides accordées aux familles les plus démunies. Cette question a d'ailleurs été abordée en commission culture, les services ont expliqué qu'il existe un dispositif d'État, le fonds social lycéens ou collégiens, qui prend en charge une partie des montants de restauration. Cette aide est cumulable avec la bourse étudiante que tout le monde connaît. Ça c'est pour les aides étatiques existantes.

Néanmoins, nous pensons que notre Assemblée doit pouvoir aller plus loin sur ces questions-là en faveur des familles. En effet, d'autres collectivités ont exploré quelques pistes intéressantes, notamment sur l'harmonisation des tarifs, en mettant en place une grille unique de tarifs de restauration et d'internat, basée sur les ressources des familles, en créant un partenariat avec la caisse d'allocations familiales.

Nous ne rentrerons pas aujourd'hui dans les détails évidemment, Mme la Conseillère exécutive, mais c'est évidemment des pistes qu'il va falloir exploiter aussi, que notre Assemblée devra exploiter aussi.

Donc, la seconde observation concerne la nécessité de mise en œuvre d'un approvisionnement de produits alimentaires issus des circuits courts, nous avons noté l'approche choisie par la Conseillère exécutive qui va dans ce sens.

Pour résumer, nous observons que ce rapport tend vers une harmonisation des tarifs pour une période transitoire, nous constatons que c'est une bonne chose. Nous savons que nous irons plus loin, car notre mandature se place dans la résolution des grands défis de la période actuelle et nous travaillerons, bien sûr, aux côtés de la Conseillère exécutive le moment venu, sur ce point, à l'élaboration d'un plan pérenne et ambitieux. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Lauda, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste deux mots pour répondre à Marie SIMEONI. Vous soulevez deux priorités, la tarification unique et les circuits courts. Sachez, et vous

l'avez dit, que la Conseillère exécutive travaille à cette tarification unique qui est une priorité, justement, pour qu'il y ait une égalité entre commensaux et élèves.

Également, concernant les circuits courts, il y a un travail en cours, en collaboration avec l'ODARC pour, justement, mettre en œuvre ce type de circuits, et d'ailleurs, avant la fin de l'année 2019, il sera proposé devant la future convention entre les EPLE et la Collectivité, de mettre en place des circuits courts.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁶

Absents : Mme Anne TOMASI et M. Jean-Martin MONDOLONI.

Rapport suivant :

* **Rapport n° 199 : revalorisation des bourses du secteur sanitaire et social infra bac.**

Mme GUIDICELLI, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. Il est proposé d'uniformiser les bourses relatives aux formations sanitaires et sociales sur le modèle le plus favorable, quel que soit le niveau.

En effet, le décret 2016-1901 du 28 décembre 2016, relatif aux bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé, prévoit un alignement national des bourses régionales sur les bourses de l'enseignement supérieur (délivrées par le CROUS) à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les formations du supérieur.

Il s'agit donc d'appliquer ce même barème aux bourses sanitaires et sociales infra bac afin de faciliter la poursuite d'études compte tenu de la différence significative des montants des bourses entre le post bac et l'infra

²⁶ Délibération N° 19/251 AC

bac, de la désaffectation des métiers jugés difficiles et pas assez rémunérateurs, en particulier pour la formation d'aide-soignant, du besoin croissant sur tout le territoire d'aide-soignant en particulier, des difficultés financières rencontrées par les élèves durant leur formation.

La prise en charge de ce dispositif s'intègre pleinement dans les projets d'actions répondant au cadre défini du Pacte d'Investissement dans les Compétences de Corse 2019-2022, et dont le principe a été adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2018 et la convention a d'ailleurs été signée dernièrement.

D'un point de vue financier, les boursiers infra bac sont quatre fois moins nombreux que ceux des formations du supérieur et l'estimation du surcoût engendré est à environ 175 000 €

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, rapport de la commission sociale.

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Mme RIERA a souhaité que lui soit expliqué le principe des échelons. Elle a ensuite rappelé que le présent budget était abondé de 175 000 € et a souhaité savoir à quoi correspondait sa marge d'augmentation.

Les services ont indiqué que la détermination de l'échelon à un ayant droit était assujettie à ses revenus, à ceux de ses parents et à son mode d'hébergement. Les services ont souligné que l'aide maximale par bénéficiaire sur une année s'élevait à 5 550 € et ont précisé que le montant du budget avait doublé. Cette augmentation avait pour objectif d'attirer des jeunes vers le métier d'aide-soignant et ce notamment dans certaines microrégions telles que le grand sud qui subit une pénurie en professionnels de santé.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci,

Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On met aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁷

*** Rapport n° 204 : programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse 2019/2020/IPI-MED.**

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Depuis 2017 plusieurs actions ont été menées par l'institut universitaire de santé de l'Università di Corsica et la Collectivité de Corse pour faciliter la réalisation de l'internat en Corse, tel que la mise en place d'une aide directe financière aux internes de médecine générale et la prise en charge de frais de transports des intervenants des facultés de médecine de Marseille et de Nice.

Le développement des stages d'internes a permis des jeunes issues de la formation PACES de Corse, de revenir et préparer leur installation future. Et, plus largement, à d'autres étudiants de découvrir le territoire et ses opportunités professionnelles.

Cette première convention s'inscrit dans cette démarche, tout en l'améliorant, notamment par une revalorisation de l'allocation versée aux internes, l'aide passant de 2 300 à 2 500 € et par la création d'une aide bonifiée pour les internes effectuant leur stage dans une zone qualifiée de fragile en terme de couverture médicale. Donc bonification à hauteur de 3 500 €

De plus, le suivi de ce programme sera réalisé en partenariat avec l'ARS, l'URPS et l'association Asklepios représentant les internes de Corse.

La Corse devant subir d'ici 2030 une importante chute de densité médicale en raison notamment des départs en retraite et des effectifs médicaux insulaires et face aux attentes des zones rurales, ce programme de

²⁷ Délibération N° 19/252 AC

soutien à l'internat de médecine générale en Corse répond tout à fait aux attentes de notre territoire.

Le coût total estimé de ce projet est de 932 165 € la Collectivité contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 852 725 € Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission sociale.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie. M. MINICONI a souligné qu'il s'agissait d'un très bon rapport.

M. POZZO DI BORGIO a interrogé les services sur les raisons de l'absence de conventionnement avec les universités de médecine de Paris.

Les services ont précisé que ce conventionnement est envisagé à moyen terme. Cependant, il est rappelé qu'il a été très difficile de faire signer 13 partenaires différents pour ce type de convention.

M. MONDOLONI a fait observer qu'il s'agissait d'une très bonne initiative et il a souhaité savoir qui finançait ce programme : l'Université de Corse, l'ARS ou la Collectivité ?

Tout en soulignant que passer sa thèse de doctorat à Corte était une bonne chose, il a souligné que cela obligeait les directeurs à se déplacer jusqu'à Corte au moment où, eux-mêmes, connaissent des surcharges de travail sur le continent. Il conviendrait, selon lui, de mieux organiser cette initiative dans le temps.

Il a estimé, par ailleurs, que les stages qu'effectueraient les futurs médecins ne se fassent pas essentiellement sur les régions ajacciennes et bastiaises, tout en rappelant que l'objectif était d'installer des médecins généralistes dans des zones rurales.

Les services, concernant les financements, ont précisé que la Collectivité de Corse intervenait à hauteur de 91 % sur ce programme.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, très rapidement pour poursuivre ce qu'on a évoqué en commission des finances. Ce rapport va évidemment dans le bon sens. Afin d'optimiser 2 ou 3 réflexions, je pense qu'il faut créer les conditions, pour créer un lien plus fort entre internes et ceux de la première année de Corte, qui ne se connaissent pas entre eux forcément, les cohortes de première année, ce qui rejoint d'ailleurs l'idée du colloque qui est évoquée dans le rapport. Pour optimiser la première année de médecine, tout en renforçant l'encadrement médical, il faudrait créer les conditions, notamment dans les bassins sinistrés, faire en sorte que les premières années soient prioritaires pour effectuer leur stage en Corse.

Alors, ce n'est pas juridiquement facile à mettre en œuvre, mais c'est une réflexion à mener sur ce gros projet, dont il n'est pas inutile de rappeler qu'il est né dans les années 2004, 2005, nous avons contribué à l'époque, notamment en faisant évoluer le numerus clausus, et je crois que ça fait partie des vitrines aujourd'hui visibles de l'université de Corse, avec un succès jamais démenti depuis une quinzaine d'années maintenant.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Mme Danielle ANTONINI

L'offre médicale est un enjeu majeur de la décennie, source d'inquiétudes, de débats et de nombreuses réformes. La désertification médicale, le vieillissement des praticiens et puis l'absence de relève, sont autant de sujets faisant régulièrement la une des différents médias nationaux.

Un travail récent a été réalisé par le conseil départemental de l'ordre des médecins de la Corse-du-Sud, et je pense que les chiffres doivent être à peu équivalents en Haute-Corse, mais il a montré que le nombre des médecins de plus de 60 ans est plus important que celui de moins de 40 ans et

que sur 508 médecins actifs au 1^{er} janvier 2019, les hommes de 50 à 69 ans sont majoritaires, par exemple, l'âge moyen des rhumatologues est de 66 ans.

Il est donc important pour nous d'inciter des internes des facultés de Marseille et de Nice à venir en Corse, pour les accompagner à prendre leurs premières marques sur le territoire.

Par ailleurs, il est important de maintenir le médecin généraliste en place et au bon endroit pour la sécurité de la population.

La convention qui a été signée au mois d'octobre, devait permettre de concrétiser un peu tout cela et nous avons déjà ressenti, nous, les bénéficiaires de la première année de médecine à Corti et commençons à avoir des retours qui nous font espérer que la courbe démographique est en train de s'inverser.

Je voudrais juste faire quelques remarques, et je rejoins M. MONDOLONI, et évoquer quelques pistes de réflexions. Effectivement, j'avais également posé la question sur la signature de la convention cadre avec les deux facultés de médecine de Paris, ce qui permettrait d'augmenter le nombre des stagiaires en Corse. Ça c'était le premier point.

Ensuite, je pensais également qu'il fallait essayer de voir quelles priorités pouvaient être données aux étudiants issus de la PACES de Corti, pour choisir des stages en Corse et faciliter ainsi une installation ultérieure chez eux. Il y a une enquête nationale qui a été réalisée en France en 2011, sur les souhaits d'exercice des internes, et 79 % des internes souhaitaient exercer dans leur subdivision d'internat, alors que seulement 21 % avaient un projet d'installation ou un projet de poste avant même la fin de leur cursus.

Enfin comme piste qui pourrait être intéressante, il faudrait peut-être demander aux compagnies aériennes ou maritimes privées de les accompagner, ces jeunes, avec des tarifs préférentiels ou peut-être au mieux la gratuité des transports. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Bianca.

Mme Bianca FAZI

J'interviens parce que cette convention a été faite conjointement avec les services de Mme GIACOMETTI, et actuellement les services se rapprochent de la faculté de Paris, pour répondre à M. MONDOLONI, de manière à avoir des internes.

Par ailleurs, quand nous avons rencontré Mme BUZYN, avec le Président de l'Exécutif, elle nous a assuré qu'elle ferait le maximum pour que les internes puissent rentrer chez eux, puisque telle est la volonté qu'ils manifestent. Par contre, ça prend toujours un petit peu de temps.

De la même manière, on essaye d'ouvrir une deuxième année de médecine à Corte, et c'est un peu difficile parce que les facultés ne travaillent pas de la même manière entre elles, ce qui explique un peu les difficultés. Mais on est en train d'y travailler.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Juste une rectification sur l'avis de la commission : avis favorable et non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

M. Hyacinthe VANNI

On l'avait compris.

Donc, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁸

Absents : MM. Julien PAOLINI et Romain COLONNA.

Rapport suivant.

ACQUA - RISANAMENTU / EAU – ASSAINISSEMENT

* **Rapport n° 227 : amélioration des transferts entre la Plaine orientale nord et la Plaine orientale centre – tranche 2 – renforcement des canalisations à l'amont du surpresseur de Tagliu Isulacciu.**

Ce rapport est présenté par Jean-Christophe ANGELINI en remplacement di u nostru amicu Saveriu LUCIANI.

²⁸ Délibération N° 19/253 AC

Mme Marie-Antoinette MARIOTTI

Président, est-ce que je dois sortir, dans la mesure où cette infrastructure ne concerne pas directement la commune ?

M. Hyacinthe VANNI

À mon avis, non, mais Serge va nous le confirmer. Non !

Mme Marie-Antoinette MARIOTTI

Je reste, merci.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Président. Mmes et MM., chers Conseillers, rapidement. Comme l'a dit le Président VANNI, il s'agit donc de traiter la configuration actuelle du réseau de la Plaine orientale, avec une interconnexion entre la branche nord et la branche sud.

Donc on a une retenue qui est alimentée par la rivière du Fium'Orbu et donc un remplissage des réserves basses situées en plaine, avec des volumes qui sont précisés dans le rapport.

La difficulté vient du fait que ces ressources sont à titre principal constituées du barrage de l'Alisgiani et de la réserve de Peri, avec chaque année une moyenne mobilisable relativement basse.

La situation a conduit l'office hydraulique à programmer le transfert d'une partie de la réserve en eau de la PO nord vers la PO centre et d'une partie de la réserve en eau de la PO centre vers la PO sud.

Vous avez une description pour réaliser cette opération, des équipements projetés, je vous épargne les détails, avec un total de l'opération qui est de l'ordre de 5 500 000 €, qui relèvent du programme hydraulique structurant, la Collectivité de Corse en assurant la maîtrise d'ouvrage.

Il vous est demandé, par votre délibération, d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires, notamment pour inscrire le dossier au prochain COREPA avec le plan de financement suivant : 3 465 000 € pour l'État au titre du PEI, 63 % et 2 035 000 € pour la CdC à hauteur de 37 %, et un montant global de 5 500 000 € hors taxes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Ce rapport n'a pas été examiné par la commission en raison de l'absence des services, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Non, même pas Marie-Thé ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Les travaux ont commencé, il y a à peu près un mois et demi, et ça a donné lieu à un beau reportage qui a été fait sur Via-Stella et la presse écrite. Et, ce qui était bon de noter, c'est que même si ça va contribuer à faciliter les transferts entre les trois centres, comme l'a expliqué Jean-Christophe ANGELINI, le Golo, l'Alisgiani et le Fium'orbo, ça ne nous exonère cependant pas d'une politique rigoureuse de gestion de l'eau, qu'elle soit eau brute ou eau potable. C'est ce qui a été rappelé. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Mattea.

Mme Mattea CASALTA

Juste deux mots pour dire que c'est sûr c'est facile de critiquer toujours, je trouve le rapport excellent, pourquoi ? Parce que n'y a-t-on pensé plus tôt, la redistribution de l'eau, i nostri antichi a faciani sempre, è tutt'ognunu avia l'acqua, avà tutt'ognunu tira u vicu à sè stessu.

Donc là, je pense que c'est une excellente initiative, ça permet de faire en sorte que toutes les régions soient pourvues en eau, et on sait à quel

point c'est tout à fait nécessaire à la vie. Donc, ça me semble d'une évidence absolue et implacable.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il n'y a plus de demandes d'intervention. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁹

Rapport suivant.

*** Rapport n° 228 : convention de recherche n° 42VAL0319 à conclure avec plusieurs partenaires dans le cadre du projet Leptocox (missions sanitaires pour la surveillance de la leptospirose et de la fièvre Q).**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Fièvre Q contre laquelle le Président du Conseil exécutif va mobiliser tous les moyens !

Il s'agit simplement de voter une convention avec les laboratoires d'analyses.

Nous vous proposons de délibérer ainsi avec une précision sur le personnel qualifié, dont la mise à disposition est proposée dans ledit rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis favorable, M. le Président.

²⁹ Délibération N° 19/254AC

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³⁰

Rapport suivant.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Rapport n° 217 : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre méditerranéen de la photographie » pour son programme d'activités 2019.**

Mme MAUPERTIUS, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le présente à la place de Mme GIACOMETTI, merci M. le Président.

Le rapport soumis à votre examen porte sur une demande de subvention formulée par l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie », localisée à E Ville di Petrabugnu.

En effet, le règlement des aides à la culture ne comporte pas de cadre approprié règlementaire pour soutenir cette association. L'aide aux lieux d'exposition implique, en toute logique, que l'association culturelle ait un lieu propre, dédié aux expositions, ce qui n'est pas le cas du Centre Méditerranéen de la Photographie.

Alors, je vous rappelle que ce centre est une association loi 1901 créée en 1990 et conventionnée avec la Collectivité de Corse et le Ministère de la Culture depuis 1994.

Le centre œuvre pour la constitution d'un fonds photographique artistique contemporain, pour la mise en réseau de lieux d'expositions en

³⁰ Délibération N° 19/255 AC

Corse et en Méditerranée, pour l'éducation et la formation à l'image photographique.

Depuis sa création, le Centre s'est donné pour ambition de doter la Corse d'un véritable musée, à la fois centre d'art pour les artistes photographes contemporains du monde entier, et centre de conservation et d'archivage en Méditerranée.

L'association a continué de travailler à partir de locaux qu'elle loue, situés sur les hauteurs de la ville de Bastia. Ceux-ci se résument, en fait, à un petit laboratoire de développement, un local de stockage exigu et deux bureaux, le tout ne dépassant pas une superficie totale de 80 m².

Sans un espace d'exposition des œuvres photographiques qu'elle conserve, l'association se trouve donc contrainte de se produire et d'exposer hors les murs, multipliant ainsi des charges de fonctionnement, comme la location de matériel, de déplacement, la location d'espaces etc., sans parvenir à dégager d'autofinancement suffisant pour couvrir tous ces frais. Je précise que l'association actuellement est en recherche d'un lieu d'exposition.

Pour l'année 2019, l'association a remis un budget total prévisionnel de 143 707 €, assis sur une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse de 97 000 € avec des cofinanceurs que sont la ville de Bastia, le contrat de ville, la commune d'Aiacciu, la DRAC également, la commune de Prupia et l'Université de Corse.

Elle a prévu en 2019 l'organisation de différentes actions : 11 expositions, dont 4 à Bastia, 2 à Aiacciu, 2 à Corti, 1 à Prupia, 1 à Bunifaziu et 1 en Italie, à Lucca ; 8 actions pédagogiques sont réalisées dans le premier et le second degré ; un stage de photographie pour les adultes amateurs de photo et 5 stages de création.

Donc au vu de cet important programme d'activités et compte tenu du fait qu'ils n'ont pas de locaux et des charges nécessaires à la réalisation de leur travail et vu l'intérêt aussi régional de ce projet culturel, il vous est proposé de soutenir le centre méditerranéen de la photographie à hauteur de 97 000 €. Je vous remercie de votre attention et on vous prie d'en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme SIMEONI a regretté qu'aucun projet ne soit en cours sur la Balagne alors que des espaces d'expositions sont disponibles et équipés pour recevoir ces manifestations.

Les services ont souligné que ce centre rayonnait sur l'ensemble des grandes communes de Corse mais ne pouvait en l'occurrence répondre à l'interrogation de Mme SIMEONI.

Mme Laura-Maria POLI s'est interrogée sur l'existence et le montant des subventions pour les années précédentes.

Les services ont précisé que la Collectivité finançait le centre depuis 1994, et ont précisé que le montant des précédentes subventions s'approchait de la somme de 140 000 € et que depuis 5 ans, cette aide plafonnait à 97 000 €

Mme POLI a souligné que, nonobstant le travail remarquable effectué par ce centre, le montant de l'aide était conséquent. Elle s'est aussi interrogée sur la participation de la ville de Bastia et des autres partenaires.

Les services ont précisé que la commune de Bastia avait augmenté sa participation en 2019, le Contrat de ville participait à hauteur de 12 000 €, la DRAC de 5 000 €, la commune de Prupia de 20 350 €, la commune d'Aiacciu de 1 700 € et l'Università di Corti 2 900 €

Le reste faisant partie du programme de l'exposition à soutenir. La Collectivité participait pour le fonctionnement et les charges inhérentes au salaire de l'employé et tout ce qui concernait les commissariats d'expositions, charges normales pour une structure qui a un programme d'activité.

Les services ont également souligné que le centre subissait le fait de ne pas avoir de locaux et que la recherche du lieu d'accueil pour cette structure s'orientait vers les quartiers sensibles de Bastia, près de l'école Charles ANDREI, ce qui était un message fort.

Mme POLI s'est interrogé sur la participation de mécènes.

Les services ont précisé que les années précédentes, le montant de participation du mécénat culturel s'est élevé à 8000 €

M. CASALTA a souligné qu'un règlement des aides existait et qu'une fois de plus une mesure dérogatoire était demandée. Il a précisé que

cette réflexion ne mettait en cause, ni le travail, ni le besoin financier du centre et a souhaité que les associations puissent toutes se conformer au cahier des charges du règlement des aides.

Mme RIERA a souhaité connaître le montant normal de l'aide qui serait appliqué au centre par le règlement actuel hors dérogation.

Les services ont précisé que, dans ce cas précis, le règlement des aides ne permettait pas d'aider cette structure.

Mme RIERA a rejoint les propos de M. CASALTA.

Les services ont souhaité sensibiliser les commissaires sur le fait que depuis 25 ans, le CMP avait collecté un fonds de photographies d'art contemporain d'une culture enrichissante. Il a précisé que le fait de ne plus les aider engendrerait la perte de ce fonds et a précisé que l'acquisition d'un lieu d'accueil, en projet avancé, lui permettrait de se conformer au règlement.

La commission a émis un avis favorable, avec non-participation de Mme Catherine RIERA

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances.

M. Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. MONDOLONI a regretté que la contribution de Bastia soit 10 fois supérieure à celle d'Aiacciu, bien qu'il s'agisse d'un Centre Méditerranéen et non Bastiais.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'interventions ? François.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Dans l'évocation des communes contributrices, la commune de Ville de Pietrabugno a été citée ou non ? Parce que le centre, en fait, est sur Ville de Pietrabugno.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³¹

Rapport suivant :

*** Rapport n° 218 : convention de partenariat 2019 avec l'Institut médico éducatif « Les Moulins Blancs » pour la mise en place d'actions culturelles autour de la médiation animale.**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Au titre de ses politiques publiques en matière de culture et santé, la Collectivité de Corse, a constaté la nécessité de rapprocher la culture des publics éloignés, et décide la mise en œuvre, sans incidence financière, d'une expérimentation avec la réalisation d'ateliers culturels et artistiques basés sur la médiation animale.

Cette expérimentation est portée par le service des médiathèques de la direction de la culture de la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'établissement Institut Médico Educatif « Les Moulins Blancs » à Ajaccio, dans ses locaux ou lors d'activités externes.

Alors je rappelle que les services des médiathèques Cismonte et Pumonte et leurs annexes, au nombre de 5, mettent en œuvre les politiques territorialisées, en particulier de lecture publique en milieu rural, avec pour objectif l'accès du plus grand nombre à la culture, à la lecture, et à l'information sur différents supports.

L'Institut Médico Educatif « Les Moulins Blancs » est géré par l'ADAPEI, l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, qui est une association loi 1901. Cet établissement a été créé afin de répondre aux difficultés pour certains parents ne trouvant pas d'établissement pouvant accueillir leurs enfants en situation de handicap et répondant à leurs attentes spécifiques.

³¹ Délibération N° 19/256 AC

L'association travaille depuis sa création à répondre aux attentes des usagers et de leur famille en défendant les valeurs de respect de la personne, de l'équilibre entre la famille et l'institution, la complémentarité aussi entre adhérents et professionnels qui interviennent, les valeurs également de solidarité et de tolérance.

Il s'agit donc de promouvoir l'accueil, la solidarité et la convivialité entre les familles marquées et cette communauté de destin qui s'est constituée autour de l'association.

Concernant le projet d'expérimentation de médiation animale, un agent du service des médiathèques du Pumont de la Collectivité de Corse spécialisée dans cette approche sera invité à participer à l'élaboration du programme en remettant au chef de service un écrit concernant la manière dont il envisage son action au sein de la structure et en faisant un compte rendu régulier sur la participation de l'utilisateur.

Voilà donc l'objectif du projet.

Pour l'année 2019, il est proposé de mettre en place des activités individuelles ou en petit groupe, coordonnées par un agent de la Collectivité.

Donc, je vous prie de bien vouloir approuver cette démarche d'expérimentation et d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer cette convention de partenariat avec « les Moulins Blancs ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ?

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président. Je voudrais tout d'abord remercier Mme Leslie ORSATTI qui a fait preuve de beaucoup d'abnégation pour aller au bout de ce projet, allant même jusqu'à financer la fin de sa formation par le biais d'une cagnote participative.

Cette expérimentation que vous vous apprêtez à initier est une avancée énorme pour la prise en charge du handicap, j'irais même à dire une chance pour les personnes en situation de handicap.

La médiation animale se révèle être un important levier pour favoriser l'apprentissage de la motricité des personnes lourdement handicapées, mais aussi elle va apaiser, attiser la curiosité, susciter l'intérêt visuel pour devenir une source de motivation et entrer dans la communication, notamment en matière d'autisme.

Déjà les prises en charges de Mme ORSATTI et de Noki se sont révélées très positives, elles ont permis à des enfants de sortir de leur mutisme.

A l'heure où l'État recule en Corse sur la prise en charge du handicap, et plus particulièrement sur l'autisme, nous allons voter aujourd'hui, à la Collectivité de Corse, l'intégration d'un nouvel agent pour le moins atypique, le petit chien Noki, je tenais à vous le présenter parce que ça vaut le coup, le voici....

C'est une première, le meilleur ami de l'homme, un petit être non jugeant et aimant, qui va apporter beaucoup au service public.

Alors, je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive, M. le Président de l'Exécutif d'avoir validé ce beau projet et d'offrir le retour à la médiation animal au sein de l'établissement des Moulins Blancs, dont la justesse financière les avait contraint à abandonner cette prise en charge trop onéreuse.

J'espère de tout cœur que ce projet fera des émules et que ce partenariat pourra s'étendre à d'autres établissements comme des EPADH.

Je profite aussi d'avoir la parole pour vous inviter à reconduire des actions de l'ancienne bibliothèque départementale 2A qui finançait dans les FAM et les EHPAD la venue de chanteurs corses, des moments de partage émouvants, inoubliables, avec des retours très bénéfiques pour les usagers qui sont demandeurs de cette activité. Puisque la culture et la langue corses sont votre cheval de bataille, n'oubliez pas qu'il y a des façons ludiques pour les inclure aussi dans le monde du handicap. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous en prie, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Un mot, c'est pour joindre mes paroles à celles qui viennent d'être prononcées. C'est vrai que Mme ORSATTI Leslie a porté à bout de bras ce projet, elle a dû surmonter un certain nombre d'obstacles, notamment d'ordre administratif. Je suis heureux pour elle, je ne sais pas si elle nous écoute, mais en tout cas je pense que vous allez la prévenir, nous allons le faire, peut-être qu'elle aura la nouvelle demain, je pense qu'en septembre tout cela sera opérationnel. Ça été plus long que nous l'aurions souhaité, mais plus rapide ça aurait risqué de l'être s'il n'y avait pas eu un investissement fort et une écoute de l'administration.

Donc, je veux aussi remercier le DGS, Jean-Louis SANTONI, la DRH et particulièrement aussi Laetitia PEKLE, ici présente, la DGA qui a vraiment pris à cœur d'accompagner Mme ORSATTI qui, avec opiniâtreté, a plaidé cette cause et qui, finalement, a réussi à la faire prendre en compte alors que ce n'est pas évident parce qu'on a toujours un certain nombre de pesanteurs administratives. Ce qui est important, c'est qu'il y a déjà du bonheur qui a été diffusé à travers ça, et je pense que c'est quand même un moment important, parce que c'est aussi une démarche innovante de thérapie qui marche, elle est accompagnée par l'institut Curie qui est partie-prenante de la démarche...

Mme Isabelle FELICIAGGI

Si je peux me permettre, M. le Président, en fait l'institut Curie va organiser une course, la « Corsican Race », avec des chiens qui détectent le cancer du sein et qui vont courir avec des sportifs. C'est un autre projet que vous soutiendrez, je pense.

Le Président SIMEONI

Ca y est, on est dedans déjà, c'est un moment important, et ça fait plaisir de pouvoir contribuer à ces actions-là. Merci et merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, donc on peut passer au vote. On met aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³²

³² Délibération N° 19/257 AC

Rapport suivant :

* **Rapport n° 219 : convention pour l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » par la commune de Bunifaziu.**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La commune de Bunifaziu a obtenu le label « Ville et pays d'art et d'histoire », lors de la commission du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire qui s'est tenue à Paris le 17 avril 2019.

De cette obtention découle une convention d'une durée de 10 ans avec un engagement financier établi sur 5 années, qui lie l'État, la commune et la Collectivité de Corse afin de mettre en œuvre ce label d'exigence.

En effet, ce label qualifie des territoires, des communes ou des regroupements de communes, qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Avec ce label de qualité, les villes et pays s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, et créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié qui est agréé par le ministère de la Culture, notamment un animateur de l'architecture et du patrimoine et des guides conférenciers. Et cela permet de concrétiser cette politique.

Depuis donc le 17 avril, le territoire bonifacien a été intégré dans le réseau national, comportant aujourd'hui 190 villes et pays d'art et d'histoire, dont font partie, je le rappelle, Bastia, Sartène et Aïacciu. Ce territoire est remarquable, chacun le sait, dommage que M. ORSUCCI ne soit plus là, par sa richesse patrimoniale et paysagère qui en font sa renommée et qui attire tous les ans 2 millions de visiteurs.

Néanmoins cette forte fréquentation touristique, n'est pas sans danger pour le patrimoine et bâti et naturel, et cela n'est pas très satisfaisant, évidemment, d'un point de vue qualitatif.

Fort de ces constats, la ville a engagé une politique volontariste de préservation patrimoniale, mais aussi de pérennisation des paysages et de l'architecture, notamment par les opérations grand site et Sites patrimoniaux remarquables, et elle envisage le label Ville d'Art et d'Histoire comme un

outil structurant des différentes politiques patrimoniales sur le volet de la valorisation, mais aussi de la communication.

Ainsi pour la commune, améliorer la nature de la fréquentation touristique, c'est aussi œuvrer à un plus grand bien-être de ses résidents permanents, en développant notamment une économie du patrimoine.

Bunifaziu souhaite s'inscrire dans un cercle vertueux, en appartenant à ce réseau de villes et pays reconnu et garant d'une bonne gestion des ressources et de l'intégration des politiques patrimoniales et paysagères dans tous les projets de développement.

La ville pourra ainsi bénéficier de retours d'expériences et d'un partenariat permanent avec la DRAC et la Collectivité de Corse, tant d'un point de vue scientifique et technique que financier.

Alors, sur les aspects financiers, il est prévu un engagement sur 5 ans à hauteur pour la Collectivité de 429 400 €, dont 100 000 € d'investissements destinés à la création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, un CIAP, imposé par le label et ensuite évidemment 329 400 € en fonctionnement qui concernent de l'animation, de la médiation, des guides, de la formation, etc.

Cet engagement s'inscrira dans le cadre du règlement d'aides du patrimoine adopté par l'Assemblée de Corse dans sa délibération d'octobre 2018 sur des crédits de fonctionnement et d'investissement et sera complété si nécessaire par d'autres règlements d'aides d'agences ou d'offices de la Collectivité.

Je précise que la DRAC alloue une subvention de 100 000 € en investissement également pour le SIAP.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette démarche de la Collectivité de Corse en faveur de la mise en oeuvre de ce label et à autoriser le Président à signer ce partenariat avec l'Etat et la commune de Bunifaziu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci. Commission « social ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? M. ORLANDI.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

En fait, Jean-Charles ORSUCCI n'est pas parti, mais il n'a pas voulu rentrer en séance au moment de l'évocation de ce dossier puisqu'il concerne la commune de Bonifacio.

Je me ferai son interprète puisqu'il m'a demandé de saluer le travail qui a été effectué, saluer les acteurs qui sont intervenus sur ce dossier, l'Etat et la Collectivité, et préciser que la conseillère Nanette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en ce domaine, qui s'est le plus souvent déplacée sur Bonifacio en démontrant un attachement et une implication qui a été la plus appréciée puisque la plus fréquente et la plus intense pour la commune. Si le résultat obtenu a été aussi intéressant et positif, le maire de Bonifacio tenait à saluer le travail de Nanette MAUPERTUIS et bien évidemment, de ses équipes.

Il n'est pas loin, sur les parvis !

Le Président SIMEONI

Je pensais qu'il était parti, mais de toute façon, il n'aurait pas pu rester. Mais s'il n'est pas loin, c'est encore mieux.

C'est un moment important pour la ville de Bunifaziu, c'est un travail de longue haleine. C'est vrai que Nanette s'est beaucoup investie dans le cadre des dossiers en général puisque ça vient en résonance avec d'autres initiatives. J'ai eu la chance d'aller tardivement, mais j'y suis allé quand même. J'y suis allé une fois en 2017 et puis j'y suis allé lundi, à l'invitation du maire que je remercie publiquement, pour l'inauguration de la chapelle de Maria Maddalena qui va servir aux activités des cinq confréries de Bunifaziu.

C'est vrai que je vous invite, peut-être pas au mois d'août parce que ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour nous, pour revisiter la ville, mais c'est vrai que je n'étais pas allé depuis longtemps. On a eu le temps pendant une heure, une heure et demie de se promener. C'est vrai que c'est un travail remarquable, il y a un patrimoine matériel et immatériel qui est exceptionnel. Je pense que sans flagornerie, on peut dire que la ville a beaucoup progressé dans la mise en valeur de ce patrimoine à travers des

investissements importants, avec notamment la rénovation des places, des ruelles, etc.

Donc, ce label d'art et d'histoire vient consacrer cette démarche-là. Il y a une mission qui a été obtenue à travers la mobilisation d'atout France, son directeur général, Christian MANTEI, Corse, vous savez que c'est les 4 projets, Aiacciu, Château de la Punta, Corti pour le Nid d'aigle, Bastia pour Saint-François et Bunifaziu pour la caserne Montlaur. Donc, il y a vraiment un potentiel exceptionnel d'ores et déjà mis en valeur et encore des projets qui sont des projets stratégiques pour la ville et pour la Corse toute entière.

Donc, ce label d'art et d'histoire va venir amener un plus considérable autour des deux orientations qui sont majeures et nous sommes d'accord avec le maire de Bunifaziu sur cet aspect, c'est d'une part, le tourisme durable et d'autre part, l'environnement. Quelle cité en Corse mieux que Bunifaziu pour incarner ces enjeux et essayer de les décliner de façon opérationnelle ? Là aussi comme d'habitude, mais au-delà de la révérence protocolaire, merci aux services, Pierre-Jean CAMPOCASSO, le directeur du patrimoine, Laetitia PEKLE, DGA, celles et ceux qui ont travaillé, les services de la ville aussi. Aujourd'hui, une consécration qui est une consécration quand même importante et significative.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Nanette.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Je sais qu'on ne parle pas après le Président normalement, mais je dois saluer aussi le travail de Josepha GIACOMETTI, évidemment.

Le Président SIMEONI

Je vous signale qu'elle est absente, mais tout le monde le sait, pour de très bonnes raisons, puisqu'elle se marie après-demain. Je le dis sous le sceau du presque secret à un moment où plus personne n'écoute !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

On met aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³³

Je vous propose de passer encore deux rapports et après, on reprendra demain.

Rapport n° 230, avec le retour de Jean-Charles.

Le Président SIMEONI

J'espère avoir gagné une boule de glace à la figue !

VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE

*** Rapport n° 230 : Individualisation des aides au mouvement associatif - Aides aux foires (programme N3132)**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci.

Conformément au règlement des aides vie associative, il vous est proposé d'accompagner le mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales. 7 foires sont donc concernées dans ce rapport pour un montant total de 85 421 €

Juste pour rappel, l'aide est plafonnée à 20 000 € et après analyse des dossiers et selon une grille de cotation, les aides attribuées vont de 8 500 € à 16 992 €

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».

³³ Délibération N° 19/258 AC

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Mme Anne TOMASI

Favorable, également, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? M. FILIPPETTI.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Je vous remercie.

Mon intervention porte non pas sur le rapport, mais plus sur le prochain règlement des aides à venir.

On sait que les foires sont à elles une transmission des savoirs et des savoir-faire, un lieu de d'appropriation du territoire et surtout, un lieu de valorisation des produits agricoles et artisanaux.

Elles ont également toujours eu un rôle essentiel dans le mouvement économique du monde rural. Il existe aussi dans toute la Corse des foires, petites foires ou autres marchés, qui méritent tout autant d'être aidés car ils procèdent de la vie sociale et du lien social.

Maintenant, dans le futur règlement des aides et au regard de ce que j'ai dit précédemment, il semble opportun de renforcer à travers le futur barème, la place des foires qui adhèrent à la FRAC (fédération des foires agricoles et artisanales de Corse). Elles sont garantes d'authenticité, ont l'objectif de promouvoir les métiers de la culture et de l'artisanat et jouent un rôle important dans la réappropriation collective de nos produits.

De la même manière, l'éco-responsabilité, l'utilisation de la langue corse ou l'interaction avec la jeunesse auxquelles s'approprient la foire et les valeurs qu'elle véhicule, sont des critères qui doivent être bonifiés.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Lauda.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste deux mots. Evidemment, je souscris aux propos de M. FILIPPETTI. Des réunions sont en cours avec la FRAC, l'ODARC et le service « aménagement du territoire » justement pour revaloriser les foires qui proposent, des savoir-faire artisanaux, ancestraux, la transmission aux jeunes générations, la promotion de la langue corse. Normalement, ce règlement des aides revisité verra le jour à compter de 2020.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³⁴

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES
SPORTIVES**

2019 * Rapport n° 229 : Répartition de la part territoriale CNDS

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Un rapport que l'on connaît chaque année, qui vise à attribuer l'enveloppe du CNDS pour un montant total de 1 034 065 € et je le rappelle, on a réussi à maintenir la même somme que l'an passé, ce qui n'était pas gagné.

Donc, pour 2019, 279 dossiers ont été réceptionnés. Ca concerne 224 clubs, 14 comités départementaux et 41 comités ou ligues.

La réunion de répartition de cette enveloppe s'est tenue le 2 juillet dernier en présence du CROSS et de Julien PAOLINI et aucune difficulté particulière n'a été soulevée concernant les attributions.

³⁴ Délibération N° 19/259 AC

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Même avis.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président.

Juste une petite question. Ne figurent pas dans ce rapport, les échecs et le volley ball. Est-ce que ça sort du cadre ? C'est cela, ça sort du cadre et ça fait l'objet d'une délibération spécifique ? Qu'est-ce qui a été tranché en la matière ? Pourquoi ils sortiraient du cadre et sous quels critères ?

C'était tout, c'était la seule question qui me venait à l'esprit.

Mme Lauda GUIDICELLI

Déjà, ils ne sont pas forcément concernés par le CNDS et ça relève d'une délibération à part qui vous sera, comme chaque année, soumise en septembre. Le volley n'était pas non plus...en fait, tous les dossiers qui sont listés sont des dossiers que l'on a réceptionnés. Pour le reste, c'est qu'on n'a pas forcément eu de retour et malgré trois ou quatre relances pour certaines ligues ou certains clubs.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je mets voit le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³⁵

Merci.

Je vous propose qu'on se retrouve demain à 10 heures.

La séance est suspendue à 00 h.

³⁵ Délibération N° 19/260 AC

ANNEXES

AMENDEMENTS

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES
CANDIDATURES DE PROGRAMMATION
DE LA CORSE ET LES TERRITOIRES
VOLONTAIRES A L'EXPERIMENTATION
« TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE
LONGUE DUREE »**

Rapport n° 187

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR : MM. LES PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE ET DU CONSEIL
EXECUTIF**

EXPOSE DES MOTIFS :

« L'organisation proposée dans le rapport ci-joint en annexe, a pour objectif de respecter la méthodologie préconisée par « TZCLD », tout en répondant à l'enjeu de placer une diversité de situations dans une même dynamique. La déclinaison opérationnelle de cette proposition peut donc être envisagée à 2 niveaux : un territoire

de programmation d'une part, plusieurs territoires de mise en œuvre d'autre part. « Le territoire de programmation, le niveau « supra », est porté par la Collectivité. Celle-ci joue un rôle d'animateur, de coordinateur et de soutien en ingénierie de tous les territoires insulaires volontaires ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

La déclinaison opérationnelle de « TZCLD », définie par la Collectivité de Corse, pourra évoluer au regard des éléments de contexte liés à la fois au caractère expérimental de la démarche et aux dispositions législatives et réglementaires qui auront été adoptées pour la 2^{ème} étape du projet ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte A
L'UNANIMITE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA

Rapport CE N° 2019/E3/239

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au 3^{ème} paragraphe de la page 9 du rapport, les mots « trois options » sont remplacés par les mots « deux options », et le 1^{er} item relatif au maintien de l'activité portuaire commercial dans le bassin actuel est supprimé.

Pages 9, 10 et 11 du rapport, la section III.1 relative à l'extension du site actuel est supprimée.

Page 19 du rapport, la section « Pour la solution d'extension ...estimé à 450 000 euros HT » est supprimée.

Pages 19 et 24 du rapport, le montant « 1440 K€ HT » est remplacé par « 990 K€ HT » et le montant « 1728 K€ TTC » est remplacé par « 1188 K€ TTC ».

A l'article 1 de la délibération, le montant « 1440 K€ HT » est remplacé par « 990 K€ HT », et le 3^{ème} item relatif à la phase d'études sur l'extension du site actuel (450 K€ HT) est supprimé.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE (*)

(*) **POUR** : Per l'Avvene, La Corse dans la République à l'exception de P. GHIONGA, Andà per Dumane

CONTRE : Femu A Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, P. GHIONGA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA

Rapport CE N° 2019/E3/239

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1^{er}, **INSERER** un nouvel article ainsi rédigé :

« **DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de saisir formellement la Commission Nationale du Débat Public pour s'assurer du caractère obligatoire ou non de l'organisation d'un nouveau débat public ».

La numérotation des articles suivants est décalée en conséquence.

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte (*)

(*) **CONTRE** : Per l'Avvene, La Corse dans la République à l'exception de P. GHIONGA, Andà per Dumane

POUR : Femu A Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, P. GHIONGA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA**

Rapport CE N° 2019/E3/239

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

SUPPRIMER toutes références à l'agrandissement du bassin Saint Nicolas.

Page 18 :

Paragraphe 1

APRES « permettant d'évaluer la pertinence des »

SUPPRIMER « trois scénarii décrits ci-dessus **jusqu'à**..... Etudes complémentaires d'inventaires des espèces naturelles présentes sur les sites. »

ET REMPLACER PAR :

« la pertinence des deux scenarii décrits ci-dessus ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE (*)

(*) POUR : Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République (I FELICIAGGI, V. BOZZI)

CONTRE : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC et M. Pierre GHIONGA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019****25 ET 26 JUILLET 2019****RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA*****Rapport CE N° 2019/E3/239*****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 10 – Paragraphe III .1 à la suite du premier item RAJOUTER :**

« **une solution** portée notamment par les pêcheurs et soutenue par Corsica Nazione lors du grand débat public, puis par Corsica Libera et qui n'a jamais été étudiée.

Elle consiste à augmenter la superficie du bassin actuel, par l'allongement de la digue est en sud-est sur une longueur de 250 mètres.

Cette solution aurait également pour effet :

- De protéger le bassin du port de commerce et celui du Vieux Port de Bastia (utilisé par les pêcheurs professionnels) des rafales de vent de nord-est.
- De permettre l'accueil en haute saison des grands navires
- D'aménager un espace terrestre pour assurer la logistique de déplacement des flux.»

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE (*)

(*) POUR : Femu A Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, P. GHIONGA

CONTRE : Per l'Avvene

NPPV: Andà per Dumane

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA**

Rapport CE N° 2019/E3/239

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pages 18-19 - 4^e partie « synthèse du programme d'études complémentaires proposées »

1^{er} item : « Pour l'option d'extension sur le site actuel du port »

RAJOUTER après synthèse des études de faisabilité existante « et notamment des projets (retenus et éliminés) de la « phase 0 » contenus dans les délibérations prises par la CTC en 2004, 2008 et 2011, et synthétisés dans le rapport 2011/01/045 des 17 et 18 février 2011. Ces études seront réalisées en tenant compte des critères éco-environnementaux. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ (*)

(*) POUR : Corsica Libera, Femu a Corsica, Partitu di a Nazione Corsa,
GHIONGA

P.

CONTRE : Per l'Avvene

NPPV: Andà per dumane

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RENOUVELLEMENT DES
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE
BASTIA**

Rapport CE N° 2019/E3/239

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dire que les études visées à l'amendement N° 5 seront intégrées dans la IV^{ème} partie « Calendrier ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (*)

(*) **POUR** : Femu A Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa,
GHIONGA

P.

NPPV : Andà per dumane, La Corse dans la République, Per l'Avvene

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019

**MODALITES DE FINANCEMENT
DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
DANS LES AGGLOMERATIONS**
Rapport CE N° 2019/E3/196

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 3 :

- Au sein du 2) relatif au taux maximum de financement, au 1^{er} paragraphe, après les mots « pour les études », le reste de la phrase est supprimé et remplacé par les mots suivants : « ***travaux et acquisitions foncières*** ».

- Après le 1^{er} paragraphe, **INSERER** un deuxième paragraphe ainsi rédigé : « ***Ce taux est porté à 90% pour les communes appartenant à une communauté d'agglomération.*** »

- Au sein du 3) relatif aux travaux de chaussée, au 2^{ème} paragraphe portant sur le balayage des chaussées, **REPLACER** le mot « commune » **PAR** les mots « ***Collectivité de Corse*** ».

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE : **PAR ALINEA**

REJETES (*)

(*) **POUR** : Per l'Avvene, La Corse dans la République à l'exception de P. GHIONGA, Andà per Dumane

CONTRE : Femu A Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, P. GHIONGA

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019****25 ET 26 JUILLET**

**PROGRAMME
INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES
HANDICAPS ET DE LA PERTE
D'AUTONOMIE (PRIAC) DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE
DE CORSE (ARS)**

*Rapport n° 222***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Le Président du Conseil exécutif de Corse doit disposer d'un mandat de l'Assemblée de Corse pour pouvoir solliciter des participations financières de tiers aux termes de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/023 AC du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Page 2 de la délibération :****INSERER après l'ARTICLE 3 :****ARTICLE 4 :**

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour requérir auprès de l'Agence régionale de santé, le détail des financements et leur ventilation ainsi que la mobilisation de financements complémentaires dans le cadre du PRIAC 2019-2023 et leur intégration lors des actualisations annuelles à venir du PRIAC.

ARTICLE 5 :

DEMANDE à l'Agence régionale de santé d'assurer la présentation générale du PRIAC 2019-2023 auprès du conseil de la citoyenneté et de l'autonomie (C.C.A), ainsi qu'une présentation des modifications annuelles au cours de la période.

ARTICLE 6 :

DEMANDE à l'Agence régionale de santé d'associer plus en amont la Collectivité de Corse, son Assemblée et ses services, et le Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie à la rédaction de la future programmation du PRIAC.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE
A L'UNANIMITE**



COMPTE RENDU IN EXTENSO
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

25 ET 26 JUILLET 2019
(2^{ÈME} JOURNEE)

MANDATURE 2018/2021



COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
RÉUNION des 25 et 26 JUILLET 2019

S O M M A I R E Journée du 26 JUILLET 2019

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Rapport n° 234 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica

Présentation du rapport du Conseil exécutif	8
DISCUSSION GENERALE	11
AMENDEMENT	12
VOTE du rapport	19

QUISTIONE DIVERSE/ QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	20
DISCUSSION GENERALE	20

VOTE du rapport	21
------------------------	-----------

FUNDIARIU / FONCIER

Rapport n° 241 : Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	22
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	27
----------------------------	-----------

AMENDEMENTS	31
--------------------	-----------

VOTE du rapport	68
------------------------	-----------

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENERGIE
--

Rapport n° 207 : Ajout de nouvelles fiches-mesures au dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

Présentation du rapport du Conseil exécutif	69
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	69
----------------------------	-----------

AMENDEMENT	70
-------------------	-----------

VOTE du rapport	70
------------------------	-----------

Rapport n° 232 : Avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone

Présentation du rapport du Conseil exécutif	71
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	72
----------------------------	-----------

AMENDEMENT	73
-------------------	-----------

VOTE du rapport**74****STRATEGIA, INNUVAZIONE / STRATEGIE, INNOVATION**

Rapport n° 235 : Cadre d'exploitation des eaux minérales de la source territoriale d'Orezza - Approbation du choix d'un contrat de droit privé d'une durée de 18 mois avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'Orezza (SNEEMO)

Présentation du rapport du Conseil exécutif**74****DISCUSSION GENERALE****78****AMENDEMENT****84****VOTE du rapport****99****LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

Rapport n° 208 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2019. Aiutu à a pruduzione d'arnesi pedagogichi per l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzione CANOPE-CdC programma 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif**100****DISCUSSION GENERALE****101****AMENDEMENTS****102****VOTE du rapport****103**

Rapport n° 237 : Avenants n° 3 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse le GIPACOR et la Collectivité de Corse pour le grand plan de formation Langue Corse des enseignants du premier degré 2019-2020 - Mudifichia n° 3 di e cunvenzione passate trà l'Accademia di

Corsica u GIPACOR è a Cullettività di Corsica per u gran'pianu di furmazione lingua corsa di l'insignanti di u primu gradu 2019-2020.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	104
DISCUSSION GENERALE	106
AMENDEMENTS	109
VOTE du rapport	122
DIVERSES ALLOCUTIONS	123

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

Rapport n° 210 : Création de postes à la Collectivité de Corse (juillet 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	125
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	143

Rapport n° 233 : Instauration du régime indemnitaire de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	144
DISCUSSION GENERALE	151
AMENDEMENT	151
VOTE du rapport	163

Rapport n° 236 : Mise à disposition auprès du Service d'Incendie et de Secours 2A

Présentation du rapport du Conseil exécutif	163
VOTE du rapport	164

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n° 211 : Versement de subventions à l'association « Prévoyance des conseillers généraux de Corse-du-Sud »

Présentation du rapport du Conseil exécutif **164**

DISCUSSION GENERALE **164**

VOTE du rapport **165**

Rapport n° 212 : Mise à disposition à titre gratuit d'une emprise en terrain sise à I Bagni di Guagnu, commune d'U PIGHJOLU (Pumonte) par la Collectivité au profit de M. Jean-André CANAVELLI - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Présentation du rapport du Conseil exécutif **165**

VOTE du rapport **166**

Rapport n° 213 : Transfert en pleine propriété au profit de la Collectivité de Corse des biens immobiliers de l'Etat mis à la disposition du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse - Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSJC) sis à Aiacciu - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer l'acte authentique administratif constatant ce transfert de propriété

Présentation du rapport du Conseil exécutif **166**

DISCUSSION GENERALE **167**

VOTE du rapport **168**

Rapport n° 214 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la

loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE

Présentation du rapport du Conseil exécutif **168**

DISCUSSION GENERALE **169**

VOTE du rapport **172**

Rapport n° 215 : Convention et accord-entreprises « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour la fourniture de licences et d'achat de services

Présentation du rapport du Conseil exécutif **172**

VOTE du rapport **174**

Rapport n° 238 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur Jean-Jacques Panunzi

EXAMEN DU RAPPORT REPORTE A LA SESSION DE SEPTEMBRE **174**

N° 2019/E3/066 déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Sensibilisation des randonneurs à la sécurité et à la protection de la faune et de la flore sur les lacs et fleuves de Corse. **RETIREE**

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places.

Nous allons, si vous le voulez bien, prendre le rapport n° 234. C'est Lauda GUIDICELLI qui nous le présente. Vous avez la parole.

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

* **Rapport n° 234** : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Le rapport qui vous est présenté, aujourd'hui, propose la création d'un titre d'ambassadrice et d'ambassadeur sportif de Corse.

En effet, la Collectivité souhaite mettre en place un partenariat avec les jeunes sportifs afin d'enrichir son dispositif d'action publique en faveur du sport et de la jeunesse.

Ce dispositif, si vous l'approuvez, viendra mettre en avant les atouts de notre jeunesse et fait donc écho à la réponse donnée hier à la question orale de Cathie COGNETTI.

La présence d'ambassadeurs sportifs permettra de créer des liens entre les sportifs de haut niveau, les sportifs « amateurs » et les jeunes Corses, de favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport auprès du public jeune et de soutenir les athlètes de haut niveau dans leur parcours.

En effet, ce dispositif, en créant les conditions de rencontres et d'échanges entre les sportifs de haut niveau labellisés ambassadeurs d'une part, et des publics scolaires, des étudiants, des apprentis, des jeunes NEET (ni scolarisés, ni emploi, ni en formation) d'autre part, a pour objectif :

- De favoriser la découverte, la sensibilisation autour du sport et du handicap,
- De développer la pratique sportive et de lutter contre la sédentarité,
- De promouvoir les valeurs humanistes et de renforcer la citoyenneté,
- De contribuer à l'information et la formation des jeunes,
- De sensibiliser à des pratiques sportives respectueuses de l'environnement,
- De valoriser et de renforcer la politique sportive de la Collectivité de Corse ainsi que l'image de notre Île.

Concernant les fondements du dispositif, celui-ci a été élaboré dans une logique de transversalité et s'inscrit dans la continuité et en complément d'une part, du « pattu per a ghjuventù », lequel prévoit de créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque

jeune, notamment en impliquant, je cite « les artistes et sportifs de haut niveau de l'île dans des campagnes de sensibilisation et de favoriser l'engagement citoyen de tous les jeunes Corses pour leur permettre d'être maître de leur choix et de leur vie et valoriser l'éthique de responsabilité. D'autre part, en lien avec la politique sportive de la Collectivité de Corse retranscrite dans le règlement des aides de sport où il est question de soutenir les meilleurs sportifs, en particulier, les plus jeunes d'entre eux ».

Cependant à la différence du système d'aide individuelle qui existe actuellement dans le règlement des aides et qui permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours sportif de haut niveau, être ambassadeur sportif demande un engagement favorisant la diffusion et la transmission des valeurs du sport sur l'ensemble des territoires et notamment à destination des jeunes.

Concernant la procédure et les catégories, il est proposé la création de postes d'ambassadeurs pour une durée de 2 ans afin de respecter et de valoriser la parité à l'issue du processus de sélection 6 ambassadeurs seront nommés dans les catégories suivantes :

1 homme, 1 femme dans la catégorie des 16 -18 ans. Mais je pense qu'il y aura un amendement de Christelle COMBETTE pour qu'on descende à 15 ans, l'âge des jeunes.

1 homme, 1 femme dans la catégorie 18-30 ans,

2 athlètes en situation de handicap, pratiquant une discipline sportive de haut niveau.

Ce titre une fois obtenu n'est renouvelable qu'une fois. Donc, la durée du mandat serait de 4 ans maximum. Comme il s'agit d'une démarche d'engagement citoyen, la Collectivité de Corse procédera à un appel à candidatures. Les sportifs de haut niveau intéressés devront, dans un délai d'un mois, il y avait une coquille dans le rapport qui précisait 2 mois. Donc, on a fait un amendement pour dire que c'était 1 mois à compter de la date de publication pour se porter candidat en envoyant une lettre de motivation à l'attention du Président de l'exécutif, courrier dans lequel ils expliciteront les raisons et motivations de leur candidature.

La nomination de ces 6 ambassadeurs se fera à l'issue d'un jury composé de 6 membres : le Président du CSJC, 1 représentant de la direction des sports de la Collectivité, 1 représentant du CSJC,

1 journaliste sportif membre de l'union nationale de journalistes sportifs et 1 représentant du mouvement sportif ainsi que la conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport.

Le jury aura pour mission d'analyser les candidatures, de sélectionner les meilleurs profils au regard du respect des critères d'éligibilité et de la qualité des motivations du candidat.

Nous avons retenu comme conditions d'éligibilité le fait d'être sportif de haut niveau dans des disciplines olympiques et paralympiques, des disciplines non olympiques délégataires en handisport et sport adapté, d'être âgé entre 15 et 30 ans, puisque l'amendement portera en ce sens, d'être licencié dans un club en Corse depuis 2 ans, d'être domicilié en Corse, d'être inscrit sur les listes de sportifs de haut niveau du ministère des sports ou avoir réalisé des performances de niveau national ou international, de respecter l'éthique sportive et notamment l'usage de la langue corse. Un amendement a été proposé en commission de la culture par Pierre GHIONGA. Nous proposons une bonification de 500 € à la fin des 2 ans de mandat d'ambassadeur, si la certification a été obtenue en langue corse par l'ambassadeur.

Il est attendu des ambassadeurs, dans le cadre de la contractualisation, des engagements et des missions. Il y aura une convention qui sera signée liant la Collectivité de Corse et le jeune sportif pour une durée de 2 ans qui vient préciser les modalités de leur engagement.

Il est prévu des interventions auprès des publics jeunes, notamment dans le cadre de projets pédagogiques, avec pour objectifs principaux de sensibiliser aux valeurs humanistes à éthique du sport, à l'olympisme et au paralympisme, mais également des actions de représentation de la Collectivité lors de participation des événements sportifs soutenus par notre institution et organisés avec le concours du mouvement sportif insulaire.

A l'issue de leur première année de mandat, les ambassadeurs présenteront un bilan de leur activité personnelle. Au niveau de l'aspect financier, chaque ambassadeur va percevoir une aide individuelle d'un montant de 4 000 € qui sera complémentaire de leur bourse de sportif de haut niveau et auxquels viendront s'ajouter les 500 € à l'issue des 2 ans de mandature.

Le coût annuel est de 24 000 € et de 48 000 € pour les 2 années, en comptant en plus la bonification si les jeunes ambassadeurs y répondent.

Ce dispositif, on a décidé de le passer avant les « scontre » et le nouveau règlement des aides pour coïncider avec la saison sportive qui débute en septembre et de pouvoir avoir avant la fin 2019 des ambassadeurs qui pourront remplir leur rôle et se déplacer sur le territoire.

Enfin, cette volonté de doter la Collectivité d'ambassadrices et d'ambassadeurs sportifs vient conférer aux jeunes un rôle actif dans le développement des valeurs humanistes, sportives, sociales et citoyennes sur tout le territoire et auprès de toute une jeunesse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis de la commission de la culture. Qui va présenter l'avis de la commission de la culture ? Mme SANTUCCI n'est pas là. Laura-Maria POLI qui préside la commission n'est pas là.

M. Guy ARMANET

Il faut absolument que ce soit quelqu'un de la commission, Président ?

Le Président TALAMONI

En principe, oui, mais bon. C'est Marie SIMEONI qui va le présenter.

Mme Marie SIMEONI

Madame TIBERI a relevé une erreur de chiffrage : il convient effectivement, comme elle l'a indiqué, de lire 24 000 € par an et non pas 16 000 € par an.

Monsieur Pierre GHIONGA a exprimé son regret que l'usage du corse ne soit pas davantage encouragé. Il a donc déposé l'amendement oral

suivant : « bonification de 500 € octroyée à chaque jeune atteignant le niveau B1 au terme des deux années ».

J'ai moi-même souhaité avoir confirmation que les appels à candidatures débutaient bien en septembre 2019.

Il m'a été répondu de manière affirmative par Madame Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive, qui a ajouté que ces candidatures pouvaient être déposées auprès des associations, des comités sportifs mais également directement sur le site de la Collectivité de corse.

Madame Catherine RIERA a souhaité savoir quel était le niveau d'exigence pour pouvoir candidater.

Madame Lauda GUIDICELLI a indiqué qu'il est demandé, dans le cadre d'un engagement citoyen, au moins 3 représentations annuelles dans des établissements scolaires, des CFA, des missions locales, pour témoigner de leur parcours et s'inscrire dans un projet pédagogique porté par un enseignant, un centre, une institution... Elle a ajouté que ceci résultait également du fait que des sportifs avaient témoigné de leur volonté préalable de représenter la Corse au travers des valeurs positives du sport.

Monsieur CASALTA a souligné que l'intérêt majeur de la présente démarche résidait dans sa reconnaissance institutionnelle.

Madame Cathie COGNETTI a quant à elle estimé que la démarche étaient très positive dans la mesure où le domaine de la formation était directement liée au sport et ceci aura sans doute pour effet de valoriser encore davantage les formations impactées ainsi que les jeunes stagiaires qui parfois sont éloignés du cadre scolaire.

L'amendement déposé par M. GHIONGA est adopté à l'unanimité

Compte tenu de l'adoption de l'amendement, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Il y a un amendement déposé par Lauda GUIDICELLI à son propre rapport. Il y a un amendement déposé par Pierre GHIONGA en commission et aussi des amendements de Mme COMBETTE, c'est ça ? Non ?

Je vous propose de les déposer oralement, en tout cas s'agissant des 2 amendements que j'ai déjà à ma disposition et qui peuvent être défendus oralement, ils sont très simples. S'agissant de ceux de Mme COMBETTE, je ne sais pas...

La parole est à qui la demande et tout particulièrement aux conseillers qui ont déposé des amendements. Vous voulez commencer, Mme COMBETTE ?

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Mme la conseillère exécutive, effectivement, le sport transmet plusieurs valeurs (courage, persévérance, dépassement de soi, tolérance, respect...) et j'en passe. Il représente un formidable vecteur d'éducation et de cohésion sociale.

Hier matin, notre collègue Cathie COGNETTI évoquait la déshérence de la jeunesse. Ce dispositif, outre la valorisation des athlètes régionaux de haut niveau est aussi un moyen d'inciter les jeunes à pratiquer un sport, à mener une vie moins sédentaire et s'identifier à ces ambassadeurs, voire susciter des vocations.

Nous saluons donc cette initiative, apportons toutefois quelques petites remarques. L'une concerne l'engagement des ambassadeurs. Leur statut de sportif de haut niveau est très contraignant et l'exigence de la performance, les déplacements très fréquents risquent de ne pas leur laisser beaucoup de temps pour assurer assidûment ce rôle d'ambassadeur.

A ce titre, ne serait-il pas opportun d'étendre un petit peu la sélection pour bénéficier d'un roulement, si j'ose dire, des représentations ?

D'autre part, n'est-ce pas restrictif de limiter la sélection aux athlètes régionaux inscrits dans une ligue corse ? Certes, c'est de moins en moins le cas, mais il existe encore certains sportifs corses qui sont obligés de s'expatrier pour assurer leur discipline. Je prends pour exemple le jeune Kilian THIERCELIN qui est champion de France de ski de vitesse ou Christophe CHARLIER, champion de motocross, ces deux champions régionaux qui pourraient, s'ils le désiraient, s'inscrire dans ce dispositif et être de bons ambassadeurs pour notre région.

D'autre part, effectivement, nous l'avions évoqué hier, nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas bon de réduire un petit peu l'âge des ambassadeurs. On en a parlé hier, effectivement, à 15 ans peut-être plus que 16, dans la mesure où les jeunes, en général, de haut niveau sont sélectionnés beaucoup plus tôt. On pense que 15 ans, ça pourrait être intéressant déjà de les faire intégrer ce dispositif.

Merci, Mme la conseillère.

Le Président TALAMONI

Merci.

Il y a 3 notions qui sont mises en avant par Christelle COMBETTE. Il y a la question du roulement. Est-ce que cela nécessite un amendement ou bien est-ce que vous pouvez prendre en compte cette demande ? Je vous interroge.

Mme Lauda GUIDICELLI

On a justement limité à 6 interventions par an. Ce n'est pas extraordinaire. On a dit minimum 3, en tout 6 entre les représentations dans les établissements qui soient universitaires, scolaires, auprès des missions locales, CFA et 3 pour les événements sportifs. 6, ça reste, je pense, raisonnable.

Après, le fait qu'ils soient licenciés en Corse, c'est aussi pour permettre de ne pas faire des allers-retours par rapport aux contraintes des

entraînements et parfois des centres de formation qui sont sur le continent. Pour les 15 ans, évidemment, il n'y a pas de soucis.

Le Président TALAMONI

S'agissant du roulement, vous êtes défavorable. S'agissant de l'abaissement à 15 ans, vous êtes favorable et s'agissant de l'extension à des Corses, on reste sur le défavorable également ? D'accord.

Est-ce que vous maintenez vos 3 propositions d'amendements auquel cas, il faut passer au vote ?

Mme Christelle COMBETTE

Je reste sur les 15 ans puisqu'on en a parlé. Sur le reste, j'ai confiance en la conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

D'accord. On va quand même voter formellement sur l'amendement...

Mme Anne TOMASI

Ò Sgiò Presidente, c'eranu altre dumande di prese di parola.

Le Président TALAMONI

Iè, d'accordu, ma pudemu vutà nant'à st'affare quì puisque de toute façon, ensuite, il va y avoir également Pierre GHIONGA qui va défendre le sien. C'est pareil ? Voilà.

Qui est favorable à l'abaissement à 15 ans ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est retenu à l'unanimité.

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, comme d'habitude, Lauda GUIDICELLI présente des rapports très intéressants et des initiatives qui me conviennent

tour à fait. Il m'a semblé opportun d'enrichir un petit peu ce dispositif en promouvant notre langue. Donc, il s'agit, non pas obliger, mais de stimuler ces ambassadeurs pour qu'ils pratiquent la langue corse en leur donnant 500 € de bonification s'ils acquièrent le niveau linguistique B1.

Le Président TALAMONI

D'accord. Avis de l'exécutif ? Favorable.

Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Il y a l'amendement de Lauda GUIDICELLI à son propre rapport. Vous l'avez peut-être devant les yeux « Sélection des ambassadrices et ambassadeurs sportifs ». Remplacer « dans les 2 mois » par « dans un délai de 1 mois ».

Vous vouliez dire un mot ?

Mme Lauda GUIDICELLI

C'était juste une erreur. C'était 1 mois et pas 2 mois, parce qu'on pensait 2 mois sur la totalité pour pouvoir les recruter.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole. Vous voulez la parole, Mme TOMASI, vous l'avez.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi.

Vuleria à ringrazià a cunsigliera esecutiva pè stu cartulare. Cume no l'avemu detta quandu sta misura hè stata presentata in u pattu di a ghjuventù. Hè un'iniziativa nova impurtantissima à parechji livelli.

Impurtantissima prima, pè l'aiutu à sti spurtivi.

Impurtantissima dopu pè a vetrina ch'elli sò pè i più ghjovani, cum'esempiu tremendu di riuscita. Pè ottene sti risultati spurtivi, sta ghjente deve travaglià assai assai è impegnassi à 2 000 % in a so disciplina. Un pò esse che bonu di mostrà iss'impegnu à un publicu largu.

Impurtantissima infine pè a trasmissione di i valori di u sportu. Oghje, ciò ch'elli veranu i ghjovani di u sportu si passa à spessu à a televisìo à colpa di centina è di milioni u transferimentu di un ghjucadore di ballò, di putaghji di partite arrangjate, di viulenza ò di « dopage ».

Ùn ci pudemu allegrà ch'ella sia quessa l'immagine di u sportu. I valori di u sportu sò a cuesione è a cuuperazione, micca messe in davanti di l'eccellenza d'una persona in una squadra. Sò u travagliu è l'impegnu, micca i milioni, sò l'unestia, micca u « dopage », sò u rispetu di l'altru, partenariu cume avversariu, micca e barrufe à nantu à i terreni, sò a tulerenza micca a viulenza ò u racisimu ch'ella si pò vede di tantu in tantu.

Aimé JACQUET dicia « le sport, c'est l'école de la vie ». Diceraghju piuttosto « le sport, c'est l'école de la citoyenneté », u locu induv'ellu s'impare à campà in sucietà.

À stu titulu, pruponenu ss'imbasciadori è s'imbasciadrice cume nuvelli pè quelli chì feranu u populu di dumane, ci pare un'arnese interessante pè u nostru avvene chì, ò ghjuventu, l'avvene s'è tu.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi. D'altre dumande di parolla ? Julien PAOLINI a la parole. Pourtant vous êtes grand, mais je ne vous voyais pas !

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. J'ai vu que j'allais passer au travers de ces interventions ! Merci de me donner la parole.

On n'aura pas de remarques sur les critères techniques d'attribution de ce rôle d'ambassadeur. Des remarques plutôt d'ordre général sur le fond.

Hier matin, lors de la séquence des questions orales, Anne-Laure SANTUCCI a rappelé dans son intervention, dans sa question, notre inquiétude, nos craintes pour l'avenir de notre jeunesse (problèmes de violence, d'addictologie). Le constat, il est fait, il est incontestable, c'est une réalité, notre jeunesse vit aujourd'hui, c'est vrai, dans une société de plus en plus anxieuse. Elle est confrontée à des mutations profondes d'ordre sociétal, environnemental. Notre collègue, Cathie COGNETTI, sur ce point, je cite ce qu'elle a fait hier, un constat volontairement exagéré « trop de jeunes aujourd'hui sont exclus (accès à l'emploi, au logement). Trop de jeunes sont en difficulté ».

J'ai envie plutôt de délivrer, moi, un message d'espoir pour notre jeunesse. Nombreux jeunes réussissent chez nous et il faut aussi le souligner, dans leurs études. Un chiffre, et j'en profite aussi pour les féliciter, 2 048 nouveaux bacheliers cette année dont 209 mentions « très bien ».

De nombreux jeunes entreprennent dans le secteur associatif, dans nos villages, dans les entreprises, en politique et de nombreux jeunes bien sûr brillent dans le sport de haut niveau. A ce titre, féliciter Ghjuliana BALLO du pôle espoir judo qui a remporté une médaille de bronze hier à Bakou en Azerbaïdjan et s'est donc qualifiée pour les championnats du monde au Kazakhstan, en septembre. Je regarde Petr'Antone TOMASI qui doit être fière puisqu'elle est hébergée au CSJC.

Donc, on peut voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. Cette proposition de création d'ambassadeurs permet, Mme la conseillère exécutive, de remplir un peu plus le verre, un dispositif gagnant, gagnant. Un sportif insulaire qui pourra valoriser sa discipline, des disciplines qui ne sont pas forcément les disciplines les plus connues chez nous en Corse, mais dans lesquelles de nombreux jeunes s'impliquent et réussissent. Partager ses expériences, faire connaître leurs différences aussi, on a parlé des jeunes en situation de handicap, transmettre des valeurs universelles du sport, notamment le dépassement de soi dans une jeunesse, parfois, qui peut manquer d'ambition, qui est en perte d'espoir. Démontrer enfin, par l'exemple, qu'avec la volonté de grandes choses sont possibles dans ce petit pays.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Ça aurait été effectivement dommage de ne pas vous entendre ! S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, peut-être un mot de la conseillère exécutive ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste remercier l'Assemblée qui a vraiment saisi l'essence de ce rapport, c'est-à-dire de mettre en avant notre jeunesse, les valeurs qu'elle peut véhiculer et de ne pas réduire le sport à ce qu'a pu dire ma collègue Anne TOMASI, au cliché qu'on peut avoir du million, du dopage, et de vraiment encourager au portage des valeurs humanistes que l'on retrouve dans le sport, le dépassement de soi, la confiance et en même temps, que ces jeunes puissent être des modèles pour d'autres et susciter des vocations, c'est ce qu'a dit Christelle COMBETTE.

Je vous remercie, je pense qu'il sera adopté. C'est un bon signal qu'on peut envoyer à notre jeunesse et encore une fois, la valoriser à travers les compétences qu'elle a et cette fois-ci, les compétences sportives.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Nous allons mettre aux voix ce rapport qui a été amendé, comme vous le savez, à l'instant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

QUISTIONE DIVERSE/ QUESTIONS DIVERSES

Nous allons passer au rapport suivant. Rapport n° 189.

¹ Délibération N° 19/261 AC

*** Rapport n° 189 : désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la CdC**

Mme Vanina BORROMEI

M. le Président, merci.

Donc, un mot, mais je ne sais pas si les listes proposées sont fournies ou pas.

Effectivement, nous proposons un renouvellement de la commission d'appel d'offres. Il y a eu des membres commissaires démissionnaires et il faut donc la renouveler.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance de cette commission d'appel d'offres et le rôle qu'elle a dans le bon travail et le bon déroulement des investissements de notre Collectivité.

Nous avons désigné les membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGO, M. Paul MINICONI, Mme Juliette PONZEVERA, Mme Vannina ANGELINI-BURESI, Mme Chantal PEDINIELLI.

Les membres suppléants : M. Romain COLONNA, Mme Anne TOMASI, M. François BERNARDI, M. Pierre-José FILIPPETTI, M. Jean-Louis DELPOUX.

Mme BURESI et M. COLONNA ont présenté leur démission. Nous vous proposons donc, aujourd'hui, en membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGO, Mme Juliette PONZEVERA, M. Paul MINICONI, Mme Rosa PROSPERI et M. Jean-Louis DELPOUX.

En membres suppléants : M. Hyacinthe VANNI, M. Julien PAOLINI, M. François BERNARDI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI et Mme Chantal PEDINIELLI. Merci.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, simplement une interrogation. Lors de la constitution de la CAO première version, nous avons procédé à un vote à l'urne, non pas que j'y tiens, mais eu égard à l'importance du sujet aux implications que cela a, je voudrais simplement savoir s'il n'était pas bon de le faire.

Le Président TALAMONI

C'est prévu cher collègue.

Nous allons faire voter le rapport et ensuite nous allons voter à l'urne. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

Nous allons distribuer le matériel électoral et nous allons vérifier les pouvoirs.

Merci de regagner vos places, on va faire l'appel.

C'est une procédure importante, solennelle et il ne faudrait pas qu'on procède à ce vote dans la panique et le brouhaha parce que ça implique beaucoup de choses. Je vous demande donc, de regagner vos places, de faire silence, de venir voter à l'appel de votre nom parce que c'est sérieux. OK ?

Nous allons procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Inscrits 63 et 63 bulletins.

La liste POZZO di BORGIO a recueilli 63 voix sur 63 inscrit et 63 suffrages exprimés. C'est un bon résultat. Félicitations.

Sont proclamés élus : membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGIO, Mme Juliette PONZEVERA, M. Paul MINICONI, Mme Rosa PROSPERI et M. Jean-Louis DELPOUX.

Membres suppléants : M. Hyacinthe VANNI, M. Julien PAOLINI, M. François BERNARDI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI et Mme Chantal PEDINIELLI.

Nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements).

² Délibération N° 19/262 AC

Nous allons passer au rapport suivant. U fundiaru. Rapport n° 241. M. le conseiller exécutif en charge du foncier, vous avez la parole.

FUNDIARIU / FONCIER

*** Rapport n° 241 : Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse**

M. Jean BIANCUCCI

Je vous remercie, Président.

Je mesure la responsabilité qui m'échoit de vous présenter un tel rapport, non pas parce qu'il y a des choses véritablement extraordinaires, mais tout simplement parce que cela touche une matière qui nous est chère, a tara, a casa, un nosciu circondu.

Je vais présenter ce rapport de manière dépassionnée, du moins je vais essayer. Je me contenterai donc, d'une présentation succincte et me laisse l'opportunité, bien entendu comme il se doit, de répondre à vos interrogations et à vos interventions, par la suite, c'est l'usage.

Je me permets d'insister, M. le Président, sur le fait que c'est bien la première fois que nous disposons de données chiffrées précises indiscutables.

Je dois rappeler quand même que c'est le PADDUC qui a arrêté « la structuration », je cite, « d'une compétence régionale de suivi et de coordination en capacité de produire et de diffuser des connaissances ». Nous sommes donc, dans la continuité d'action et d'esprit du PADDUC.

L'objectif étant de recueillir ces informations, de les mettre en forme parce que c'est un ensemble de données éparses. Il ne nous a pas échappé que ces questions relatives au marché foncier et immobilier constituent dans notre pays un enjeu de première importance, à la fois en matière de développement urbain, d'aménagement du territoire, mais aussi de la nécessaire lutte contre la spéculation.

C'est ainsi que l'observatoire des marchés foncier et immobilier qu'abrite l'agence a été créé par délibération 17/224 de l'Assemblée de Corse il y a 2 ans tout juste.

L'observatoire s'appuie sur des acteurs compétents en matière de question foncière. Je me permets de les citer. Tout d'abord, la Collectivité de Corse, l'Etat, les collectivités locales, le GIRTEC, la SAFER, le conservatoire du littoral. L'agence en assume l'animation, le secrétariat et la production de rapport d'analyse, c'est le cas.

Pour établir ce rapport, obligation nous a été faite de croiser plusieurs bases de données afin d'être au plus près de la réalité.

Quelles données a-t-on pu utiliser ? Il s'agit de celles de l'INSEE, de Corsica statistica, de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir réalisée par le ministère de la cohésion des territoires, de la base DVF fournis par le CEREMA à partir des demandes de valeur foncière et la mise à disposition par la Direction générale des finances. C'est dire le sérieux et le cadre dans lequel on a travaillé.

Mais à ce stade, cela me permet de répondre à des interrogations de professionnels qui, j'ai entendu à RCFM, étaient perplexes. On peut le comprendre. On peut le comprendre, néanmoins toutes nos sources sont fiables, elles sont citées, elles sont vérifiables, ce sont des données chiffrées.

Tout d'abord, le traitement des données fournies par la Direction générale des finances, je dois vous le dire, ne nous a pas permis une évaluation complète concernant les terrains à bâtir. Ce qui veut dire qu'il reste un chantier qui est ouvert et j'espère que, bien entendu, l'agence continuera à faire ce travail. À charge, bien entendus, de la Direction générale des finances de nous fournir tous les éléments chiffrés d'analyse.

Il va donc falloir des investigations plus poussées, plus détaillées. Et par voie de conséquence, une collaboration beaucoup plus étroite avec les services fiscaux.

Deuxième bémol : concernant l'approche territoriale des données, il est nécessaire à l'avenir, il me semble, de tenir compte à la fois de la dimension infra et supra communale.

Ainsi, dans la réalité, on va pouvoir constater dans ce rapport des disparités très importantes entre la zone du littoral et la zone de moyenne montagne où se situent les villages souches.

Je peux donner quelques exemples, mais ça ne se limite pas à cela : pour la Rive sud notamment, la problématique se pose pour Albitreccia, Grossetto, Pitrusedda, Coti Chjavari. Mais, bien entendu, dans d'autres zones et dans d'autres territoires de Corse.

Donc tour à tour, nous aurons à examiner et vous avez sans doute le rapport sous les yeux, l'évolution des mutations à titre onéreux, l'évolution du prix des terrains et les disparités de situation que l'on peut constater.

Et puis nous terminerons par l'accessibilité ou non des jeunes ménages insulaires au logement.

Les éléments concernant les évolutions des mutations à titre onéreux, vous avez les chiffres, je ne vais pas revenir au tableau, aux pourcentages... Simplement, quand même, alors que, et on l'a vu je crois, on a un élément chiffré qui ressort au compte administratif et dans les comptes administratifs, on le voit très bien, les mutations à titre onéreux augmentent de près de 42 % entre 2010 et 2017. Alors que le produit intérieur brut se limite à une progression de 17 %.

L'activité d'intermédiation immobilière et des secteurs associés augmente, nettement plus vite que l'activité économique générale de l'île.

Deuxième point : une hausse très, très forte, considérable du prix des terrains.

Alors là, il s'agit d'une période qui est somme toute une période assez longue puisqu'il s'agit de 11 ans, la période 2006-2017. On peut observer concernant le prix moyen au mètre carré, qu'en France il est de 68 % d'augmentation sur la période ; soit au prix en mètre carré de 46 € à 82 €. En Corse, il y a une progression qui de 138 % ! Les prix sont passés sur la période de 34 € à 81 €.

Je vous renvoie bien entendu aux graphes, ils sont très explicites et vous aurez l'occasion tout à l'heure dans vos interventions, bien entendu, de donner votre point de vue, mais il faut bien considérer de manière très objective que la situation est alarmante.

Si le prix du terrain en Corse augmente rapidement, il constitue qu'on le veuille ou non une part croissante du coût de production du logement. Cela nous interpelle.

Vous avez encore un graphe qui est très clair entre les évolutions qui se sont faites en France et puis les évolutions qui se sont faites, toujours sur la période, en Corse.

Concernant la répartition par territoire, on doit constater que la pression foncière et immobilière d'abord est incontestable. On observe que seulement 10 % des communes concentrent l'essentiel de cette pression.

Ce second constat nous amène à bien admettre qu'il y a une corrélation évidente entre la baisse des prix et l'éloignement de la mer. Alors c'était quelque chose que l'on savait, je dirai, puisqu'on connaît très bien notre pays les uns et les autres, et on a l'occasion à la fois d'aller en montagne et puis d'aller en bord de mer, mais quand même ! Mais quand même ! Quand voit les prix, c'est quand même affolant et quand on a des prix entre 4 000 et 4 500 € au bord de mer, il y a un simple constat qui s'impose : la plupart d'entre nous, et je ne parle pas des précaires parce qu'une partie de la population de la Corse est précarisée, je parle de ceux qui ont un emploi, ceux qui ont des revenus constants, ceux qui pourraient éventuellement accéder à la propriété, eh bien ceux-là mêmes, c'est-à-dire 95 % de la population ne peut plus. Ce qui pose un problème de l'exclusion par l'argent.

C'est un sujet qui doit nous interpeller. C'est un sujet qui, bien entendu, anime un certain nombre de rapports que l'on vous propose et qu'on est amené à voter pour essayer de compenser cette problématique. Mais quand même, il va falloir je pense aller beaucoup plus loin.

On a vu, lors des débats, concernant notamment le schéma de massif qu'il fallait intervenir d'une manière plus forte, plus lourde, plus massive sur les territoires de montagne.

Ce rapport va nous permettre d'affiner encore plus nos modes d'intervention, sachant que bien entendu les zones de montagne aujourd'hui demandent à la fois des mesures en termes d'aménagement du territoire, du développement économique parce qu'il faut fixer des populations. Et puis, bien entendu, mais ça va faire l'objet d'un rapport qui arrivera, Président, fin septembre concernant le logement.

Il y a un certain nombre de secteurs clés sur lesquels il faut agir et de manière très forte.

Des chiffres. Je fais référence bien entendu à cette carte qui vous a été donnée dans le rapport. Je vais m'arrêter aux chiffres, on pourrait commenter.

Les territoires, les zones en situation de développement et puis les autres sur lesquelles bien entendu il faut agir.

Pour ce qui concerne le prix médian d'un T4 en Corse. Encore une fois, ce qui est vrai dans le Cap n'est pas forcément vrai du côté de Sartène, et ce qui est vrai à Corte n'est peut-être pas vrai à Piana. Il s'agit d'un prix médian. Le prix médian d'un T4 en Corse, c'est 260 000 €

Pour ce qui concerne le Cismonti, le prix médian d'un T4, c'est 215 000 € Et là, on va voir qu'il y a des disparités entre le Pumonti et le Cismonti. C'est donc une donnée là-aussi qui va nous obliger à réfléchir.

On a en Corse-du-Sud un prix médian à 320 000 €

Le revenu moyen d'un ménage en Cismonti est de 30 902 €, alors qu'il est de 32 745 € en Pumonti.

La capacité de financement (arrondie bien entendu) est en Cismonti de 250 500 € et 265 000 € en Pumonti.

Je vous donne ces chiffres pourquoi ? Pour vous montrer que ça n'a pas été une étude faite à la légère. On retrouve dans la cartographie tous ces éléments qui vous permettent d'apprécier la situation.

Je pourrais bien entendu, militant nationaliste depuis des lunes, appuyé sur ce qu'a été la spéculation immobilière dans notre pays, qui l'a dénoncée et qui l'a couverte. Je ne le ferai pas !

Je ne le ferai pas pourquoi ? Parce qu'il me semble qu'aujourd'hui, on est au cœur d'un dossier qui relève à la fois de la responsabilité de chacun, mais aussi d'une responsabilité collective. CO-LEC-TIVE.

Je terminerai par quelques mots.

Le dossier est ouvert, à charge pour nous tous de trouver des solutions rapidement. Il y a un certain nombre de préconisations qui avaient

été faites. Vous aurez sans doute, je pense, l'occasion d'y revenir lors des interventions qui vont suivre la présentation de ce rapport.

J'insiste sur une chose et cela me permet de remercier les personnels : Philippe ISTRIA, Thomas LANIESSSE, Tristan CASABIANCA et bien entendu, toute l'équipe administrative de l'agence.

Je vous demande de continuer à nous donner mandat. Nous avons les moyens d'aller plus loin, il faut conforter cette démarche qui est une démarche d'intérêt public.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a donc un rapport de la commission du développement et c'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a relevé à la fois l'intérêt du rapport et son caractère préoccupant, dans le sens où il permet de confirmer par des éléments chiffrés ce qui est observé par tous.

De son point de vue, il aurait été intéressant d'avoir des précisions sur les acheteurs, observant qu'en creux, si les jeunes corses n'ont plus la possibilité d'acheter, ce sont des personnes venues d'ailleurs qui achètent.

Elle a pris l'exemple de pratiques immobilières observées notamment à l'Isula Rossa consistant pour des personnes à investir dans des appartements, inoccupés l'hiver, à des fins purement lucratives.

Elle a pointé également la corrélation visible entre une zone littorale où les résidences secondaires sont plus nombreuses que les résidences principales, qui conduit certains ménages, qui ne sont pas forcément du lieu, au pouvoir d'achat plus faible, à se déplacer vers des zones plus rurales (exemples : Figari, Sotta) car plus accessibles.

À cet égard, elle a appelé à une véritable prise de conscience de la mutation sociologique que subissent ces territoires ruraux, ces derniers se transformant peu à peu en agglomérations.

Elle a fait part de ses craintes de voir bouleversés les fonctionnements et les codes propres des locaux, redoutant qu'une mutation non maîtrisée ne conduise à bouleverser tout un peuple.

De même, elle a fait part du constat regrettable de l'explosion des ventes, en dépit de l'existence du PADDUC, à l'instar de ce qui est observé dans l'Extrême-Sud.

Faisant le lien avec une économie du bâtiment qui à l'évidence se porte bien, elle a mis l'accent sur la nécessité de poser les bonnes questions : pour qui ? Comment ? Quels bénéfices pour les Corses ? Elle a notamment relevé, dans les deux régions à vocation touristique que sont l'Extrême-sud et la Balagne, le fossé social qui se creuse de plus en plus, avec, d'une part, des locaux et des personnes de l'extérieur de plus en plus riches, d'autre part, des personnes contraintes à la vente de terrains pour vivre et avoir de la liquidité. Cette situation constituant en réalité un véritable appauvrissement.

Faisant observer que ce rapport avait suscité l'attention de la presse locale valant notamment une prise de position des professionnels de l'immobilier, selon laquelle il n'y aurait pas d'augmentation spectaculaire mais un rattrapage historique, **Mme Rosa PROSPERI** a souhaité recueillir l'avis des services de l'AUE sur la pertinence de cette affirmation.

M. Tristan CASABIANCA (*Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse*), a fait valoir un décalage entre les impressions existantes sur un territoire et la réalité globale à l'échelle de la Corse. Il a souligné la nécessité de pouvoir disposer de l'appui des fichiers fiscaux pour accéder à des données suffisamment précises.

S'agissant des données transmises par les services fiscaux, **Mme Rosa PROSPERI** s'est inquiétée des incidences éventuelles liées à la fin programmée des arrêtés Miot qui entraînera, sur la base du droit commun, une appréciation des biens non plus sur leur valeur cadastrale mais sur leur valeur réelle.

M. CASABIANCA a répondu par la négative précisant que la base de travail statistique reposait sur les transactions réelles.

En complément, **M. Stefanu CARDI** a précisé que le travail réalisé par les services de l'AUE devait être apprécié comme étant l'image d'une situation à un moment donné et non comme l'étude des causes qui ont conduit à ce constat.

M. Julien PAOLINI a pointé pour sa part le caractère perfectible de l'étude présentée.

Précisant qu'elle ne ciblait que les maisons de type T4, il a émis des doutes quant aux possibilités d'acquisition pour les jeunes ménages corses aux revenus moyens. De son point de vue, l'étude aurait vocation à être complétée par une analyse sur des superficies plus petites du type T3 / T2, en collectif, et tenant compte du prix du foncier.

Il a fait état d'une double peine à l'endroit des jeunes ménages corses, lesquels ne peuvent plus acheter dans les bassins de vie qui concentrent l'emploi (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio) et sont contraints, pour devenir propriétaires, de s'éloigner vers les communes de l'intérieur avec les contraintes que cela suppose : transport, frais de véhicules, qualité de vie.

Aussi, au-delà du constat, il a estimé nécessaire de s'interroger sur les politiques publiques qui devront être mises en œuvre à des fins de régulation de la question du foncier et tenant compte des contraintes actuelles telles que celle du statut de résident.

Sur la question des résidences secondaires, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a pointé quant à lui la nécessité de réfléchir à des moyens d'agir sur cette situation pour limiter les flux et notamment par le biais d'une fiscalité spécifique.

M. Jean BIANCUCCI, *Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse*, a tenu, en premier lieu, à féliciter les services de l'agence pour le travail complexe réalisé.

Il a fait valoir la présentation d'un rapport réalisé dans un espace-temps relativement pertinent (2006-2017), précisant qu'il eût été intéressant de pouvoir disposer de données sur la période antérieure à l'année 2006.

De la même façon, il aurait été également pertinent d'avoir connaissance des permis de construire opérationnels en lien avec la problématique de la consommation des ESA.

Il a relevé l'existence de zones d'exclusions pour des ménages de revenus médians ainsi que des zones où la désertification s'accroîtra de plus en plus.

Aussi, au-delà du grave constat, il a appelé à envisager des solutions politiques.

Il a rappelé que l'objectif de ce rapport consistait pour l'Assemblée de Corse à prendre acte de la situation donnée et lui donner les moyens d'aller plus loin en termes d'investigation, en termes de délais, voire même à solliciter dans le futur l'appui d'une ingénierie spécifique si nécessaire.

Précisant que la connaissance de tous les éléments se devait d'éclairer les politiques publiques, il a notamment annoncé la présentation devant l'Assemblée de Corse, fin septembre, d'un rapport sur le logement, dans le cadre de l'aide aux primo-accédants, destiné à corriger certaines failles du dispositif et qui devrait permettre de mieux accompagner l'accession des locaux, au sens de la communauté de destin, dans l'intérieur et dans les centres villes.

Parmi les solutions envisageables, il a fait valoir la nécessité de se pencher sur les différents dispositifs destinés à lutter contre la spéculation imaginés par la majorité territoriale. Il a rappelé, enfin, que deux visions politiques étaient en présence, une première consistant à laisser faire le marché avec les conséquences supposées, une seconde où le politique se doit d'intervenir pour penser des mécanismes de régulation du marché sans pour autant s'y opposer.

Aux craintes exprimées par la présidente **NIVAGGIONI** quant aux risques d'anti-constitutionnalité, le président **BIANCUCCI** s'est voulu rassurant précisant que des expertises pourront être sollicitées.

Pour conclure, au regard de la gravité de la situation, il a appelé toutes les sensibilités politiques à se pencher sur cette question primordiale afin de réfléchir à des solutions adaptées et remédier à cet état de fait.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Absence des groupes « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » et « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole est à qui la demande.

Muriel FAGNI, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, également Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie, le rapport que vous venez de nous présenter est loin d'être anodin. Loin d'être anodin car cela fait des décennies que les nationalistes dénoncent cette spéculation foncière dont la Corse est l'objet. Et aujourd'hui, grâce à cette enquête, que j'avais d'ailleurs découverte en ma qualité de membre administrateur de l'Agence et dont nous avons débattu en conseil d'administration, cette enquête sérieuse aujourd'hui nous permet d'objectiver ce que depuis bien longtemps nous combattons.

Si pour notre part nous sommes convaincus de la prégnance de la spéculation foncière et immobilière en Corse, il a souvent pu nous être opposé l'absence de données fiables ; c'est chose faite à présent. Même si comme vous le dites, il est nécessaire de préciser les données et de continuer à creuser comme justement vient de le lire Mme GUISEPPI et je rejoins aussi les interrogations des conseillers, il faudra continuer à travailler là-dessus, mais je crois que l'essentiel est là.

Alors, non, la spéculation foncière et immobilière n'est pas un fantasme ! Et la lutte contre la spéculation relève de l'intérêt collectif et doit tous nous intéresser, peu importe la famille politique à laquelle on adhère.

Hier, il a été évoqué dans cet hémicycle un tsunami, mais un tsunami prévisible et aujourd'hui, on se doit vraiment d'endiguer cette vague de béton.

Mais, je sais aussi que l'adage populaire qui dit « quand le bâtiment va, tout va » et Dieu sait si je l'ai entendu, a aussi un sens et que nous devrions être heureux aujourd'hui de voir des grues à l'horizon.

Évidemment, la construction c'est une économie importante, ne serait-ce que pour tous les corps de métiers qui l'entourent. Mais le véritable problème, ce n'est pas des constructions raisonnées, c'est cette libération du

marché et le résultat de cette enquête qui nous amènent à être plus que vigilants.

Malgré nos efforts, en dehors et en dedans de cet hémicycle, force est de constater que la situation s'est aggravée : alors que l'intérieur se vide, nos côtes font l'objet d'une spéculation immobilière indéniable.

La jeunesse, nous avons beaucoup évoqué ce sujet hier et ce matin, oui, nos jeunes n'ont plus les moyens de s'installer à proximité des grands bassins de vie et de travail.

Il s'agit en réalité d'une exclusion pure et simple, à mon sens, des Corses de certaines zones du territoire. C'est intolérable ! Nous contribuons à parquer les citoyens et nous sommes vraiment loin de la mixité sociale aujourd'hui recherchée par beaucoup d'acteurs de la société. Et comme vous le disiez, M. le Conseiller exécutif, nous nous devons de refuser cette ségrégation par l'argent.

Donc, votre rapport est éloquent et je ne souhaite pas revenir d'une manière exhaustive sur tous les contenus, mais je citerai quand même quelques points.

Le pourcentage que tout le monde retient, évidemment, c'est cette augmentation du prix du terrain au m² de plus de 138 % en près de 10 ans, une concentration de près de 80 % du marché sur environ des communes ; des prix de vente sur le littoral plus de 4 fois supérieurs à ceux de l'intérieur, ce qui creuse des disparités ; quatre grands bassins de vie globalement inaccessibles aux jeunes ménages insulaires ; et un revenu par habitant qui stagne alors que le marché immobilier explose.

Mais après avoir posé le diagnostic, il faut des réponses adaptées afin de développer une offre utile. Le sujet n'est pas nouveau et de nombreux travaux ont déjà été menés. On pense notamment au statut de résident voté il n'y a pas si longtemps par notre assemblée.

Mais des questions :

Aujourd'hui peut-on construire autrement ?

Faut-il repenser l'urbain et accroître son parc immobilier ?

Si l'offre hôtelière est suffisante en ville, il faut donc sortir des logements vacants qui sont uniquement loués en saison. La ville doit être agréable et vivante tout au long de l'année afin de recréer du lien.

Continuer à chercher des pistes pour créer du logement social sans en construire forcément d'autres.

Deux exemples récents dans les deux principales villes de Corse : à Bastia, un appel à projets pour relancer l'îlot de la Poste et à Ajaccio, la signature d'une convention de partage entre la Ville et l'Office foncier de Corse pour l'acquisition d'un immeuble (rue Frediani) destiné au logement social.

Donc, pour toutes ces pistes et bien d'autres encore, il est temps aujourd'hui d'avancer et de proposer des solutions concrètes pour que les Corses ne soient pas privés de leur terre.

C'est pour cela, M. le Conseiller exécutif, que nous vous proposons donc un amendement.

Nous souhaitons que la CdC, via l'AUE, et en collaboration évidemment avec tous les services nécessaires, travaille activement sur ce sujet et nous présente au plus tôt, non plus seulement des éléments de constat, mais des mécanismes ayant conduit à cette situation, et des pistes de solution. Et d'ailleurs, c'est conforme à une délibération qui a été votée il y a deux ans, qui donnait cette mission à l'AUE.

Évidemment, ces idées devront être débattues devant notre assemblée ; ceci pour que le peuple corse puisse vivre dignement et librement sur sa terre.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, M. le Conseiller, je vais appuyer modestement le rapport de M. BIANCUCCI en l'illustrant de quelques chiffres, en parlant d'une situation que je connais bien : la situation de Corte.

1969, on pouvait acheter Cité Bertrand, François connaît bien, un F4 15 000 € Tout le monde devenait propriétaire. 80 % des Cortenais sont devenus propriétaires.

1993, j'ai acheté mon terrain, 1 200 m², 25 000 € Je suis dans un lotissement où il y a de la mixité sociale, il y a des ouvriers, des employés, des médecins.

Maintenant, le prix du m² à Corte, c'est 100 à 110 € le m². Et on commence à assister à de l'apartheid social.

Et c'est pour cela que j'appuie vos propositions. Je suis depuis très longtemps pour le statut de résident, je serai pour qu'on puisse lutter contre ces situations.

Et Corte, ce n'est pas Porto-Vecchio ! Je n'ose pas imaginer ce que ça peut être à Porto-Vecchio ou à Ajaccio...

Donc, je suis tout à fait en faveur de votre rapport.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Je vous remercie.

La lutte contre la pression foncière et immobilière.

Simplement d'abord, je voudrais remercier les services de Jean. Le rapport est vraiment très bien fait, à mon goût. Il fait ressortir beaucoup d'analyses, beaucoup de chiffres qui sont affolants, inquiétants et surtout qui traduisent la réalité de la problématique.

Pour être bref, parce que je m'aperçois que tout le monde rebondit sur certains chiffres, je vais y rebondir moi aussi, mais pour rebondir surtout sur les termes qui figurent dans le rapport qui sont : « des zones accessibles et non accessibles ». Quand on en arrive là dans le débat, c'est-à-dire à parler de zones accessibles et de zones non accessibles, cela veut dire que c'est très, très grave à mon goût.

Bien entendu, tout le monde l'a compris, les zones accessibles, ce sont le rural, les villages souches comme dit Jean, et les zones non accessibles deviennent les bords de mer, le pays ajaccien, la Balagne, le pays bastiais, etc., etc., le sud de la Corse.

D'autres chiffres qui sont inquiétants et je vais les reprendre vite, à la volée :

Le prix du m² 138 % d'augmentation sur 10 ans, c'est énorme !

Les prix des T4, 2 fois et demi selon les zones accessibles ou non accessibles. C'est encore plus qu'énorme.

J'arrêterai parce que l'analyse de ces chiffres peut être faite sur tous les graphiques que nous a donnés Jean dans ce rapport, et il y a des choses à dire.

Donc maintenant, il faut effectivement apporter des solutions à cela. Il existe des solutions, mais à mon avis il faut les maîtriser.

Première solution : l'outil foncier, qu'il va falloir faire activer le plus rapidement possible.

La maîtrise des résidences secondaires : et là je rebondis sur la motion, ou la question orale, je ne me souviens plus, qu'avait faite Jean-François CASALTA lors d'une précédente session.

Ensuite, si les politiques prennent à la volée éventuellement ce dossier, comme c'est le cas aujourd'hui, je souhaitais que les politiques aussi au niveau de nos communes ou de nos EPCI s'engagent dans une certaine voie également.

Pour terminer, bien entendu, en Corse malheureusement, depuis 30 ans, il y a un débat qui nous anime : il faut garder notre terre, ne pas la vendre, j'en suis pleinement d'accord. Mais je pense qu'il y a une prise de conscience maintenant qui est vraiment limite et qui s'impose de l'ensemble des Corses, relayée bien entendu par la Collectivité territoriale.

Et je souhaiterais, éventuellement en appui du dossier, qu'on essaie de nous donner les chiffres qu'a relevés Muriel ou Nadine dans son intervention, sur quel est le pourcentage de gens qui achètent en Corse maintenant, qui est un peu la clé du problème.

En tout cas, je voulais féliciter encore les services et surtout mettre en avant l'outil du PADDUC qui est à mon avis un peu « la clé de voûte » de ce dossier.

Jean l'a rappelé tout à l'heure, des missions ont été données à l'agence, via la délibération N°17-284. Je pense que l'ensemble des communes devraient abonder dans ce sens.

J'en ai terminé et je remercie encore une fois les services pour ce dossier.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Guy ARMANET a demandé la parole, il l'a.

M. Guy ARMANET

Merci, Président. Juste quelques mots.

Tout d'abord, comme tout le monde, je souhaite me joindre aux remerciements pour le travail effectué parce que je crois que c'est un travail extrêmement important.

Et pour être un peu plus terre-à-terre et le ramener à ma commune, par exemple, j'entends parler de T4 avec des augmentations faramineuses à 138 % ; je peux vous dire que nous le vivons au quotidien les maires. Et le prix du terrain à Santa Maria di Lota aujourd'hui oscille entre 200 à 250 €/m². Et que les ventes actuelles, j'en ai signé quelques-unes puisque j'y avais des droits de préemption, oscillent entre 1,5 et 2 M€

Donc, effectivement, il s'agit d'un rapport extrêmement important et je tenais à le souligner, et je tenais à dire combien il est important que l'on travaille de concert tous ensemble afin d'essayer de ramener les choses à une juste proportion.

Moi j'y verrais trois axes :

Le premier axe, vous l'avez dit, le statut de résident. Et si ce sont les propos qui choquent ou interpellent, faisons de ce statut de résident quelque chose d'acceptable pour tous, mais essayons de faire quelque chose qui nous permette de sortir vers le haut et de garantir à nos jeunes la

possibilité de construire chez eux et d'avoir un pied à terre sur la commune où ils sont nés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le deuxième axe sur lequel je voulais attirer votre attention, ce sont les résidences secondaires. Aujourd'hui, les municipalités, les maires ont de grandes difficultés à percevoir ce qui est dû sur leur commune afin de les faire fonctionner. On sait très bien que les résidences secondaires aujourd'hui nous dépouillent de toute économie et de toute matière essentielle à faire fonctionner nos communes et nos intercommunalités : nos écoles, nos commerces... Et on se rend bien compte que c'est une économie éphémère qui ne nous garantit de rien.

Le troisième point, Président, j'aurais voulu aussi vous interpellier sur les réserves foncières, les réserves foncières des communes qui aujourd'hui s'amenuisent, pour ceux qui en ont. Et pour ceux qui n'en ont pas, à ces prix-là, je crois qu'il est extrêmement difficile d'en constituer.

Donc, j'en appelle à la raison de tous et j'en appelle à votre office afin que l'on puisse travailler de concert pour essayer d'amortir les choses et de faire de sorte que i nostri giovani pudissenu campà ind'è elli è ind'è i so paesi.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Annette PIERI demande la parole, elle l'a.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, M. le Président.

La première chose que je voudrais dire : c'est un peu regrettable, on l'a dit hier, que ce rapport soit venu un peu tardivement parce qu'il est très important et on n'a pas eu le temps vraiment de travailler.

A l'occasion de la commission de développement à laquelle j'appartiens, le 17 juillet il n'a pas été évoqué. Il a été évoqué la veille de la session, malheureusement je n'ai pas pu être présente, je le regrette.

On a déposé un amendement qui sera porté Jean-Martin MONDOLONI.

Moi, je voulais apporter quelques observations sur ce rapport.

Quand vous parlez de territoire et de cette étude plus précisément, est-ce qu'elle est faite au niveau national et est-ce qu'on compare des régions similaires ? C'est la première question que je voulais vous poser. Est-ce qu'on est sur un territoire similaire à la Corse quand on avance des chiffres aussi importants ? Parce que comparaison, à ce moment-là, n'est pas raison.

M. le Président TALAMONI, hier, a eu des mots très forts par rapport à ce rapport, en parlant de tsunami par rapport au foncier à bâtir, puisqu'il y a une hausse de plus de 138 %. Alors moi, je vais vous dire quelque chose de très basique, M. le Président : est-ce que ce n'est pas la rareté qui fait le prix ? Je vous pose la question. Est-ce que ce n'est pas la rareté qui fait le prix ?

Parce qu'aujourd'hui, effectivement, sur notre terre, on a une difficulté d'installation, de l'accession à la propriété des jeunes et des moins jeunes. Mais le nœud du problème, est-ce qu'il ne vient pas aussi de l'indivision qu'on ne règle pas ? Dans les familles, vous avez des maisons et vous avez des terres qui sont à l'abandon et qui pourraient permettre à nos jeunes de s'installer, sans payer le foncier et cela je vois que vous ne l'évoquez pas.

Donc, il faudrait à un moment donné poser les vrais problèmes et dire qu'en Corse, il y a ce problème de l'indivision, est-ce qu'on va le régler ou est-ce qu'on va continuer à traîner cette gangrène ? Parce que dans chaque famille, on le sait, sur le littoral, dans le piémont et en montagne, il y a des biens qui deviennent des biens sans maître parce que les successions ne sont pas réglées, à cause de l'indivision.

Ensuite, dans le rapport, vous vous basez sur une biographie, notamment vous faites référence à la motion ou au rapport qu'avait porté mon collègue Jean-François CASALTA sur les résidences secondaires et sur cette super taxe sur les résidences secondaires. Je veux bien, j'entends bien, et de faire une dichotomie entre les biens d'origine successorale et les biens d'achat pur de résidences secondaires.

Cette dichotomie aujourd'hui je ne vois pas comment on peut la faire, parce que vous avez dans le cadre de partages, pas forcément des partages en nature, vous pouvez les avoir en valeur, vous pouvez avoir des achats en démembrement de propriété pour une résidence secondaire. Et puis

une résidence secondaire, M. le Président, un jour ça peut devenir une résidence principale.

Il y a une chose que vous n'avez pas portée dans votre rapport et qui est importante face à la spéculation et à l'accès à la propriété, c'est le bail réel solidaire. C'est une délibération 18-176 qui a été votée par l'Assemblée de Corse. Une étude devait être faite et portée par l'Office foncier, aujourd'hui qu'en est-il ?

Ce bail réel solidaire, ce foncier solidaire qui devrait être en Corse quelque chose d'évident, comme il l'est sur le continent, je n'arrive pas à comprendre qu'aujourd'hui il n'y ait pas une étude ! Je ne dis pas que c'est la solution, mais c'est une solution.

Ensuite, concernant les mairies et les délivrances de permis : il peut y avoir un partenariat, ou du moins une charte, entre le promoteur et le maire. Le maire peut très bien demander à un promoteur de mettre à disposition un certain nombre de logements pour les primo-accédants. Ça se fait. Ça s'est fait.

Concernant les 4 communes dites tendues, il serait peut-être bon que l'Office foncier dont c'est la vocation soit le porteur de ces réserves foncières pour qu'on puisse justement permettre aux communes de mettre en place, du moins d'apporter les logements qui manquent à nos jeunes.

Je terminerai mon intervention en disant que cette étude est faite sur 10 ans. Pendant ces 10 années, il y a eu une crise immobilière. Je ne sais pas si c'est pris en compte, je ne sais pas à quel moment on se rend compte de cette augmentation galopante des prix.

Ensuite, les exemples que vous donnez aussi sur les T4, il faut faire très attention quand on donne des sommes, des prix au m² ou des prix tout court, parce qu'un T4, suivant son exposition, suivant où il est situé, le prix n'est pas le même.

« Médian », ça veut tout dire et ça ne veut rien dire, Président.

Ensuite, pour les maires, je dirai qu'il y a eu une instabilité foncière pour les maires des communes ; une instabilité foncière qui est liée – je sais que je vais vous faire réagir en disant cela, mais je vous le dis quand même - à la cartographie des ESA qui n'a pas permis aux maires de Corse d'établir un plan local d'urbanisme digne de ce nom.

Et j'en terminerai. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Rosa PROSPERI a demandé la parole et ensuite Romain COLONNA, Jean-François CASALTA. Romain COLONNA bénéficie d'un reliquat du groupe Femu a Corsica.

Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Dire que ce rapport nous surprend serait une contrevérité. Il présente un certain nombre de chiffres et de sources, et pourtant je n'en dirai pas grand-chose.

Nous avons tellement dit, nous avons tellement hurlé, nous avons tellement fait, nous avons tellement occupé, nous avons tellement marché, pendant des décennies, tellement seuls, souvent stigmatisés. Et puis peu à peu rejoints parce que la situation était tellement difficile que la population commençait dans sa vie quotidienne à ressentir la réalité de ce que nous portions. Certains ont même employé des moyens que l'on pourra qualifier d'un peu moins consensuels, souffrants en se voyant privés de leur liberté, quelquefois de plus.

Et j'aurais voulu dire aujourd'hui qu'il n'y avait plus rien à dire, sauf à accepter qu'aujourd'hui enfin ont ait des éléments sourcés. Et je vous avoue que je suis un peu stupéfaite, assez chagrinée d'avoir entendu tout à l'heure des interrogations que je croyais ne plus avoir droit de citer.

Qu'aujourd'hui, alors qu'on nous explique que sur la période de 2006-2017, le prix moyen au mètre carré d'un terrain à bâtir augmentait en France de 68 % et en Corse de 138 %.

Quand, et je le rappelais à la dernière session, alors qu'en France, notamment en Ile-de-France et en Côte d'Azur, le chiffre des permis de construire a baissé respectivement de 7 à 19 %, il a augmenté en Corse de 26 %. Alors qu'il est certain que cette situation est une évidence, on s'interroge encore sur le point de savoir si l'étude concerne aussi la France, si des éléments de comparaison ont été faits ailleurs, si la cartographie a été bien faite, si on a intégré le problème des ESA, si le revenu médian est le bon, si le problème de l'indivision pollue le débat... Mais les Corses vivent cette

situation au quotidien ! On l'a rappelé tout à l'heure, 95 % des Corses ne peuvent plus acquérir !

Vous avez indiqué, M. le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie, dans votre rapport, je cite, « une étonnante corrélation entre la baisse des prix et l'éloignement de la mer ». J'y vois un clin d'œil parce que j'imagine bien que cette corrélation, vous ne la considérez absolument pas comme étonnante, mais évidente.

Alors aujourd'hui, moi je pensais qu'on n'en serait plus au stade des interrogations, des doutes sur la situation que nos compatriotes vivent et qu'on serait plutôt unanimement dans la phase de proposition de dispositifs clairs, efficaces, sérieux et rapides.

Je ne pensais pas être naïve, il faut croire qu'un soupçon de naïveté m'anime encore.

Je vous le disais tout à l'heure, je ne vais pas relever beaucoup de choses de ce rapport. Certains éléments, sont, pourtant particulièrement, non pas étonnants, mais graves.

Premier élément : il est indiqué dans le rapport que le prix du terrain en Corse constitue une part croissante du coût de production du logement, nous le savons tous, à tout le moins je l'espère.

Le rapport propose d'agir plutôt sur le prix du foncier que sur celui du logement. Cela paraît être une évidence. Le rapport conclut qu'il faut donc éviter que le foncier soit libéré de manière inconsidérée, illimitée.

Oui, les dispositifs comme le bail réel et solidaire sont intéressants et moi, j'y adhère entièrement, mais tellement, tellement peu de choses au regard de la situation. Le bail réel et solidaire, si le prix du foncier continue d'augmenter de façon aussi exponentielle, sera un bien faible rempart par rapport à ce qui nous attend. Ce sera une digue de roseaux sur l'ouverture d'un barrage. Mais il faut le faire. Mais ce sera bien peu de choses malheureusement.

Qui achète ? On l'a dit tout à l'heure. On a fait une comparaison entre le niveau des prix et le revenu médian d'un jeune ménage corse. On répond vite à la question : pas les Corses !

Je pense même qu'aujourd'hui, l'accès au foncier, par la réduction et la diminution considérable des coûts du crédit immobilier, diminue encore la possibilité aux Corses d'acquérir. Tout simplement parce que leurs revenus ne leur permettent pas d'avoir accès au crédit bancaire, parce que la politique des banques est celle que l'on connaît. En revanche, d'autres qui ont des moyens peuvent accéder encore plus facilement au foncier que le coût du crédit est faible.

Alors aujourd'hui, certes on a des moyens techniques qu'il faut mobiliser, j'en suis d'accord. Mais il faut surtout mobiliser des moyens politiques mus par une véritable volonté politique. Il faut arrêter d'imaginer tous les obstacles avant d'imaginer, de souhaiter concourir à un résultat.

Non, le statut de résident n'est pas définitivement impossible en France parce qu'il existe aussi en France ! Ce qui a été fait à Courchevel, on en parlait l'autre jour, existe en France.

Le tribunal administratif de Bastia retoquant une délibération n'a pas fermé la porte.

L'Europe ne ferme pas la porte.

Et puis, tiens, le fameux bail réel et solidaire, s'il n'est pas un véritable exemple que le droit de propriété n'est pas le totem que l'on ne peut pas attaquer, que l'on nous oppose. On nous explique que le statut de résident ne pourrait pas exister parce que le droit de propriété est un principe constitutionnel d'un niveau considérablement élevé. Ben, que fait le bail réel et solidaire à part démembrer le droit de propriété ? Donc, on peut y toucher au droit de propriété, ce ne sont pas les tables de la loi. Mais il faut surtout que nous, nous soyons convaincus de cela, que nous soyons convaincus, nonobstant les obstacles qu'on nous oppose, que cette possibilité existe. Et pour en être convaincus, il faut que nous ayons une véritable volonté politique de voir ces revendications portées et admises.

Rapidement, une autre réflexion dans ce rapport qui interpelle. On nous explique que la hausse des mutations à titre onéreux a été plus rapide en Corse que l'augmentation du PIB, c'est-à-dire plus rapide que la croissance de l'économie générale de la Corse. Ça pose la question de l'économie et du développement.

Quand le montant des mutations à titre onéreux dépasse la hausse de l'économie générale, ça veut dire qu'il n'y a pas d'autre économie que

celle-là. Quelle économie ? Quel développement ? Celui qui rime avec béton ? Il nous amène là, là où ce rapport commence à nous amener et là où nous irons prochainement.

On ne peut pas construire une économie sur la base de la hausse des mutations à titre onéreux. Ça n'existe nulle part.

Enfin et j'en terminerai, l'élément le plus effrayant de ce rapport de mon point de vue est, je crois en tout début de rapport, dans un paragraphe intitulé « un marché atypique ». Il n'est pas atypique le marché en Corse, il est complètement dingue, il ne repose sur rien.

On nous explique que la valeur d'un terrain résulte essentiellement des conditions de la demande et pas de l'offre.

Qu'est-ce que le marché ? La péréquation entre l'offre et la demande. On a un marché où l'offre ne représente plus rien. Il n'est pas atypique le marché, il est unique au monde. Cela veut dire qu'aujourd'hui celui qui a de l'argent, qui demande, acquiert. Et malheureusement, celui qui possède adhère, pour des raisons liées à toute une série de choses, y compris malheureusement les raisons économiques. Et c'était la justification du statut de résident.

On ne peut pas demander aux Corses les plus modestes d'avoir une attitude militante en ne vendant pas à un non-Corse et en ne vendant pas à un certain prix. On peut en revanche lisser la situation en faisant en sorte que ce soit la loi, que ce soit la règle.

Et puis, ce fameux marché qu'on qualifie d'atypique, a enfin des conséquences effrayantes qui sont sociétales. Si le marché résulte uniquement des conditions de la demande et non de l'offre, ça veut dire que les Corses n'ont plus à vendre que ce qui constitue leur âme, et quand on vend son patrimoine, on vend un peu son âme. Alors à 10 ans, à 20 ans, on améliorera peut-être sa situation financière et économique, et puis à 25 ans on n'aura plus d'âme, et plus d'économie non plus parce qu'en 25 ans le prix de ce qu'on aura vendu dans les ces conditions-là aura été dépensé puisqu'on n'aura pas d'économie.

Alors moi je veux en terminer, certes un peu solennellement, en vous appelant tous à l'unanimité sur ces sujets-là. Je crois que vraiment, le temps n'est plus aux interrogations, le temps est à la volonté politique et cette volonté-là, indépendamment des différences politiques qui sont les nôtres sur

ces bancs de l'Assemblée de Corse, peuvent nous conduire quand même à raisonner ensemble, parce qu'autour de nous les Corses nous incitent, nous conduisent à raisonner ensemble.

Alors, essayons de dépasser ces divisions. Faisons en sorte de conduire des dispositifs rapides, efficaces, pour faire en sorte que le prochain rapport qui nous sera présenté par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie ne soit pas encore plus catastrophique.

Le Président TALAMONI

Merci. Romain COLONNA en complément de ce qui a déjà été dit par son groupe.

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Mi pare chè quì tucchemu unu di i punti più fundamentali di a nostr'azzione pulitica, postu chè ci rinvia in parolle semplice à u spussessu di a tarra. E noi, hè abbastanza semplice à dì là, à capì la, vulemu firmà proprietarii di a casa nostra.

È ci vole à piglià cunscienza quì che no piglimu cunscienza in s'emicciculu quì, à nome di u populu corsu che no rapresentemi tutti, chè sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta d'isclusione.

Sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta di viulenza : di viulenza suciale, di viulenza ecunomica è culturale.

È in fine, piglià cuscienza in s'emicciculu quì, à nome di u populu corsu, chè sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta di rivolta. Hè sumenta di rivolta per l'avvene, è noi avete capitu ch'emu sempre caminatu è vulemu insulcà sta tarra, a speranze, a benistà è a felicità soprattuttu pè a giuventù d'issu paese.

Oghje ne semu à un cunstatu, mà vurria in corte parolle rivene quantunque à a prudencia pulitica, ghjuridica d'issu cartulare quì.

S'assemblea quì hà palisatu u prublemu è hà pruposte una soluzione : u famosu statutu di residenza. Stu statutu ùn hè micca sclusivu, dicia simplicemente chè pà fà populu in su paese, abbisugnava à stà ci un pucarellu.

U Guvernu hà dettu « Non ! », è l'hà dettu pocu fà, Emmanuel MACRON, di farraghju, in Bastia, à l'Alboru, u 7 di farraghju. Hà dettu « U statutu di residenza ùn hè micca a soluzione addatta pè rigulà su prublema.

Mà, cumu pinsà una seconda chì u raprisententu u più altu di u Statu venisse quì in Corsica à dì ce, di pettu à su prublema trimandu, « ùn hè micca a soluzione » senza à purtà ci u minimu di u cummenciu d'attacu di soluzione.

Ricivemu tutti i ghjorni currieri, reunioni di un attivissimu prefetturale trimandu. Mai u principiu di una reunioni, un curriere pè dì « avete un prublema in Corsica di spussessu trimandu, emu da caminà in modu partenariale pà arrigulà lu » !

È Emmanuel MACRON quellu ghjornu in Bastia hà dettu altr'affari chì mi pare indegnu di a funzione presidenziale francese : « Que je sache, s'il y a des acheteurs, c'est qu'il y a des vendeurs, ce n'est pas moi qui vends, ce sont les Corses ».

Mà, se capiscu bè, nant'à su pianettu quì, ci sarianu tutt'i populi di u mondu sottumessi à u dirittu, tutt'i populi di u mondu sottumessi à a legge, è noi altri Corsi avariamu una virtù, una qualità in sopra più chì saria, ùn sò micca, qualcosa di quasgi divinu chì c'impedice di vende.

Noi, ciò che vulemu, è ùn dumandemu micca altr'affari, è l'hà nanz'à me Rosa PROSPERI, vulemu in su cartulare a legge, vulemu in su cartulare u dirittu è cunniscite u dettu famose di Henri LACORDAIRE « Da u debule è u forte, ghjè a libertà chì opprime è a legge chì libareghja ».

Noi vulemu a legge, mà ch'ella sippia capita da tutti. Quandu a legge ùn hè micca bonna, di pette à un populu, ùn tocca micca à u populu à scambià è a parte di a so tarra soia. Tocca à a legge à cambià.

Dunque cumpieraghju nant'à su raportu, o Sgiò Presidente, o Sgiò Presidente di l'Esecutivu è l'inseme di a vostr'azione : noi, ciò chì vi dumandemu, ghjè d'andà à a fine di a spertizia, a fina di i sciffri pà schisà tutt'i punti chì sarianu dubittosi... S'elli sò sempre dubittosi. E di prupone ci nant'à un calindariu strettu tutt'e soluzione pussibile ; unipoche sò ammintate in su raportu.

E noi, u nostru gruppu, saremu à fianc' à voi più che mai nant' à su prublema, parchì chì l'affari sippinu chjari, ùn pudemu micca cappià nant' à su prublema è ùn cuntemu micca di cappià.

Ripiglu u dette di l'iniziu : vulemu suminà sa tarra, a speranza, a felicità è a dignità, micca à colpu di viulenza, d'isclusione è di rivolta.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A parolla à Jean-François CASALTA, avete a metà di u tempu di parolla di u vostru gruppu.

M. Jean-François CASALTA

L'aghju capitu, o Sgiò Presidente, a ringrazià vi.

Monsieur le Président, Chers collègues, de manière rapide parce que je crois que tout a été dit par les orateurs qui m'ont précédé.

C'est un rapport qui est un rapport plus qu'important. Et d'ailleurs, je veux moi aussi m'associer aux félicitations au Conseiller exécutif Jean BIANCUCCI et à l'ensemble des personnels qui ont contribué à la réalisation de ce rapport qu'il ne faut pas oublier, c'est important.

Rapport essentiel pas simplement parce qu'il dirait des choses que nous ignorerions. Nous savons tous de manière intuitive, partielle et parcellaire, que depuis les années 2000 les prix flambent, que les Corses ont de plus en plus de mal à se loger sur leur terre et que la dépossession foncière et la spéculation sont une réalité.

Ce rapport est essentiel parce qu'il fixe les choses de manière chiffrée, de manière objective et de manière presque scientifique dirais-je. Et il chiffre les choses sur une période qui est une période probante, c'est-à-dire une période qui est assez longue pour avoir une vision claire.

On a essayé d'identifier les causes, les orateurs qui m'ont précédés s'y sont essayés, j'ai entendu ma collègue Marie-Anne PIERI qui a parlé de rareté, qui a parlé d'indivision, évidemment ce sont des paramètres qui entrent en ligne de compte. Mais de notre point de vue, la cause essentielle, parce qu'il faut justement différencier l'essentiel de l'accessoire et de l'adventice, la cause essentielle de cette situation qui devient une situation catastrophique

aujourd'hui, n'ayons pas peur des mots, ce sont des gens qui viennent de l'extérieur pour acheter des biens et pour en faire commerce et pour en profiter. C'est ça la cause essentielle, que ce soit des particuliers ou des grands groupes. Et, je ne (...) pas simplement cette Assemblée de mots, on a des preuves, on a des chiffres, et des chiffres qui ressortent non seulement du rapport qu'on évoque actuellement, mais également des statistiques INSEE.

Je vous rappelle que le taux de résidences secondaires en Corse est de 47 %, c'est le taux le plus élevé de France, il est le double de régions qui sont pourtant en tension dans les régions françaises, à savoir la Côte-d'Azur où ce taux de résidences secondaires parfois est un taux de 20 %. C'est extrêmement important.

Si nous continuons malheureusement sur cette voie, et je crois que d'autres en ont parlé, je crois que c'est Muriel FAGNI qui a parlé de parcage, eh bien la population Corse va se retrouver à habiter des logements bas de gamme, dans des endroits sur lesquels plus personne ne voudra habiter et ce sera un effet qu'on appelle un effet de réserve. C'est malheureusement la voie qui se profile, si nous n'arrivons pas à dégager des solutions qui sont des solutions rapides.

Alors, des solutions on peut en dégager sur trois plans. Au plan constitutionnel d'abord, et ça me permet de dire une petite chose, vous savez bien souvent on dit : « les nationalistes ne s'occupent que de la Constitution, ils feraient mieux de s'occuper des problèmes pratiques des Corses au quotidien », c'est parfois ce que l'on entend des gens de mauvaise foi. Mais ça c'est un exemple typique qui explique que si le statut de résident était voté, et ça, ça vient justement du verrou constitutionnel que l'on n'arrive pas à dépasser, s'il était voté, les choses iraient beaucoup mieux, je ne dis pas que c'est la panacée, que tout irait merveilleusement bien, mais ça sera déjà un pas essentiel que l'on aurait fait, on nous le refuse. Il faut continuer à se battre, c'est important.

Des solutions au plan législatif, mais ce sont les motions que nous présentons les uns et les autres, et pas simplement la mienne, et pas simplement les motions du groupe PNC, dans cette Assemblée, pour essayer de trouver des solutions originales et pour essayer de bâtir, selon les mots du Président du Conseil exécutif, un statut de résident par le bas. Ce sont des solutions fiscales qu'il faut absolument dégager et faire en sorte que le législateur au plan français puisse adopter et valider.

Ensuite, il y a les solutions qui appartiennent au pouvoir propre de la Collectivité, même si elles découlent du plan législatif, bien évidemment, c'est le PADDUC qui est un outil essentiel, il y a des difficultés de mise en œuvre jusqu'à présent.

Mais sur toutes ces solutions, il ne faut absolument pas baisser les bras parce qu'encore une fois, le problème de la dépossession foncière, le problème de la spéculation est un problème essentiel et c'est le cœur de notre démarche.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur cette question qui a été posée par Marie-Anne PIERI, est-ce que c'est l'offre ou est-ce que c'est la demande qui pose le problème ? C'est vrai que nous pouvons tous être inquiets devant un tel rapport, perplexes, ça été dit, mais après il faut regarder la réalité comme elle est aussi.

La demande on sait qu'elle est pléthorique, quant à l'offre, est-ce qu'il y a un problème d'offre ? Ecoutez, l'indivision, bien sûr c'est une piste, sauf que l'indivision sur les communes les plus touchées, c'est-à-dire celles du littoral, puisqu'on voit bien le déséquilibre qu'il y a entre littoral et intérieur, l'indivision sur le littoral, il y a longtemps, longtemps qu'elle a été réglée, parce que ces biens avaient une valeur économique, ceux qui étaient sur le littoral, et donc on a trouvé le moyen de mettre un terme à l'indivision, l'indivision frappe surtout l'intérieur.

Quant à la construction, simplement quelques chiffres je crois qui permettent de faire litière de cette piste que pourrait être effectivement une insuffisance de l'offre. En 2017, il a été construit en Corse 1,18 m² par habitant, tandis qu'il en a été construit 0,46 m² en Ile-de-France, 0,64 m² en région PACA, 0,67 m² en Bretagne, 0,67 m² en Guadeloupe, 0,50 m² en Martinique, 0,66 m² à la Réunion et 0,56 à Mayotte. 1,18 m² par habitant en Corse !

On voit bien que le problème ce n'est pas le défaut de construction ou l'indivision, ce n'est pas un problème d'offres, c'est un problème de demandes. Et, c'est la raison pour laquelle il va falloir avoir les bonnes pistes de réflexion et surtout les bonnes décisions maintenant. J'avais utilisé hier le mot qui n'est pas de moi, mais du regretté Jean-Claude GUAZZELLI, « le Tsunami, il est là et je pense qu'il faut maintenant réagir. Et ce n'est pas le problème des nationalistes, ce n'est pas le problème de la majorité territoriale, c'est le problème de tous les Corses.

Est-ce que nous allons accepter de laisser notre pays à des gens qui sont simplement plus fortunés que nous ? Est-ce que nous allons être chassés de la Corse par la simple force de l'argent ? Est-ce que nous l'acceptons ? Est-ce que nous le refusons ? C'est tout. Et, une fois que l'on a cette question, il va falloir agir.

Voilà ce que je voulais dire en complément de ce qui a pu être dit par les autres membres de cette majorité, mais pas seulement d'ailleurs.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI a demandé la parole et il l'a.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. En complément des propos d'Annette, sur un registre qu'il faut essayer de dépassionner et qu'il faut essayer d'amener sur un registre qui a été celui adopté par le Conseil exécutif, c'est celui de la science, parce que c'est le seul qui permette d'objectiver les choses, de les mettre à la juste distance et de ne pas basculer, comme on a tendance à le faire tant le problème est sensible, sur un registre émotionnel.

Parce qu'on ne peut pas être ému, on ne peut pas être insensible au constat qui désormais partagé. Et, on peut même avoir l'humilité, il en faut un peu en politique, de reconnaître qu'il y a eu des visionnaires, qu'il y a eu des gens qui ont peut-être vu les choses avant les autres, c'est bien, ça c'est l'histoire.

Il y a peut-être des gens aujourd'hui qui peuvent vous expliquer qu'on va vers des catastrophes climatiques, tout le monde n'est pas convaincu, mais peut-être que dans 20 ans, tout le monde le sera. Et, il y a eu ce que l'on appelle des lanceurs d'alerte, c'est bien.

La question aujourd'hui c'est d'abord de prendre acte du fait que le traitement de données tel qu'il a été opéré par le Conseil exécutif, permet de poser un constat que, par observation empirique ou par intuition, tout le monde partageait de façon plus ou moins irrationnelle

La question qui suit c'est les pistes de solutions. Et, je crois qu'il faut sortir des réflexes un peu péremptores ou des postures tendant à dire : la solution, c'est celle-ci. Comme en toute chose, les solutions sont multisectorielles parce que les causes sont multifactorielles et qu'il y peut-être, je dis bien peut-être, je prends l'exemple du climat, on sait très bien qu'il n'y a pas une solution, mais qu'il y a un ensemble de solutions qui peuvent

permettre d'affronter « le tsunami », disait Jean-Claude GUAZZELLI, maintenant, en matière de climat, on parle « d'effondrement », dans les 30 ans qui viennent, on parle « d'effondrement ». Et, on sait que si solution il y a, elles sont diverses, et il y a deux niveaux de solutions, les solutions macro et les solutions micro.

Alors, il y a l'horizon qui est partagé par les membres de la majorité, qui est le statut de résidents. Mettons les aspects philosophiques et purement politiques de côté, mais convenons que si cette solution devait voir le jour, essayons de convenir raisonnablement ensemble, qu'elle ne verra pas le jour demain matin. On ne peut pas dire à la fois qu'en matière de climat il y a urgence et mettre sur la table une solution dont on sait que pour des raisons diverses et variées, et le sujet réclame tellement de consensus qu'il ne faut pas faire d'approches politiciennes sur ces sujets, mais on pressent tous que pour des raisons diverses, cette affaire-là ne verra pas le jour demain matin.

La question c'est : comment, de façon méthodique, on pose sur la table la séquence d'urgence qui appelle des réponses d'urgence, sans exclure des débats de fond qui peuvent nous amener collectivement à réfléchir avec des débats, avec peut-être des divergences, peut-être en discordance sur les sujets, et vous avez très bien qu'on n'est pas, a priori, d'accord sur ce sujet-là, mais mettons le aussi en débat, mais comment on met sur la table, du point de vue de la méthode, avec le même niveau scientifique qui a prévalu dans l'approche du constat, les choses qui peuvent fonctionner.

Et Rosa, le bail réel solidaire, nous on ne le présente pas comme la solution idoine, je ne sais pas si c'est un barrage de roseaux, je ne sais pas le niveau de la digue, je ne sais pas si ça va être du roseau ou de la pierre sèche. Ce que je dis, c'est qu'en terme de signal on dit à la Corse que dans le cadre réglementaire existant, on va essayer de tirer profit de ce qui existe du point de vue réglementaire déjà et ce qui fonctionne déjà ailleurs, en Ile-de-France que vous citez, en Côte-d'Azur que vous citez, ça fonctionne.

Alors, on ne va pas sauver 10 000 ménages, mais lorsque dans des communes comme à Cateri ou dans d'autres communes, on donne accès à des logements à des revenus modestes, on est à l'échelle micro, on n'attend pas le statut de résident, lorsqu'en matière de changements climatiques, on fait de la permaculture ou lorsqu'on fait du tri sélectif, on n'attend pas que la Chine et l'Inde se réveillent pour basculer dans la transition écologique, on agit et on envoie des signaux. Et, je pense que ça fait partie des solutions qu'il ne faut pas balayer.

La deuxième chose du point de vue de la méthode, c'est l'honnêteté intellectuelle qui doit traverser tous les bancs de cette Assemblée. Rosa, quand vous posez la question de « qui achète », il faudra bien se poser la question de façon dépassionnée, transcourant, c'est qui vend, bien sûr. On a parlé de logements collectifs, et qui construit les logements collectifs ? Il faudra se poser les questions honnêtement, sans faux-semblants, en mettant tout à plat.

Et, du point de vue de la méthode, on ne pourra pas faire l'économie de ce type de questions sans, comme dirait quelqu'un, shooter dans la porcelaine. Et oui, il va falloir se poser ses questions, et les réponses on les connaît. Et, les réponses, ayons le courage de dire qu'elles n'appartiennent pas à un camp, nous on fait notre part de l'effort en mettant sur la table l'idée qu'il y a eu des éclaireurs qui étaient plutôt dans un camp, très bien. Mais les solutions n'appartiennent pas à un camp parce que les ravages dont on parle, « le tsunami » il ne s'est pas construit spontanément par défaut de réponse institutionnelle, il s'est construit spontanément en saisissant les vertus ou les bénéfiques liés aux mécanismes de l'offre et de la demande.

Et, qui a tiré profit de ces mécanismes de l'offre et de la demande ? Il n'y a pas les vertueux dans un camp et les gens qui seraient, parce qu'ils ne sont pas les gardiens du temple, dans l'autre camp, on le sait très bien. Et puis, il y a des solutions que l'on peut mettre en œuvre, il faudra en parler tranquillement, de façon dépassionnée, pas à l'aune d'un débat qui suscite toujours beaucoup d'émotion.

De quelle façon on va accompagner les maires dans leurs plans locaux d'urbanisme ? Quels mécanismes incitatifs on va essayer de mettre en œuvre depuis cette maison pour accompagner les élus locaux dans cette volonté qui est désormais partagée ? Il n'y a pas une seule famille, pas une seule famille qui ne soit touchée par cette problématique.

Il faudra réfléchir aussi, parce que tout se tient lorsqu'on disait hier un port ce n'est pas seulement un port, c'est un outil de développement, sur quel modèle de développement. Il faudra qu'on s'entende sur la question de l'économie, parce que ce qui est en cause, bien sûr, c'est la hausse des prix, mais c'est aussi la paupérisation de la société corse. Quand vous avez des sociétés qui, peu ou prou, suivent les mêmes courbes ou suivent la même pente, c'est-à-dire que la hausse des salaires en gros suit la hausse des prix, ça peut tenir, ça peut fonctionner. Les flux migratoires en Corse, on les connaît tous. L'augmentation de la population exogène, on va dire, en Corse et la sociologie des populations qui arrivent en Corse, ne contribuent pas à inverser

la courbe. La courbe des prix du mètre carré augmente et la courbe des salaires, elle, n'augmente pas notamment grâce aux flux migratoires.

Donc ces questions-là, moi je pense qu'il faut les aborder de façon dépassionnée, sans tabous, en créant les conditions de la confiance entre nous, c'est-à-dire en se disant tout et pas forcément devant le champ des caméras, parce qu'il y a des choses que l'on doit se dire pour dépasser certains clivages, parce que si on veut l'unanimité, je pense que ça fait partie des sujets qui doivent réclamer l'unanimité, il faut qu'on ait le courage de tout se dire et de tout mettre sur la table, y compris dans des solutions qui vont faire mal.

C'est comme le climat, j'y reviens, les solutions on sait qu'elles vont faire mal. Quand on vous explique que si on veut éviter le pic d'effondrement, il faut diviser la consommation par six, peut-être qu'on ne viendra plus dans cette Assemblée avec 63 bagnoles, peut-être qu'on sera obligé de faire du voiturage, peut-être même qu'à l'entrée d'Ajaccio il y aura des navettes.

Ce sont des questions qu'il faut se poser, à moyen, long terme, en ayant la conscience réelle des changements de comportements radicaux, je dis bien radicaux, qu'exige le fameux « tsunami », parce qu'on ne répond pas à un tsunami avec des solutions institutionnelles, éparses et, à mon avis, avec une solution dogmatique, mais avec un ensemble de solutions qui correspond à des utopies, peut-être mais les utopies d'aujourd'hui c'est peut-être la réalité de demain, mais aussi avec des solutions pragmatiques.

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. D'abord un rapport qui a le mérite de chiffrer et de quantifier un certain nombre d'éléments qui permettent d'exposer de manière claire et lisible les problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Un constat aussi, on a des chiffres, on a du quantitatif, mais il faut bien évidemment faire du qualitatif, quand on voit l'explosion de ces chiffres, on s'aperçoit aussi qu'en dehors des grandes agglomérations, ce sont les

cycles les plus touristiques qui voient et le nombre de permis exploser, et les prix surtout flambés.

Donc là aussi, cette analyse elle n'est pas anodine et on voit qu'il faut savoir apporter des réponses différentes.

Revenir sur ce qu'a dit mon collègue Guy ARMANET sur les résidences secondaires, sur lesquelles il a entièrement raison, là aussi c'est du qualitatif. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre sur l'île d'apporter la même réponse réglementaire à des permis sur des résidences principales qui concernent, pour la grande majorité des Corses et des résidences secondaires, je fais exception à la résidence secondaire de village, qui sans doute en nombre existe, mais en chiffre est bien plus faible qu'on ne veut le dire.

Donc là aussi, peut-être du pragmatisme, il va falloir qu'on se pose des questions sur savoir comment on amène de l'incitatif, fiscalité, quota, limite, si on ne s'attaque pas à cette discussion-là, on n'avancera pas.

Les maires sont en première ligne, nous avons tous ici, pour ceux qui exercent ce mandat, reçu chez nous le gag du village qui arrive, le fils d'un tel et qui dit : *vogliu fà a miò casa, cumu face ?* Ah un pudete micca, *custi un'hè micca pussibule, è u « tippu » si gira è feghja accantu, è dice : è quella hè pussibule ?* Quand on voit naître une centaine de maisons sur des communes alentours, pour beaucoup en bord de mer.

Voilà c'est ce sont des problématiques qu'il va falloir régler aussi parce qu'on ne peut pas apporter des réponses à nos villages de la même façon qu'on les apporte ailleurs. Et, c'est un problème juridique majeur parce que quand la loi nous est opposée, qu'elle soit littoral, Elan et autres, ou quand le PADDUC également nous est, entre guillemets, opposé, on n'est pas capable dans ces documents de faire la différence entre ce qui est un village où quelque part on devrait faire une statue à la personne qui permet au village de vivre, et ce qui est un bord de mer. J'en veux l'exemple de San Giuliani, 6 kilomètres de bord de mer, 800 mètres gelés, problème : on a un mètre linéaire de loi littoral, donc un de mes hameaux à 3 kilomètres de la mer, *u paisanu chi vole fà a so casa, un l'ha po micca fà*, parce que la commune est en loi littoral.

Ça aussi, ce sont des vrais problèmes et ça il n'y a pas que des problèmes d'argent.

Donc, comment peut-on s'y prendre pour qu'il y ait une adaptation sur ces sujets-là ? On ne peut pas continuer à voir nos villages mourir, alors qu'on a encore la chance d'avoir une demande intérieure, et à côté de ça, voir exploser certains prix sur d'autres secteurs. Il va falloir se poser les bonnes questions là-aussi, parce qu'on peut répondre au moins pour partie, encore faut-il que nous ayons les moyens juridiques de le faire.

Je continue sur du pragmatisme. Les maires, pourquoi quand un maire veut faire un lotissement communal, avec un accès à la propriété à des prix réduits, en mettant des clauses qui permettent de garantir la propriété pendant 30 ans, parce qu'il ne s'agit pas que quelqu'un achète à 60 € pour revendre cinq ans après à 120 ?

Pourquoi non plus, n'est-on pas aidés ? Pourquoi n'y a-t-il pas une différenciation vertueuse ? Pourquoi ne dit-on pas ça c'est un projet d'intérêt, ça permet à des jeunes de faire une accession à la propriété, ça permet de répondre à un problème de prix ? Eh bien, non, on est traité de la même façon, que l'on soit promoteur, parisien ou corse, permettez-moi de le dire, ou qu'on soit un élu local qui a envie de permettre à ses jeunes, sous des aspects fiscaux et vérifiables, d'accéder à la propriété.

Ca ce sont des choses où il va falloir se poser les vraies questions, parce que ça a le mérite de pouvoir aller peut-être un peu plus vite que certaines choses.

Moi vous le savez, je l'ai déjà dit, le diagnostic du problème de l'immobilier et de l'urbanisme en Corse, il est bon, la réponse : j'ai quelques doutes sur le statut de résident, je le confirme, je le dis encore, je ne suis pas sûr que le remède soit le meilleur, mais en tout cas, il va falloir trouver un remède.

Et, encore une fois, essayer de redonner de la vertu et du pouvoir aux élus locaux, sous des critères qui sont vérifiables, afin d'aller dans le sens de l'accès à la propriété pour des gens qui ont des besoins affichés, ça c'est une réponse qui devrait être une priorité pour nous tous. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. J'ai attendu pour prendre la parole, d'entendre chacun des groupes s'exprimer, ça a un inconvénient, c'est qu'il me sera difficile d'être original, ça a un avantage, peut-être, c'est de faire de la redite de choses qui me paraissent être importantes.

Avant de rentrer dans cet hémicycle la presse souhaitait m'entendre, j'avais lu ce rapport, mais je n'avais pas vraiment d'idées sur ce rapport. Ce que je peux dire, c'est comment être contre ? Il n'y a pas de raison d'être contre ce rapport qui est tout simplement un diagnostic. Alors, est-il importantissime ? J'ai entendu des gens développer un argument et l'autre. Jean-François CASALTA expliquant, et Rosa d'ailleurs aussi, qu'on n'est pas surpris, aujourd'hui personne n'est tombé des nues lorsque le rapport est arrivé dans nos kbox, il est arrivé trop tard, c'est fait, mais à la rigueur peu importe le temps, pour l'analyse c'est un peu plus compliqué. Mais je crois qu'en réalité, je ne vais pas dire une chose et son contraire, c'est qu'il n'y avait pas là d'une grande originalité, est-ce que maintenant avoir des chiffres précis, c'est bien ? Oui, c'est bien, c'est mieux, Jean-Martin disait : « appréhendons cette question de façon scientifique », j'ai envie de lui dire : « oui, mais moi, malgré tout, je continue à penser qu'elle est éminemment politique, confirmée par des chiffres ».

Mon amie Fabienne dit souvent : Jean-Charles, des fois tu es capable de dire une chose et son contraire. Fabienne, je suis désolé, mais ça va continuer. Ça va continuer parce que je ne vais pas me départir de cette double caquette, et surtout quand je lis ce rapport et que je vois ma commune en rouge, en bleu, en vert, avec 4 %, 5 %.

Mais ça me permet aussi, peut-être d'apporter un éclairage un peu différent, encore que, au regard de ce qu'a dit Nanette, de ce que vient de dire François-Xavier, dans lequel je me reconnais à 200 %, ce qui d'ailleurs est ma première note d'espoir, c'est qu'en réalité, je suis convaincu qu'à 80 %, voire 90 %, dans ces bancs, nous saurions être capables sur un diagnostic et sur des solutions et sur la politique à mener. Parce que, je ne crois pas, que même quand on est en Corse et qu'on est de droite, on rêve de livrer la Corse à la spéculation la plus totale et, je dirai, faire en sorte que les Corses s'en aillent de cette terre.

Même quand on est à gauche aujourd'hui, est-ce que l'on est pour une collectivisation totale ? La question mérite d'être posée, et je vais y revenir.

Donc moi, j'ai eu la chance d'avoir un père militant écologiste, 20 ans trésorier de la BCDE, mais d'être le maire d'une commune qui vote à 70 % ou 80 % à droite. Donc souvent, ça permet d'avoir un peu les balanciers et d'avoir peut-être, oui c'est vrai, des positions très différentes.

Si vous voulez m'entendre dire, comme l'a dit Jean-François Deniau à une époque, que sûrement les bombes ont évité une spéculation effrénée en Corse, je suis prêt à le dire aussi. Je pense que ce n'est pas le seul élément, c'est peut-être parce qu'il y a des consensus plus général.

Est-ce qu'aujourd'hui le rapport tel qu'il nous est présenté, est un rapport spécifique à la Corse ? Annette le disait tout à l'heure, moi je lui réponds de façon catégorique, non ! Nous lisons, les uns et les autres, le Monde, le Nouvel Obs et nous constatons qu'aujourd'hui en Bretagne la question est quasiment la même, se pose quasiment dans les mêmes termes. Moi, il m'arrive d'avoir la chance de recevoir, et encore dernièrement, des maires de communes du littoral et d'échanger, que ce soit à l'ANEL, que ce soit au conservatoire du littoral, etc. Mais, si vous enlevez le mot « Corse » que vous mettez le mot « Pays Basque », que vous mettez le mot « Bretagne », que vous mettez le mot « Vendée », vous avez un constat qui est le même que le nôtre aujourd'hui, avec une jeunesse qui n'arrive pas à se loger, une spéculation qui est importante.

Est-ce qu'aujourd'hui on doit s'inquiéter ? Oui, on doit s'inquiéter Jean-Guy, on va même plus loin, vous donnez des chiffres, les chiffres je vous les ai donnés la dernière fois, et je suis même retendant avec ce que j'ai déjà dit dans cet hémicycle, sur les 1000 permis des 5 dernières années sur Bonifacio, 85 % de maisons secondaires. Ce n'est pas vrai qu'à Bonifacio, je viens d'avoir les chiffres de la communauté de communes sud-Corse, on est dans ces chiffres-là.

Après, est-ce qu'on va aller vers une collectivisation des terres, parce que derrière, Jean-Martin dit : « il faut qu'on se pose des questions ». Moi, Jean-Martin, je me permets juste de dire qu'il y a des questions, on connaît la réponse, ce sont les Corses qui vendent, qui ont commencé à vendre et qui vendent. Il ne faut pas dire : « on peut se poser la question », non, c'est ça et ils viennent dans nos bureaux.

Petite parenthèse, je reconnais moi, aux nationalistes d'avoir été précurseurs en la matière. Maintenant, qu'est-ce que je constate aussi ? Ils représentent quasiment aujourd'hui 60 % de la population, est-ce qu'il y a des gens du BTP dans la majorité territoriale ? C'est certain. Est-ce qu'il y a des

gens qui vendent ? C'est certain. Je me faisais juste une réflexion dernièrement, sur 5 agences immobilières à Bonifacio, j'identifie au moins, avec certitude, 3 d'entre-elles détenues par des nationalistes, sur les deux autres, je suis convaincu qu'à au moins une ou deux reprises, ils ont voté nationaliste. Parmi ces agences, en particulier ce sont les agences les plus prégnantes sur ma commune, est-ce que ce sont des gens qui ont vendu leur âme au diable ? Je dis non. Est-ce ce sont des amis ? Oui, mais est-ce qu'ils ont vendu leur âme au diable ? Je dis non.

Mais le constat, il est là aujourd'hui quand même. Est-ce qu'aujourd'hui, je dois considérer que les ventes sur Sperone sont néfastes au peuple corse ? Alors, moi je vais vous dire ce que j'en pense, aujourd'hui ces maisons, depuis fort longtemps elles n'appartiennent plus à SIMEONI, à GUIDICELLI ou à ORSUCCI, la dernière elle appartenait à Gérard FRYDMAN héritier Marionnaud, qui avait dû l'acheter 2 ou 3 M€ et qui doit l'avoir vendu en dizaines de millions d'euros ou plus à M. Philippe AUDAU, fort sympathique d'ailleurs, avec qui j'ai sympathisé, et là une plus-value vient d'être faite, 5, 6, 7 M€

Est-ce que l'on va se rouler par terre en se disant que c'est mauvais pour la Corse ? Moi, je vais vous dire, je n'étais maire de Bonifacio lorsque les décisions urbanistiques ont été prises. Est-ce que l'on ne doit pas plutôt se poser la question aujourd'hui de : comment faire pour aider Jean-Christophe ANGELINI, qui n'est là mais que je remercie de l'action qu'il a menée sur la commune de Bonifacio à travers l'office foncier. Comment lui donner encore davantage de moyens, je vous l'ai dit dans cet hémicycle, pour acheter l'ensemble des appartements qui aujourd'hui sont en vente sur la commune de Bonifacio ? Parce que oui, il y a un problème de société qui est en train de se passer, oui dans 15 ou 20 ans, peut-être il n'y aura plus un Bonifacien qui va vivre dans cette ville de Bonifacio.

Est-ce qu'aujourd'hui on ne doit pas se dire : cette spéculation qui se fait à Sperone, on se bat tous ensemble pour qu'au niveau de la fiscalité, on récupère une manne beaucoup plus importante, pour donner davantage de moyens à l'office foncier.

Moi, je crois qu'il faut s'inscrire dans des cercles vertueux. Oui, aujourd'hui il faut se le dire aussi, à droit réglementaire constant, est-ce que quand on va diviser, je vous l'ai dit, je le répète, la constructibilité sur Bonifacio de 1 200 hectares constructibles à 400 hectares, est-ce que l'on va limiter ? Est-ce que l'on va aller dans le sens inverse de ce que dénonce aujourd'hui le rapport tel qu'il nous est présenté ? Jean, si tu affirmes

aujourd'hui que quand on va passer de 1 200 à 400 hectares constructibles à Bonifacio, que dans ces 400 hectares, 350 hectares sont déjà construits, les 50 hectares qui restent, à droit positif constant, vous allez empêcher GIOVANINNI, CASALTA de vendre à M. DUPOND, à DURAND, au meilleur prix ? Non, vous n'allez pas l'empêcher parce que vous n'en n'avez pas les moyens.

Est-ce que l'on a le statut de résident ? Non, on n'a pas le statut de résident. Est-ce qu'aujourd'hui on est en train d'accélérer le processus ? Oui. Est-ce qu'il faut bétonner la Corse, est-ce qu'il faut rendre la Corse toute constructible ? Non, non plus. Par contre, il faut qu'on dégage des consensus et il faut qu'on arrache les choses.

Moi, je réponds à Romain, bien sûr qu'on ne peut pas être forcément tout le temps d'accord avec le Président de la République, c'est vrai que, comme toi, je constate qu'il peut partager le diagnostic et qu'il nous dit la réponse que nous nous apportons aujourd'hui, le statut de résident, n'est pas bon.

Moi, je l'ai voté, je continue à penser que ça peut être une solution, mais a priori on va avoir du mal à l'arracher.

Mais il a dit aussi à Cozzano, parce qu'il faut aussi que tu écoutes tout ce qu'il dit quand il parle de la Corse, moi je me souviens qu'il nous ait lancé le défi de récupérer la compétence pleine et entière de l'urbanisme. Moi, je pense que là-dessus il faut le prendre à son propre mot, parce ce que vient de dire François-Xavier à l'instant est une réalité absolue, sur les lois qui ont été faites pour Dunkerque, Amiens, Trifouillis-les-Oies, etc., on peut tous être d'accord dans cet hémicycle, je n'en connais plus beaucoup des Jacobins à droite et à gauche, il y a quelques herbes encore un peu folles, mais il n'y en a plus beaucoup. Là-dessus, on peut se retrouver d'accord pour dire comment on fait aujourd'hui pour répondre concrètement au cas précis qu'a donné François-Xavier tout à l'heure et qui est un cas d'école. Moi, je reste persuadé qu'on peut s'entendre.

Alors, soit on veut aller à l'affrontement avec la République sur le statut de résident, soit on va sur deux, trois sujets, et vous l'avez évoqué vous-même et je me félicite que Gilles SIMEONI ait avancé sur cette idée-là, qui est une idée qui, à mon avis, est la plus intéressante, on part du bas et on essaye de gagner chaque combat, chaque combat sur la fiscalité, chaque combat sur l'évolution réglementaire qui ne correspond pas à notre terre et à ce que l'on veut y faire, pour faire du logement social. Malgré tout, vous les

avez les chiffres, ça ne m'a pas empêché en 10 ans de faire 40 logements sociaux supplémentaires, d'en avoir encore, au moment où je vous parle, encore une vingtaine qui doublera à Bonifacio le nombre de logements sociaux. Sauf, que je me rends compte comme vous, qu'après avoir eu une liste d'attente de 60, j'ai beau en construire 30, et encore 60, j'ai encore une liste avec 60 demandes de logement social. Bien sûr, je pense qu'ici il n'y a personne qui veut laisser des Corses au bord de la route.

La question aujourd'hui est : quel moyen on a ? Moi, j'observe, je vous le dis aussi tranquillement, je vois des mouvements au sein de la communauté Corse qui vont vers des solutions qui me semblent être, j'ai beau être à gauche, je suis un social-démocrate, un Rocardien, la deuxième gauche, qui me semble aller beaucoup plus loin que ça, une collectivisation des terres pour répondre suite aux défis que nous avons.

Est-ce que vous pensez que les Corses sont dans cet état d'esprit ? Je le dis aussi à la majorité territoriale, vous pensez sincèrement que dans les gens qui ont voté à 60 % pour vous, aient aujourd'hui l'idée que l'on pourrait mettre fin au droit de propriété, ce fameux attachement auquel vous avez fait référence, l'attachement à la terre, etc. ? Moi, il me semble que quand je les rencontre, ce n'est pas dans l'idée qu'on va tout partager ensemble et on va tout mettre dans un pot commun. Et pourtant, ça paraît être une des idées qui est le plus souvent avancée. Le même attachement des Corses, il m'a l'air très à droite quand même, je vous le dis, je le pense, je peux me tromper, mais il m'a l'air très à droite cet attachement à la terre et ce que l'on peut y faire et à son droit de propriété.

Donc, ça il faut qu'on l'intègre aussi parce qu'on les rencontre ces gens quand ils viennent nous voir et que la réponse elle est là.

Donc, moi je dis aujourd'hui que sur ce rapport, comment ne pas le voter, comment le contester ? Il n'y a pas de raison de la contester. Mais aujourd'hui la vraie question c'est : qu'est-ce que l'on est en train de faire et est-ce que l'on apporte les bonnes réponses. J'insiste pour dire qu'à mon avis, il n'y a pas dans cet hémicycle des gens qui auraient une vision totalement... Ils existent quand même, je le dis, ils existent quand même, il y a quand même une part de la population, qui n'est peut-être pas présente dans l'hémicycle, mais qui est dans une vision, quand le bâtiment va, tout va et qui pense qu'il ne faut pas mettre de règles et qui pense qu'il faut laisser le béton s'accroître. Mais je pense qu'ils sont largement minoritaires aujourd'hui en Corse.

Maintenant, je répète, le défi il est devant nous, et je le répète, le défi écologique il est en passe d'être relevé au niveau national, voire international, la bataille des idées, Jean-Guy TALAMONI dit souvent : la majorité territoriale a en grande partie gagné la bataille des idées, moi je ne conteste pas cet état de fait, je dirai qu'à l'échelle de la planète, la bataille des écologistes, il me semble qu'elle a été gagnée, mais derrière certaines préconisations, l'écologie a gagné, on va voir faire des PLU telles que les lois littoral, loi Elan, l'on fait, mais je le répète, qui vont raréfier le droit à construire. Face à ça, on n'a pas mis les règles qui vont nous permettre de garantir des prix accessibles aux gens de chez nous, c'est celui-là le combat aujourd'hui qu'il faut gagner.

Alors je le répète, soit on est dans une vision qui relève de pays collectivistes, moi je n'y crois pas et je ne crois pas que le peuple corse soit dans cet état d'esprit-là, soit on trouve quand même un point de consensus entre nous pour aller l'arracher à la République et au droit européen. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Tous les groupes se sont exprimés et tous, au-delà du temps de parole habituel, je crois qu'il est temps pour Jean BIANCUCCI, qui a été quand même très éloquent dans sa présentation, de répondre de manière très synthétique à cette heure, aux différents intervenants, c'est une suggestion, bien entendu, M. le Conseiller exécutif, et puis ensuite nous allons voter.

Alors, il y a Gilles SIMEONI qui me fait savoir que lui-même voudrait intervenir. Donc voilà, les meilleures choses ont une fin, il y aura un prolongement à ce débat nécessairement, parce qu'il va falloir parler des actions ensuite concrètes....

Le Président SIMEONI

Quand vous dites : les meilleures choses ont une fin, c'est FAIM ?

Le Président TALAMONI

Egalement d'ailleurs, j'espère que vous êtes touchés, vous aussi, tous les deux....

Donc, Jean BIANCUCCI a la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, à ce stade, bien entendu je ne vais pas répondre point par point à toutes les interventions.

D'abord je vous remercie tous parce que vous avez su garder cette distance qu'il fallait par rapport au dossier. Le dossier, c'est un dossier chaud, c'est un dossier brûlant et je me range bien entendu à l'avis qui a été donné par certains, quant à trouver à la fois des solutions pragmatiques, certes, sans pour autant mettre de côté des solutions qui peuvent être des solutions négociées dans le cadre d'évolutions politiques actuelles ou futures. Donc, ça c'est un élément.

Et puis ensuite, j'ai été aussi sensible à ce qu'a dit François-Xavier CECCOLI, concernant à la fois la différenciation nécessaire entre les zones proches de la mer et les villages souches, c'est bien entendu quelque chose qu'on partage. Et puis aussi la nécessité pour la Collectivité de Corse d'intervenir, mais je pense que le Président de l'Exécutif interviendra là-dessus, sur l'impulsion qu'il faut donner au niveau du logement pour créer des possibilités de logements sur les villages souches et à des conditions qui sont des conditions, bien entendu, anti spéculatives.

Il y a, sans vouloir revenir sur les interventions des uns et des autres, moi je trouve, une réaction plutôt positive. On en est déjà à imaginer les solutions. Le rapport ne préconise aucune solution, le rapport a voulu justement se limiter à vous donner des éléments chiffrés qu'on n'avait pas eus jusqu'à présent.

Alors, bien entendu, en respectant les sensibilités des uns et des autres, on s'aperçoit très bien qu'il va falloir trouver des voies et moyens à terme sur des solutions fortes du point de vue politique, du point de vue pragmatique sur le court terme pour réguler le marché. On ne peut pas accepter, en tout cas c'est l'opinion que j'ai retenue, et j'apprécie aussi l'intervention de Jean-Martin là-dessus, bien sûr de tous mes amis nationalistes, Jean-Charles, qui est intervenu à la fin n'a pas osé reprendre certaines argumentations, mais j'ai senti à l'intonation la volonté véritablement d'aller au consensus. Le problème aujourd'hui de l'exclusion d'une partie, ne fut-ce que d'une partie de la population, de l'accès à certains territoires, n'est pas admissible. Donc, il va falloir qu'on s'y mette.

L'agence est là, je vous ai cité tout à l'heure les personnels, pourquoi ? Parce qu'ils travaillent, parce qu'il y a un réel moyen d'expertise,

parce qu'on doit trouver auprès de l'État aussi une meilleure collaboration. Il s'agit d'une œuvre d'intérêt public.

Pour ce qui concerne l'agence que je préside, on est à disposition et bien entendu, on aura sans doute d'autres rendez-vous, y compris concernant les solutions.

Je passe maintenant la parole, je m'en excuse Président, au Président de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Donc, je donne la parole au Président du Conseil exécutif, en vous remerciant d'avoir été synthétique dans vos réponses. Donc, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vous remercie. Je vais être extrêmement bref, essayer de dire quelques mots de synthèse de ce débat de très haute qualité et vous proposer, sans doute, des pistes de réflexion avant les vacances pour que nous revenions ensemble, sans doute, convenir d'une méthode la plus efficace possible.

D'abord je voudrais effectivement, comme vous l'avez fait, remercier Jean BIANCUCCI, l'ensemble des services, d'avoir produit ce rapport qui est un document de travail qui, à mon sens, fera date. Merci donc Jean, merci à vous et merci à celles et ceux qui ont travaillé avec vous. Merci également chers collègues de la qualité de vos interventions qui montrent bien que nous sommes largement d'accord, au moins sur le constat.

Ensuite que dire ? Moi je ne vais pas aborder ici le fond, je voudrais organiser cette intervention autour de trois axes.

Premier axe : le constat parce que c'est bien l'essentiel et je crois que Jean BIANCUCCI a bien fait de le souligner ; nous ne sommes pas ici dans une surenchère, dans une polémique, nous ne sommes pas ici pour ex abrupto proposer des solutions à ce stade, nous voulions avoir un document de référence, certes perfectible, certes incomplet, certes critiquable par certains aspects, mais qui puisse au moins fixer la réflexion et donner une base qui soit une base largement incontestable. Ce document aujourd'hui, nous l'avons.

Moi, je ne conteste pas la pertinence d'un certain nombre de remarques qui ont été faites, il faudra très certainement recroiser, élargir, mettre en perspective, etc. Mais la première question que je vous pose c'est : est-ce que sur l'essentiel du diagnostic, nous sommes d'accord ? Et il me semble, après avoir entendu vos interventions, que nous sommes d'accord, nous sommes dans une situation qui est grave, voire gravissime. Nous sommes obligés de constater, et je me tourne notamment vers Jean-Charles ORSUCCI, que lors de la précédente mandature, le phénomène de spéculation et de dépossession, avait été identifié comme une priorité politique, ça avait été l'objet des premières assises, les assises du foncier, qui ont débouchées sur un certain nombre de mesures que l'on voulait fortes.

Aujourd'hui, près de 8 ans après, avons-nous inversé la tendance ? Quand je dis « nous », c'est ceux qui nous ont précédé et nous depuis 2015. La réponse est non. C'est donc un constat d'échec qui prouve bien que le problème est grave et qu'il est difficile à résoudre. Premier élément.

La situation quelle est-elle aujourd'hui ? Je vais le dire en retenant un mot qui vous paraîtra peut-être excessif, mais lorsque j'aurai développé mon idée, je crois que vous le validerez. Nous sommes aujourd'hui dans une logique d'Apartheid, une logique d'Apartheid qui n'est pas voulue par un pouvoir politique, qui n'est pas décidée mais qui découle mécaniquement de la loi du marché, de la loi du plus fort, du déséquilibre entre l'offre et la demande. Pourquoi une logique d'Apartheid ? Parce que dans toutes les villes et dans toutes les régions, dans tous les quartiers, il y a des endroits où on sait que les pauvres n'accèdent pas. On peut l'accepter, on peut le combattre selon sa sensibilité politique, mais c'est comme ça parce qu'il y a un phénomène d'allocations, des ressources humaines, etc. Vous avez des quartiers qui sont plutôt pauvres et des quartiers qui sont plutôt aisés.

C'est la règle, elle est dominante même si pour beaucoup d'entre nous, nous essayons, y compris au plan général, de la changer.

Aujourd'hui en Corse, et c'est un des éléments forts de ce dossier, on n'est pas à dire des quartiers, nous sommes en train d'identifier, y compris par les cartes et les cartes parlent, qu'il y a des communes entières, qu'il y a des régions de Corse entières où des gens avec des revenus faibles, moyens ou normaux, qui sont probablement l'expression des revenus que nous-même en moyenne nous avons dans cet hémicycle, ne peuvent plus accéder à la propriété, pas dans un quartier, pas dans une zone résidentielle, à l'échelle de notre territoire, des régions entières où, de facto, on n'accède plus à la

propriété ou on n'y accède qu'à la marge, si on est pauvre ou plus exactement si on n'est pas très riche. Ça c'est le premier constat.

Le deuxième constat que nous permet de dresser, à mon avis, ce rapport, c'est que la situation, qui s'est gravement détériorée depuis 10 ans, a encore un potentiel d'aggravation insoupçonnable. Moi, je vous demande de regarder cette carte. Cette carte, elle montre les endroits où il y a eu des ventes et souvent des ventes inaccessibles pour le commun des mortels, et elle montre que partout en Corse il n'y a pas eu de transactions.

Pensez-vous que si nous n'infléchissons pas la tendance, ces endroits-là vont rester sans transactions ?

Pensez-vous que si nous l'infléchissons pas la tendance, ces endroits-là vont être des endroits où les gens qui ne sont pas très riches vont pouvoir continuer à acheter ? La réponse est non. L'Alta-Rocca, la Castagniccia, le Niolu, le Cruzzini, le Giunssani, et tous les autres, je ne veux vexer personne, tous les autres endroits de l'intérieur, la Gravona, sont des endroits qui sont aussi magnifiques, aussi incomparables et aussi attractifs que l'extrême sud ou la Balagne. Et, les phénomènes d'indivision sont des obstacles pour les pauvres, mais ils ne sont pas des obstacles pour les riches parce que dans une famille qui n'arrive pas à s'entendre, et aujourd'hui en l'état vous n'arrivez pas à sortir de l'indivision, lorsqu'un bien qui, au prix de sa valeur vénale vaut 50 000 €, on exhume les vieilles querelles de familles pour ne pas sortir de l'indivision.

Mais lorsqu'il va venir un acquéreur, qui va vous dire : moi, cette maison je vous l'achète pour 400 000 euros, le problème va être résolu, il risque d'être résolu par la force de l'argent.

Moi je vous dis simplement, au-delà de cet aspect-là, qui peut être contesté par un notaire, que ce qui s'est passé dans toutes les zones hachurées, va continuer de se passer partout et ce constat-là, à mon sens, il est incontestable et nous le partageons. Ça, c'est le premier rapport essentiel de ce rapport.

Deuxième volet de mon intervention, quelles sont les leçons que nous tirons de ce constat ? Moi, il me semble que quelles que soient nos sensibilités respectives, j'ai bien écouté chacune des interventions, même si quelquefois sur certains bancs on relativise plus qu'ailleurs, il n'y a personne qui est venu dire : ce constat est neutre et nous pouvons nous en accommoder.

Nous sommes d'accord que si on y ajoute les autres problèmes auxquels doit faire face notre société insulaire, les autres inégalités, les problèmes d'accès au travail, les problèmes de déséquilibre entre l'intérieur et la montagne, les problèmes d'indivision, si on garde cette plaie purulente au flanc, nous sommes d'accord que ça va miner la cohésion même de notre société.

Donc, nous sommes d'accord, et c'est le deuxième volet, pour dire que nous avons une priorité politique absolue et que, jusqu'à aujourd'hui, tout ce que nous avons fait n'a pas permis d'apporter des solutions utiles et efficaces à ce problème.

Troisième et dernier volet : que pouvons-vous faire et que devons-nous faire ? Et, je fais une proposition de méthode et je vous demande d'y réfléchir et nous en reparlerons ensemble, la majorité, à mon sens, doit prendre une initiative au début du mois de septembre et je n'imagine pas, sans nous être véritablement concertés sur le fond, que nous ne propositions pas à toutes les forces représentées dans cet hémicycle et à l'ensemble des forces vives de cette île et de ce peuple, de s'impliquer dans cette initiative.

Nous, qu'est-ce que nous disons ? Il ne peut pas y avoir de réponse unique, c'est une évidence. Il faut croiser, conjuguer les efforts et les dispositifs, premièrement, y compris le statut de résident. Le statut de résident ne peut pas être l'alpha et l'oméga de notre politique en matière de lutte contre la spéculation et la dépossession.

Nous avons de ce côté-là, un désaccord qui est fort avec certains groupes de l'opposition. Nous, nous disons : le statut de résident est une mesure essentielle, elle est sans doute, ou elle a vocation à être, cette mesure, le pilier de notre politique globale. Vous n'êtes pas convaincus, nous allons continuer, nous, à nous battre pour l'obtenir et nous, ensemble, à essayer de nous convaincre respectivement, c'est le jeu de la démocratie. Ce qui est certain, c'est que ce statut de résident, même si nous nous considérons en avoir un besoin absolu, nous ne l'aurons pas demain matin, il faut l'avoir le plus vite possible.

Mais nous avons conscience, nous majorité territoriale, que nous ne pouvons pas subordonner notre politique en matière de lutte contre la spéculation et la dépossession à l'obtention d'un statut de résident parce que le temps presse et que le feu est à nos portes.

Donc, nous devons réfléchir ensemble à ce que nous allons faire tout de suite, de façon efficace. On va lister les mesures, vous l'avez dit tout à l'heure. Le bail solidaire, on en a parlé avec notamment Jean-François CASALTA et d'autres, nous l'avons intégré dans le rapport, ça été proposé par des groupes d'opposition, ça fait partie de la panoplie. On va statuer en septembre sur un rapport dit de statut de résident par le bas, en gros c'est aider les maires à libérer ou à conserver du foncier pour construire et mettre à disposition des primo-accédants prioritairement de leur commune, parce que la loi le permet, dans des conditions qui ne sont pas celles du marché. Ça fait partie du dispositif. Il y a d'autres pistes qu'il faut que nous explorions rapidement.

Pour créer de la réserve foncière souvent il faut aussi, par exemple, un droit de préemption élargie, vous avez soulevé les efforts qui sont faits par l'office foncier. Pour avoir un droit de préemption élargi, il faut des ressources supplémentaires. Nous savons que cela va passer nécessairement par une fiscalisation, et la fiscalisation elle doit passer sur la construction ou les constructions que nous considérons être en contradiction avec le modèle que nous voulons prôner, et en plus si nous savons qu'il y a de la marge pour le faire. Donc, tout cela nous allons le travailler ensemble.

Mais si nous sortons du débat d'aujourd'hui, et je termine, avec premièrement : le constat partagé de la gravité de la situation et de son potentiel supplémentaire d'aggravation.

Deuxièmement : avec l'affirmation commune, y compris à travers notre vote, que nous considérons que les réponses, je ne dis pas la réponse, je dis les réponses que nous devons apporter, y compris très rapidement, court, moyen et long termes, à ce problème, sont constitutives d'une priorité politique de cette Assemblée, de ce Conseil exécutif et de la Collectivité de Corse.

Et enfin troisièmement, si nous nous dotons d'une méthode de travail pour, dès le mois de septembre, définir et mettre en œuvre ces différentes mesures, y compris en interne, là où nous avons le pouvoir de décider et dans la négociation avec le gouvernement et l'État, là où il faudra solliciter des évolutions juridiques qui peuvent être de niveau constitutionnel, mais qui peuvent être également de niveau législatif et réglementaire.

Si nous sortons d'ici avec un accord, et un accord unanime, sur ces trois points, nous aurons envoyé déjà un message politique extrêmement fort et extrêmement positif.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, on m'informe que les amendements qui avaient été déposés par le groupe Per l'Avvene, sont peut-être retirés. Vous voulez nous le confirmer ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, M. le Président, à la fois compte tenu de la qualité des débats, de la hauteur d'analyses très largement partagées et de la recherche manifeste de consensus qui s'est traduite par les propositions de méthode du Président, je pense que ça serait rentrer par la mauvaise porte que de déposer des amendements à vocation partielle, qui trouveront leur place lors d'un débat que nous attendons avec impatience et auquel nous apporterons nos propres contributions le moment venu.

Le Président TALAMONI

Merci. Reste l'amendement de Muriel FAGNI, donc est-il maintenu ou est-il retiré ?

Mme Muriel FAGNI

Il est maintenu.

Le Président TALAMONI

Il est maintenu, donc vous l'avez sous les yeux.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, je suggère du côté du Conseil exécutif, peut-être vu le geste qui a été donné par un des groupes de l'opposition, et même si le rapport et la délibération sont perfectibles, comme toute délibération, que par parallélisme des formes et pour maintenir la cohésion d'ensemble qui se dessine, je suggère que vous retiriez votre amendement, on aura l'occasion d'approfondir, de compléter et de revenir là-dessus.

Mme Muriel FAGNI

Il n'y a pas de problème, l'amendement est retiré.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère territoriale.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons mettre aux voix la délibération qui ne sera donc pas amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.³

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Alors, nous avons un repas plantureux qui nous attend, commander par mes soins. Je pense qu'une heure suffira largement pour ma pause.

La séance suspendue à 13 h 50 est reprise à 15 h 20.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Chacun peut regagner sa place, nous allons reprendre nos travaux.

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENERGIE**

* **Rapport n° 207** : ajout de nouvelles fiches-mesures au dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.

Et c'est Jean BIANCUCCI qui va présenter ce rapport.

³ Délibération N° 19/263 AC

M. Jean BIANCUCCI

On va essayer d'être très rapide. D'abord je voulais vous dire que ces mesures que l'on préconise, sont à périmètre budgétaire constant, donc aucune inquiétude. Elles vont porter sur, à la fois, la rénovation énergétique des bâtiments dans le secteur non concurrentiel, les bâtiments neufs exemplaires au niveau public, toujours dans le secteur non concurrentiel, sur l'éclairage public, sur l'aide à la décision, sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur les bâtiments neufs exemplaires publics et sur l'aide à la décision.

On complète donc tout l'arsenal que l'on a au niveau des aides, ce qui nous donne les moyens de pouvoir repérer d'une manière plus efficace.

Le Président TALAMONI

Parfait, alors il y a avis oral de la commission développement, mais il n'y a personne pour le présenter. Paulu-Santu PARIGI peut-être, qui est vice-président.

M. Paulu-Santu PARIGI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande ? M. MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il y a un amendement, M. le Président, émanant de notre groupe qui nous conduit à rappeler que le 29 mars dernier, notre Assemblée avait adopté une motion qui était relative à l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques, dont on avait validé ensemble le principe d'une

étude qui visait à doter la Corse d'infrastructures de recharges à partir d'énergie photovoltaïque connectée ou autonome.

Donc on souhaite que le rendu de cette étude soit porté à sa connaissance dans les meilleurs délais, dans la perspective d'élaboration de mesures opérationnelles. Telle est l'intégralité in extenso du texte qu'on vous propose d'introduire après l'article 1^{er}, ainsi numéroté 2 en conséquence, l'article 2 deviendrait l'article 3.

Le Président TALAMONI

C'est un amendement que nous avons devant les yeux, il a été distribué, sur lequel j'interroge Jean BIANCUCCI, est-ce que l'Exécutif est favorable à cet amendement ou pas ?

M. Jean BIANCUCCI

Je ne vois pas d'opposition, bien entendu c'est complémentaire, il n'y a aucun problème.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, je vais mettre aux voix l'amendement qui a reçu l'aval du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant :

*** Rapport n° 232 : avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale bas Carbone.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

⁴ Délibération N° 19/264 AC

M. Jean BIANCUCCI

On vous propose cet avis donc en 9 points. Il s'agit d'abord, bien entendu, de préciser dans le document du SNBC, les interactions avec l'ensemble des documents élaborés en Corse, on peut le comprendre, notamment le PADDUC adopté en 2015.

Donc, il convient selon nous, d'indiquer la singularité que l'on a en Corse parce qu'on a à la fois un SRCAE (schéma régional climat air énergie) qui a été adopté fin 2013 et ça n'est pas tout à fait la même chose par rapport aux autres ZNI (zones non interconnectées). Le SRCAE continue à demeurer et demeure un instrument de planification à part entière.

Concernant la PPE, puisque les deux sont liés, il paraît nécessaire, selon nous, de rajouter une mention particulière à ce document au sein de la SNBC.

La proposition n° 2, il faut indiquer clairement le périmètre d'application de la SNBC avec les ZNI, et en particulier la Corse, en sachant qu'il y a des liens, on insiste là-dessus, avec les autres documents concernant à la PPE, le SRCAE, le PADDUC. Il convient donc de préciser le périmètre.

Proposition n° 3, le projet de SNBC doit être précisé en distinguant sans ambiguïté, je cite « la métropole continentale d'une part, et les ZNI d'autre part ».

Au sein des paragraphes dédiés aux ZNI, il convient de distinguer la Corse des DOM.

Proposition n° 4, le projet de SNBC doit être complété en précisant, sans ambiguïté, les objectifs relevant d'une part, pour la France continentale et d'autre part, pour chaque ZNI, en particulier en précisant l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 pour la Corse.

Proposition n° 5, le projet de SNBC doit être complété en intégrant une partie spécifique à chaque ZNI.

Proposition n° 6, le projet de SNBC doit être complété en distinguant clairement les facteurs d'émission du mixe électrique de la France continentale et de celui de chaque ZNI dont la Corse. Le cas échéant, il convient de préciser qu'il s'agit des facteurs d'émission observés en France continentale hors ZNI.

Proposition n° 7, le projet de SNBC doit être complété en préconisant une évolution de la méthodologie d'évaluation des facteurs d'émission en privilégiant pour la Corse la méthode dite « mensualisée par usage » au lieu de celle en vigueur dite « saisonnalisée par usage ».

Proposition n° 8, l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre doit être identifié comme entité en charge du suivi des indicateurs énergie et dans la partie, je cite « suivi des indicateurs du projet de SNBC ».

Proposition n° 9, et je termine, les valeurs et l'évolution prévues des indicateurs de la SNBC 2015 doivent être indiquées dans LA SNBC révisées et rendues cohérentes avec les indicateurs de de la SNBC de 2019.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission du développement économique ? Ùn hè micca passatu, dunque ùn c'hè micca avisu.

En revanche, il y un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires. Vous avez la parole, M. le rapporteur.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Ce rapport a donné lieu à un débat avec deux types d'interventions : des interventions au fond, mais je m'en tiendrai, puisqu'on est dans le cadre de la commission des compétences législatives et règlementaires, aux observations ayant trait à ce domaine.

M. PAOLINI a fait remarquer sa surprise quant à la non prise en compte dans le document des textes relatifs à la Corse relevant du statut particulier, à savoir le PADDUC, le SRCAE et la PPE de Corse, notamment. La commission a redit une fois de plus que ce constat est malheureusement un constat récurrent qu'il convient, à l'occasion de l'examen des projets de loi ou de décret, de regretter et de dénoncer.

J'ai pour ma part fait remarquer que le point n° 4 des propositions du Conseil exécutif méritaient de mon point de vue une précision par parallélisme avec le relevé des conclusions issues de la rencontre entre le

Président du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président de l'AUE, le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et énergétique, le point 4 fait référence à l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050. Or, dans ce relevé de conclusion, en tout cas de ce qui nous en a été dit, il a été précisé au plus tard à 2050. Il nous semblait important que cette précision figure aussi dans la demande d'avis, ce qui fait l'objet d'un amendement oral.

A la suite de quoi, la commission des compétences législatives et règlementaires a émis un avis favorable sur le projet de rapport de l'exécutif. Ont voté pour les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « PNC », « Per l'avvene », « La Corse dans la République ». Non-participation du groupe « Andà pè dumane ».

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix.

M. Petr'Antone TOMASI

Il y a un amendement oral consistant à rajouter « au plus tard au point 4 ».

Le Président TALAMONI

Donc, je mets l'amendement aux voix, tel qu'il a été présenté à l'instant par Petr'Antone TOMASI.

M. Jean BIANCUCCI

Avis favorable de l'exécutif.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie de l'aval du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Nous allons passer au rapport relatif aux eaux d'Orezza. C'est le rapport n° 235. M. le Président du Conseil exécutif, vous présentez ce rapport.

STRATEGIA, INNUVAZIONE / STRATEGIE, INNOVATION

*** Rapport n° 235 : Cadre d'exploitation des eaux minérales de la source territoriale d'Orezza - Approbation du choix d'un contrat de droit privé d'une durée de 18 mois avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'Orezza (SNEEMO)**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux, chers collègues,

Un rapport qui nous tient particulièrement à cœur à toutes et à tous, essentiel pour la région directement concernée géographiquement par la source, mais également essentielle pour l'ensemble de la Corse, tant les eaux d'Orezza représentent un capital matériel et immatériel important pour la Corse et ce, depuis fort longtemps.

Très brièvement, un rappel du contexte.

La source, dite « Surgente Suttana », localisée sur la commune de RAPAGHJU, a fait l'objet d'un arrêté ministériel d'autorisation d'exploitation à l'émergence d'une eau minérale le 25 avril 1856 et a été déclarée d'intérêt public le 7 février 1866.

Elle a également fait aussi l'objet de l'arrêté préfectoral plus récent du 21 mars 2013 autorisant la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'OREZZA (SNEEMO) à conditionner l'eau minérale naturelle provenant du captage de la source sus-évoquée dans l'usine d'embouteillage située sur le territoire de la commune de RAPAGHJU, au lieu-dit « *Acqua Acitosa* ».

⁵ Délibération N° 19/265 AC

Actuellement, nous le savons tous, l'exploitation de la source départementale d'OREZZA a été concédée hier par le Conseil départemental de Haute-Corse, aujourd'hui par la Collectivité de Corse venu au droit de celui-ci, donc le propriétaire à la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux d'Orezza (SNEEMO), selon contrat de concession de service public en date du 18 décembre 1998.

Par délibération en date du 26 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a, notamment, approuvé le principe d'une prolongation de la convention d'exploitation des eaux d'OREZZA, prévue pour intervenir l'année dernière, ceci dans l'intérêt général, pour une durée d'un an strictement nécessaire à la préparation du futur cadre d'exploitation. A ce titre, vous m'avez autorisé à signer l'avenant n° 2 fixant le terme définitif de la convention actuelle au 23 août 2019.

La situation juridique est la suivante : contrat de concession qui expire le 23 août 2019. Depuis un an, nous avons travaillé : premièrement à organiser les modalités de sortie de ce contrat ; deuxièmement, à essayer d'identifier ce que pouvaient être les possibilités juridiques d'organisation contractuelle nouvelle de l'exploitation de la source ; enfin, troisièmement, ce temps devait être mis à profit pour organiser un cahier des charges puisque dans la délibération de 2018, le principe d'un appel à concurrence, indépendamment du caractère obligatoire ou pas de cette mise en concurrence avait été validé à l'unanimité par votre Assemblée.

Voilà les 3 objectifs qui ont été poursuivis pendant l'année qui vient de s'écouler, avec bien sûr, à côté des diligences accomplies par le Conseil exécutif de Corse, une implication étroite de l'Assemblée délibérative à travers la commission du développement économique dont nous avons prévu qu'elle accompagnerait les diligences intervenues durant le cours de l'année et notamment, qu'elle aurait pour but de faire un certain nombre de préconisations et de propositions en ce qui concerne le contenu du cahier des charges, pour veiller à ce que les objectifs que nous avons identifiés comme des objectifs prioritaires dans le cadre du cadre contractuel à mettre en œuvre, soit effectivement pris en compte. Parmi ces objectifs, il y avait la défense de l'emploi local, la pérennité de l'emploi et de façon générale, la défense de l'emploi local, les retombées économiques sur la région concernée, le rayonnement national et international des eaux d'Orezza, etc.

Quel est, au moment où nous parlons, le bilan du travail qui a été accompli pendant cette année ?

D'abord, je veux rendre hommage à toutes celles et ceux, là encore, qui se sont employés à rendre plus lisible ce qui était quand même extrêmement complexe d'un point de vue de la situation juridique des relations entre les parties, l'état des lieux, etc. Donc, merci notamment à Jean PINELLI, à Audrey ANTONETTI-GIACOBBI, Michel GODO-PACINI, au DGS Jean-Louis SANTONI et également à nos conseils, principalement Me MUSCATELLI, CRETTEI et Me CLOIX.

Donc, que pouvons-nous dire au moment où je parle ?

Premier volet très important pour nous, quelles sont les possibilités juridiques qui s'offrent à nous pour la future exploitation pérenne des eaux d'Orezza ?

Là, nous avons trouvé une situation juridique qui est quand même atypique puisque nous étions initialement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et que s'est posée la question a fortiori, en l'état de l'évolution des textes et de la jurisprudence en la matière, s'est posée la question de savoir si nous pouvions rester dans un contrat de délégation de service public.

Suite notamment à la demande qui a été formulée en commission du développement économique et de façon naturelle, je m'étais engagé à produire l'ensemble des consultations qui avaient été sollicitées initialement par le conseil départemental de Haute-Corse et ensuite, à mon initiative et conformément au mandat qui m'avait été donné par l'Assemblée de Corse en 2018, par la Collectivité de Corse.

Première remarque, vous l'avez vu sans doute, si vous avez eu le temps de regarder, c'est qu'on avait une première consultation d'un avocat toulousain qui avait été sollicité par le conseil départemental à l'époque, qui, lui, avait conclu à la possibilité de revenir sur un contrat de délégation de service public.

Les échanges informels que nous avons eus avec nos conseils, mais également avec les services de l'Etat, nous avaient laissé entendre que cette possibilité apparaissait extrêmement hypothétique, pour ne pas dire impossible.

La question que j'ai posée au conseil que nous avons consulté, conformément à ce que j'avais exposé politiquement, c'est de dire « dites-nous ce que sont les choix possibles, étant précisé que j'aimerais que vous

analysiez de façon privilégiée et prioritaire, les possibilités d'une implication la plus large possible sur le principe de la collectivité publique, la Collectivité de Corse, ou d'une autre collectivité publique, sans préjuger ensuite de l'organisation et du niveau d'intervention des collectivités publiques. La source d'Orezza étant un bien public et d'utilité publique, son exploitation relevant, certes, d'une logique industrielle et commerciale mais présentant un intérêt public, l'objectif prioritaire était de garantir ou en tout cas, d'explorer de façon privilégiée les pistes qui garantissent un partenariat, pour être simple et sans préjuger de la forme, entre le public et le privé.

On a eu cinq consultations. Une de Me CLOIS et quatre de Me MUSCATELLI qui sont convergentes et qui nous disent deux choses.

Premièrement, pas de possibilités d'être dans un contrat de délégation de service public, donc on n'est plus dans un service public. Donc, invalidation de l'hypothèse initiale telle qu'envisagée notamment par l'avocat toulousain sollicité par le conseil départemental. Ensuite, vous l'avez vu, des questions précises à partir du moment où on me disait « vous avez le choix entre des contrats de droit privé, des contrats administratifs, mais ça nous paraît compliqué », j'ai demandé de façon précise « dites-moi ce qu'il en est de la régie, de la SEM, de la SEMOP, etc. Est-ce que c'est possible ou pas ? ».

Là, je ne rentre pas dans le détail de l'année juridique, je pense que ce qui est important, c'est de fixer les idées de façon générale, nous avons des avis concordants et convergents de Me CLOIS et de Me MUSCATELLI, qui nous disent « on ne peut pas faire une SEMOP, on ne peut pas faire une SEM, etc. ». Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas dans un service public, premièrement. Parce qu'il n'y a pas de carences de l'initiative privée, etc.

A partir de là est-ce que cette opinion aujourd'hui est définitive ? Nous sommes dans une matière qui est extrêmement mouvante où il n'y a pas de jurisprudence. Donc, les avocats, par principe, lorsqu'ils rendent une consultation, d'abord ils ne sont jamais péremptoires... Les avocats, lorsqu'ils parlent en tant qu'avocats ! Après, s'ils s'expriment dans un autre cadre, ils peuvent être péremptoires !

Le Président TALAMONI

Le droit n'est pas une science exacte et la jurisprudence, encore moins.

Le Président SIMEONI

Exactement. Et en plus, celle-là n'est pas fixée, elle est fluctuante et les principes sont complexes.

Il n'y a pas de certitudes absolues. De ce côté-là, je serai peut-être un peu moins affirmatif que ne peut l'être à première lecture le rapport. Je suis très clair, aujourd'hui j'ai une confiance totale dans nos avocats et particulièrement, vous le savez, dans Me MUSCATELLI.

Je veux dire aussi clairement puisqu'on en a parlé notamment avec notre collègue Toni POLI, Me MUSCATELLI, non seulement il n'avait pas instruction de privilégier un contrat de droit privé, mais il avait instruction de dire « dites-moi ce qu'il est possible de faire en privilégiant la présence de la personne publique ». Il a répondu ce qu'il a répondu. On est en état, je peux en faire état puisqu'on en a parlé, d'une consultation qui avait été sollicitée par la communauté de communes présidée par notre collègue Toni POLI, auprès d'un cabinet qui a une très bonne réputation et qui est spécialisé. Ce cabinet, pourquoi ? Parce que la communauté de communes avait envisagé ou envisage un montage juridique dans lequel elle serait présente. Donc, Toni POLI, en sa qualité de président de la communauté de communes a sollicité un conseil qui, lui, lui a dit « à notre avis, c'est possible ».

J'ai présenté cette note à notre avocat qui n'a pas modifié sa position et qui continue à dire " je maintiens mon analyse, mais je suis prêt à confronter cette analyse avec celle de mon confrère, éventuellement à la faire recroiser, etc. ».

Donc, de ce côté-là, je suis très clair et je tiens à le dire, sur le premier volet, aujourd'hui nous ne statuons pas là-dessus. Je vous fais un point d'étape sur ce qui a été dit jusqu'à aujourd'hui sur les possibilités qui sont ouvertes à nous. Il nous a été dit que les seules possibilités excluaient la SEM, la SEMOP, etc. et on a une analyse qui est une analyse différente.

Donc, je vous dis très clairement dans le temps du contrat transitoire que je propose à l'Assemblée de Corse de valider, nous continuerons à explorer toutes les possibilités pour qu'au moment où nous déciderons du cadre plus pérenne, nous puissions le faire en connaissance de cause. De ce côté-là, je pense que j'ai été clair.

Premier point, quel cadre pour l'exploitation future ?

Deuxième point, pourquoi n'avons-nous pas pu revenir dans le délai d'un an qui expire le 23 août, vers vous, en vous proposant une solution non pas définitive mais pérenne ? Pour deux raisons.

La première, je viens de vous l'exposer, c'est qu'il y a une incertitude forte sur le mode d'exploitation qui est possible.

Deuxièmement, c'est que quel que soit le mode d'exploitation, la Collectivité de Corse n'a pas aujourd'hui les moyens de garantir aux futurs exploitants la mise à disposition des moyens indispensables à la production.

A ce stade-là, je ne rentre même pas, les comptes entre les parties, j'y viendrai, mais le problème qui est un problème dirimant, aujourd'hui, il y a deux cuves qui sont construites sur deux parcelles qui appartiennent à l'exploitant actuel. Les biens qui ont été construits dessus par incorporation, ils sont incorporés à la propriété foncière. Aujourd'hui, on n'a pas réglé ce problème-là.

Donc, on a à la fois une action en bornage judiciaire, puisque le bornage amiable n'a pas abouti pour délimiter le périmètre respectif des parcelles appartenant à la Collectivité et à l'exploitant privé. Indépendamment de cette discussion sur les limites respectives des propriétés, on a une certitude, c'est que les deux cuves indispensables à l'exploitation sont construites sur la parcelle appartenant à l'exploitant.

Troisième et dernière certitude, dans le délai d'un an que nous avons devant nous, on n'a pas réussi à obtenir de l'exploitant actuel qu'il nous rétrocède, qu'il nous vende ou qu'il nous garantisse la mise à disposition de ces parcelles et donc, des cuves qui sont dessus.

Aujourd'hui, je ne peux pas aller vers des concurrents potentiels ou des candidats potentiels en leur disant « je vous propose d'exploiter la source des eaux d'Orezza », alors même que je ne suis pas en capacité, nous ne sommes pas en capacité de leur garantir les moyens indispensables à cette production.

Donc, nécessité d'un contrat transitoire, et c'est le troisième et dernier volet, c'est la proposition qui est faite ici.

Ce contrat doit répondre à un certain nombre de caractéristiques qui garantissent et qui prémunissent la Collectivité de Corse.

Premièrement, il doit s'inscrire dans une logique de contrat de droit privé sans que cette option ne soit irréversible. On est quand même dans une situation qui est un peu atypique. On va le dire clairement, je pense qu'un des enjeux de la forme de bras de fer qui nous oppose aujourd'hui à l'exploitant, c'est qu'on a un exploitant qui veut continuer à exploiter de façon pérenne et qui est dans les lieux, qui sans doute souhaiterait qu'il n'y ait pas de mise en concurrence, qu'il y ait un contrat qui prenne en considération le mieux et le plus possible ses intérêts de personne privée. La contradiction vient du fait que nous, nous sommes propriétaires et que nous défendons l'intérêt général et l'intérêt public.

La première exigence que j'ai eue vis-à-vis des choix qui pouvaient nous être proposés par nos avocats, c'était de dire « le contrat transitoire, il faut qu'il garantisse les droits de la Collectivité de Corse », et les droits de la Collectivité de Corse, c'est la propriété immobilière bien sûr, mais également la propriété du fonds de commerce, la marque, la clientèle, etc.

Je ne se conteste pas le travail qui a été fait par l'exploitant, mais il était dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Donc, on arrive à la fin du contrat de délégation de service public, nous reprenons tout ce qui constituait la chose qui a été mise à la disposition aux fins d'exploitation.

Ce qui m'a été dit de façon très claire par nos avocats, c'est que le cadre contractuel qui permet de prendre en compte ça, et vous l'avez lu dans le contrat, c'est le contrat de location gérance ; il y a des biens immobiliers, il y a un fond. On le donne et il est exploité pendant une durée qui est mentionnée dans le contrat par l'exploitant. Donc, c'est le choix du contrat location gérance.

La durée de 18 mois, pourquoi ? Parce que c'est la durée transitoire qui permet de montrer que nous sommes dans une logique transitoire, premièrement, pour préparer la suite. Et deuxièmement, c'est un équilibre qui permet de préparer la sortie de l'ancien contrat et la mise à disposition de l'outil de production.

Sortir de l'ancien contrat, ce n'est pas facile non plus parce qu'il y a une évaluation à faire, il y a la question des biens de reprise, de leur évaluation. Nous sommes en désaccord de ce côté-là, etc. Donc, pour l'instant, de façon amiable, nous n'avons pas réussi à le faire non plus. Il faut réussir à le faire.

Ensuite, il faut régler le problème des deux cuves et il faut les récupérer, soit par voie amiable, soit, si on n'arrive pas à passer par la voie amiable, il faut pouvoir construire sur des parcelles qui nous appartiennent en propre, les cuves indispensables à l'exploitation. Pour ce faire, si nous construisons, appel à marché public, etc. Donc, il faut le délai minimal pour pouvoir réaliser tout cela.

Donc, au visa de ces explications, je vous demande de prendre acte de tout ça, en quelque sorte, de conserver nos droits à réflexion et à choix sur le futur mode d'exploitation pérenne.

Deuxièmement, d'aller vers un contrat transitoire qui aura vocation à prendre la suite après l'expiration du contrat de concession à intervenir le 23 août. Un contrat de location gérance qui consacre le droit de la Collectivité de Corse sur la source, aussi bien dans sa dimension et son exploitation matérielles qu'immatérielles et de le faire dans un cadre transitoire qui durera 18 mois, avec un certain nombre de garanties que nous voulions obtenir et que nous avons incluses, notamment celle du regard de la préservation de la ressource pendant le délai des 18 mois.

Une des complexités de la situation, c'est qu'à partir du moment où on est dans une exploitation commerciale et industrielle, notre cocontractant, souvent, nous oppose le secret des affaires pour ne pas forcément communiquer un certain nombre de données.

Vous avez vu également que nous avons réalisé trois expertises pendant le délai des 18 mois : une expertise hydraulique, une expertise foncière sur les bâtiments et la troisième, une expertise financière.

J'avais dit en commission de développement qu'elle serait communiquée en septembre. Il faudra qu'on fasse attention parce qu'il y a eu une alerte de nos avocats, il ne faut pas que la communication de ces éléments puisse, demain, venir perturber le jeu de la libre-concurrence dans le cadre de l'appel à concurrence que nous nous sommes proposés de mettre en œuvre.

Je pense avoir balayé de façon aussi complète que possible et en ne rentrant pas dans les détails juridiques à ce stade, avec aussi, pour que le débat soit complet, une alerte à l'Assemblée de Corse, c'est qu'aujourd'hui, ce choix est à l'évidence le meilleur, voire le seul qui préserve les droits et intérêts de la Collectivité de Corse. Mais nous avons un cocontractant qui, pour l'instant, m'indique qu'il ne souhaite pas signer le contrat de location

gérance et qui proposerait d'autres formes contractuelles qui ne peuvent pas convenir de l'avis de nos avocats.

Donc, je voulais vous le dire quand même, il y a un certain nombre de points qui continuent de poser question. Je les ai abordés, on les a mis de côté et on continuera à explorer. Mais sur le fait que c'est ce contrat-là qui préserve le mieux les droits et intérêts de la Collectivité de Corse, nos avocats sont formels et les discussions jusqu'à, fort récemment, que nous avons eues avec notre cocontractant actuel et ses avocats n'ont pas permis de remettre en cause cette analyse. Donc, nous la maintenons.

Mais je voulais quand même vous dire qu'au moment où je parle, et j'en ai prévenu aussi l'ensemble des personnes intéressées, je n'ai pas l'accord formel du cocontractant pour signer ce contrat. Mais il n'empêche que vous devez en débattre et délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. J'ajoute que si je partage la méfiance du Président du Conseil exécutif envers la jurisprudence, je partage également sa confiance totale en notre avocat, Me MUSCATELLI.

Il y a un délai abrégé qu'il nous faut valider. Je vais commencer par ça avant de donner la parole aux rapporteurs des commissions.

Donc, délai abrégé, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Il y a un rapport de la commission du développement et un rapport de la commission des finances.

M. Paul PARIGI

A cumissione ha datu un avisu favurevule à stu raportu. Ùn anu micca participatu i gruppi « Pè l'avvene » è « Andà pè dumane ».

Le Président TALAMONI

Synthétique, efficace ! Des rapports comme nous les apprécions.

Un avis écrit de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. ORLANDI a exprimé ses craintes quant aux risques que l'exploitante actuelle pourrait remettre en cause l'impartialité dans la nouvelle attribution et quant à la possibilité d'envisager une gestion publique sous les différentes formes qu'offre aujourd'hui le droit.

Il a rappelé que cinq études concomitantes avaient été menées et qu'elles surprennent un peu.

Mme ANTONETTI-GIACOBBI, directrice de la stratégie et de l'innovation, a fait observer que sur le fonds de commerce et le contrat de location-gérance, la Collectivité de Corse négociait avec l'exploitante actuelle en vue de faire reconnaître que le fonds de commerce appartient à la CdC et qu'elle est propriétaire de la marque et de la source.

Evoquant la question de la clientèle des eaux d'Orezza, elle a précisé qu'il existait une clientèle avant la SNEEMO et qu'aujourd'hui, cette dernière pouvait s'en prévaloir sauf qu'en termes de régime de droit public, la société n'a pas de clientèle, mais des usagers.

Concernant les modalités de gestion publique, il a été fait remarquer que la question se posait de savoir si l'exploitation des eaux était un service public ; les conseils de la CdC ont estimé que la commercialisation d'eau pétillante n'était pas un service public et qu'une Collectivité n'est pas compétente dans ce domaine.

M. TOMASI s'est interrogé sur les raisons qui font que l'option de la concession a été écartée.

Les services ont souligné que la principale question concernait l'activité et l'intervention de l'activité sur un secteur concurrentiel et a rappelé que la volonté première a été de maintenir une possibilité de gestion publique.

En réponse à une question de M. VANNI sur la redevance et une éventuelle réévaluation, les services ont précisé que l'on était confronté à une difficulté liée à l'implantation des cuves de traitement des eaux qui se situent en dehors du périmètre de la propriété de la CdC et ce, en toute violation de la convention. De ce fait, la CdC ne peut pas avoir aujourd'hui recours à un autre exploitant.

A ce jour, 95 % du contrat de transition est remis sur les mêmes bases et la continuité que le contrat actuel et par conséquent, la question de la réévaluation de la redevance n'a pas été discutée. Dans le cadre du futur contrat, il sera possible de négocier de nouvelles modalités de redevance qui seront plus intéressantes pour la Collectivité de Corse.

M. MONDOLONI a mis en évidence les risques juridiques dans l'analyse des conseils de la Collectivité de Corse et a estimé qu'il faut se donner le temps sur ce dossier du fait des nombreuses interprétations possibles sur les périmètres d'intervention de la puissance publique dans ce domaine.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Il y a un amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport. Il arrive me dit-t-on. Vous voulez le présenter ?

Le Président SIMEONI

Je le présente simplement.

Aujourd'hui, si on délibère, sous réserve du vote à intervenir, on vous demande, dans la délibération initiale, de me donner mandat pour signer le projet de contrat de location-gérance qui est joint à la délibération. Entre aujourd'hui et le moment de la signature, on peut avoir un certain nombre de contacts avec l'exploitant actuel et la possibilité, dans le cadre de la mise au point du contrat, d'apporter un certain nombre de modifications légères, marginales qui, en aucun cas, ne doivent bien sûr conduire à remettre en cause la nature du contrat ou son équilibre général.

Je vous demande donc, simplement à travers cet amendement, à m'autoriser à effectuer toutes modifications ou adaptations légères, utiles à la mise au point du contrat, sous réserve que lesdites modifications et adaptations ne modifient pas de façon substantielle la nature dudit contrat et son économie générale.

Le Président TALAMONI

Parfait.

La parole est à qui la demande sur ce rapport. Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, notre groupe voudrait féliciter le travail remarquable qui a été accompli sur ce dossier, la précision, le niveau de détails qui ont été donnés dans l'étude juridique qui nous a été remise. Même si elle n'est pas toujours compréhensible pour le commun des mortels, on peut légitimement faire confiance à ce qui nous a été remis. Donc, M. le Président de l'exécutif, remerciez les équipes, M. PINELLI et autres, pour ce travail d'une grande précision et d'une grande transparence.

Nous avons voté le délai abrégé parce que la commission du développement a été régulièrement informée de l'avancement de ce dossier, avancement qui concerne l'aspect juridique, mais également les autres angles qui vont être abordés, je crois, en septembre et au-delà, c'est-à-dire tout ce qui est hydrogéologique, économique, technique, avec l'audit des bâtiments. Ça prouve que c'est un dossier stratégique, mais extrêmement complexe. Et comme tous les dossiers complexes et stratégiques, ça nécessite une extrême prudence de notre part à tous.

Les conclusions qui nous ont été rendues sont extrêmement instructives et, passez-moi l'expression, je crois qu'elles clouent le bec, aujourd'hui, à certaines idées reçues et à certains propos qui avaient été tenus dès le démarrage de ce dossier, qui ont, d'après nous, pollué un petit peu le débat. On avait l'impression que quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, on avait un peu l'impression de dire que tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, ça a été mauvais et que maintenant, nous allons redresser les choses en changeant radicalement de paramètres.

Ce rapport a été très instructif à ce niveau et a permis peut-être de nous éclairer sur toutes les fake news qui ont été propagées. Vous avez justement insisté, M. le Président, sur la nécessaire confidentialité de ce rapport pour les mois à venir. Quelques exemples : pas d'emplois locaux a-t-on entendu, et ce sont souvent des gens qui vivent aux antipodes des eaux d'Orezza qui se sont permis ces réflexions. Faux. Il y a plus de 30 emplois locaux. Je ne vais pas tous vous les citer, je les connais tous et dont une bonne partie issus de Piazzole et de la microrégion.

On a parlé sans le savoir de ressources spoliées. Je pense que le rapport qui va nous être présenté en septembre s'inscrira en faux puisque d'après ce qui nous a été déjà annoncé, la gestion de l'eau a été faite de façon équilibrée et qu'il y a encore un potentiel.

Ensuite, on nous a dit qu'il faut obligatoirement un service public. C'est là que ce rapport est très instructif puisque les conclusions confirment ou en tout cas, paraissent confirmer que la gestion de la source ne relève pas des compétences de notre Collectivité.

Donc, encore merci pour ce rapport.

Rapidement, les eaux d'Orezza, c'est emblématique de la Corse et de la microrégion de la Castagniccia. Elles symbolisent, qu'on le veuille ou non, une réussite industrielle et commerciale indiscutable de ces 20 dernières années.

Je vous rappelle quand même que le site était à l'abandon dans les années 90 et il a ressuscité grâce au travail de personnes, aux investissements qui ont été réalisés et au professionnalisme d'un groupe qui a su développer la marque et la notoriété des eaux d'Orezza.

La marque, je sais qu'il a été question d'en parler au cours de vos études, même si elle a été déposée à l'INPI et qu'elle appartient juridiquement à la Collectivité de Corse, n'oublions pas que l'entreprise, avec ses défauts et ses qualités et des points qui devront certainement être améliorés dans le cadre de la consultation, a beaucoup investi pour le développement et le rayonnement de cette marque. J'en dirai deux mots en conclusion.

En conclusion donc, le calendrier initial nous paraissait très ambitieux et on le voit déjà, l'échelle administrative est beaucoup plus longue que l'échelle privée. C'est un dossier éminemment complexe.

Nous, nous avons voté la prolongation d'un an du contrat en cours. Nous voterons, M. le Président, le contrat transitoire de droit privé que vous nous proposez sur 18 mois. Bien que nous nous interrogeons aujourd'hui sur le délai extrêmement court qui nous amène jusqu'au 23 août, mais là vous n'y pouvez rien, délai pendant lequel il va falloir trouver un terrain d'entente et une négociation avec l'exploitant actuel. Peut-être aussi, pouvons-nous nous interroger sur ces 18 mois. Est-ce que 18 mois, ce n'est pas un peu tendu également en termes de délai, compte tenu de tous les points qu'il nous reste à

régler avec entre autres le litige ou les points à régler en ce qui concerne la propriété des cuves. Ça, c'est une question que l'on se pose.

Ensuite, si tant est que vous puissiez négocier durant le mois qui nous reste, le contrat de droit privé avec l'exploitant, il faudra utiliser à bon escient ces 18 mois ou plus, à voir. Est-ce que juridiquement, on ne pourrait pas transformer ces 18 mois en 24 mois parce que la question, si on n'arrive pas au bout des 18 mois à avoir éclairci un certain nombre de points, est-ce qu'on ne va pas être dans une situation un peu compliquée ? C'est notre question.

Le délai de 18 mois ou autre devra être mis effectivement à profit pour rédiger au plus vite ce cahier des charges de la future exploitation. Vous l'avez dit, il devra tirer les enseignements du passé, c'est-à-dire qu'il y a des choses perfectibles, la redevance mais pas que, la bonne utilisation et l'entretien du site, le contrôle de l'utilisation de la ressource. Je pense, même si nous n'en sommes pas encore à ce stade, qu'il va falloir être très vigilant sur le type de candidature admissible parce que c'est un métier extrêmement spécifique, métier extrêmement complexe, qu'il va bien falloir encadrer, à notre avis, le type de pétitionnaire potentiel. Vous le savez autant que moi, il est très difficile de développer une marque, en revanche, il est très facile de la faire sombrer.

Nous vous accompagnerons, bien évidemment, nous voterons ce rapport sachant que nous avons une question : que fait-on aujourd'hui si l'exploitant refuse la proposition de location-gérance ? Ce sont des questions que nous nous posons. Mais en tout cas, nous vous félicitons pour la technicité et la précision de ce rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. François ORLANDI avait demandé la parole. Il l'a.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Très brièvement et juste sur un point sur lequel je souhaiterais attirer l'attention du Président de l'exécutif.

Je comprends que les différentes études qui d'ailleurs prennent en compte une évolution du droit entre le moment où, en 1998, les premiers

contrats liant le département de Haute-Corse et le preneur à l'époque et aujourd'hui, le droit notamment en termes d'évaluation de notion de service public a porté des modifications qui amènent aujourd'hui probablement, puisque 5 cabinets éminents se sont prononcés d'une certaine manière, a considéré qu'on n'était pas dans le domaine public. Mais je laisserai d'autres personnes intervenir sur le sujet.

Simplement, il y a un point qui m'a peut-être échappé et qui n'est peut-être pas utile de soulever, mais peut-être l'est-il, dans le renouvellement de la convention, c'est toujours cette crainte, premièrement de risquer de perdre la propriété commerciale, vous avez apporté quelques assurances et deuxièmement, les volumes à prélever, la valeur des eaux d'Orezza réside dans la calcification en eau thermale. Si on prélève un volume supérieur à ce que la source peut produire en gaz naturel, on transforme ou on risque de transformer les eaux d'Orezza en simple eau de source, ce qui ferait perdre cet élément essentiel du patrimoine de la Corse, tout l'intérêt qui est le sien. Donc, est-ce que cet aspect-là dans le renouvellement ou la prorogation à travers la location-gérance est tout simplement bordé de la manière la plus certaine ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Antoine POLI avait demandé la parole.

M. Antoine POLI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, nous voulons souligner la réussite économique des eaux d'Orezza.

A l'origine, il y a eu une volonté politique du président du conseil général de Haute-Corse de l'époque, donc, M. Paul NATALI, de relancer l'exploitation de la source. Pour cela, il avait fait appel à des industriels.

Nous saluons le courage de la famille MORA, originaire de Monacia-d'Orezza qui a eu la volonté de relever le défi alors que le site était à l'abandon.

Grâce à la famille MORA, les eaux d'Orezza sont devenues un fleuron de l'industrie corse. Ce constat, l'ensemble des élus du territoire de la Castagniccia ainsi que de cette Assemblée, je pense, peuvent le partager.

Une fois ce constat fait, que pouvons-nous dire de plus ?

Nous pouvons rejoindre la position de Mme Paola MOSCA qui a interrogé l'exécutif lors de la session du mois de mai 2018 en lui disant que les retombées économiques sur le territoire sont restées insuffisantes.

Je veux prendre pour exemple la demande de subvention du club de football de la microrégion qui est restée lettre morte, ce qui est choquant quand nous savons qu'un partenariat de plusieurs centaines de milliers d'euros est passé avec l'AS Monaco.

Aujourd'hui, dans votre rapport, il nous est demandé de nous prononcer sur le principe d'un contrat de droit privé, en l'espèce, une simple location-gérance, qui serait conclue avec la société exploitant la source d'Orezza pour une durée de 18 mois avec dans une optique transitoire, en l'attente de l'élaboration effective des documents d'une nouvelle consultation. Ce contexte ne serait pour autant occulter le fait qu'en avalisant une telle procédure, c'est un signal fort qui serait donné pour le devenir effectif de cette ressource dans notre territoire.

On passerait de la sorte dans une logique purement commerciale, impliquant un désengagement de la Collectivité et ce, à travers d'un prétendu changement de cadre juridique.

A en croire les juristes consultés, il ne saurait plus être question d'activité de service public et encore moins, de conclusion d'un contrat public.

Pourtant cela même de garantir un contrôle sur la puissance publique sur la gestion externalisée de la source et la qualité du service rendu.

Il est ainsi prétendu que la commercialisation de l'eau de source ne répond pas à un besoin de la Collectivité de Corse et qu'il convient donc d'écarter toute perspective de contrat de la commande publique et notamment, de la délégation de service public.

Or, si l'on reprend la définition-même du contrat de concession, telle que mentionnée par le nouveau code de la commande publique dont la

DSP est une catégorie résiduelle, il est bien précisé à l'article L 1121-1 « qu'un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code confie l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie, soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix sans faire expressément mention d'un quelconque besoin de la collectivité à la différence d'un marché public ».

Or, tel est bien le cas en l'espèce.

Il apparaît dès lors que la conclusion d'un simple contrat de droit privé nonobstant toute préoccupation transitoire répondant de surcroît aux caractéristiques du contrat de DSP venant à expiration, constitue un contresens juridique et ce, du plus fort à l'annonce d'une prochaine consultation qui revêtira le caractère d'une véritable commande publique.

Au-delà de l'aspect juridique, il y a aussi l'aspect politique qui va déterminer la stratégie du développement des territoires. Vous n'êtes pas sans savoir et vous l'avez relevé, que la communauté de communes de la Castagniccia/Casinca s'est positionnée dès le mois d'octobre 2018 afin de pouvoir participer à la gestion d'une ressource appartenant à la Collectivité de Corse, celle-ci étant située sur son territoire.

Suite à cette position, le conseil communautaire s'est réuni le 26 novembre 2018 et a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts dans le but de pouvoir répondre à un éventuel appel d'offres.

38 des 42 communes composant le territoire, toutes tendances politiques confondues, ont validé cette délibération.

Depuis, le positionnement des élus du territoire, pratiquement 10 mois se sont écoulés et à aucun moment, nous n'avons été consultés. Bien au contraire, la commission « aménagement et développement économique » de l'Assemblée de Corse présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI s'est rendue sur les territoires pour auditionner les acteurs économiques et les élus de la microrégion. Sous prétexte d'un éventuel risque juridique, faisant suite au positionnement de la communauté de communes, l'audition des élus a été annulée, alors que lors de la présentation du rapport devant la commission du développement, mercredi dernier, vous avez-vous-même évoqué l'éventualité d'une rencontre entre les deux collectivités.

A ce jour, aucune rencontre n'a été organisée malgré l'étude juridique faite par le cabinet PETIT que je vous ai transmise.

Etant élu à l'Assemblée de Corse depuis 18 mois, je ne cesse de vous entendre dire que le Gouvernement actuel ne prend pas en compte la légitimité des 56 % des suffrages des Corses qui se sont exprimés en votre faveur. Or, je constate que votre majorité a la même attitude envers notre territoire dont 90 % des communes ont validé par délibération municipale le positionnement de l'intercommunalité.

A aucun moment, il n'est fait état dans le rapport de la possibilité qu'une collectivité autre que la Collectivité de Corse puisse être partie prenante de la future gestion des eaux d'Orezza.

Le rural est devenu un mot à la mode, mais il faut espérer, au-delà des paroles, qu'il y ait l'écoute et des actes pour notre territoire.

La Castagniccia devient une zone sinistrée, elle est une zone sinistrée. La population et les élus ne pourraient comprendre le choix politique d'une gestion uniquement privée.

Dans ces conditions, il convient ici d'écarter tous recours au type de contrat que vous nous proposez.

Notre groupe ne le fera pas, pas pour la qualité de votre rapport, mais uniquement pour préserver la structure et les emplois qui y sont rattachés.

En espérant, M. le Président, que les arguments que je viens de vous exposer puissent vous convaincre et que durant les 18 mois à venir, nous puissions tous ensemble travailler au développement de ce territoire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Paola MOSCA a la parole.

Mme Paola MOSCA

Merci.

M. le Président, conformément aux engagements que vous avez pris lors de la session du mois de mai 2018, dans vos réponses aux questions orales portant sur l'avenir juridique de l'exploitation des eaux d'Orezza, vous déclinez à travers ce rapport les différents enjeux objectifs de ce renouvellement.

Comme vous l'avez affirmé, le premier enjeu est un enjeu stratégique, d'abord pour le territoire concerné, mais également pour la Corse toute entière tant les eaux d'Orezza sont devenues un vecteur d'une économie insulaire qui va de l'avant.

Nous partageons entièrement votre analyse et je vois deux niveaux dans ce rapport : tout d'abord, le technique qui, comme vous l'avez précisé, est très complexe, puis le politique qui est essentiel à ce dossier.

Comme dans de nombreux autres dossiers, ces deux aspects sont bien sûr étroitement liés et sont tous deux indispensables à la réussite de tout projet de ce type.

Ainsi, ce rapport propose d'ores et déjà des éclaircissements techniques sur certains points. D'autres, toujours en suspens, devront intervenir à l'issue de la période de 18 mois du contrat de transition que vous proposez.

Nous comprenons, bien sûr, la complexité des questions liées à la domanialité et à la régularisation du foncier qui sont des points essentiels du dossier et qui, s'ils ne sont pas réglés, resteront des points bloquants.

Cette période de transition doit justement permettre de déterminer de manière précise le périmètre de la propriété territoriale ainsi que l'option technique à privilégier concernant le déplacement ou l'implantation de nouvelles cuves.

Elle permettra également de réaliser des travaux urgents qui sont du ressort de la Collectivité de Corse sur la base des remarques des audits techniques rendus.

Enfin, concernant les futures modalités juridiques, le travail proposé par les AMO balaye le spectre des possibles et nous garantit un cadre juridique sécurisé avec la possibilité d'une mise en concurrence qui ne pourra se faire sans la finalisation, ô combien importante, du cahier des charges de la

future exploitation et l'élaboration du règlement de la consultation destinée à sélectionner le meilleur projet.

Il est donc indispensable pour aborder sereinement les échéances à venir et atteindre les objectifs stratégiques que nous que nous sommes fixés, de mener à bien l'ensemble des opérations que je viens d'évoquer.

Du point de vue politique, il appartient désormais à notre Collectivité d'élaborer le plus finement ce que sera le futur cadre d'exploitation. Ce cadre devra créer les conditions d'un développement durable et maîtrisé des eaux tout en répondant aux nombreuses attentes des différents acteurs du territoire que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer lors des travaux délocalisés de la commission du développement à RAPAGHJU. C'était d'ailleurs l'une des questions centrales qui était ressortie de ces échanges et qui bien sûr reste d'actualité.

Par le biais de quel dispositif pourrait-on à travers l'exploitation de cette source appartenant au patrimoine commun du peuple corse contribuer à la redynamisation et au développement économique, social et culturel de la Castagniccia et de la Corse toute entière.

Nous avons 18 mois pour y répondre et nous pouvons d'ores et déjà dire que cela se fera à travers le cahier des charges que nous allons finaliser et qui prendra en compte l'objectif de développement commercial de l'exploitation, mais aussi l'objectif de respect de l'environnement et ce, au sens large du terme.

Cela se fera également par l'obligation de présentation d'un projet pour le territoire et ses acteurs et par les gestes de bonne volonté que voudront bien consentir les différentes entreprises qui auront à se positionner durant la phase de consultation qui interviendra lors de la future procédure concurrentielle.

Pour conclure, je souhaite dire, au nom de notre groupe, que nous ne pouvons que nous satisfaire de cette proposition de contrat de 18 mois qui ne seront vraisemblablement pas de tout repos, mais qui permettront à court terme d'assurer l'absence de rupture d'exploitation qui serait désastreuse d'un point de vue social et à moyen et long termes de garantir un cadre d'exploitation pérenne des eaux répondant aux attentes du territoire en termes de retombées directes et indirectes liées à l'exploitation, cette ressource naturelle unique et réputée mondialement qu'est l'eau d'Orezza.

Cari colleghi, vous l'avez compris, notre détermination est totale et nous espérons que l'Assemblée de Corse réaffirmera sa volonté d'accompagner cette démarche essentielle pour l'avenir de cette source, propriété de la Collectivité d Corse.

Eccu à nostre pusizione nant'à stu cartulare impurtantissimu. L'acque d'Orezza devenu esse è anu da esse un arnese maiò di u sviluppu di a Castagniccia è di a Corsica sana.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. Rosa PROSPERI a demandé la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Quelques mots sur le rapport sans entrer sur le fond du débat tant juridique que politique. Quand je dis politique, je veux parler du débat qui a été initié par la commission du développement économique à la demande de l'exécutif, laquelle commission du développement économique a été chargée d'examiner les retombées ou l'absence de retombées de l'exploitation de la source des eaux d'Orezza sur la microrégion.

Aujourd'hui, le débat, on l'a bien compris, s'est un petit peu polarisé sur 2 façons de présenter les choses. La première qui consiste à dire que l'exploitant a gain d'exploiter et nous ne pouvons que nous en féliciter. De l'autre côté, on regrette que les communes de la microrégion ne puissent pas intervenir plus dans ce débat.

Moi, je crois qu'on n'est dans aucune des deux positions, aujourd'hui, à l'heure où nous parlons.

On sait que nous sommes contraints de proposer la signature d'un contrat transitoire de 18 mois qui pour répondre, mais le Président de l'exécutif le fera sans doute mieux que moi, à Mme MARIOTTI, pourra faire l'objet d'un avenant si on a besoin de 6 mois complémentaires. Je ne pense pas que la grosse difficulté se situera à ce niveau-là.

Aujourd'hui, nous avons constaté qu'effectivement, l'exploitant, l'industriel qui avait en charge l'exploitation de cette source a procédé à des réalisations, a fait du travail que l'on peut considérer comme étant plus

qu'intéressant, en contrepartie, a gagné de l'argent parce que je ne crois pas que l'exploitant était un mécène jusqu'à preuve du contraire.

Nous avons constaté quand même un certain nombre d'atténuations à l'excellente gestion ou satisfecit que l'on pourrait avoir sur l'état du site, sur un certain nombre d'inconnues dans la gestion et sur des difficultés liées aux retombées économiques sur la microrégion.

Tout cela va se poursuivre dans le cadre du contrat transitoire et va surtout, de mon sens, se concrétiser dans le cadre du cahier des charges qui sera élaboré parce que c'est là que le vrai débat interviendra.

Je pense qu'aujourd'hui, il y a 2 interrogations et 2 inquiétudes à avoir. La première, et on en a fait état dans le cadre du dernier débat de la commission du développement économique, c'est le contrôle qu'il faudra avoir, le contrôle précis et strict qu'il faudra essayer d'avoir parce qu'on est quand même dans le cadre d'un contrat juridique qui ne nous permet pas tous les contrôles. Le contrôle qu'il faudra donc avoir dans le cadre du contrat transitoire en l'état de relation dont on peut dire qu'elles tendent un petit peu entre la Collectivité de Corse et l'entreprise exploitante, premièrement.

Deuxièmement, l'inquiétude majeure, c'est la situation dans laquelle nous pourrions nous trouver si, au 23 août, le contrat transitoire ne devait pas être signé.

Bien entendu, je pense qu'il est impossible de répondre à cette question, d'abord parce que tout sera certainement mis en œuvre pour que ce contrat soit signé et que nous ne pouvons pas savoir ce qu'il se passera. Nous le savons ce qu'il se passera, mais nous ne pouvons pas anticiper et trouver des solutions magiques à ce qui se passera si le contrat n'était pas signé.

Au niveau social, au niveau économique, ce serait relativement catastrophique. Mais ça, ça reste vraiment une inconnue. Je pense qu'il est aussi de la responsabilité de tous, des élus de la microrégion et des élus que nous sommes, de faire en sorte de sensibiliser peut-être l'ensemble de la population à ce problème, et faire en sorte qu'un compromis puisse être trouvé de sorte que les choses s'éclaircissent.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, la seule solution qui se présente est la signature de ce contrat.

Gageons que le contrôle puisse être opéré strictement de sorte que nous ne perdions rien à conclure ce contrat de 18 mois et espérons surtout qu'il puisse être conclu dans le respect d'abord des emplois qui sont en jeu, dans le respect aussi de l'exploitation et de l'avenir de la source, tout simplement parce que si on devait interrompre l'exploitation pendant plusieurs mois, ce serait sans doute un coût, peut-être pas fatal mais en tout cas important, qui serait porté à cette entreprise industriel.

Étant précisé bien entendu que le débat ne peut pas être circonscrit au simple plan juridico-économique quand il s'agit de l'exploitation de ce qui représente quand même une partie du patrimoine de la Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être très bref.

Merci à chacune et chacun des intervenants.

Merci donc à Marie-Thé MARIOTTI, François ORLANDI, Tony POLI, Paola MOSCA et Rosa PROSPERI.

Vous avez bien exposé dans les prises de parole les deux temporalités différentes. On peut avoir une discussion sur les modalités possibles dans le cadre d'une mise en concurrence et dans le cadre de ces modalités possibles, comment construire un cahier des charges qui permette de garantir les objectifs que nous considérons être essentiels et sur lesquels globalement nous sommes d'accord. Ça, c'est le travail de moyen terme qui nous attend pour les 18 mois.

Je vous rappelle que dans le projet de contrat de location gérance qui est soumis à votre approbation, il est expressément marqué que ledit contrat est conclu afin, je cite, « d'assurer la continuité de l'activité pendant la période durant laquelle sont mises en œuvre les modalités fin de contrat et dans la perspective de nouvelles procédures de mise en concurrence ». Donc, à la fois travailler et préparer la mise en concurrence.

Maintenant, je veux être très clair sur quels doivent être nos objectifs prioritaires au moment où nous nous apprêtons à soumettre ce contrat à la signature.

Il y a d'un côté, préservé les intérêts de la Collectivité de Corse, et de l'autre aussi, préserver la continuité de l'exploitation, c'est-à-dire la continuité des emplois, et notamment des emplois sur site de toutes les personnes qui travaillent dans cette entreprise.

Je ne reviens pas sur l'historique, il a été bien fait. Il y a eu du courage politique à l'époque du côté des décideurs, il y a eu un pari économique et un investissement personnel de M. MORA, ensuite de son épouse. Donc, tout cela est acquis au débat.

Pourquoi le contrat de location gérance aujourd'hui pour la période transitoire ? Je vais le dire clairement, comme ça ce sera compris, mais ça permet aussi de comprendre pourquoi il ne peut pas y avoir aujourd'hui de recul ou de modification sur ce point.

Parce qu'à travers le contrat de location gérance, on solde le contrat de délégation de service public et on récupère tout ce qui est à nous. C'est-à-dire que ce qu'on met à disposition dans le contrat de location gérance, ce sont les éléments corporels : l'eau minérale, les biens, le procédé de stockage de l'eau, les parcelles, le système de transport, les caves de traitement, etc., plus les éléments incorporels. Et dans les éléments incorporels le nom « Eaux d'Orezza », la marque « Orezza source », la clientèle et l'achalandage.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui du côté de notre co-contractant, c'est d'être dans un bail dans lequel on ne met à disposition que la partie des éléments corporels et donc la question qui se pose est : quid des éléments incorporels ?

La question n'est pas que théorique. Cela veut dire que si demain, on laisse une ambiguïté, et je ne fais pas de procès d'intention, de ce côté-là dans notre cadre juridique, cela veut dire que l'on s'expose à une action en requalification du bail et à un bail commercial dans lequel la propriété et les éléments incorporels appartiendraient au preneur.

Donc, politiquement, pour nous, ça n'est pas possible parce qu'indépendamment du travail qui a été fourni dans le cadre du contrat de délégation de service public, ces éléments appartiennent à la Collectivité de Corse. Et de ce côté-là, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Et sans rien trahir des discussions, cela a été reconnu expressément, au moins oralement, par nos interlocuteurs, sauf que cela ne se traduit pas dans les engagements juridiques.

Au-delà de l'aspect de principe, cela voudrait dire que, si on allait sur ce chemin là avec une requalification, le fonds de commerce échapperait à la Collectivité de Corse, cela voudrait dire que demain, à la fin d'un bail, si on voulait changer de preneur dans le cadre d'un appel à concurrence et que le nouveau preneur n'était pas celui qui avait exploité pendant la période, il faudrait payer une indemnité d'éviction, etc., etc.

Donc, tout cela, ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle en l'état, c'est ce cadre juridique là qu'il est proposé de soumettre à notre co-contractant et je crois qu'il faut dire clairement, à travers nos débats d'aujourd'hui que, et moi j'étais ouvert à d'autres propositions comme nous le sommes toujours, mais que dès lors qu'on nous démontre pas en quoi notre proposition peut être préjudiciable aux droits du preneur et dès lors qu'en sens inverse, on ne nous apporte pas une autre proposition qui nous prémunisse et nous garantisse de risques que nous avons identifiés, je pense qu'on ne peut plus bouger et qu'on ne bougera pas de cela.

Je termine en disant, si vous votez comme je le pense et comme je l'espère, bien sûr on n'a pas les moyens de garantir qu'il y aura une signature. Mais à partir du moment où on a dit clairement que c'est la volonté de la Collectivité de Corse, je pense que ce sera à notre co-contractant de choisir et je l'espère de signer. S'il ne signe pas, il faut le dire aussi clairement, on sera un peu dans une position où on nous aurait mis, je ne prends pas le futur, je mets au conditionnel qui est hypothétique et je l'espère qui ne se réalisera, où on aurait voulu nous mettre au pied du mur, une collectivité publique, la Collectivité de Corse, dans ce dossier-là ne peut se faire mettre au pied du mur, en tout cas ne peut pas accepter de signer autre chose que ce qu'elle considère être l'instrument le plus adapté à la défense de l'intérêt général. Donc, on sera dans une situation qui sera difficile, mais que nous n'aurons pas créé et que nous n'aurons pas voulue.

J'espère que ça n'arrivera pas et nous ferons tout pour que ça n'arrive pas.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons **un amendement du Président du Conseil exécutif** à son propre rapport ; amendement qui vous a été présenté.

Je vais le mettre aux voix.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT amendé est ADOPTE à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.⁶

Merci.

Nous en arrivons donc au dossier :

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Rapport n° 208 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2019. Aiutu à a pruduzione d'arnesi pedagogichi per l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzione CANOPE-CdC prugramma 2019

Le Président TALAMONI

En l'absence de Xavier LUCIANI, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Veuillez noter que je quitte l'hémicycle s'il-vous-plaît.

Mme Anne TOMASI quitte l'hémicycle.

⁶ Délibération N° 19/266 AC

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Chères conseillères, Chers conseillers,

En l'absence donc de Saveriu LUCIANI, vous présenter brièvement ce rapport sur les missions du réseau Canopé que vous connaissez toutes et tous.

Trois éléments :

- L'accompagnement des enseignants dans leur pratique pédagogique, singulièrement dans les domaines de la langue et de la culture corses par la production d'outils pédagogiques validés, conformes aux programmes scolaires et attrayants grâce à des supports diversifiés ;
- La valorisation du patrimoine insulaire à travers l'animation et la production de ressources pédagogiques dédiées ;
- L'animation des territoires dans le cadre des politiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Il s'agit d'une convention-cadre qui a vocation à être déclinée en conventions d'applications, avec pour l'année 2019, 13 projets retenus au titre desquels est requis un soutien financier de la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Vous avez ici l'ensemble donc des projets, avec en page 6 un tableau récapitulatif des actions, ainsi que de l'ensemble des financements demandés et en annexe, ou à la suite, la convention d'objectifs et de moyens entre la CdC et le réseau Canopé.

Vous avez ensuite un programme d'activités et donc, un certain nombre de projets qui sont spécifiés. Si l'un ou l'autre de ces aspects commandent que nous apportions des précisions, je le ferai volontiers et je crois pouvoir annoncer également une série d'amendements qui ont été produits notamment par le groupe Corsica Libera, mais dont on va parler à l'instant même.

Voilà, Président, sur ce programme avec, de mémoire, une estimation globale de l'ordre de 300 000 € pour ce qui est de la part CdC, sur un total de 360 000 €; le reste relevant donc de la part Canopé.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

M. Louis POZZO di BORGIO

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Commission des finances ? En l'absence d'Anne TOMASI...

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole à qui la demande : Vannina ANGELINI-BURESI.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Presidente.

Avem u 3 amendamenti di u nostru gruppu.

Felicitemu di sicuru u travagliu ch'è Canopé face apprò di a lingua corsa, è dunque felicitemu u nostru travagliu à noi d'aiutà li à prудuce tuttu què. Mà a cummissione lingua hà travagliatu à u principiu di l'annata nant' à e ciucciaghje è avemu pussutu rimarcà ch'è, ind'è ciucciaghje, si mancava d'arnese pedagogicu ancu si ssu bellu travagliu ch'hè statu fattu incu « O Chjù » è ch'è ghjustu à puntu quì, ind'è u raportu, c'hè ancu un'applicazione ch'è hà da esse messe in piazza. E dunque si dumanda à Canopé d'andà à furnà quelli ch'è anu da travaglià dopu ind'è se ciucciaghje pè pudè aghjuvassi di st'applicazione numerica.

Ma aviamu fattu a dumanda dunque, mentra i nostri travagli è e nostre reunione di a cummissione lingua induve era prinsentu u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua è ancu u direttore di i servizii lingua corsa, aviamu dumandatu à Canopé di spiazà si dinò pè furnà u parsunale ch'è travaglia à ghjà ind'è e ciucciaghje è micca solu dunque ch'è si forma pà travaglià più tardi.

Dunque, hè per quessa che no avemu dumandatu dunque si ssi trè amendamenti, parchì ch'alchissia si pudessi spiazza ind'è e sfarente ciucciaghje di l'isula da pudè amparà a u parsunale à aghjuvassi dunque di st'arnese pedagogicu ch'è ghjè « O Chjù ».

Eppò, discurandu sempre incu u parsunaledi e ciucciaghje, mà ancu pure incu i so direttori, avemu intese dinò a so dumanda di libretti corti, di fole ch'è puderianu dunque esse aghjuvati incu i più chjuchi.

Dunque aghju vistu ch'è quì, finanzemu dunque una fuletta ch'è si chjama « piccula mela » ch'è ghjè a destinazione di e sezione chjuche di e scole. Dunque ci puderianu aghjuvà dino di stu librettu « a piccula mela » ind'è tutt'e ciucciaghje.

E ghjè cusì dunque, u primu amendamentu ch'è prupunemu :

Aghjustà « ouvrage qui pourrait être également proposé aux crèches ». E dunque qu'è ghjera « ouvrage qui pourrait être destiné à la petite section.

Presentu i trè ?

U sicondu amendamente, di sicuru ghjè a nostra partecipazione da pudè prудuce ssu nuvellu libru « a piccula mela ». Aviamu dunque da finanzia stu prughjettu à 11 200 €, mà di u colpu ci vole da dappia postu ch'è st'arnese qu'è pudaria esse pruposte ind'è tutt'e ciucciaghje.

Donc, « remplacer 11 200 € par 25 000 € ».

E u nostru terzu amendamentu tocca à u tavulone recapitulativu di a fine : « remplacer 13 440 € par 27 240 € et remplacer 11 200 € par 25 000 € ».

Eccu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Allora, nant'à si trè amendamenti, a pusizione di u Cunsigliu esecutivu ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

A favore di i trè.

Le Président TALAMONI

Cume u Cunsigliu esecutivu ghjè apprò di sti trè amendamenti, se ùn ci sò micca dumande di parolla, emu da mette à u votu dunque l'amendamenti.

Je mets aux voix **le 1^{er} amendement**, tel qu'il a été présenté par Vannina ANGELINI BURESI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix **le 2^{ème} amendement**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix **le 3^{ème} amendement**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voit le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁷

(Mme Anne TOMASI absente)

Rapport suivant :

Rapport n° 237 : Avenants n° 3 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse le GIPACOR et la Collectivité de Corse pour le grand plan de formation Langue Corse des enseignants du premier degré 2019-2020 - Mudifiche n° 3 di e cunvenzione passate trà l'Accademia di Corsica u GIPACOR è a Cullettività di Corsica per u gran'pianu di furmazione lingua corsa di l'insignanti di u primu gradu 2019-2020.

⁷ Délibération N° 19/267 AC

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de délai abrégé.

Romain COLONNA et Julien PAOLINI quittent l'hémicycle.

Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Jean-Christophe ANGELINI qui va nous présenter ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Toujours aussi brièvement. Il s'agit, vous l'aurez compris du plan de formation des enseignants en langue corse considéré comme action prioritaire du volet « langue » du CPER, ainsi que de la convention d'application conclue entre votre collectivité et l'État.

Vous avez ici un rappel du fondement juridique de notre intervention, ainsi que les éléments saillants de la contractualisation entre l'État et notre collectivité.

Nous avons donc prévu depuis le 16 avril 2015, au travers du plan de normalisation voté par notre assemblée, d'inclure la question, ou les questions, du développement et de l'apprentissage tout au long de la vie de façon un peu centrale. D'où ce plan exceptionnel de formation que nous avons voulu décliner au travers de fiches action « enseignement », dont vous pouvez également distinguer et voir les éléments principaux.

Ensuite, par délibération de l'année suivante, en date donc de 2016, nous avons adopté une convention de mise en œuvre du dit plan avec donc un enseignement de la langue et de la culture décliné sur une période de 2016-2021, inscrit par ailleurs dans le cadre juridique contraint de l'enseignement de la langue corse.

Cette convention présente d'une part les mesures propres à soutenir une progression constante aussi bien de l'enseignement de la langue que de

l'enseignement bilingue, mais surtout elle propose des mesures novatrices et ambitieuses, parmi lesquelles l'élaboration et la mise en place de ce grand plan.

Vous avez également un bilan des trois premières années qui vous est présenté, avec donc sur la période qui s'ouvre un certain nombre de propositions de modifications qui vous sont avancées.

L'Éducation nationale propose de former 72 enseignants et de diviser donc les stagiaires en deux catégories :

- d'une part, 54 stagiaires se destinant à l'habilitation à l'enseignement bilingue qui constituera l'élément central de la formation,
- d'autre part, 18 stagiaires préparant une certification afin d'assurer l'enseignement des 3 heures hebdomadaires de langue et culture corses obligatoires.

La durée de la formation sera de 8 semaines pour 200 heures, les stages demeurent programmés par bassin de vie, et pour perfectionner leurs compétences linguistiques les stagiaires se rendront à l'ESPE de Corti deux jours par semaine. Les quatre lieux de stage retenus sont : Borgu, Corti, Aiacciu et Purtivechju.

Le budget prévisionnel du GIPACOR pour cette période (annexe n° 6) s'élève à 180 000 €, l'effort financier conséquent engagé par la CdC se poursuit.

Il vous est donc proposé au travers de ladite convention de verser au GIPACOR la somme maximale de 180 000 € pour l'année 2019-2020.

Nous vous proposons donc in fine :

- D'adopter l'avenant n° 3 à la convention n° 16SFE11 conclue entre la CdC et l'Académie de Corse, tel que joint en annexe n° 7.
- D'adopter l'avenant n° 3 à la convention n° 16SFE12 conclue entre la CdC et le GIPACOR, tel que joint en annexe n° 8.
- De financer ce plan à hauteur de 180 000 € sur 2019-2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture la présidente va présenter ce rapport.

Mme Laura Maria POLI

Merci, M. le Président.

Sur les observations des commissaires :

Madame Vannina ANGELINI-BURESI a fait remarquer que le fait que les enseignants désireux de se former en corse dans le cadre de ce dispositif soient contraints de se rendre de nombreuses semaines consécutives à l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Corti, systématiquement pendant deux jours, pouvait être problématique, notamment pour des parents en charge de jeunes enfants. Elle a interrogé les services sur le positionnement du Rectorat sur cette problématique, ainsi que sur le redéploiement de ces 2 journées sur d'autres sites que Corti.

En réponse pour les services, **Monsieur Bernard FERRARI** a dit tenir compte de cette problématique en indiquant que les services académiques sont également partie prenante dans les modalités d'organisation du dispositif. Il a confirmé avoir alerté l'IEN (Inspecteur Éducation Nationale) de langue corse sur le sujet.

Face à la remarque consistant à dire que la nécessité de passer ces deux jours hebdomadaire à Corti n'était pas pratique, il a néanmoins été répondu que la concentration en un lieu central unique répondait à une nécessité d'économie en ne démultipliant pas les centres. Il a insisté sur la différenciation à faire entre les deux volets de la formation : une partie qui ne nécessite pas de matériel spécifique et qui peut donc se dérouler dans des salles banalisées partout en Corse et une partie plus technique qui nécessite du matériel pédagogique qui ne peut se dérouler que dans un endroit équipé de ce type de matériel. En l'espèce, l'ESPE qui est partenaire du dispositif est situé exclusivement à Corti ; le matériel pédagogique spécifique, de laboratoire notamment, se trouve par conséquent également à cet endroit et il est impossible de mobiliser l'équivalent ailleurs dans le cadre du partenariat avec l'ESPE.

Monsieur Bernard FERRARI a évoqué toutefois la possibilité d'organiser une rencontre tripartite entre les services académiques, l'ESPE et la Collectivité pour essayer de trouver une solution alternative. Toutefois, il a estimé qu'il serait utile que les enseignants qui souhaitent se former en corse et qui rencontrent des difficultés de mobilité hebdomadaire sur Corti puissent évoquer leur problèmes par écrit afin de constituer un dossier opposable.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation de M Romain COLONNA car enseignant à l'ESPE Abstention de M Pierre Jean LUCIANI.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

L'enseignement bilingue, et plus généralement la coofficialité, sont des revendications majeures de notre groupe et de cette majorité.

Malgré les blocages de l'État pour cette solution, nous prôtons néanmoins la mise en place d'un maximum d'ouverture de classes immersives, tout en exigeant le maintien des postes bilingues existants.

Cependant, la situation problématique de la formation des enseignants rend cette démarche compliquée. Des postes fléchés se retrouvent aujourd'hui sans enseignants et certains postes sont même menacés de fermeture.

Je laisserai ma collègue, Vannina BURESI, vous présenter les amendements de notre groupe.

Concernant ce point, nous assistons tous les ans, lors des CDEN annuels à un balai d'ouvertures et de fermetures de postes, tout en faisant du bricolage, excusez-moi l'expression, « en déshabillant Jacques pour habiller Paul », et ceci depuis trop longtemps.

Est-ce que ces quelques tours de passe-passe administratif peuvent faire partie de notre politique aujourd'hui ? Bien sûr que non. Parce que dans ce domaine aussi, nous avons beaucoup marché, revendiqué, protesté pour reprendre les mots de ma collègue Rosa, et cela pendant de longues années et que nous ne pouvons pas nous contenter de petits bricolages concernant les filières bilingues existantes.

À une époque, et certains ici s'en souviennent, on se battait pour que ces filières ouvrent leur porte et aujourd'hui, alors qu'il y a un besoin et une demande forte, nous avons du mal à répondre à cette demande, et cet aspect-là ne peut pas faire partie de notre politique non plus.

Alors qui souffre de ces bricolages ? Les écoles du rural principalement, mais pas que. Sur mon territoire, par exemple, en Balagne, ce sont plus de 10 postes qui sont menacés pour la rentrée 2019, répartis entre les écoles de Galeria, Calvi, L'isula, Monticellu et Aregnu.

À Aregnu, par exemple, la situation est complètement ubuesque. Voilà une école fichée bilingue depuis sa création qui va se retrouver à la rentrée prochaine avec deux enseignants non corsophones.

Les 3 heures de LCC par semaine seront eux dispensés par un intervenant.

Bien sûr, c'est mieux que rien, me diriez-vous, mais encore une fois, est-ce que ce bricolage peut faire partie de nos ambitions et de la politique linguistique que nous voulons mener ? La réponse est toujours non !

D'ailleurs, les parents d'élèves en colère de cette école, soutenus par le maire du village d'Aregnu, ne se contenteront pas de cette solution et ils auront tout notre soutien.

Concernant ce grand plan de formation, nous pensons nécessaires que notre assemblée doit avoir un droit de regard sur la formation et la nomination des enseignants.

Évidemment, nous sommes en accord avec ce rapport. Néanmoins, il faudra être vigilant et exigeant dans la mise en œuvre de celui-ci.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que Vannina avait levé la main aussi ; donc vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ghjustu di duie parolle nant' à su raportu, ancu se no semu felice di sicuru di u travagliu ch' i servizii anu fattu. E cusì ne prufitteraghju per salutà l'amicu Bernard FERRARI ch' t'hà imbrogliu di saluta è di salutà dinò à u cunsiglieri esecutivu in carica di a lingua, ch' ellu hè ind' è a pena oghje.

Dunque, noi avemu amendamenti da prupone à su raportu, micca perchè semu contra, mà ghjustu à puntu perchè e nostre esigenze oghje sò altre è che noi vulemu migliorà dunque è l'amparera di a lingua è u so sviluppu, u sviluppu di e filiere, ch' elle sianu bislingue è speremu dumane immersive.

Dunque u Pianu Lingua 2015-2020 vutatu di nuvembre di u 2015, ni deviva ghjunghje à a normalizzazione di a lingua in lu 2020, cum' hè ramintatu ind' è u raportu ch' ci hè presentatu oghje.

Mà oghje ch' hè oghje, semu à a mità di u 2019, quantu ci ferma ? Pocu tempu. Quantu ? 1 annu. E ch' s' hè passatu ? Poc' affare.

Allora, micca di u nostru cantu. Noi avemu cercu è circhemu torna, è su raportu ne hè a prova, di mette i mezi da furmà è furmà dinò l' insegnante. Mà ch' si passa à u livellu di l' Educazione naziunale, à u livellu i u Ministeru, à u livellu di l' Inspizzione academica, à u livellu di u Retturatu ? Ci si pare che no rinculessimu.

Un semu micca quì oghje per parlà di, è l' avemu fattu parechje volte in st' emiculu è a faremu torna, e sfarente riforme ch' anu fattu dunque rinculà l' amparera di a lingua. Mà semu quì par parlà di u bislinguisimu è ne vulemu fà prestu u bilanciu par ripliglià ciò ch' elle dicia l' amica è cullega Marie SIMEONI, ne simu ghjunti oghje à « spuglià Paulu pè veste à

Martinu ». Sintemu, caccemu un postu quì, mà quì ne apremu unu... Un hè micca cusì ch'ellu divia funziunà, à u cuntrariu oghje tutte e scole divianu apre e filiere è ci divia esse di più in più poste. Vale à dì chì u locu di sviluppà è u bislinguisimu è di ghjunghje dumane, cum'è a dicia prima, à sviluppà e filiere immersive, e bè nò, ci sò scole oghje induve à mumentu ùn ci sarà più filiere bislingue.

E quandu n'avemu micca abbastanza risorse, quì dinò ripigliaratu l'esempiu datu da Marie SIMEONI prima chì ci parlava di a Balagna, sciachemu oghje l'intervenenti in lingua corse ind'è e classe induve in principiu i maestri divianu esse bislingui. E ùn hè micca solu ind'è a ruralità, cum'è l'hà dettu, ghjè ancu in Aiacciu. Ci sò l'esempi, è ci n'hè di più in più, induve ci sò classe u locu di mette maestri bislingui, ch'anù avutu u cuncorsu, ch'anù passatu l'abilitazione dopu, è bè nò ci sò l'intervenenti chì in più a sapemu, n'avemu à ghjà parlatu quì dinò, devenu fà 3 ore di corsu a settimana, mà ùn ne facenu che un'ora è mezu.

Dunque, noi, è perchè vulemu andà più luntanu, che v'avemu da presentà l'amendamenti.

Di n'hè 11, mà sò chjuchi. Allora ùn sò se l'aghju da tutti prinsità o si...

Le Président TALAMONI

U megliu sarebbe di prinsità li è di vutà li subito unu appressu à l'altu...

Dumandemu à l'Esecutivu ciò ch'ellu ne pensa è u megliu è di fà cusì.

Presentate primu, emu da fà cusì.

Dumandemu à u Cunsigliu esecutivu chì rimpiazza...

Per a discussione generale, va bè ? Simu d'accordu.

Avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi O Sgiò Presidente.

Mi scusu di rallungà appenuccia stu dibattitu.

Un ripiglieraghju micca ciò ch'ella anu detta e mo duie culleghe à tempu avà. Un possu che salutà e so intervenzione è di che sò d'accunsentu à 100 % è aghjustà a mo voce à a soia.

Parleraghju ghjustu di dui punti technichi è d'una vulintà.

Primu puntu technicu.

Oghje ci sò 2 manere di valutà u so livellu in lingua corsa quande vo site insegnanti : ci hè a certificazione di l'università, ch'è a manera di valutà u so livellu pè tutt'ognunu oghje. Mà pè l'insignanti, ci hè a famosa abilitazione date da l'Educazione naziunale. E eiu vularia ch'è sta cullettività travagliessi à un'armunizione di a manera di valutà. E ch'ellu ci sia una manera di travaglià insieme à l'Università è l'Educazione naziunale, è di fà ch'è certificazione è abilitazione diventesse un esame cummune.

Secondu puntu technicu tratta di i spiazamenti di i rimpiazzanti. I rimpiazzanti devenu andà da Bunifaziu à Centuri, è a Corsica è grande, cu strade cumPLICATE, ùn hè micca quì ch'è l'aghju da spiegà.

Dunque pensu ch'ellu seria bonu d'imaginà, di valorizà i spiazamenti è di pensà à una migliurazione di pagà i rimpiazzamenti.

Terzu è ultimu puntu. Seria piuttostu un'idea pè l'avvene. Vogliu ghjustu ramintà à sa cullettività è a l'Esecutivu ch'è u secondu gradu aspettu incu tutt'a so vulintà un pianu simile pè u secondu gradu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Dunque emu da cummencià l'esamu di l'amendamenti.

Dumandemu à Vannina ANGELINI BURESI di presentà u so primu amendamentu è dopu dumanderemu à u Cunsigliu esecutivu ciò ch'ellu ne pensa.

Primu amendamentu.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

U primu amendamentu concurneghja l'avenant n°3. Ciò chì saria bè, m'imbestia di fà st'intervenzione oghje chì in più u cunsegljeru esecutivu in carica di a lingua, cum'è a sapemu tutti, hà persù à qualchissia. Ma i raporti quantunque chì concurneghjanu a lingua corsa, cum'è saristi bè ch'elli sianu in lingua corsa, parche quì ghjè appena imbestiante.

Di u colpu, avemu fattu l'amendamenti in francese, intervenu in lingua corsa... A ghjà chì corsu si ne sente pocu è micca ind'è st'emiciculu. Mà quantunque, quand'ellu si parla di lingua, saria bè ch'elli siani scritti in lingua corsa.

Le Président TALAMONI

Eiu prupongu di fà u cuntrariu se vo vulete : parlemu in francese pè i raporti nant'a a lingua è in corsu nant'à tutti l'altri raporti.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Benissimu ! Mi cunvene.

Dunque, dans l'avenant n°3, l'article 5 devient l'article 7 « autres dispositions ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix l'amendement n°1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, à tout le moins, je suis d'accord pour qu'on aille assez rapidement. Mais l'énoncé ne peut pas se résumer à « l'article 5 remplace l'article 7 ». Qu'on ait au moins une vue panoramique du sujet dont il s'agit.

On veut bien participer à cet effort d'amendements...

Le Président TALAMONI

Ça tombe bien parce que les amendements sont en train d'arriver. Donc, on va prendre 2 minutes de plus, comme ça vous allez pouvoir vous en imprégner...

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

On attend que tout le monde prenne connaissance des amendements ?

Le Président TALAMONI

Oui. Ensuite, nous allons les voter, ensuite il va falloir que nous allions honorer notre rendez-vous avec les bacheliers qui ont reçu la mention « très bien ». Et ensuite, nous revenons travailler dans l'hémicycle.

Brouhaha.

Chacun a devant les yeux les multiples amendements présentés par le groupe Corsica Libera.

Vannina ANGELINI-BURESI va reprendre l'examen des amendements.

Le premier vient d'être voté.

Nous passons à l'**amendement n° 2.**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Est-ce que je dois lire l'article 5 qui va devenir l'article 7, qui donc va être le dernier article.

Le Président TALAMONI

Non, dans la mesure où à présent chacun a devant les yeux l'amendement.

M. François ORLANDI

Président, sur l'amendement n°4, est-ce qu'il n'y a pas une coquille ou un oubli : « il sera nécessaire d'affecter de façon les enseignants habilités en langue corse » ?

Le Président TALAMONI

C'est un bug du traducteur autodidactique.

Vannina ANGELINI BURESI, si vous êtes en mesure de défendre le second amendement...

Mme Vannina ANGELINI BURESI

AJOUTER dans le rapport page 5, après Purtivechju :

« Les compétences acquises durant le cursus de formation continue seront validées par le passage de la certification et de l'habilitation en langue corse. »

AJOUTER dans l'avenant n° 3, article 5 :

« tout enseignant engagé dans le grand plan de formation s'engage à passer la certification et l'habilitation en langue corse, ainsi qu'à suivre l'évolution de ses compétences linguistiques via un portfolio ».

Le Président TALAMONI

J'interroge le Conseil exécutif : êtes-vous favorable à cet amendement ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour aller assez vite et ne pas dégrader la portée du débat légitime, même si on est contraint par les exercices à venir et par le temps, le Conseil exécutif est favorable à l'intégralité des amendements qui vont être proposés.

Le Président TALAMONI

Très bien. Jean-Martin MONDOLONI, vous voulez me dire que vous êtes favorable vous-aussi à l'intégralité des amendements ?

Même esprit ? C'est très bien, ça va aller très vite.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la même démarche et pour aller vite, il se trouve que ce que propose Vannina, outre certains termes peut-être un peu excessifs, mais ce n'est pas le propos aujourd'hui...

Le Président TALAMONI

Ca m'étonne ça alors...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Passons sur la phraséologie... Ce que réclame Vannina avec ses formes et ses manières, c'est tout simplement la mise en œuvre du grand plan de formation, en tout cas l'esprit du grand plan de formation tel qu'il a été validé. Point.

Il y a eu un grand plan de formation. Après, on peut ne pas être d'accord sur l'idée ou sur la genèse du grand plan de formation. L'idée, c'est qu'il fallait développer l'enseignement bilingue et donc, pour décliner ce qui a été voté en son temps, il faut peut-être des mesures dont il est utile de les rappeler sous des formes que présente Vannina.

Donc, nous serons d'accord sur l'intégralité des amendements, ce qui fera gagner du temps.

Le Président TALAMONI

C'est effectivement l'esprit de choses qui sont déjà acquises normalement.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Si tout le monde est d'accord, on n'a peut-être pas besoin de présenter tous les amendements, on les vote...

Le Président TALAMONI

On est obligé de les voter quand même.

L'amendement n° 2 vient d'être validé par le Conseil exécutif dans son esprit, donc je vais le mettre aux voix. Ensuite on ne demandera plus au Conseil exécutif, puisqu'il a dit qu'il était d'accord avec tout. Mais on votera quand même.

Je mets aux voix **l'amendement n° 2.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participatio ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3. Tout le monde a vu ces amendements, si vous voulez vous pouvez le dire très vite.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

C'est la même chose, mais cette fois-ci ça ne concerne pas le rapport mais l'avenant n° 3.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix **l'amendement n° 3.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 4, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin d'optimiser l'effet du grand plan de formation, de soutenir l'enseignement bilingue et l'enseignement immersif qui souffrent d'un nombre important de postes vacants nuisant à leur continuité ainsi qu'à leur expansion, il sera nécessaire d'affecter les enseignants habilités en langue corse de façon prioritaire sur des postes fléchés. »

Il faut enlever « de façon », comme le soulignait François ORLANDI...

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix l'**amendement n° 4** (la coquille ayant été identifiée et rectifiée).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 5, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

- **AJOUTER** dans avenant n° 3, article 5 :

« Tout enseignant titulaire de l'habilitation en langue corse sera affecté de façon prioritaire sur des postes fléchés bilingues. »
 puisqu'aujourd'hui ils ont le choix de partir dans le standard.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix l'**amendement n° 5**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 6, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin de reconnaître la langue corse comme une compétence professionnelle par l'Éducation nationale, institution formant ses agents comme ses usagers à celle-ci, la mise en place d'une bonification indiciaire pour les agents bilingues devra être l'objet d'une discussion entre la Collectivité de Corse et le Ministère de l'Éducation nationale. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix l'**amendement n° 6**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 7, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

AJOUTER dans avenant n° 3, article 5 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministre de l'Éducation de mettre en place une bonification indiciaire pour tout professeur des écoles habilité affecté sur un poste bilingue. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 7**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 7 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 8, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

• **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« En 2018, l'Éducation nationale a recruté 21 enseignants bilingues et habilité 44 enseignants pendant qu'elle recrutait 39 enseignants monolingues. À ce rythme-là, il faudrait plus de 30 ans pour que l'ensemble du corps des professeurs des écoles devienne corsophone. L'objectif du « Grand plan de formation » serait donc atteint, toutes choses égales par ailleurs en 2050. »

Le Président TALAMONI

On me signale qu'il y a une erreur sur la date, **ce serait 2019 et non pas 2018**.

Je vous propose donc un **sous-amendement rédactionnel**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Il est adopté.

Je mets aux voix **l'amendement n° 8.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 8 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 9, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Concernant l'amendement n° 9, vu que nous avons proposé dans le premier amendement que l'article n° 5 devienne l'article n° 7, il y a du coup un article n° 6. Et l'article n° 6 est :

« L'Assemblée de Corse demande à l'Éducation nationale de mettre en place dès la *session 2020 un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles.* »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 9.**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je voudrais juste comprendre quelque chose, un éclaircissement sur cet amendement.

On a voté des amendements où on bonifie ceux qui font l'effort d'être des enseignants bilingues pour les inciter et aller vers cela.

Je voudrais juste comprendre, moi qui ne suis pas un homme de la partie : si on met un concours unique et bilingue, ça veut dire qu'en Corse, pour devenir professeur des écoles et enseigner en primaire, on ne pourra plus si on n'est pas bilingue ? On ne pourra plus le devenir, on est bien d'accord ?

Brouhaha.

On exclut des gens de la profession d'enseignant.

Mme Anne TOMASI

Mais la profession d'enseignant, la Corse faisant encore partie de la France, même si certains d'entre nous ne sont pas toujours d'accord, le concours de l'Éducation nationale est, comme son nom l'indique, général, ils pourront devenir enseignant ailleurs et demander leur mutation inter-académique.

Le Président TALAMONI

Après cette intervention sauvage d'Anne TOMASI, on va revenir à l'état de droit.

Vous avez eu la parole, mais je vous fais simplement observer que vous avez voté vous-même ce dispositif dans le cadre du plan.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Si je peux me permettre, on n'exclut personne puisqu'on leur propose une formation. Ils peuvent devenir bilingues, s'ils le souhaitent.

Le Président TALAMONI

On va essayer d'éviter les Chjame è risponde. Vous avez eu les explications, mais en fait il aurait fallu les avoir avant le moment du vote du plan.

Nous avons commencé à voter l'amendement n° 9. Puisque je suis un Président débonnaire, je vous ai donné la parole, je n'aurais pas dû.

Nous allons revenir au vote (**amendement n° 9**).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 9 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 10, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Est-ce que je peux proposer d'abord l'**amendement n° 11** parce qu'on reste dans l'article 6 et dans l'avenant n° 3, avant de présenter l'amendement n° 10.

Le Président TALAMONI

Je ne suis pas sûr que cela simplifie les choses... Mais vous pouvez le faire.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

Dans un souci de logique, même si parfois on en manque...

- **AJOUTER** dans avenant n° 3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministère de l'Éducation nationale et à l'Université de Corse de mettre en place un cursus de corsophonisation à destination des étudiants de l'UCPP et de l'ESPE di Corsica souhaitant présenter le concours de recrutement des professeurs des écoles. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 11**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 11 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 10, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Du coup, avec l'amendement qu'on vient de voter, je pense que Jean-Charles ORSUCCI a eu des précisions sur la question qu'il posait.

Dernier amendement :

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Étant donné l'impact du recrutement des professeurs des écoles monolingues sur le vivier du GPF, il est nécessaire d'agir en amont afin de tarir les besoins en formation continue en langue corse. Pour cela, l'Assemblée de Corse avait demandé dès 2015, dans le Pianu Lingua 2020, la mise en place d'un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. Cela apparaît aujourd'hui encore comme la seule voie conduisant à la construction d'un corps des professeurs des écoles

bi/plurilingues en Corse et demande la mise en place d'un cursus renforcé de corsophonisation des étudiants de licence de l'UCPP et de master de l'ESPE di Corsica. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 10** (avant dernier sur le recueil que vous avez).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 10 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des amendements ont été votés.

Je mets aux voix le **rapport ainsi amendé et sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à la majorité.⁸

(M. Romain COLONNA et Julien PAOLINI absents

Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI)

Nous allons suspendre, je n'ose pas dire quelques minutes car ça peut être un peu plus long, pour la remise des diplômes aux bacheliers de Corse-du-Sud qui ont obtenu la mention « très bien ».

La séance est suspendue à 17 h 25 et reprise à 18 h 37.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, la séance est reprise. En ce qui me concerne, on peut travailler jusqu'à 4 h du matin, je suis à Ajaccio ce soir. Ah, mais c'est une séance extraordinaire, qui de toute façon ne pourrait pas excéder minuit. Ça n'est pas heureux parce que ça nous prive d'une option qui aurait été de travailler jusqu'à 6 h du matin sans interruption, même si cette option n'a pas l'air de recueillir une adhésion unanime.

⁸ Délibération N° 19/268 AC

Bien, alors moi ce que je vous propose, c'est déjà que l'on puisse renvoyer les motions à la prochaine session, si vous en êtes d'accord ? Pierre GHIONGA me dit non.

M. Pierre GHIONGA

Ma motion a pour but d'interdire la baignade dans les lacs de montagne, en hiver, à mon avis..... C'est interdit déjà, mais ça n'est pas signifié au gens, je me suis disputé avec des touristes en disant c'est interdit, on m'a dit : il n'y a aucune information...

(Brouhaha).

Le Président TALAMONI

Alors, Pierre souhaite que sa motion soit examinée, comme l'Exécutif a l'air de dire que de toute façon, la décision est déjà prise...

Mais si Pierre souhaite que sa motion soit soumise au vote de l'Assemblée ce soir, c'est son droit le plus strict.

M. Pierre GHIONGA

Si on m'assure qu'il y aura un affichage signifiant l'interdiction cet été, je retire de la motion.

Le Président TALAMONI

Je pense que François SARGENTINI s'engage formellement et éventuellement aller lui-même faire l'affichage.

M. François SARGENTINI

Je m'engage formellement, il n'y a aucun problème.

Le Président TALAMONI

Déjà nous avons progressé.

M. Petr'Antone TOMASI

Et qu'en est-il de la brigade anti tong qui est prévue aussi dans la motion ?

Le Président TALAMONI

Alors nous sommes d'accord pour renvoyer les motions ? Très bien, nous renvoyons les motions, ça c'est déjà bien.

Restent 9 rapports me dit Serge, 9 rapports ce n'est pas rien. J'interroge le Président du Conseil exécutif je lui propose de faire le même effort que vient de faire l'Assemblée délibérante en retirant une dizaine de rapports, si vous faites pareil, la séance est levée.

Le Président SIMEONI

Je retire ce que j'ai dit tout à l'heure !

Il y a un certain nombre de rapports que l'on peut retirer mais il y en a d'autres qu'il est important de passer, voire obligatoire de passer...

Le Président TALAMONI

Bien sûr, mais on va les passer évidemment.

Le Président SIMEONI

Je vous propose que l'on regarde au fur et à mesure ce qui peut être retiré au fur et à mesure de l'appel et tout ce qui n'est essentiel, on le retire et on le reporte. Ça va aller vite.

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

* **Rapport n° 210** : création de postes à la Collectivité de Corse (juillet 2019).

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons demander au Président du Conseil exécutif de présenter brièvement ou de retirer ce rapport, mais création de postes, je suppose que c'est important et en même temps ça ne nécessite pas nécessairement des débats à perte de vue... Mais sur ce genre de dossier,

l'opposition peut être malveillante, je le vois au sourire carnassier du Président du groupe Andà per dumane, qui s'apprête...

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous voulez présenter votre dossier ? Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutement, mais également de promotion, afin de répondre à des nécessités de services.

Dans le cadre de la reprise de l'association Finocchiarola, sur laquelle nous avons statué à l'intégration de 2 postes de catégorie C au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales, il est proposé de créer, suite à la diffusion de plusieurs appels à candidature interne restés infructueux, un poste d'instructeur de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales : un poste de gestionnaire financier et comptable, après publication en interne infructueuse, un poste de cadre responsable de l'évaluation et du pilotage financier et de la programmation dont le profil requis implique une maîtrise de compétences spécifiques dans le domaine des finances.

Au sein de la DGA en charge de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la langue corse, il s'agit de créer un poste de chargé de l'évaluation du Fonds Social Européen, un poste de cadre chargé de mission du numérique éducatif au sein des EPLE, et un poste de chargé de mission lingua corsa, restés infructueux en interne.

Au sein de la direction de la communication institutionnelle, il est proposé de recruter en externe un attaché de presse ainsi qu'un journaliste community manager, ces compétences étant difficilement mobilisables en interne.

Au sein de la DG adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse : quatre postes de professeurs d'enseignement artistique et un poste de médiateur FRAC restés infructueux.

Au sein de la direction générale adjointe en charge du patrimoine de la collectivité : deux techniciens spécialisés bâtiments pour la direction de la gestion et du suivi des bâtiments et un poste de jardinier.

Au sein du Secrétariat Général du Conseil Exécutif, il est proposé de recruter un conseiller juridique qui devra contribuer à la sécurisation juridique des actes du Conseil Exécutif en lien avec la direction des affaires juridiques de la Collectivité. Ce poste a déjà fait l'objet d'un appel à candidatures interne qui demeure infructueux.

Enfin la Collectivité ayant conventionné avec le fonds d'insertion pour les personnels en situation de handicap, et afin de respecter l'engagement pris en terme de recrutement externe de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, il est proposé de créer trois postes de catégorie C suite à des appels à mobilité interne restés infructueux.

Par ailleurs, trois agents ATTE ayant été déclarés inaptes à leurs fonctions sont à reclasser sur des postes administratifs et un agent sur un poste technique, ils ont donc été retenus sur un appel à candidature au sein des services de la Collectivité. Il y a donc lieu de créer ces postes au tableau des effectifs.

Donc, pour répondre à des interrogations, si le compte est bon, il y a 22 postes créés, ces 22 postes ont fait l'objet de multiples appels à candidatures internes pour la plupart d'entre eux. Soit on n'a pas les profils, soit on a les profils mais les gens ne se sont pas positionnés, y compris après sollicitation.

Je rappelle quand même qu'au jour d'aujourd'hui, il y a beaucoup de directions qui sont en situation de sous-effectif, et notamment de sous-effectif par rapport à des compétences que nous devons exercer ou mettre en œuvre et où on n'arrive pas à pourvoir. Et, je dirai que vraiment la création de poste en externe et l'ultima-ratio, parce qu'on est quand même dans une logique où on essaye de comprimer au maximum les dépenses de personnel, c'est vraiment l'ultima-ratio lorsqu'on n'a pas réussi à pourvoir un poste et qu'on a un besoin évident. Etant précisé qu'y compris lorsqu'il y a des besoins évidents, on fait des arbitrages, les Conseillères et Conseillers exécutifs ne sont pas là, on sait que j'ai souvent des réunions avec eux où ils me demandent des recrutements en disant : ça va pas, on est en situation de blocage, on ne peut pas, les gens sont en surcharge de travail, on n'exerce pas pleinement les compétences qui sont les nôtres, etc.

Donc, ce que je veux dire, c'est que les créations de postes qui interviennent-là, sont vraiment des créations de postes qui sont justifiées et on n'a pas pu faire autrement que de publier, ou en tout cas d'envisager de publier ces postes. Etant précisé que si entre le moment où ils sont éventuellement autorisés par votre Assemblée, ce qui est sollicité, et les appels à candidatures, si on arrive en interne, comme d'habitude, on privilégiera en interne, que ce soit en interne directement ou au deuxième tour avec les agences et offices.

Pour la deuxième partie du rapport, c'est-à-dire les postes les plus nombreux, il s'agit de permettre l'avancement de grades d'agents qui ont réussi les concours, lorsqu'ils monteront sur leur grade, l'autre poste sera supprimé. Donc là, on n'est pas dans des créations de postes.

Donc voilà ce que je voulais vous dire à titre de présentation et d'introduction.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, mais comme il n'y a ni la rapporteure, ni le Président, je vais le présenter moi-même, comme nous le faisons dans des cas exceptionnels.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participations des groupes Andà per dumane et Per l'Avvene, abstention du groupe la Corse dans la République).

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. MONDOLONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, malgré l'heure tardive, ce rapport interpelle, ne serait-ce que dans une lecture rapide et en diagonale, sur le nombre de postes et de fonctions, donc de missions, qui ne sont pas pourvus à l'interne.

Donc, ce qu'on a dit en commission des finances et que nous voudrions réitérer, en dépit évidemment de la confiance qu'on continue à manifester aux services, c'est de se poser la question si on est suffisamment proactif pour créer les conditions tendant à satisfaire la promotion en interne.

On prend l'exemple d'un journaliste web manager, c'est sûrement un métier très technique, mais quelqu'un qui a travaillé dans la

communication et qui pourrait se former de façon très incitative au terme de quelques mois, de notre point de vue, sans être caricatural, doit pouvoir répondre à ces missions. On ne pourrait pas le décliner à l'infini, il y a sûrement des métiers très techniques qui ne peuvent pas être pourvus à l'interne.

Donc première question : est-ce que l'on est dans une tendance, proactive sur ce sujet, très incitative ?

Deuxième question, mais ce n'est pas l'heure pour en parler : dans quelles perspectives de fond on s'inscrit ? Puisqu'il nous a été répondu, que finalement ce n'était pas des créations sèches, puisque ça correspondait, peu ou prou à des départs, à la retraite. On en revient aux fondamentaux qui doivent nous guider quant à la bonne santé de notre structure financière, que révélait déjà Klopfer en son temps, lorsque vous avez pris vos fonctions en 2015 vous avez fait un audit interne, un audit externe, et on était du reste tombé d'accord. Sauf que cette trajectoire indiquait des dangers en matière de soutenabilité.

Alors, ça pose question, on ne peut pas continuer comme ça au fil de l'eau, en disant : ce n'est pas des créations sèches, on remplace peu ou prou les fonctionnaires. Il faut tirer bénéfice du fait que cette Collectivité est jeune, les années 80, donc on a des départs à la retraite, on ne peut pas se contenter comme ça, non pas au fil de l'eau, je suis excessif, mais sans que l'on ait une perspective qui soit nourrit à la fois par votre volonté politique, par la volonté manifeste et sur laquelle nous ne revenons pas, qui n'est pas remise en cause, de maîtriser les dépenses de personnel, mais aussi la perspective qui nous a été promue au moment de la fusion, qui était de générer des effets de mutualisation et d'économie.

Donc, on ne va pas voter contre ce rapport, ce serait indécent, on ne participera pas, c'est une façon de donner un signal, de façon à ce que très rapidement, toujours de la même façon, de façon discrète et sans théâtralité, qu'on puisse se voir en commission des finances et qu'on sache, derrière la déclinaison de ce rapport, où on va. C'est une interrogation, non pas en forme de préoccupation, mais d'appel à étude pour qu'on puisse, les uns, les autres, en fin de session voter ces rapports telle une déclinaison. Aujourd'hui on n'est pas dans la déclinaison, parce que ce type de rapport appelle des questions de fond.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Alors, j'ai vu le Président SIMEONI hier, j'ai dit que quand on regarde la session qui nous est proposée, je crois qu'il y a 53 rapports à peu près, on est dans ces eaux-là, je remarque et j'en faisais part aussi à Jean-Martin hier, qu'on est une opposition vigilante, mais que factuellement on ne peut pas dire que nous soyons d'une sévérité très forte à l'encontre de la majorité territoriale, parce que tout simplement, et ça on en convient tous, nous sommes ici pour défendre les intérêts de la Corse, des Corses et que quand ça va dans le bon sens, et d'ailleurs dans n'importe quel groupe l'intérêt supérieur se matérialise par l'intérêt collectif. Donc ce que vous proposez, je ne vous fais pas ce procès-là, au contraire, je sais que vous travaillez pour l'intérêt collectif de la Corse, et c'est normal que nous votions une grande partie de vos rapports.

Alors pardon, Jean-Martin, je ne pense pas être dans l'indécence, notre groupe va voter contre ce rapport. On est quelques-uns dans ce groupe malgré nos divergences de par l'originalité de la République en Marche ou de Andà per Dumane, moi j'assume et je crois que certains dans mon groupe ne m'en voudront pas, j'assume mon engagement à gauche. Être à gauche, ça ne veut pas dire systématiquement voter n'importe quelle création d'emploi dans la fonction publique, c'est voter quand un service public derrière est engagé, lorsque la capacité financière de la commune ou de la Collectivité n'est pas mise à mal, parce que nous savons très bien, que derrière un emploi, c'est une capacité à investir qui est limitée.

Aujourd'hui, quand je regarde le rapport tel qui nous a été présenté, d'ailleurs c'est un rapport, je ne dirai pas « fourre-tout », mais quand même on part un peu dans tous les sens en matière de RH, qu'on intègre le personnel de l'association parce que cette association exerçait pour le compte de la Collectivité une mission et qu'on internalise cette mission et qu'on internalise donc son personnel, dont acte, c'est normal, là-dessus il n'y a pas de souci. Que sur des emplois très techniques, très spécifiques, croyez-moi, là encore les critiques que l'on formule sur ce rapport font l'objet de discussions dans notre groupe, et je me permets, parce que je ne gère qu'une petite Collectivité de 3 000 habitants, je me tourne souvent vers François ORLANDI qui a géré

le département de la Haute-Corse, pour lui dire : « François, est-ce que tu penses que là-dessus c'est normal, est-ce que c'est logique, etc. ?

Et, en l'occurrence, il m'expliquait hier que, par exemple, sur des métiers très spécifiques, comme demain des médecins qui travailleraient pour le compte de notre Collectivité, comme des sages-femmes, des gens qui ont une forte technicité qui ne s'acquière pas en 6 mois, en un an et qui font l'objet d'un long cursus. Là-dessus, il y a ce type de créations d'emplois, dont acte.

Par contre, Jean-Martin, je partage ce que tu viens de dire sur le web manager, je continue à penser qu'au regard de ce que j'entends de la fusion des trois collectivités, où quand même, moi j'ai été un militant de cette création, notamment parce que nous étions nombreux à penser que nous allions faire des économies d'échelle et que, par exemple, le service qui gérait les routes départementales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, on pouvait imaginer qu'à des endroits où il y avait deux directeurs et qu'on en a qu'un aujourd'hui, en capacité d'absorber quasiment la masse globale, il y a peut-être là quelqu'un qui est capable de se former, un catégorie A, en 6 mois, un an pour devenir, et je reprends certains exemples, pour devenir juriste.

Alors : un poste chargé de chargé de l'évaluation du fond social européenB; un poste de chargé de mission du numérique éducatif..., ça c'est un peu plus spécifique, mais il y en avait un autre un peu plus haut sur une vocation très juridique...

Écoutez, moi j'entends des fonctionnaires de cette maison qui disent être très largement sous-utilisés. Là, je pense qu'il y a un vrai travail à faire et qu'à un moment donné on fier de notre université, nous sommes quelques-uns ici à avoir été formés à Corte en droit, je pense qu'aujourd'hui dans cette belle université qui est la nôtre, il y a des gens qui sont capables d'aller se former pendant un an pour devenir des spécialistes de telle ou telle action. Ça, je pense que nous pouvons le faire.

Et, je ne suis pas convaincu aujourd'hui que la politique de formation a été suffisante, je ne suis pas convaincu que la politique d'incitation pour dire à un fonctionnaire de cette maison qui est sous-utilisé aujourd'hui, par une bonification, on ne parle pas des primes, mais ça pourra être fait aussi, l'inviter à se former, à monter en puissance sur le sujet.

Je continue, quand je vois à un moment donné, 3 postes, dont 2 techniciens spécialisés du bâtiment et un jardinier. Excusez-moi, si dans nos

5 000 agents, moi il faut m'expliquer parce que des fois il me manque un peu de technicité, mais si sur nos 5 000 agents, on n'arrive pas à trouver un jardinier ou quelqu'un qui pourra être formé pour être jardinier, ça m'interpelle.

Je poursuis, qu'est-ce qui me dérange aussi ? Je lis : « dans le cadre d'un retour de disponibilité de longue durée d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique ». Alors, là encore, ma petite expérience de maire, me fait dire que, moi quand un agent me demande une disponibilité, je lui donne, bien évidemment, j'accepte, c'est rare que l'on refuse à quelqu'un qui a envie de s'en aller, mais ensuite, au bout d'un an, quand elle n'est plus de droit, ou de deux ans parce que ça été modifié il n'y a pas très longtemps, quand il veut revenir, 5 ou 8 ans plus tard, vous m'excuserez, moi cet agent, je ne lui dit pas : rentre, la maison est grande ouverte, je lui dis : tu as fait des choix de vie, tu as fait des choix professionnels, maintenant s'il le faut, tu vas attendre que j'ai un départ, que j'ai un poste qui se libère et dans ces cas-là, je te réintégrerai. Et, ça me paraît encore plus facile sur une Collectivité de 5 000 agents.

Pourquoi créer un poste pour réintégrer cette personne ? Je n'arrive pas à comprendre.

Tout comme, et je vais quand même être prudent, dans nos collectivités, lorsque les gens réussissent les concours, moi mécaniquement, lorsque je viens devant le conseil municipal, mais peut-être vous que allez m'expliquer qu'il y a une vraie différence avec la Collectivité de Corse, lorsque je crée le poste qui correspond à la réussite au concours, le même jour, dans la même délibération, notamment pour rassurer mon opposition, j'inscris la suppression du poste qu'il va quitter. Alors l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire, vous écrivez : « les grades détenus par les agents seront également supprimés du tableau des effectifs après nomination des intéressés ». Moi, j'aurais préféré qu'on aille plus loin par un listing qui clairement fait apparaître la suppression des postes en question.

Je vous fais confiance, et l'honnêteté m'oblige à dire que j'ai appelé mon DGS tout à l'heure pour lui demander comment appréhender ce rapport, il me dit : Jean-Charles, pose la question, c'est peut-être vrai qu'au sein de la Collectivité de Corse, ce n'est pas la mairie de Bonifacio, peut-être que là, on peut comprendre qu'il y ait le maintien, parce que ça se fait de façon plus délicate. Donc, peut-être que vous me répondrez et vous voyez, pour vous montrer qu'il n'y a pas de malveillance là-dessus.

Malgré tout, je persiste à dire que nous voterons contre parce que c'est presque aussi un signal qu'on veut vous renvoyer dans le fait qu'aujourd'hui, notre Collectivité elle doit, vous le savez, je me souviens des longues discussions et des longues présentations de Jean BIANCUCCI qui analysait fort bien, fort justement, les comptes de la Collectivité de Corse, les augmentations de charges de personnel, etc. et qui tirait la sonnette d'alarme, si c'était vrai Jean, entre 2010 et 2015, je pense que ça doit être vrai encore aujourd'hui.

Nous le savons que c'est là où il faut être vigilants, nous savons que nous devons être performants. Comme Jean-Martin, je ne fais pas de procès d'intention à Gilles SIMEONI de clientélisme, je dis simplement qu'il doit être vigilant avec ses services, pour que le moins possible nous fassions appel à des recrutements extérieurs parce qu'il en va des politiques publiques que vous voulez mener.

Vous nous avez présenté, et je le redis aussi aujourd'hui, et j'en profite pour le dire parce qu'hier on s'est abstenu sur un rapport, la réalité des gens qui siègent maintenant depuis deux ans dans cet hémicycle, c'est qu'on a voté le pacte de la jeunesse, on a voté la feuille de route du tourisme, on a voté la politique des transports dans le domaine maritime, c'est-à-dire qu'on vous a soutenu dans des politiques importantes, des politiques qui vont demander des moyens importants, vous le savez on passe notre temps nous, collectivités infra à vous solliciter pour réussir des paris pour la Corse. Donc, cet argent on en a besoin et on sait tous qui connaissons les collectivités publiques, que cet argent, en grande partie, cet autofinancement on va la dégager de notre maîtrise des coûts de fonctionnement donc des coûts de charges de personnel.

Donc aujourd'hui, je crois qu'il n'y a rien d'indécent à contre des créations d'emplois sur lesquelles je reste persuadé qu'un travail plus fin, plus fourni, plus efficace nous permettrait d'échapper à ces créations d'emplois. J'en ai pris quelques-unes, on pourrait débattre de chacun d'entre eux, ce n'est peut-être pas l'objectif, mais je crois que c'est ce que l'on devait aujourd'hui donner comme explication par rapport, et je le répète, à ce qui sera le seul vote contre de ces deux journées de session. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Hyacinthe VANNI a demandé la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne comptais pas intervenir mais suite à l'intervention de Jean-Charles, je comprends, je peux comprendre ses inquiétudes puisque nous avons été dans l'opposition, nous avons été vigilants sur ces points et je ne vais pas apprendre ni à Jean-Charles, ni à François, ni aux uns, ni aux autres, la gestion du personnel d'une collectivité et les règles.

La règle c'est d'abord l'appel en interne, c'est-à-dire qu'on ouvre le poste en interne, c'est la règle. S'il n'y a pas de réponse en interne, on ouvre en externe. Mais aujourd'hui, nous reprocher de ne pas avoir de réponse en interne, j'ai envie de dire : ce n'est pas trop de notre fait.

Quand on a récupéré les collectivités, et je ne parle pas trop du 2B, parce que c'est vrai que François avait stabilisé un peu les choses, mais dans le 2A, et le Président l'assume et il est très courageux de l'assumer, on a quand même récupéré beaucoup, beaucoup de personnels embauchés, j'ai envie de dire, dans les derniers mois. Et, qu'avons-nous fait de ces gens ? On les a mis dehors ? On les a redistribués dans les services.

Alors, aujourd'hui on nous reproche peut-être d'être plus précis quand on va embaucher quelqu'un. Quand il faut un jardinier, eh bien on embauchera un jardinier, parce que si on embauche un plombier, peut-être que le jardin ne sera pas tellement bien fait.

Et moi je félicite aujourd'hui le travail, et croyez-moi que

(Brouhaha).

Oui, M. LACOMBE, mais vous vous avez soutenu la politique du CD 2A jusqu'à la fin, donc vous êtes comptable des gens qu'on a récupéré, après vous pouvez faire un peu d'humour, il n'y a pas de problème, sauf que ces gens-là aujourd'hui ils ont un coût et nous on l'assume le coût, les 150 personnes qui ont été récupérées, nous l'assumons, nous les redistribuons, nous leur donnons du travail. Quelquefois, vous savez très bien, qu'on ne les a pas sélectionnés que sur leur compétence.

Moi, je vous le dis, j'ai fait 20 ans de syndicalisme, je ne dis pas qu'il faut mettre les gens dehors, bien au contraire, il faut leur donner une perspective, il faut leur donner du travail, il faut qu'ils se sentent bien dans leur travail, il faut de la formation, mais tout ça, ça prend du temps, parce que quand on embauche un jeune qui n'a aucune formation, qu'est-ce que l'on va

lui créer comme poste du jour au lendemain ? Il va faire quoi ? Même pour faire jardinier, il faut une formation, un si nasce micca imparatte.

Donc tout cela, c'est en cours et je félicite aujourd'hui le travail des ressources humaines, ce n'est pas trop mon genre de féliciter, mais je le dis publiquement, aujourd'hui on arrive quand même à un travail, vous le verrez dans les dossiers du RI tout à l'heure, on arrive quand même à un travail qui a été intense et aujourd'hui on commence à avoir des résultats.

Donc la règle c'est l'ouverture des postes en interne et lorsque l'on n'a pas les ressources en interne, pour faire fonctionner cette Collectivité de Corse, on est bien obligé d'aller les chercher en externe.

Moi, je comprends l'inquiétude de Jean-Charles et la réponse de son DGS, qui est une réponse quand même très intelligente, parce qu'il est confronté au quotidien à gérer ces ressources humaines.

Quand on a une Collectivité de Corse qui compte 4 500 agents et qu'on met des plans de formations, quand on sait quelquefois comment les agents ont été recrutés, et même pour eux d'avoir demain un métier, d'être demain formé à accéder aux grades supérieurs, comme le disait Jean-Charles, quand on réussit des examens et qu'on peut être de suite nommé dans le grade supérieur parce que le poste est créé, c'est ça la perspective d'une collectivité moderne, c'est de donner des perspectives aux gens qui y travaillent. Et, c'est tout le travail des ressources humaines aujourd'hui c'est de dire : ces gens, on va les accompagner pour accéder au grade supérieur, et c'est comme ça que ça marche.

Mais sauf qu'il faut aussi un peu de temps, on ne forme pas un juriste en 6 mois, on ne forme pas un manager à la communication en 3 mois, il faut des années et des années de travail...

(Brouhaha)

Écoutez, si vo site nati imparati, tantu meiu per voi, à mon avis pour faire de la com. il faut être un professionnel, pour être juriste, il faut être professionnel.

Vous savez, on parle peut-être en connaissance de cause, il en a peut-être qui sont partis de rien et qui après ont passé des concours, et se retrouvent à des postes de techniciens, ingénieurs, etc.

Mais, ça ne se fait pas en un an ou en deux ans, ça prend des dizaines d'années, avec un plan de formation bien établi. Et tout cela, ça n'existait pas, on le construit. Et moi, je rejoins Jean-Charles, je pense que la priorité, c'est de donner la priorité à la promotion interne, parce que chaque agent de cette Collectivité de Corse doit avoir une perspective d'évolution.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y avait une demande de Xavier LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, très rapidement, je ne serai pas très long. Je réponds à Hyacinthe VANNI, je me réjouis qu'il trouve en moi, quelques réflexions avec de l'humour parce qu'il faut toujours détendre l'atmosphère, ça se tend très rapidement, dans ses propos et sa réaction, on le ressent très bien. Alors moi, je veux lui dire « cool Hyacinthe, va pianu, un t'anarba micca.

Et, quand Hyacinthe dit : nous avons récupéré, je ne suis ni comptable, ni défenseur des ex conseil départementaux, je n'ai jamais été Conseiller général, ni Conseiller départemental, donc je n'ai rien à assumer, très clairement alors les arrangements...

Mais quand on prend le personnel, ceux qui assumaient le personnel, c'était bien l'ex conseil départemental de Haute-Corse et de Corse-du-Sud qui les assumaient avant que ça ne deviennent collectivité unique. Donc, il y a les dépenses, les charges de personnels, mais il y avait les recettes, et on l'a bien vu au compte administratif, les chiffres ne mentent pas. Alors, certaines fois, ils ne mentent pas, et certaines fois, il faudrait les faire mentir, alors il faut être un peu clair avec tout.

Moi, la question que je voudrais poser aujourd'hui..., ah le Président de l'Exécutif s'en va, je continue autrement le temps, le temps... Je voudrais tout simplement poser une seule question : est-ce que l'on pourrait avoir une évaluation aujourd'hui, dans le cas extrême des recrutements qui ne sont pas faits en interne, et j'entends ce que dit Hyacinthe VANNI, nous sommes tous d'accord, si nous avons le personnel formé ou pas, ou en fonction de ceux qui vont être formés, obtenir les postes ? Combien ? On pourrait évaluer, ce recrutement total de 22 postes, ou 20, ou on pourrait faire une moyenne, si le jardinier est recruté en interne, pas le plombier, parce que

le plombier il faut qu'il soit spécialisé, le jardinier aussi ! Voilà, si on pourrait avoir une évaluation.

Je voudrais quand même revenir au compte administratif, qui a été annoncé de façon splendide, ce sont les charges à caractère général qui ont diminuées, non pas les charges de personnels, j'étais intervenu, j'avais bien précisé, elles ont augmenté de 2 %. En partant comme ça et à ce rythme-là, une fois qu'on a fait le maximum sur les charges à caractère général, après à un moment donné on ne peut pas aller en deçà d'une limite, c'est sur les charges de personnels, et quand j'entends dire : on a 4 500, 4 700, 4 800, et je suis intervenu, et j'attire encore l'attention, sur les départs à la retraite, les disponibilités, si en fait de compte on reste à effectif constant, eh bien les charges de personnel n'auront pas diminuées, bien au contraire, dans le cadre la GPEC, elles vont augmenter.

Donc l'effort à faire aujourd'hui, il est bien exactement sur les plans de formations à mettre en place qui, à mon avis, existaient auparavant, peut-être que les évaluations n'étaient pas suffisantes ou l'objectif décidé, parce que quand on présente un rapport il y a l'objectif, après est-ce que on l'atteint... Mais c'est ce qui nous manque souvent dans nos politiques, c'est des étapes d'évaluation, je le disais, et je m'entretenais avec le Président de l'Office de l'Environnement au sujet des déchets.

Faisons des points d'étapes et voyons où nous en sommes et en fonction de ça, essayons d'ajuster. Si nous sommes dans le coup et la trajectoire est bonne, nous poursuivons et nous avons eu raison ; si nous ne sommes pas au rendez-vous, posons-nous les vraies questions.

Donc aujourd'hui, d'un point de vue financier, excusez-moi de revenir sur les finances, parce qu'on parle de personnel et on parle de GRH, de gestion des ressources humaines, où on en est aujourd'hui ? L'effort a été fait sur les charges à caractère général, je l'ai souligné, je l'ai dit lors du compte administratif, si on veut encore avancer, c'est au niveau des charges de personnel, nous avons la possibilité vu les départs à la retraite, la Collectivité de Corse aujourd'hui a une quarantaine d'années, donc on sait qu'on va avoir de gros départs à la retraite dans les années à venir, ça doit être évalué et diminué parce que si dans 3 ou 4 ans, on arrive au même nombre d'effectif, eh bien on s'est planté.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Donc, évaluons ce que nous sommes en train de mettre en place et ce que nous pratiquons. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président. Je pense qu'aujourd'hui on ne pas accuser la majorité territoriale de procéder à des embauches massives, je pense que personne ici, dans l'hémicycle, ne peut, je dirai, prononcer ces paroles.

Mais ce qui m'interpelle, aujourd'hui on n'a pas les compétences pour que ces postes soient pourvus, on en est conscient, ces postes sont indispensables au bon fonctionnement de la Collectivité, là je réponds un peu à Jean-Charles, est-ce que dans ta mairie demain tu peux obliger quelqu'un à se former ? En tout cas, moi, je n'ai pas réussi. Donc, si les gens demain ne veulent pas se former, il n'existe pas de modes ou de pressions, on peut leur conseiller de se former, mais malheureusement on ne peut pas aller au bout de la procédure et les obliger à se former.

Donc, ce qui est regrettable aujourd'hui c'est qu'il n'y ait pas une demande de formation beaucoup plus importante, mais ça c'est un état de fait. Donc je veux dire que c'est une gestion du personnel, et tu l'as connaît cette gestion du personnel, on la connaît tous dans nos communes, elle n'est pas simple, elle est loin d'être simple.

Donc, je l'ai dit en commission des finances, je pense qu'il faudra quand même revenir sur les recrutements qui ont été faits précédemment, sans vouloir polémiquer. Mais aujourd'hui il va falloir être vigilant sur les compétences et sur les personnes qu'on recrute, aujourd'hui il n'y a pas de jardinier qui postule à la Collectivité de Corse, mais c'est un état de fait, je ne pense pas que ce soit la volonté du Président de l'Exécutif aujourd'hui de dire : on va embaucher un jardinier, pour embaucher un jardinier, il n'y en a pas.

A un moment donné, on peut tout entendre, on peut tout écouter, mais on est devant un état de fait et malheureusement on le subit, parce que je pense qu'on n'ait pas la volonté d'embaucher si on avait les personnes à l'intérieur de la Collectivité.

Donc, quelle est la solution pour obliger ces personnes à se former ? Je pense qu'il n'y en a pas, on peut les conseiller, on peut leur proposer

beaucoup de choses, mais s'ils n'ont pas la volonté de le faire, ils ne le feront pas.

Donc aujourd'hui soyons vigilants sur les prochains recrutements que nous ferons pour éviter justement ce genre de problème.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président excusez-moi, une minute juste pour m'excuser, dans ma présentation tout à l'heure, dans mes propos, j'ai utilisé le mot « fourre-tout » concernant le rapport. Alors, je voudrais être très clair, ça peut être mal perçu, et je le reconnais, par les services de la Collectivité de Corse où je ne connais que des gens brillants qui sont derrière le Président de l'Exécutif à l'instant même.

Donc, je ne voudrais surtout pas que mon propos soit mal perçu. Ce que je dénonce aujourd'hui, ce n'est pas le travail qui a été fait par les ressources humaines ou l'actuelle administration de la Collectivité de Corse, ce que je pourrais synthétiser dans mon propos, c'est que pour l'avenir je souhaite, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, Pierre, on en discutera, je ne vais pas faire un débat trop long ici, mais de ce que je voudrais qu'on discute ensemble c'est notre politique d'incitation, de formation pour, peut-être, obtenir des résultats qui nous éviterons d'avoir les échecs que nous identifions aujourd'hui dans le recrutement interne de nos propres services. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif va peut-être dire deux mots. Ah, d'abord Pierre-Jean LUCIANI, excusez-moi cher collègue, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

On a tiré sur ma personne au bazooka, je suis obligé de répondre.

Le Président TALAMONI

Je n'aurais pas accepté que l'on tire sur l'un d'entre-vous au bazooka, c'était dans la courtoisie, c'était politique.

M. Pierre-Jean LUCIANI

A partir du moment où on parle de ça et que le Conseil départemental 2A est cité, je voudrais au moins savoir combien de postes sont concernés par votre, comment dirais-je, le mot m'échappe, combien d'embauches concernent...., il faut que les gens sachent que concernant l'ancien département, il y a tant de personnes qui vont être recrutées et en Haute-Corse, autant, ou à la Région. Mais si on ne le sait pas, on laisse croire que c'est toujours en Corse-du-Sud.

Moi, je reconnais une erreur, c'est vrai, j'ai embauché quelqu'un au courrier, chje cascatta una lettera nantu u peddu, du côté du timbre, et il a été hospitalisé, ce n'est pas de ma faute, c'est tout !

Mais je voudrais quand même savoir et j'insiste là-dessus pour savoir, ancienne Collectivité de Corse, CD 2A et CD 2B, combien aujourd'hui vous recrutez à cause de cela. Pour moi zéro, mais enfin, je voudrais le savoir, puisque c'est ce qu'a dit notre ami Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Je n'ai pas dit ça.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Oui, vous avez cité, M. VANNI, le conseil départemental 2A...

Le Président SIMEONI

Je vous confirme qu'il n'y a pas de poste créé au service du courrier.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Ça ne fait rien, mais pour faire encore un jeu de mots, comme Jean-Charles il a une cuirasse et un truc anti-balles, quandu ùn si po micca battu u cavalu, si batta a sella ! Je vais vous en apprendre des expressions, ne vous inquiétez pas.

Je ne comptais pas prendre la parole, parce qu'avec mon collègue, pour le groupe, on va voter pour.

Le Président TALAMONI

Ça c'est bien, votre intervention finit mieux qu'elle n'avait commencée. Le Président du Conseil exécutif a la parole.

Le Président SIMEONI

Je réponds dans l'ordre chronologique des apparitions à l'écran, mais en partant de la fin. Donc, pour répondre au Président LUCIANI, la problématique qui a été évoquée et qui nous préoccupe aujourd'hui, elle n'a rien à voir avec vos choix de gestion des derniers jours. On est sûr, je dirai, des logiques globales à un moment donné de faire évoluer une institution qui est issue de la fusion de trois collectivités qui, elles-mêmes, se sont inscrites dans le temps long. Premièrement.

Deuxièmement, je n'ai rien entendu de la part de l'opposition qui me choque ou qui soit excessif. Je voudrais dire tout de suite que forcément lorsque l'on présente un rapport comme ça, et qu'on ne l'intègre pas dans une vision globale, il est normal que vous posiez ces questions-là, Hyacinthe VANNI l'a dit, nous aurions posé les mêmes si nous avions été à votre place.

Donc, ce que je veux dire d'ores et déjà, c'est que moi je suis tout à fait d'accord pour qu'on ait une réunion devant la commission des finances, une ou plusieurs, pour qu'on puisse aborder sur le fond, en présence du DGS, en présence du DGA, les problématiques, comment elles se posent, comment on essaye d'y répondre sur le court, sur le moyen et sur le long terme.

Ce que je voudrais dire très tranquillement pour essayer de rassurer Jean-Charles, pas par rapport au vote mais de façon globale, on a conscience qu'il faut comprimer les dépenses salariales, c'est évident. On a fait un effort sur les charges générales, on a augmenté les dépenses de personnels, mais on les a contenues, je dirai, dans les limites qui étaient celles prévues, mais on sait aussi qu'on a de façon mécanique des effets inflationnistes à travers le régime indemnitaire par exemple, à travers le GVT, etc. Donc, on sait très bien qu'il faut avoir une vigilance particulière de ce côté-là.

Il y a des mesures qu'on est en train de prendre et qui produiront leurs effets sur le moyen et le long terme, un plan de formation, faire monter les gens en compétence, les réorienter, leur permettre d'acquérir de nouveaux savoirs, leur permettre d'évoluer dans leur carrière, c'est sur 3 ou 4 ans, nous le savons et c'est ce qu'on va essayer de faire.

Ce qu'on a à gérer aussi aujourd'hui, c'est une Collectivité qui est faite par des femmes et des hommes. Donc je veux dire, on ne peut pas redistribuer sans l'adhésion individuelle et collective des personnels qui sont concernés. Je prends l'exemple, il n'y a pas que la question de la formation, il n'y a pas que la question de la volonté d'adhérer à une formation et évoluer, il y a aussi, par exemple, la contrainte géographique. Hier François disait : comment ça se fait, alors qu'il y a des postes intéressants, on ne trouve pas de gens qui veulent aller dans le Cap. C'est un vrai problème. Si demain on a quelqu'un qui est originaire du Cap et qui pour une raison x, y ou z est prêt à aller dans le Cap sur un poste intéressant, vous pensez qu'on le prend en interne, y compris en allant chercher dans les organismes satellites. Mais si demain, vous avez des gens qui ont la formation qui correspond et le profil, mais qui disent : moi, je suis bien à Porto-Vecchio ou je suis à Ajaccio, etc., et je ne veux pas bouger, vous êtes vraiment coincés.

Donc, il faut l'intégrer dans nos contraintes.

Ensuite, de façon générale, on gère et on est en train de construire la prospective sur les départs à la retraite, et, bien évidemment, l'idée ça doit être d'arriver, à un moment donné, à diminuer les postes sans diminuer la qualité du service public et sans accroître la charge de travail des uns et des autres. Donc, ce sont aussi des processus de moyen terme.

On a quand même aussi, je vous l'ai dit, sans vouloir stigmatiser qui que ce soit, on a des secteurs entiers aujourd'hui où on a un déficit de compétences. La structure et le rapport entre les cadres A, B et C n'était pas le même dans les trois collectivités. On fusionne à un moment donné, on se retrouve avec un besoin qui est augmenté en termes par exemple de cadres A, si dans un secteur en additionnant on n'arrive pas, parce qu'il y avait un déficit au départ de cadres A qui s'est construit, pas sur les deux dernières années, qui s'est construit à travers l'histoire de l'institution, s'il vous manque 3 cadres A, vous ne pouvez pas forcément par la promotion interne réussir à pourvoir ces besoins. Je prends un exemple.

Donc, si on prend le détail, Jean-Charles, peut-être qu'il y a un problème de pédagogie, de présentation et d'explication. Moi je respecte vos craintes et vos interrogations. Ce que je peux vous dire, et je le répète, c'est que quand on fait des arbitrages on a plutôt tendance, mes Conseillers exécutifs ou les DGA et directeurs avec lesquels je discute, à me dire : on a besoin de postes, et vous ne nous les créez pas et on est en déficit d'efficacité à cause de cela.

Si on prend par exemple le tarificateur ou la tarificatrice, enfin le poste d'instructeur de tarification d'établissements sociaux et médicosociaux, il faut une double formation comptable et une expérience des organismes type médicosociaux que l'on n'avait pas en interne. Et, le problème est qu'on a relancé, on a sollicité et on ne trouve pas, et si vous n'avez personne c'est que ça bloque les remboursements, etc., et vous engorgez le service et la fonction.

Après, on pourrait les prendre les uns après les autres, mais par exemple : 4 postes de professeurs d'enseignement artistique, c'est ce qu'il faut pour faire fonctionner le CAP. On a un CAP qui aujourd'hui, vous le savez, n'a pas fonctionné, Josepha a construit un projet pédagogique, etc., il y a une demande forte sur place, il y a la commune qui dit : nous on a ce centre, il ne vit pas, vous le savez, on est interpellé par les acteurs, à un moment donné, on fait le choix de le faire avancer. Le poste de médiateur FRAC, on a essayé en interne, on n'a pas trouvé, c'est une petite structure, on a une grosse collection, on a un travail de médiation à faire vis-à-vis des scolaires. Donc vraiment, je pourrais les justifier.

Les gens qu'on va aller chercher sur des postes de handicaps, on a signé une convention, à un moment donné, avec un organisme national pour intégrer les personnes en situation de handicap, on a des objectifs chiffrés à tenir, et on n'arrive pas à le faire en interne. À un moment donné, on est obligé, pour honorer nos engagements, de recruter en externe.

Donc voilà, je pourrais vraiment vous le justifier poste par poste. Vous savez, si demain j'ai envie de faire plaisir à quelqu'un, je ne vais pas créer un poste de jardinier, si je veux recruter quelqu'un, à un moment donné, dans le cadre d'une relation de proximité, je n'ai pas besoin de venir devant l'Assemblée pour dire je vais créer un poste de jardinier. Si, à un moment donné, on a créé ce poste, et d'ailleurs le créer ça ne veut pas forcément dire qu'il va être pourvu, vous le savez aussi, parce que ça veut dire qu'on a identifié un besoin spécifique, que j'essaye de faire une balance entre l'externalisation d'un certain nombre de prestations, combien elles nous coûtent à l'année, mais est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas faire des choses en interne en régie directe et est-ce que l'on la compétence pour le faire. Vous pensez bien que si je trouve des gens, y compris des gens qui aujourd'hui sont en souffrance parce qu'ils ne sont pas utilisés et qu'ils peuvent faire ça, je ne vais pas aller recruter quelqu'un à l'extérieur.

Donc voilà, j'espère avoir commencé à vous répondre, moi je prends acte de vos réserves, de vos interrogations, je vous dis qu'elles sont légitimes, croyez bien que nous les avons en tête à chaque fois que nous

essayons de prendre des décisions. Et ce rapport, je le présente au vote de l'Assemblée de Corse en l'état et sur la méthode, je vous propose qu'à la rentrée, on s'organise pour que vous ayez une vision plus claire de la stratégie d'ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁹

Nous allons passer au rapport suivant.

*** Rapport n° 233 : instauration du régime indemnitaire de la Collectivité de Corse.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

J'avais prévu une intervention assez longue, d'environ une heure, M. le Président, je me contenterai de 5 minutes...

Le Président TALAMONI

Même une heure et demi, moi j'ai une obligation à 20 h, Mattea CASALTA me remplacera, mais je suis prêts à revenir à 23 h, 23 h 30, pas de problème.

Le Président SIMEONI

Non, je vous taquine. C'est un moment important, la présentation des régimes indemnitaires de la Collectivité de Corse. Sans doute aurions pu nous organiser pour que cela soit présenté à un moment où l'attention est plus forte.

⁹ Délibération N° 19/269 AC

Je vous rappelle quand même qu'on avait un impératif de délai, au 30 juin, prévu par l'ordonnance qui a organisé la fusion, qu'on l'a respecté à un mois près, que c'est une performance que beaucoup de régions qui ont fusionnées, de régions de droit commun n'ont pas pu respecter puisque certaines ont mis 24 mois, 36 mois, etc. Et qu'au-delà de la volonté de respecter le délai, c'est bien sûr important parce que l'harmonisation d'un régime indemnitaire ça concerne au premier chef, je dirai, les agents de notre Collectivité, et plus vite on harmonise et moins on laisse perdurer des situations de différence entre des gens qui travaillent ensemble, qui finissent par créer des tensions.

Lorsque vous avez trois personnes qui sont au même niveau de responsabilité, dans un même service et chacun des trois a un régime indemnitaire différent, c'est sûr que ça peut se comprendre pendant le délai initial, mais moins ça dure, mieux c'est et pour les personnes et pour l'institution.

Donc là-aussi, je voudrais rendre hommage au travail remarquable qui a été fait, accompli, par l'administration bien sûr, DGS, l'ensemble des DGA, particulièrement Matthieu VALENTINI. Je voudrais dire aussi que ce travail sur le RIFSEEP, il s'est fait de façon très soutenue, à travers plusieurs dizaines de réunions avec l'ensemble des organisations syndicales, globalement dans un très bon état d'esprit, me semble-t-il, de part et d'autre avec forcément des moments de tension, comme il peut y en avoir dans des négociations difficiles, mais avec globalement des syndicats qui, bien sûr, défendent ce qu'ils considèrent être les intérêts de leurs adhérents et, au-delà, des agents de la Collectivité de Corse. Mais une vraie écoute réciproque et qui est allée en s'améliorant au fil des discussions.

Je voudrais dire aussi, encore une fois, que nous avons la chance d'avoir une participation active et systématique des représentants des élus au CT, donc je salue mes collègues de la majorité et de l'opposition. On a la chance souvent de pouvoir compter aussi sur la présence du Président LUCIANI qui apporte aussi son regard d'ancien Président d'une collectivité, l'occasion aussi de discuter avec François ORLANDI, qui était Président du Conseil départemental. Donc, on a créé les conditions pour un travail qui a été un travail sérieux.

Alors, une fois que j'ai dit cela, aujourd'hui on a construit un RIFSEEP qui s'organise autour de quatre principes fondamentaux : un principe de parité qui renvoie à un parallélisme des régimes entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale ; un principe d'égalité de

traitement qui doit conduire à définir des règles applicables à l'ensemble des agents et donc un principe qui conduit à appliquer un traitement identique à des agents dont les conditions statutaires et professionnelles sont identiques, ça peut paraître une évidence, mais ça n'est pas toujours le cas ; un principe d'équité qui garantit une prise en compte différenciée des situations professionnelles des agents, mais également une progressivité sur la base de critères objectifs et partagés, pour tenir compte de la fameuse IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ; et enfin, un principe de transparence qui implique que les règles qui organisent le RIFSEEP soient portées à la connaissance de l'ensemble de ces agents.

Alors, comme vous le savez, le régime indemnitaire est composé de deux parties : l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un côté et le CIA, le complément indemnitaire de l'autre, avec de la part, en général, des syndicats un principe de base qui est celui qu'ils souhaitent que le CIA soit, soit absent, soit le plus réduit possible puisqu'ils considèrent que c'est une, je reprends leur expression sans la faire mienne : « tantôt une prime à la docilité, tantôt une porte ouverte aux pressions ou à l'arbitraire, etc. ».

Donc, ils souhaitent un système qui soit, à titre principal, organisé autour de l'IFSE, mais reste encore à ce que cette indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, elle soit perçue en fonction de critères qui soient des critères clairs et équitables.

Alors, ce qui a été fait au fil des travaux, ça été la mise en place d'un socle par grade pour tous les agents. Le socle, comment a-t-il été calculé : la garantie d'une valeur planchée minimale par grade et par agent et à côté de ces grades, la mise en place d'un système de cotation des emplois par groupes de fonctions et cadres d'emplois.

Alors, ça été un gros travail de typologie qui a été fait en concertation avec les organisations syndicales, pour faire émerger des groupes ou des groupes de métiers qui seraient traités de la même façon d'un point de vue du régime indemnitaire.

Une fois que l'on a défini cette architecture globale, on a décliné de façon opérationnelle et chiffrée en habillant, en quelque sorte, ce squelette. C'est-à-dire qu'on est parti du principe de l'égalité de traitement appliqué de façon générale et impersonnelle, avec un minimum commun garanti par grade, un minimum commun garanti par groupes de fonctions, la progressivité des RI entre grades et catégories, la progressivité au sein des groupes de fonction d'un même grade, la progressivité systématique et égalitaire d'une

filière à l'autre par catégories et groupes de fonctions et enfin l'équité dans la reconnaissance des fonctions, notamment d'encadrement.

Ce travail d'harmonisation à quoi a-t-il conduit ? Alors, il y avait aussi un objectif social, qui était de revaloriser ceux qui historiquement, pour des raisons différentes, se retrouvaient en situation qui était une situation inéquitable ou prenant insuffisamment en compte les sujétions ou le travail effectivement fait.

Donc concrètement, il y a eu une convergence puisqu'il y a eu une réduction des disparités entre régime indemnitaire autour du socle, il y a eu une revalorisation de l'ensemble des ATTE, les agents techniques dans les établissements d'enseignement qui sont historiquement éloignés des niveaux de rémunération de leurs collègues de la fonction publique territoriale. A titre d'exemple : l'application du régime indemnitaire va se traduire dès cette année par la revalorisation de 260 € en moyenne au socle, pour tous les ATTE, pour les 474 ATTE.

La revalorisation aussi d'un certain nombre de filières ou de fonctions qui étaient historiquement oubliées ou délaissées. Par exemple : les assistants sociaux éducatifs, les filières animation et culture qui ont été alignées sur la filière administrative, la revalorisation des médecins, la revalorisation des directeurs et encadrants en A2 et B1.

Sur le complément indemnitaire annuel, sur toute cette partie-là, on a eu, je dirai, un large consensus de la part des organisations syndicales puisque nous avons un seul vote contre, le SNT, et les autres organisations syndicales qui ont votées pour.

Par contre, on a eu une discussion sur le complément indemnitaire annuel, puisque dans la continuité de la délibération de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016, j'ai proposé que le CIA soit versé sur un certain nombre d'emplois dans lesquels il y a un investissement qui est un investissement particulier et il y a la nécessité aussi d'encourager des fonctionnaires cadre supérieur, qui sont dans des postes fonctionnels mais pas seulement et qui ont un investissement qui est un investissement extrêmement important, qui doit être aussi valorisé à travers le CIA. Alors, ça concerne : le DGS, les DGA adjoints aux DGA délégués, l'inspecteur général, le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du CESEC, de la chambre des territoires, le médiateur et le déontologue.

L'absence de ce complément pour ces populations, c'est le terme employé, constituerait un frein à l'attractivité de la Collectivité en matière de recrutement dans un domaine particulièrement concurrentiel.

Calendrier de mise en œuvre : à compter du 1^{er} septembre 2019, pour ce qui est des montants socles par grade, pour les agents qui ont intérêt et à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la mise en œuvre de la partie liée à la reconnaissance des fonctions et sujétions des postes.

Je crois qu'à travers ce régime indemnitaire harmonisé selon des valeurs médianes conformément à ce que nous nous étions engagés à faire, puisqu'il ne pouvait pas être question d'aligner tout le monde sur le plus haut parce que ça aurait des effets inflationnistes, nous avons décliné le troisième volet d'une politique qui est clairement, délibérément et, me semble-t-il, exceptionnellement sociale. Exceptionnellement sociale dans la mesure où il y a un choix politique clair, qui est celui de la transparence, de l'équité, de l'égalité, avec un régime indemnitaire qui a pratiquement, totalement supprimé le pouvoir discrétionnaire du Président dans la rémunération et avec un effort qui est un effort significatif puisqu'en termes budgétaires, si on devait aller sur l'hypothèse maximaliste, c'est-à-dire mettre tout le monde au plus haut niveau de la cotation, ce qui ne sera pas forcément le cas, on serait sur une augmentation qui représenterait près de 7 M€, 6,9 M€. On sur un pourcentage d'environ + 2,5 % et donc on est dans les fourchettes basses ou médianes de ce qu'a coûté l'harmonisation du régime indemnitaire dans les régions de droit commun qui ont fusionnées, pour celles qui ont réussies cette harmonisation.

Mais au-delà de l'aspect quantitatif qui est quand même très significatif, ce sur quoi je veux terminer pour clore cette présentation, c'est sur l'aspect qualitatif.

L'aspect qualitatif a permis d'organiser une répartition par groupe, par grade, etc., qui va donner d'abord, une sécurité d'un point de vue de l'équité et qui va garantir aussi une progression qui sera une progression en fonction des responsabilités prises, en fonction des concours passés, en fonction de l'investissement de l'agent, mais non pas par rapport à une notation qui peut être toujours subjective, mais par rapport à des éléments objectifs qui sont actés dans le régime indemnitaire.

Voilà ce je voulais vous dire à titre de présentation.

J'ai 2 amendements. Est-ce que je peux les présenter dans la foulée ?

Il y avait donc 2 amendements, un qui est largement symbolique mais important pour tout le monde, je crois, et l'autre qui est beaucoup plus concret avec des implications importantes.

Premier amendement, c'est que dans le système de valorisation, ce sont les pages 10, 11, 12 de votre rapport. Vous avez les critères pondérés pour les catégories A, B et C qui permettent de bénéficier d'un certain nombre de points pour augmenter dans la cotation.

Dans la deuxième colonne qui est la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions, vous avez 8 rubriques. Par exemple : entretien et développement des compétences ; niveau de technicité ; difficulté et complexité de la tâche, etc. Le fait de remplir chacune de ces rubriques ou pas donne accès à des points entre 2 et 5 points.

Sur la rubrique « pratique et maîtrise d'une langue étrangère ou de la langue corse », nous avons à égalité de points, la langue étrangère et la langue corse, 3 points. La semaine dernière, notre collègue Laura-Maria POLI qui a fait remarquer que, d'un point de vue symbolique et politique, c'était anormal de traiter de la même façon la langue corse et une langue étrangère. Ce matin, on a donc présenté lors d'un nouveau CT qui était à titre principal consacré au deuxième point que je vais aborder, un amendement mettant le corse à 4 points et la langue étrangère à 3 points. Cet amendement a fait l'objet d'un vote unanime, moins une abstention du Président LUCIANI du côté de l'administration, et d'un vote unanime moins 2 abstentions ou non-participations, non pas pour des raisons liées à l'amendement, mais parce que le SNT ayant voté contre le RIFSEP, il ne voulait pas voter un amendement qui venait modifier le RIFSEP et la CGT parce qu'elle n'avait pas pu s'entretenir et qu'elle n'avait pas mandat. Mais les organisations syndicales ont voté pour. Ça, c'est le premier amendement.

Le deuxième amendement est important. Il concerne les modalités de versement du régime indemnitaire en cas de maladie. Modalités de versement du régime indemnitaire en cas de maladie, sans être trop technique et trop complet, je vous compléterai par signe, mes collègues qui étaient là ce matin.

Il y avait 3 régimes différents. Il y avait le régime du conseil départemental de Haute-Corse qui était relativement hétérogène d'un point de vue du versement du régime indemnitaire et qui ne pouvait pas servir de base, en tout cas, il n'a pas servi de base dans les discussions, ni les syndicats ne le souhaitaient, ni l'administration parce qu'il y avait un certain nombre de difficultés techniques. Il y avait le régime de versement du régime indemnitaire en cas de maladie de la Collectivité de Corse et également, le régime de Corse-du-Sud qui était beaucoup plus restrictif, plus sévère. Pourquoi ? Parce qu'en gros, le gros de la difficulté se situe entre le onzième ou le quinzième jour et le trentième jour où il y a beaucoup d'arrêts de travail qui peuvent être possiblement non justifiés, non fondés et non causés, avec donc un absentéisme excessif qui coûte cher et qui entraîne une désorganisation des services.

La volonté initiale de l'administration que je soutenais et que je pouvais comprendre, c'était d'emprunter à la sévérité du régime du conseil général de Corse-du-Sud pour que les prestations servies entre le onzième jour et le trentième jour soient diminuées de façon significative, ce qui est dissuasif pour celles et ceux qui auraient la volonté de tricher, ce à quoi les syndicats ont répondu que le versement du régime indemnitaire en cas de maladie, c'est pour les gens qui sont malades et que c'est quand on est malade, qu'on a besoin de ne pas avoir du souci du côté de la rémunération. Donc, cette volonté de sanctionner alors même qu'on n'a pas de certitudes, aujourd'hui, au plan statistique de ce qu'est ou de ce que sera la situation dans la nouvelle Collectivité de Corse, était malvenu. Ils souhaitaient donc que soit maintenu le régime de la Collectivité de Corse qui était globalement plus favorable.

Après des discussions qui ont conduit à une forme de blocage, l'arbitrage que j'ai proposé, développé ce matin, lors du dernier CT où étaient présents l'ensemble des collègues, c'était de dire, on est dans une période transitoire, il y a 2 volets qui sont complémentaires et indissociables : d'un côté, en trouvant la logique de notre action sociale qui veut qu'on aide au maximum les gens qui sont malades et c'est normal, parce qu'ils sont en situation de difficulté, mais en même temps, qu'on se donne les moyens d'évaluer et de lutter fortement contre l'absentéisme injustifié.

Ce qui a été proposé, c'est que nous maintenions à titre transitoire le régime prévu dans l'ancienne Collectivité territoriale de Corse qui est le plus favorable et qui conduit notamment à un délai de carence de 15 jours. Donc les 15 premiers jours, pas de problèmes. Entre 15 et 30 jours, 85 % du régime indemnitaire est versé. Entre 30 et 90 jours, 70 % et ensuite, on tombe

en congés de longue maladie, etc. Ils étaient tout à fait d'accord là-dessus sur le principe et pour cause, c'est ce qu'ils demandaient, sauf que j'ai proposé, ça a été accepté, que ce soit à titre transitoire pour un an et que, pendant cette période d'un an, nous mettions en place une politique de contrôle à la fois statistique et individuelle. Statistique, pour voir quel sera le taux de maladie notamment sur la période qui peut donner lieu à des abus, est-ce que, oui ou non, il y a une augmentation et un taux de maladie qui est anormal et révélateur d'un indice d'abus ? Deuxièmement, des contrôles individuels qui seront systématisés et qui permettront d'avoir aussi une réalité, plus d'autres mesures à mettre en œuvre parce que c'est la même chose, l'absentéisme, il est aussi quelquefois corrélé à une souffrance au travail. Donc, on est tombé d'accord sur cette procédure, étant précisé et je termine, qu'il est prévu aussi que nous souscrivions une mutuelle. La négociation est en cours, ça se fera d'ici un an et les prestations servies par la mutuelle et la prime que sera amenée à verser la Collectivité de Corse, seront aussi corrélées à l'absentéisme.

Donc, ce qu'on a demandé aux syndicats, ce que j'ai demandé ce matin c'est qu'ils valident avec nous ces 2 facettes et que eux-mêmes fassent passer le message qu'il ne fallait pas qu'il y ait d'absentéisme injustifié.

Cette démarche a été validée et cet amendement qui vous est soumis a été voté à l'unanimité, ce matin, unanimité des syndicats et de l'administration.

Je termine en disant qu'on a rajouté un élément qui est un élément social. Il y aura des autorisations spéciales d'absence pour hospitalisation de l'agent pouvant aller jusqu'à 15 jours de la prise en charge du versement du régime indemnitaire intégral qui s'ajouteront au 15 jours du délai de carence.

Donc, on est vraiment dans un dispositif très protecteur que nous allons évaluer et que nous serions susceptibles de réaménager dans un sens moins favorable si demain, il devait y avoir des abus constatés, dans le cadre de la période d'un an qui va s'ouvrir avec une discussion permanente en CT sur l'évaluation.

Cet amendement a été voté à l'unanimité. Cette proposition est donc venue parachever un RIFSEP qui globalement est un pas extrêmement important pour la cohésion interne de notre Collectivité et pour la défense des droits des agents auxquels nous avons rappelé ce matin qu'il y a une dialectique qui est essentielle, c'est celle des droits et des devoirs. Etre agent de la Collectivité de Corse, ça donne droit incontestablement à des droits qui

sont très larges, et c'est tant mieux, mais en même temps, ça suscite des devoirs et j'ai dit aux agents que je comptais sur eux pour respecter pleinement et effectivement ces devoirs. Je ne doute pas que ce sera le cas.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission des finances. Nous sommes dans la même situation que tout à l'heure. Je vous donne lecture de l'avis de la commission.

Votre commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Andà pè dumane » et « Per l'avvene ».

Ensuite il y a un amendement du Conseil exécutif, amendement en 3 sections qui vous a été proposé et vous l'avez devant les yeux. Donc, la parole est à qui la demande. M. MONDOLONI. Je vais demander par ailleurs à Mattea CASALTA de venir me remplacer à cette place, mais bien entendu, je serai parmi vous à 23 h 30 pour poursuivre nos travaux !

Le Président SIMEONI

Bonnes vacances, M. le Président de l'Assemblée de Corse ! N'oubliez pas votre serviette de bain !

Le Président TALAMONI

Je ne vais pas l'oublier ! J'ai déjà pris un bain de mer depuis 4 ans. Depuis décembre 2015, j'en ai quand même pris un. Je vais essayer d'en prendre un second !

Bon travail. A tout à l'heure ou alors, à dans quelques semaines.

(Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la séance.)

Mme Mattea CASALTA

Je pense que la parole est à Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Dans un propos contenu, compte tenu de cette heure tardive, avec la même conviction que tout à l'heure pour émettre des réserves, nous souhaiterions vous féliciter pour ce travail dont on ne mesure pas forcément la charge parce qu'elle est au coeur d'un défi multiple.

Le défi était juridique d'abord parce qu'il s'agit de respecter des droits dans un périmètre juridique, mais avec une latitude qui ouvre des discussions qu'il s'agit néanmoins de contenir. Un défi social en évitant les réflexes catégorielles, parfois les réflexes campanilistes des uns et des autres. Un défi temporel parce que vous avez réussi cet exercice dans un calendrier qui finalement est serré. Et puis, un défi humain parce qu'il s'agit de matière humaine.

Je voudrais donc saluer à la fois votre implication personnelle parce qu'on sent très bien que vous avez mouillé le maillot dans cette histoire, ça se sent, ça se voit. On n'est pas dans la résultante, on a un effort qui est surfait. L'autorité qui est celle du patron des services, on oublie souvent que le Président du Conseil exécutif, c'est le chef du personnel en qualité, ça se sent, on sent l'empreinte. Donc, tout cela se traduit par une qualité d'encadrement – et j'en profite pour saluer votre administration qui a su autour des vertus cardinales qui doivent commander ce type d'exercice, vous les avez rappelés, l'équité, la transparence, l'égalité, mais qui génèrent une qualité essentielle qui était la garantie de la réussite de ce travail pour tous les agents : c'est la visibilité.

Au terme de cette harmonisation réussie, les gens savent où ils vont, sur la base des droits et devoirs, mais ils savent où ils vont, ils savent où ils seront demain, ils savent ce qu'on peut attendre d'eux et ils savent ce que la puissance publique peut leur offrir en échange.

Vous n'avez donc compté ni votre temps, ni votre disponibilité, ni votre énergie, ni ce qu'il faut mettre d'intelligence collective dans ce travail.

Donc, on ne peut que se satisfaire et vous féliciter pour ce travail accompli, abouti qui ne peut que conduire à la pacification des esprits et travailler dans une collectivité pacifiée, croyez-nous, pour avoir exercé le fait majoritaire, ce n'était pas gagné parce qu'il y a toujours des trublions, des

gens pour pilonner des trajectoires difficiles à mettre en œuvre. Vous avez su surmonter avec talent, efficacité et intelligence.

Je m'arrête là, M. le Président. Vous avez dit tout à l'heure devant un parterre de jeunes...

Le Président SIMEONI

J'ai peur qu'on finisse en se baignant ensemble !

Merci en tout cas, merci beaucoup et merci aussi aux membres de votre groupe qui participent de façon assidue au CT.

Mme Mattea CASALTA

Alors, Jean-Charles ORSUCCI d'abord et ensuite, Pierre GHIONGA et Hyacinthe VANNI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'ai envie de dire, nous qui avons pour habitude d'être taxés d'être trop complaisants et de ne pas être assez dans le combat, venir derrière Jean-Martin, qu'est-ce que vous voulez que je dise derrière ! Faire pire, je pense qu'on va se poser des questions, c'est comme tout à l'heure quand vous avez reçu le soutien de Pierre-Jean, c'est pareil, je ne sais pas comment on doit l'interpréter !

Pour être sérieux deux secondes, évidemment, ça tombe bien. Ça tombe bien que les 2 rapports se soient enchaînés parce que ce qui est démontré, c'est que lorsque nous ne sommes pas satisfaits, nous allons le dire et le matérialiser. Et puis, lorsque nous sommes heureux de voir que la Collectivité va dans le bon sens, on va aussi le dire et on l'a fait sur la quasi-totalité des rapports puisqu'il y a une exception.

Sur celui-ci, évidemment et Jean-Martin vient de le dire, on sent que le Président s'est personnellement investi sur cette question. C'est très bien, je dirai à Gilles, c'est normal parce qu'on sait que c'est une question sensible dans une collectivité aussi puissante que la nôtre. Mais évidemment, on le sait aussi, ça n'a pu être réussi qu'en s'appuyant, là encore une fois je le dis, sur une administration et sur des savoir-faire parce que sinon, seul, on ne réussit pas.

Malgré tout, je lis les 2 rapports qui se sont succédés. C'est aussi ça qui permettra de réussir sur ce qui peut être critiquable dans le précédent rapport. C'est aussi cela qui permettra de réussir sur ce qu'a aussi répondu le Président dans le précédent rapport sur la difficulté que nous avons. Je ne peux lui donner que raison sur ces difficultés, bien sûr qu'on ne rencontre pas dans une commune de 3 000 habitants. Evidemment, pour la Collectivité de Corse, ce n'est pas évident d'aller vers la mobilité, ce n'est pas évident de convaincre forcément telle ou telle personne de se former.

Malgré tout, la puissance de ce qu'on retrouve dans des indemnités, dans la valorisation salariale de nos collaborateurs peut permettre de pallier ce genre de difficulté.

Donc, aujourd'hui, premièrement, on observe que vous avez réussi à avoir, vous l'avez dit vous-même si j'ai bien compris, la quasi-unanimité des représentants du personnel derrière vous. Cela veut dire ce que ça veut dire, ça veut dire que vous avez réussi le tour de force de rassurer tout un chacun. Forcément, quand vous êtes dans cet hémicycle et que vous siégez, et que vous devez vous prononcer sur un rapport de ce type, ce signal-là, pour nous, c'est déjà quelque chose qui nous interpelle et sur lequel naturellement, on est obligé de vous soutenir et de voter parce que si ceux qui représentent les fonctionnaires sont derrière vous, pourquoi ceux qui exercent un contrôle sur votre action dans cet hémicycle iraient dans la défiance ?

Evidemment, nous allons voter ce rapport, évidemment nous vous invitons, malgré tout, toujours à la prudence. Là aussi, on a beau être attachés au service public, au pouvoir d'achat notamment des plus faibles dans cette collectivité, on sait aussi que la fusion des collectivités et l'harmonisation par le haut présentent un danger en termes financiers et qu'il faut faire la preuve d'ingénierie et être particulièrement performants pour pouvoir ne pas mettre en péril les finances de la Collectivité.

Vous nous avez rassurés, vous nous dites qu'on va dans le bon sens et là encore, on va vous donner quitus et soutenir cette action.

C'est important parce que là encore, sur les défis qui nous attendent, il faudra qu'on tire le meilleur des 4 500 agents qui sont à nos côtés. Si nous souhaitons la réussite de notre île parce que nous la souhaitons tous, elle ne pourra pas se faire sans des agents de la Collectivité de Corse. Là aussi, Jean-Martin a raison, pour que les gens se sentent impliqués, efficaces, il faut qu'ils soient reconnus dans leurs compétences, dans leur salaire, qu'ils

soient reconnus tout simplement parce que c'est comme ça qu'on tirera le meilleur d'eux et que donc, la Corse pourra aller de l'avant.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je vais continuer par des félicitations pour louer votre équipe. C'est un travail ardu, un travail de bénédictin. Mais j'ai un petit bémol sur les arrêts de maladie parce que ça me touche. J'ai l'impression, malgré votre talent, que vous stigmatisez les patients et les médecins qui prescrivent les arrêts de maladie. Je vous parle d'expérience, j'ai 35 ans d'expérience, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui trichent. Les gens qui sont en arrêt de maladie sont majoritairement des gens qui sont malades. Vous allez faire des contrôles, vous verrez, vous allez avoir peu de contrôleurs. J'ai un doute sur le contrôle de ces contrôleurs.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Moi, ça ne sera pas une surprise, bien entendu, mais c'est une grande satisfaction, à la fois personnelle, puisque le combat de l'équité, de la transparence, c'est un combat de toujours. Je pense que Francis GIUDICI peut en témoigner puisqu'il m'a supporté pendant des années dans certaines instances où nous avons quelquefois des échanges un petit peu houleux, mais son humanité, son intégrité et le respect que je lui portais ont toujours été là. Mais c'est un combat de toujours, un combat syndical et politique par la suite.

Un travail considérable a été fait par les services avec l'aide et j'ai envie de dire, travail en commun des représentants du personnel qui, eux aussi, se sont investis dans ce travail considérable, des dizaines et des dizaines de réunions et je sais que ce n'est pas facile quand on a en face de soi des représentants du personnel qui défendent les intérêts des agents et l'administration qui, à la fois, doit défendre le budget, l'équilibre et toutes ces problématiques qu'on connaît bien.

Réussir, aujourd'hui, un de dossier aussi lourd, je pense que même nous, au départ nous n'y croyons pas, et je parle au directeur général des services et au DGA qui sont présents. D'énormes difficultés, des journées et des nuits de discussion sous la houlette du Président du Conseil exécutif pour arriver à trouver un point d'équilibre.

Ces mots « équité » et « transparence », je pense qu'ils ont un sens. On ne peut pas construire une nouvelle collectivité sans qu'il y ait l'équité. Il n'y a rien de pire que l'injustice et les passe-droits. Je pense que si on règle ça, la dynamique derrière, comme le disaient Jean-Martin et Jean-Charles, la dynamique va se créer et c'est comme ça qu'on va réussir.

Si d'aventure certains fonctionnaires pensent que d'autres sont mieux traités dans un même poste, on a vu ce que ça a fait dans le passé et comme le rappelait Jean-Martin, quelquefois, même quand on est aux affaires, on est confronté quand il y a pas de règles à des choses pour lesquelles on est devant le fait accompli.

Aujourd'hui, il y a des règles. Je ne crois qu'aux règles, vous le savez, je vous ai beaucoup embêtés avec ça, il faut qu'elles soient appliquées pour tout le monde.

En tout cas, je vous félicite encore une fois, je félicite aussi la responsabilité des représentants du personnel et bien entendu le Président du Conseil exécutif pour ce travail considérable. Je pense que les autres collectivités nous envient parce que ce qu'on a réussi ici, il a fallu des années pour le réussir ailleurs. Il faut qu'on en soit conscients.

Avà ghjè fatta, è cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. La parole est à Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Je vais être bref. Je tenais moi aussi à féliciter le Président de l'exécutif, féliciter les membres du CT, féliciter les services, féliciter les représentants du personnel pour ce qu'on peut qualifier d'exploit parce que pour moi, c'est un exploit d'avoir réussi à harmoniser. N'oublions qu'il y avait trois collectivités qui étaient réunies et donc bravo à tous. Je suis,

comme Pierre GHIONGA, touché par l'approche des personnes et du personnel qui tombent malades malheureusement. C'est vrai que c'est important d'être à leur côté et d'éviter de rajouter à leurs problèmes des soucis financiers, des soucis au niveau de leur foyer.

En tout cas, encore bravo au Président et à tout le personnel. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tout le monde est intervenu ? Ah, d'accord ! Pierre-Jean LUCIANI, nous vous écoutons.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je dois avouer qu'avant les 2 CT et même avant, j'avais quelques craintes par rapport à la présentation de ce dossier et du fameux régime indemnitaire car, vous le savez très bien, j'avais mis en place au sein du conseil départemental 2A une structure pas rapport à ce sujet qui, d'après les échos que j'en avais, devait être attaquée, vilipendée, etc. Il n'en a rien été, fort heureusement.

Donc, je me dois aujourd'hui de dire que je n'ai pas découvert une humanité à travers le Président et son administration parce que je connais le Président et je sais que c'est un homme intègre qui œuvre, et il l'a prouvé à travers ces 2 CT et les 9 ou 10 séances avec les organisations syndicales, qu'il pouvait arriver à un consensus, non pas mou, mais très fort pour que les 4 500, peut-être pas tous, mais au moins une forte majorité puisse garder ce que vous avez appelé, fort bien vous-même, mais que je souligne moi-même, les acquis sociaux du personnel, aussi bien au niveau social qu'au niveau du régime indemnitaire.

Je ne m'allongerai pas sur cette affaire-là puisque c'est une affaire réglée. Elle a été votée à la quasi-unanimité, on peut dire, puisque les organisations syndicales ont voté en bloc le projet et ce que vous avez présenté.

Moi-même, je me réjouis de l'avoir voté et de l'avoir été à vos côtés pour cela. Je vous en félicite et je félicite en même temps le personnel et l'administration qui ont fait un travail extraordinaire parce que, comme l'ont dit mes collègues, ce n'est pas une sinécure, ni une mince affaire que d'arriver à avoir toutes les organisations syndicales avec soi, peut-être moins une, mais

bon, on sait pourquoi. Il y avait un paragraphe à la page 5 qui amenait à des discussions, mais bon, on ne va pas s'attarder là-dessus.

Et puis il y a eu la discussion sur le CIA. Vous avez pris une décision qui est la vôtre, c'est-à-dire de maintenir le CIA (complément indemnitaire annuel) je le souligne, ce n'est pas comme le régime indemnitaire, mais c'est un complément indemnitaire annuel pour les cadres. J'aurais souhaité que ce soit étendu à plusieurs personnes, mais enfin, on en a discuté, vous allez peut-être approfondir la question et on reverra ça plus tard.

Je voudrais terminer sur le problème des absences pour raison de santé. C'est vrai qu'en CT, on a reconnu qu'il y avait des abus, moi le premier, je les ai dénoncés parce qu'il y a des absences abusives dans le personnel. Il faut essayer, non pas de faire la chasse aux sorcières là-dessus, mais d'essayer de trouver les moyens administratifs et médicaux pour remédier à cela de façon à ce qu'il y ait un suivi très important de contrôle de ces personnes, en dehors de ce que vous avez expliqué qui était fort bien formulé. Mais c'est vrai qu'il y a des agents qui exagèrent, même si Pierre GHIONGA, mon collègue, dit qu'il dénonce le fait qu'on puisse mettre l'accent sur ... Allez, je ne donnerai pas le nom parce que comme ça, ça ne va pas le vexer !

M. Pierre GHIONGA

Combien on en a de gens qui abusent ? C'est ça que je voudrais savoir.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il y en a hélas ! Sache que malheureusement, il y en a, je le déplore, je l'ai déploré, j'ai fait la chasse, mais je n'y suis pas arrivé, je m'en suis expliqué en CT, je ne suis pas arrivé à régler le problème parce qu'il est très épineux. Mais je sais que le Président SIMEONI veillera avec son administration à cela, aussi bien administrativement que socialement, puisqu'ils en ont besoin. Mais il faut faire la chasse à ceux-là aussi car, à cause de ceux-là, d'autres sont obligés de travailler beaucoup plus pour les remplacer sur le terrain.

Je reviens à mon propos initial. Je ne peux que nous féliciter de ce bon travail et vous remercier de votre attitude très sociale, vous est votre équipe administrative, pour avoir réussi cet accord très important, comme il a été l'autre jour au sein des chemins de fer et aujourd'hui, au sein de cette

Assemblée. Je pense que tout le monde pourra voter à l'unanimité ce projet et ce document. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. S'il n'y a plus d'intervention, la parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être très bref, mais en même temps, je tiens quand même à prononcer les quelques mots que je vais dire.

D'abord, je voudrais vous remercier sincèrement à toutes et à tous. Je suis très touché par ce qui a été dit. Je suis heureux ce soir, je pense que nous sommes heureux. Je voudrais remercier très chaleureusement mon administration ici présente, je voudrais remercier très chaleureusement les collègues qui siègent de façon régulière et soutenue dans le comité technique, collègues de la majorité et collègues de l'opposition. Je voudrais dire que ce soir, c'est un pas extrêmement important pour notre institution.

Nous avons passé 18 mois très difficiles. Nous savions qu'ils seraient difficiles, ils ne pouvaient qu'être difficiles. Ça a été extrêmement pénible avec des moments de doute, avec des moments de tension, avec des situations de souffrance ou en tout cas de frustration qui se nourrissaient entre elles.

Je crois qu'à travers le vote que nous nous apprêtons à former, nous allons, à la fois, clore un chapitre et poser un socle qui est un socle très important.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit et qui est profond, y compris dans les réserves, dans les interrogations, dans les remises en perspective globales et qui est partagé de façon unanime. Je voudrais dire quand même que le fait que nous nous apprêtons à voter de façon unanime, c'est quand même aussi un signe, encore une fois, il y en a eu beaucoup dans cette session, il y en a peut-être plus que nous ne savons le dire ou le ressentir, ça montre quand même qu'il y a à la fois, une volonté politique et une large zone de points fondamentaux sur lesquels nous pouvons être d'accord. Je crois quand même que c'est un message d'espoir important.

Ceci étant, je ne veux pas terminer sans remettre en perspective ce vote sur le régime indemnitaire avec les 2 autres que nous avons déjà actés et que nous avons actés à l'unanimité, sur le temps de travail et l'action sociale.

Le temps de travail, l'action sociale et le régime indemnitaire, ce sont les 3 volets d'une vision globale de l'organisation des rapports au sein de cette institution qui fait honneur à l'institution, à celles et ceux qui y sont élus et à celles et ceux qui y travaillent, dans la méthode et dans le résultat.

Sur le temps de travail, un instant s'il vous plait. Je vous rappelle qu'on est parti là encore d'une situation extrêmement hétérogène et pour cause, 3 collectivités, 3 trajectoires différentes, etc. On avait un objectif de revenir sur l'application du temps de travail légal qui était critiqué par principe par certaines organisations syndicales. Nous avons dit qu'il fallait atteindre cet objectif, mais qu'en même temps, nous allions construire une fois encore sur des bases claires, lisibles, transparentes, impersonnelles et équitables, une prise en compte des suggestions et de la pénibilité du travail qui allait permettre de compenser la sortie des anciens systèmes hétérogènes à travers un système nouveau, cohérent et validé ensemble.

Ça a conduit à définir plus de 190 groupes d'emplois. Aujourd'hui, le temps de travail de base de la Collectivité de Corse, c'est 4 régimes différents entre lesquels l'agent peut choisir en fonction de sa vie personnelle, de son organisation, etc. A côté de ces 4 modalités du régime de base, il y a également le retour à l'application des textes relatifs à la durée annuelle du temps de travail, mais en même temps, un aménagement spécifique lié à la reconnaissance des suggestions particulières qui concerne 20 % des agents de la Collectivité de Corse, mais non pas comme des cadeaux, par rapport à des critères qui ont été définis, qui sont validés et qui sont incontestables d'un point de vue juridique.

A côté de cette organisation particulière due à des situations particulières par groupe de fonctions, on a également défini des régimes qui répondent aux contraintes spécifiques de certaines catégories d'emplois concernés.

Cette nouvelle organisation du temps de travail permet de satisfaire à l'objectif d'être dans la règle et de faire que tout le monde, au moins théoriquement aujourd'hui, travaille le même nombre d'heures, dès lors que les personnes sont dans le même type d'emploi. La loi est strictement respectée tout en prenant en compte, et les choix individuels et personnels de

l'agent, et les suggestions liées au poste qu'il exerce. Ça, c'est pour le temps de travail.

Deuxièmement, le régime indemnitaire, on vient d'en parler.

Troisièmement, l'action sociale de la Collectivité de Corse.

Il y a eu des retards, (les chèques cadeaux, les marchés qui étaient différés, un certain nombre de blocages, la question des tickets restaurant qui n'est pas encore tout à fait purgée). Il fallait, là aussi, harmoniser des dispositifs qui étaient hétérogènes.

Le choix qu'on a fait, c'est de prendre le meilleur de chacun des régimes des 3 collectivités. On arrive aujourd'hui, à un régime d'aides sociales qui, me semble-t-il, est sans doute le plus protecteur et le plus social de toutes les collectivités de France. Aujourd'hui, si vous êtes agent de la Collectivité de Corse, vous donne droit à 4 grandes familles de prestations : les aides à la famille, les aides attribuées à l'agent dans le cadre de sa vie professionnelle, les soutiens sociaux à travers le travail remarquable des assistantes sociales, les prêts à caractère social et les secours exceptionnels, et enfin, les loisirs avec les chèques-vacances.

Nous l'avons fait selon une logique aussi du quotient familial qui permet de prendre en compte une progressivité de l'aide en fonction de la situation sociale de l'agent, étant précisé que chacun de ces dispositifs est à évaluer conjointement avec les syndicats et à améliorer chaque fois que de besoin.

Je termine en disant qu'on a aussi identifié les carences puisqu'aujourd'hui, dans cette Collectivité de Corse qui est quand même une collectivité de proximité, vous avez quand même près de 500 agents catégorie C qui n'exercent pas leurs droits à l'action sociale, qui sont disponible alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin, qui ont une palette d'aides qui sont disponibles et qui ne viennent pas les mettre en œuvre.

Un des chantiers sur lesquels l'administration est très engagée, c'est précisément de mettre en œuvre des actions de médiation et de sensibilisation pour que ces agents puissent venir jouir de leurs droits.

Je termine en disant que ce soir, on complète le troisième volet, (temps de travail, action sociale, régime indemnitaire), que nous avons construit un système d'ensemble qui n'est pas démagogique, on n'a pas lâché

du lest d'un point de vue budgétaire et on est resté dans des épures que nous nous étions fixées. On a eu la chance aussi d'avoir des interlocuteurs syndicaux, quelquefois véhéments, quelquefois, sans doute de mon point de vue, excessifs, c'est aussi la règle du dialogue social, mais qui ont toujours été aussi in fine dans des attitudes qui n'étaient pas des attitudes de surenchère et des attitudes qui ont démontré leur attachement à l'institution.

Ce soir, je crois que c'est vraiment un pas très important pour cette institution. Je me réjouis que nous le fassions tous ensemble. Je vous remercie encore une fois très sincèrement.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous avons 3 amendements présentés par le Conseil exécutif que nous allons voter.

Pour le premier, il s'agit donc des bénéficiaires du régime indemnitaire. On ne va pas relire tous les amendements, bien entendu, ils vous ont été brillamment présentés et vous les avez sous les yeux.

Je vous demande pour le premier amendement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le premier amendement est adopté à l'unanimité.

Le deuxième amendement, les modalités de versement. Vous l'avez sous les yeux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le deuxième amendement est adopté à l'unanimité.

Le troisième amendement, ce sont les critères de cotation des emplois. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le troisième amendement est adopté à l'unanimité.

Les amendements précisait donc les 3 sections qui ont été présentées par le Président de l'exécutif.

Maintenant, je vous demanderai s'il vous plait de voter le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

(Applaudissements).

Rapport suivant n° 236. Là, nous avons à voter le délai abrégé. Je ne sais pas si on va demander la raison, on va peut-être le voter directement, on gagnera du temps, vous voulez bien ?

Donc, qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Contre : « Per L'Avvene », « Andà per dumane », + pouvoir
NPPV : M. Pierre GHIONGA

On notera que le Président du SIS 2A est sorti de l'hémicycle. Qui présente ce rapport ? M. le Président du Conseil exécutif.

*** Rapport n° 236 : Mise à disposition auprès du Service d'Incendie et de Secours 2A**

Le Président SIMEONI

Il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du SIS 2A.

Mme Mattea CASALTA

Rapide, efficace.

Nous avons un rapport de la commission finance qui a émis un avis favorable, là aussi, avec l'absence volontaire de Pierre POLI et la non-participation du groupe « Andà per dumane ». Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

¹⁰ Délibération N° 19/270 AC

Nous le mettons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

M. Joseph PUCCI est absent.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport n° 211. M. le Président, nous vous écoutons.

*** Rapport n° 211 : Versement de subventions à l'association
« Prévoyance des conseillers généraux de Corse-du-Sud »**

Le Président SIMEONI

C'était un rapport qui était très attendu par un certain nombre de collègues du Conseil départemental de Corse-du-Sud avec un dispositif ancien qui avait été mis en œuvre et qui sert à verser des prestations au titre de la retraite.

Il y a donc une disposition du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les charges correspondantes à ce type de dispositif sont couvertes par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées. Donc, c'est la Collectivité de Corse qui vient au droit de l'ancien conseil départemental de Corse-du-Sud.

Je vous demande donc de verser une aide financière pour l'exercice 2018 et l'exercice 2019 à concurrence respectivement de 88 783 € et 80 326 €

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous avons un avis oral de la commission des finances qui émet favorable. Demandes d'intervention sur ce rapport ? M. LUCIANI, nous vous écoutons.

¹¹ Délibération N° 19/271 AC

M. Pierre-Jean LUCIANI

Simplement, une petite précision. Il faut entendre par « conseillers généraux », les anciens conseillers généraux et non pas les conseillers départementaux qui ne bénéficient pas de cette aide parce qu'ils n'ont pas adhéré à l'ancienne association. Que ce soit clair entre nous, je n'ai rien à voir là-dedans.

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'effectivement, tout le monde avait bien noté qu'il s'agissait effectivement des conseillers généraux.

C'est parfaitement expliqué. Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous le mettons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Rapport n° 212 : Mise à disposition à titre gratuit d'une emprise en terrain sise à I Bagni di Guagnu, commune d'U PIGHJOLU (Pumonte) par la Collectivité au profit de M. Jean-André CANAVELLI - Pouvoir donné au Président du Conseil exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Mme Mattea CASALTA

On voudra bien noter que Mme Véronique ARRIGHI quitte l'hémicycle pour des raisons évidentes.

Le Président SIMEONI

Il s'agit effectivement d'un terrain d'une emprise de 1 000 m² qui est mis à la disposition gratuite de M. CANAVELLI dans le but d'y stocker le matériel d'entretien de la station d'épuration des Bagni de Guagno. Il est en charge de l'entretien de la station d'épuration, il doit pouvoir y entreposer le matériel servant à cet entretien, à proximité immédiate, sur un terrain de 1 000 m².

¹² Délibération N° 19/272 AC

Mme Mattea CASALTA

Je vous fais grace de toutes les interventions ; il n'y en a pas eu beaucoup d'ailleurs : la commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe Andà per Dumane.

Des interventions ? Aucune.

Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ¹³

(Mme Véronique ARRIGHI absente).

Rapport n° 213 : Transfert en pleine propriété au profit de la Collectivité de Corse des biens immobiliers de l'Etat mis à la disposition du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse - Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSJC) sis à Aiacciu - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer l'acte authentique administratif constatant ce transfert de propriété

Mme Mattea CASALTA

On note le départ de Petr'Antone TOMASI (pour les raisons que vous connaissez), Vannina ANGELINI-BURESI, Julien PAOLINI, Romain COLONNA et Christelle COMBETTE.

Nous avons le quorum, nous pouvons continuer.

Le Président de l'Exécutif va nous présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

Ghjè una stonda impurtante per u Centru di u Sportu è di a Giuventù corsa, postu chì si tratta di u trasferimentu di i batimenti chì ghjovanu à l'attività d'issu centru, chì ghjè, a sapete, un attrazzu impurtante di a nostra pulitica spurtiva è à prò di a giuventù.

¹³ Délibération N° 19/273 AC

Dunque, un patrimoniù chì, sin'à oghje, sin'à u mumentu di a signatura di l'attu apparteniva à u Statu è chì hà da esse avà pruprietà di a Cullettività di Corsica.

Ghjè un prezzu impurtante, postu chì u valore di sti bastimenti hè estimatu à 10 300 000 €; bastimenti chì avà anu da esse nostri.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Là-aussi, nous avons un rapport de la commission des finances qui nous donne un avis favorable ; à noter la non-participation du groupe Andà per Dumane et de l'absence volontaire de Petr'Antone TOMASI, bien entendu ;

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste, parce que j'ai eu la chance de pouvoir présider cette structure, je crois que c'est un moment important, comme vient de l'expliquer le Président, c'était une demande forte et je crois que c'est une demande qui permet d'avoir une clarification et peut-être une ambition supérieure vis-à-vis de cet outil qui doit exister et qui doit monter en puissance si on veut être performant vis-à-vis de notre jeunesse.

Merci.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour dire que ce rapport permet finalement de clore de façon intéressante et vertueuse le passage du CREPS au CSJC et le cycle qui a été entamé. Etant rappelé que ce bien, initialement propriété du Département de la Corse-du-Sud, avait été cédé gratuitement à l'Etat. Ce transfert ayant été annoncé depuis la fermeture du CREPS par l'Etat et la création du CSJC.

Ce transfert était également conditionné par l'approbation d'un nouveau projet d'établissement. Celui-ci a débuté. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, on peut se féliciter évidemment que ces biens reviennent dans le patrimoine, permettant ainsi également le plan d'investissement prévu au projet d'établissement puisque l'Etat n'avait plus injecté d'argent depuis un certain temps depuis la fermeture du CREPS.

Aujourd'hui, ce projet d'établissement sera de nouveau engagé et débattu ; tout le monde ne peut que s'en féliciter.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. D'autres interventions ? Non.

M. le Président, vous n'intervenez plus ?

Le Président SIMEONI

Non, non ! Très heureux.

Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

(M. Petr'Antone TOMASI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI, M. Julien PAOLINI, Mme Christelle COMBETTE et M. Romain COLONNA ABSENTS)

Rapport n° 214 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE

Le Président SIMEONI

Vous le savez certainement, le Gouvernement a pour projet de réduire de façon drastique le périmètre des ressources et des activités des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers, en les incitant notamment à fonctionner pratiquement sur un modèle où leurs seules ressources seraient celles versées par les entreprises privées du ressort territorial de leurs compétences.

Cette évolution est considérée avec inquiétude par les chambres de commerce et de métiers de Corse-du-Sud et de Haute-Corse et leurs expressions régionales. Et elles ont fait connaître par des votes unanimes de

¹⁴ Délibération N° 19/274 AC

leurs assemblées générales respectives leur volonté d'être à court ou moyen terme rattachées à la Collectivité de Corse, puisque vous le savez, actuellement, les chambres de commerce sont des établissements publics rattachés à l'Etat.

Donc, ce principe est bien sûr conforme à notre vision politique globale, puisque nous considérons que tous les organismes ou institutions qui interviennent dans le champ de l'action politique, économique, social et culturelle ont vocation à être rattachés plutôt à la CdC qu'à l'Etat, notamment dans la logique d'accroissement de nos compétences dans une perspective d'une véritable autonomie de plein droit et de plein exercice.

Mais il n'en reste pas moins que cette perspective de rattachement soulève des problèmes délicats, a fortiori dans le contexte de fusion puisque nous aurions à gérer en même temps la poursuite de la fusion et éventuellement le rattachement des CCI et des chambres de métiers.

Donc, il a été convenu, entre toutes les parties concernées, c'est-à-dire les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, l'Etat et la CdC d'une étude préalable qui aura pour mission de dresser un diagnostic complet de la situation, d'évaluer les éventuels chevauchements de compétences, de réfléchir à l'impact d'un éventuel rattachement d'un point de vue également des ressources humaines, la forme juridique, l'impact financier et budgétaire... Tout cela pour avoir une vision aussi claire et précise que possible afin que nous puissions former nos choix et nos décisions en parfaite connaissance de cause.

Et donc, ce rapport vous propose d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes qui a été prévu en vue de la réalisation de cette étude sur l'évolution institutionnelle et statutaire des CCI et des chambres de métiers, de m'autoriser à signer les conventions constitutives dudit groupement et de signer tous les actes pouvant y afférer.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président

Nous avons deux avis. Le premier de la commission de développement économique.

M. Paulu Santu PARIGGI

Signora Presidente, dunque ùn c'hè nisuna osservazione da a parte di a cummissione di u sviluppu economicu, è un avisu favurevule.

Micca partecipazione di i gruppi Per l'Avvene è Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances a également un avis favorable sur ce rapport. Donc y a-t-il des demandes de prises de parole, sachant que le secrétariat général notera aussi le départ de Mme RIERA.

Qui voudrait intervenir ?

Paul LEONETTI a aussi quitté la salle.

Christelle COMBETTE, nous vous écoutons.

Mme Christelle COMBETTE

Merci.

M. le Président, ce rapport quelque part me rassure, au moins sur un point.

J'avais bien compris, contrairement à ce que vous m'aviez répondu lors de ma question orale du mois d'octobre dernier, que se dessinait une sorte de tutelle des chambres consulaires par la Collectivité de Corse.

Vous avez l'air étonné, mais au mois d'octobre je vous avais posé une question et vous m'aviez répondu que je n'avais rien compris. Oui, oui, oui !

Mais là, ça me rassure, il n'y a pas de souci. Ca me rassure.

En revanche, notre région n'échappe pas à la tendance nationale, vous l'avez rappelé, qui est au rapprochement des régions et des chambres consulaires consécutif du désengagement financier de l'État, mais en Corse cette tutelle a une portée différente avec la Collectivité unique que nous sommes.

Sur le fonds de ce rapport, nous réitérons donc nos réserves sur la concentration de la politique économique de la région sur une seule collectivité.

Originellement confiée à des chefs d'entreprises, elle va être exercée par des hommes et des femmes politiques dont les réalités ne correspondent pas nécessairement à leur quotidien, ni à leur formation.

D'autre part, quel impact aura cette fusion en termes de ressources humaines et financiers, puisque l'État, comme on vient de le dire, se désengage petit à petit ?

Cette réserve exprimée, M. le Président, ne nous empêchera pas de voter ce rapport.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes ? Non.

M. le Président, vous souhaitez rajouter...

Le Président SIMEONI

Je ne me rappelle plus ce que j'ai dit exactement en réponse à votre question orale, mais je pense, peut-être en m'exprimant mal, avoir répondu en cohérence avec ce qui est présenté aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'il y a une demande forte de rattachement de la part des CCI et des chambres de métier, unanime, premièrement. Parce que s'il n'y a pas ce rattachement, il y a un risque avéré de disparition de ces institutions qui ont des salariés et qui ont un vrai savoir-faire, premièrement.

Deuxièmement, il me semble que la dynamique institutionnelle de la Corse conduit à envisager ce rattachement comme participant de façon naturelle de ce mouvement d'ensemble.

Troisièmement, il n'empêche que cette perspective de rattachement pose des problèmes qui sont des problèmes délicats en termes d'organisation, de RH, de finances, d'impact, de chevauchement des compétences. Et que pour pouvoir prendre une décision, il faut avoir un diagnostic le plus précis possible et c'est ce que propose de faire cette étude. Étant précisé que, ce sera

dans un deuxième temps, mais je n'imagine pas que l'on remplace des élus consulaires par des élus politiques, etc. Je crois qu'au contraire, ce que souhaitent les élus consulaires, c'est pouvoir continuer à avoir une instance consulaire pour défendre les ressortissants et que ce qu'il leur promet aujourd'hui, c'est la disparition.

Moi, vous savez, je vais vers ce dossier à partir des principes que je vous ai énoncés, mais je crois que ce qui va nous aider là-encore à y voir plus clair et à essayer de faire le meilleur choix, ce sera le résultat de l'étude et des différents scénarii qu'on va envisager dans le cadre de l'étude en mettant toutes les cartes sur la table. Cela me paraît la bonne façon d'aborder cette problématique.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous pouvons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à L'UNANIMITÉ¹⁵

M. Paul LEONETTI et Mme Catherine RIERA, absents

Avant dernier rapport :

Rapport n° 215 : Convention et accord-entreprises « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour la fourniture de licences et d'achat de services

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, à nouveau !

Le Président SIMEONI

Il s'agit de l'harmonisation, la convergence et le développement du système d'information de la Collectivité en suite de la fusion.

Avec 3 axes qui vous sont présentés dans le rapport.

¹⁵ Délibération N° 19/275 AC

Il y a un nouveau modèle qui est à construire et c'est dans ce cadre-là que s'inscrit ce projet de convention et d'accord-cadre entreprise CdC/UGAP et MICROSOFT.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Nous avons là un rapport de la commission des finances. Je pense que tout le monde l'a lu et donc je passerai sur ce rapport en vous disant que cette commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe Andà per Dumane.

Des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Petr' Antò TOMASI, oui, volontiers.

M. Petr'Antone TOMASI

Très rapidement.

Si le rapport de la commission des finances avait été lu, je ne serais pas intervenu. Mais puisqu'on l'a synthétisé, simplement deux mots.

Hier matin, en réponse à une question orale de Jeanne STROMBONI, le Président du Conseil exécutif a insisté sur les enjeux pour les collectivités de maîtrise de la donnée et des systèmes d'information.

C'est vrai qu'en commission des finances, nous avons posé un certain nombre de questions sur les implications de cette convention avec MICROSOFT, notamment dans le cadre du respect du RGDP (Règlement général de la protection des données) et plus largement, au plan philosophique, sur la façon dont on pouvait s'inscrire dans un refus de la dépendance des collectivités publiques à ce que l'on appelle aujourd'hui les GAFAs, qui est une tendance mondiale, en tout cas européenne.

De la même façon, on s'était interrogé sur le partenariat avec l'UGAP et sur les implications que cela pouvait avoir sur le tissu économique local.

Ce sont des questions que l'on réitère. On comprend bien aujourd'hui la nécessité pour les services de se doter de systèmes de gestion des données rapidement et de répondre aux besoins des agents, mais nous pensons que sur une perspective de court ou moyen termes, il y a là un enjeu stratégique pour notre collectivité et qu'il y a un chantier à ouvrir.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres interventions ? Non.

M. le Président, vous revenez vers nous ou pas ?

Le Président SIMEONI

Bien sûr, je souscris à ce qui a été dit.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, nous sommes tous d'accord. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à L'UNANIMITÉ.¹⁶

Le Président SIMEONI

Il y a un dernier rapport qui était prévu, mais on me dit que la niche parlementaire pour l'examen du rapport du Sénateur PANUNZI, sur le mode de scrutin, serait en octobre.

Si c'est abordé en octobre, je pense qu'il est plus opportun d'examiner ce dossier en septembre, tranquillement, plutôt qu'à cette heure-ci.

Je me tourne vers le cabinet, vous me confirmez que c'est en octobre ? Vous n'avez pas de certitude...

Par courtoisie, j'avais informé le Sénateur PANUNZI que son rapport passerait normalement aujourd'hui, on l'appellera pour...

Il ne faudrait pas que ça passe en septembre sans qu'on ait pu statuer, car il n'y aura pas de session en août et nous on revient quand en septembre ? Fin septembre. Il ne faudrait pas que ça soit inscrit en septembre...

¹⁶ Délibération N° 19/276 AC

Mme Mattea CASALTA

Si je puis me permettre, M. le Président, Mme Chantal PERETTI, a insisté tout à l'heure lourdement pour que nous passions ce rapport ce soir.

Alors, avait-elle des raisons ? Ça, je ne sais pas. Mais elle a quand même insisté fortement.

M. Jean-François CASALTA

Mme le Président, si je peux me permettre, Mme PERETTI a insisté parce qu'elle avait la même interrogation que le Conseil exécutif, elle n'est pas certaine que le rapport sera examiné à l'Assemblée nationale en octobre. C'est la raison pour laquelle elle était un peu préoccupée.

Brouhaha.

Le Président SIMEONI

C'est en octobre ? Donc on le retire, on est d'accord ?

Brouhaha.

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez bien attendre 5 petites minutes que le Président nous donne malgré tout notre départ en vacances...

Le Président SIMEONI

Donc, on a eu le Sénateur PANUNZI au téléphone, pas de problème pour qu'on l'examine en septembre. Ce sera mieux.

Mme Mattea CASALTA

Merci d'avoir attendu.

Je vous souhaite une très très belle soirée à tous.

Bonne route à ceux qui prennent la route.

Et bien sûr, bonnes vacances pour ceux qui en prennent aussi.

Le Président SIMEONI

Bonnes vacances à toutes et à tous !

La séance est levée à 20 h 50

ANNEXES

AMENDEMENTS

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**IMBASCIATRICE È IMBASCIATORI
SPORTIVI DI CORSICA**

Rapport CE N° 2019/E3/234

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 3 du rapport :

Après le titre « **SELECTION DES AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS SPORTIFS** » :

Paragraphe 3 – REMPLACER « dans les deux mois » **PAR** « dans un délai d'un mois »

« Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par la Collectivité de Corse, les sportifs devront envoyer une lettre de motivation (lettre bilingue français/corse appréciée), **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication, à l'attention du Président du Conseil Exécutif de Corse, courrier dans lequel ils pourront expliciter les raisons de leur candidature ».

LE RESTE SANS CHANGEMENT

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- L'Article 5 devient article 7.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après Purtivechju :

« Les compétences acquises durant le cursus de formation continue seront validées par le passage de la certification et de l'habilitation en langue corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans l'avenant n°3, article 5 :

« Tout enseignant engagé dans le « Grand plan de formation », s'engage à passer la certification et l'habilitation en langue corse ainsi qu'à suivre l'évolution de ses compétences linguistiques via un portfolio. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 4

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin d'optimiser l'effet du GPF, de soutenir l'enseignement bilingue et l'enseignement immersif qui souffrent d'un nombre important de postes vacants nuisant à leur continuité ainsi qu'à leur expansion, il sera nécessaire d'affecter de façon prioritaire les enseignants habilités en langue corse sur des postes fléchés. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 5

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 5 :

« Tout enseignant titulaire de l'habilitation en langue corse sera affecté de façon prioritaire sur des postes fléchés bilingues. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 6

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin de reconnaître la langue corse comme une compétence professionnelle par l'Education nationale, institution formant ses agents comme ses usagers à celle-ci, la mise en place d'une bonification indiciaire pour les agents bilingues devra être l'objet d'une discussion entre la Collectivité de Corse et le Ministère de l'Education nationale. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 7

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

AJOUTER dans avenant n°3, article 5 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministre de l'Education de mettre en place une bonification indiciaire pour tout professeur des écoles habilité affecté sur un poste bilingue. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE
Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 8

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« En 2019, l'Education nationale a recruté 21 enseignants bilingues et habilité 44 enseignants pendant qu'elle recrutait 39 enseignants monolingues. A ce rythme-là, il faudrait plus de 30 ans pour que l'ensemble du corps des professeurs des écoles devienne corsophone. L'objectif du « Grand plan de formation » serait donc atteint, toutes choses égales par ailleurs en 2050. »

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389
646	672	698	724	750	776	802	828	854	880	906	932	958	984	1010

2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049
1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389
1036	1062	1088	1114	1140	1166	1192	1218	1244	1270	1296	1322	1348	1374	1400	1426	1452

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 9

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande à l'Education nationale de mettre en place dès la session 2020 un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 10

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« Etant donnée l'impact du recrutement des professeurs des écoles monolingues sur le vivier du GPF, il est nécessaire d'agir en amont afin de tarir les besoins en formation continue en langue corse. Pour cela, l'Assemblée de Corse avait demandé dès 2015, dans le Pianu Lingua 2020, la mise en place d'un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. Cela apparait aujourd'hui encore comme la seule voie conduisant à la construction d'un corps des professeurs des écoles bi/plurilingues en Corse et demande la mise en place d'un cursus renforcé de corsophonisation des étudiants de licence de l'UCPP et de master de l'ESPE di Corsica. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 11

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministère de l'Education nationale et à l'Université de Corse de mettre en place un cursus de corsophonisation à destination des étudiants de l'UCPP et de l'ESPE di Corsica souhaitant présenter le concours de recrutement des professeurs des écoles. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 3 du rapport, au troisième tiret « **A piccula mela** » :

Après « adapté », **AJOUTER** : «, ouvrages qui pourraient être également proposés aux crèches.»

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 3 du rapport, au troisième tiret « **A piccula mela** » :

Part CdC/DLC : REMPLACER 11 200,00 € par « 25 000,00 € »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET****AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 3**DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****PROPOSITION D'AMENDEMENT**

- A la page 6 du rapport, dans le tableau récapitulatif des financements demandés à la ligne « **A piccula mela** » :

REPLACER : 13 440,00 € par « 27 240,00 € »**REPLACER** : 11 200,00 € par « 25 000,00 € »*** AVIS DE LA COMMISSION***** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE****ADOPTE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET****AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019****Rapport n° 2019/E3/208****AMENDEMENT N° 4****DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- A la page 4 du rapport, tiret 2 « **Animation « o Chjù !** » :

REEMPLACER la phrase : « Une formation en présentiel sera dispensée pour les formateurs des CFA et des lycées professionnels ainsi que dans les IFSI. »

Par la phrase :

«Une formation en présentiel sera dispensée pour les formateurs des CFA et des lycées professionnels, dans les IFSI ainsi que dans les crèches.»

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR : M. Jean-Martin MONDOLONI AU NOM DU GROUPE « PER
L'AVVENE »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Les articles 1^{er} et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du Sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 8 - Paragraphe 6

APRES “après au terme duquel jusqu’à l’érosion cotière...” **REPLACER** par
L’Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 9 - Paragraphe 2

APRES “groupe de travail relatif à l'évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier.”

SUPPRIMER “et qui rendra ses conclusions d'ici à l'automne de cette année” **et AJOUTER** “ Afin d'assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur :

- l'instauration d'un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse
et
- la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l'Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**INSTAURATION DU REGIME
INDEMNITAIRE DE LA COLLECTIVITE
DE CORSE**

Rapport n° 233

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Page 4 du rapport :**

avant le titre « LES BENEFICIAIRES DU REGIME INDEMNITAIRE »

Supprimer les paragraphes :

« Ainsi, à l'avenir, le principe » jusqu'à : « les commissions administratives paritaires ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

- **Page 5 : LES MODALITES DE VERSEMENT**

Le paragraphe est ainsi modifié :

Le régime indemnitaire est versé mensuellement.

Il fait l'objet d'une proratisation en fonction de la quotité de temps de travail.

Pour ce qui concerne le CIA, celui-ci est versé en année n+1 en un versement unique, eu égard au bilan de l'entretien professionnel qui porte sur les résultats réalisés lors de l'année n.

Pour ce qui concerne le versement du régime indemnitaire en cas d'absence pour indisponibilité physique, il est proposé d'adopter un régime de ponctions en cas d'absences pour raisons médicales tel que défini ci-après :

A compter du 1^{er} janvier 2020 et de façon transitoire, le régime indemnitaire sera versé aux agents comme suit en matière de congé de maladie ordinaire :

- versement intégral du 1^{er} au 15^{ème} jour d'absence (année civile de référence) ;
- versement de 85 % du régime indemnitaire du 16^{ème} jour jusqu'au 30^{ème} jour d'absence ;
- versement de 70 % du régime indemnitaire du 31^{ème} jour jusqu'au 90^{ème} jour d'absence ;
- versement de 50 % du régime indemnitaire au-delà du 90^{ème} jour d'absence.

Le régime indemnitaire est versé intégralement lorsque l'agent est placé en congé de maternité paternité adoption ainsi qu'en cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle. Pour ce qui concerne les autres congés pour indisponibilités physiques assimilés à de l'activité le régime indemnitaire suit le sort du traitement jusqu'à épuisement des droits statutaires.

Par ailleurs, une autorisation spéciale d'absence de 15 jours par an pour hospitalisation de l'agent est instaurée.

Des mesures de lutte contre l'absentéisme seront mises en œuvre avec notamment instauration de contrôles médicaux individuels.

Les indicateurs de suivi et de pilotage des données en matière d'absentéisme seront renforcés et présentés en Comité Technique afin de permettre l'évaluation, dès sa première année de mise en œuvre, du dispositif proposé ci-dessus et si nécessaire de procéder à sa modification eu égard à cette analyse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**CADRE D'EXPLOITATION
DES EAUX MINERALES DE LA
SOURCE TERRITORIALE D'OREZZA
Rapport n° 235**

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter à la délibération l'article suivant :

« ARTICLE 3 :

***AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes modifications ou adaptations légères utiles à la mise au point du contrat, et sous réserve que les dites modifications ou adaptations ne modifient pas de façon substantielle la nature dudit contrat et son économie générale ».*

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**RAPPORT D'INFORMATION
SUR LES MARCHES FONCIERS
ET IMMOBILIERS DE CORSE**

Rapport CE N° 2019/E3/241

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT : Projet de délibération.

Les deux parties de cet amendement étant liées il nous a paru nécessaire de les présenter sous la forme d'un seul amendement.

I. AJOUTER les CONSIDERANTS suivants à la délibération :

CONSIDERANT *la nécessité de lutter contre la spéculation foncière et immobilière en Corse ;*

CONSIDERANT *l'absolue nécessité de permettre au peuple Corse de vivre librement et dignement sur sa terre ;*

II. MODIFIER l'article 2 de la délibération comme suit :

DEMANDE au Conseil exécutif de Corse, à travers l'AUE :

- De poursuivre le travail d'analyse des marchés fonciers et immobiliers afin de mieux cerner les mécanismes de construction des prix et leurs impacts ;
- D'identifier les différents mécanismes ayant pu affecter le marché foncier et immobilier en Corse et ayant conduit à la situation aujourd'hui constatée ;
- D'étudier les différentes solutions permettant une meilleure maîtrise des marchés du foncier et de l'immobilier ;
- De présenter l'ensemble des travaux menés devant l'Assemblée de Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

RETIRE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI
CORSICA****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019****RAPPORT D'INFORMATION
SUR LES MARCHES FONCIERS
ET IMMOBILIERS DE CORSE***Rapport CE N° 2019/E3/241***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. Après l'article 3, **INSERER** un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

« **REITERE** les termes de la délibération 18/176 portant adoption d'une motion relative à la mise en œuvre d'une opération expérimentale de Bail Réel Solidaire sur le territoire insulaire dont l'article unique chargeait les commissions du développement économique et des compétences législatives de réaliser une étude en synergie avec le conseil exécutif sur les conditions de mise en œuvre du Bail Réel Solidaire en Corse et d'autres dispositifs visant à favoriser l'accession à la propriété et à lutter contre les mécanismes de spéculation. »

2. Après l'article 3, **INSERER** un nouvel article, numéroté 5, ainsi rédigé :

« **DEMANDE** la révision du PPI de l'Office Foncier afin de concentrer les opérations et investissements de l'établissement sur les 42 communes considérées comme non accessibles dans le présent rapport ». »

3. En conséquence, l'article 4 devient l'article 6.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

RETIRE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019

POLITIQUES DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET
DES ENERGIES RENOUVELABLES
DE L'A.U.E

Rapport CE N° 2019/E3/207

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. Jean-Martin MONDOLONI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1^{er}, est rajouté un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

« **RAPPELLE** que la délibération n°19/108 AC du 29 mars 2019 portant adoption d'une motion relative à l'usage de la ressource solaire pour le recharge des véhicules électriques avait validé le principe d'une étude visant à doter la Corse d'infrastructures de recharge à partir d'énergies photovoltaïques connectées ou autonomes ; et **SOUHAITE** que le rendu de cette étude soit porté à sa connaissance dans les meilleurs délais dans la perspective d'élaboration de mesures opérationnelles. »

En conséquence, l'article 2 devient l'article 3.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**EXPERIMENTATION
DE LA CONSIGNE EN CORSE**

(motion n° 51)

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 4

Au sein de « MANDATE le Président...dispositifs en Corse » SUPPRIMER « avec prise en charge par l'Etat des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse »

ET REMPLACER PAR « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**APOTE
SOUS-AMENDE*
A L'UNANIMITE**

*** RAJOUTER après « tel qu'il sera établi par la Collectivité de Corse et l'Etat et en concertation avec les acteurs locaux ».**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019****27 ET 28 JUIN 2019****PRODUCTION ET GESTION DES
EMBALLAGES PLASTIQUES DE/PAR
LA GRANDE DISTRIBUTION***(motion n° 52)***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****1. INSERER** un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux

utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<p>ADOPTE À L'UNANIMITE</p>
--

MOTION 52 – AMENDEMENT DU GROUPE PER L'AVVENE

1. INSERER un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon,